



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les
processus électoraux et les institutions démocratiques
fédéraux

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Marie-Josée Hogue**

**VOLUME 12
INTERPRÉTATION FRANÇAISE**

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Monday, April 8, 2024

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le lundi 8 avril 2024

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe MacKay Kate McGrann Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi Leila Ghahhary Emily McBain-Ashfield Hamza Mohamadhossen
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté

III

Appearances / Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Nancy Miles
Human Rights Coalition	Hannah Taylor Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland
Jenny Kwan	Sujit Choudhry Mani Kakkar

IV Appearances / Comparutions

Churchill Society

Malliha Wilson

The Pillar Society

Daniel Stanton

Democracy Watch

Wade Poziomka
Nick Papageorge

Canada's NDP

Lucy Watson

Conservative Party of Canada

Nando de Luca

Chinese Canadian Concern Group on
The Chinese Communist Party's
Human Rights Violations

Neil Chantler

Erin O'Toole

Thomas W. Jarmyn
Preston Lim

Senator Yuen Pau Woo

Yuen Pau Woo

V
Table of Content / Table des matières

	PAGE
Motion by/Requête par Ms. Sarah Teich	2
Submissions by/Représentation par Mr. Guillaume Sirois	3
Submissions by/Représentation par Mr. Gib van Ert	4
Submissions by/Représentation par Mr. Thomas Jarmyn	5
MS. GRETA BOSSENMAEIR, Affirmed/Sous affirmation solennelle	8
MME NATHALIE DROUIN, Affirmed/Sous affirmation solennelle	8
MS. GINA WILSON, Affirmed/Sous affirmation solennelle	9
MS. MONIK BEAUREGARD, Affirmed/Sous affirmation solennelle	9
MS. MARTA MORGAN, Affirmed/Sous affirmation solennelle	9
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Lynda Morgan	9
MME NATHALIE DROUIN, Resumed/Sous la même affirmation	67
MS. MARTA MORGAN, Resumed/Sous la même affirmation	67
MS. JANICE CHARRETTE, Sworn/Assermenté	68
MR. ROBERT STEWART, Sworn/Assermenté	68
M. FRANÇOIS DAIGLE, Affirmed/Sous affirmation solennelle	69
MR. DAVID MORRISON, Sworn/Assermenté	69
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-Chef par Mr. Jean-Philippe MacKay	69
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	120
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Jon Doody	133
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Sarah Teich	135
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gib van Ert	141
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Mani Kakkar	149
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Thomas Jarmyn	158

VI
Table of Content / Table des matières

	PAGE
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Nando de Luca	167
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Thomas Jarmyn	178
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Mani Kakkar	190
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gib van Ert	200
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Sarah Teich	213
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Parbjot Singh	216
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	225
MS. GRETA BOSSENMAIER, Resumed/Sous la même affirmation	241
MR. DAVID MORRISON, Resumed/Sous la même affirmation	241
MR. VINCENT RIGBY, Affirmed/Sous affirmation solennelle	242
Examination in-chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Gordon Cameron	242
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Thomas Jarmyn	267
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Nando de Luca	271
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	273
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	278
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Prabjot Singh	284
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Sarah Teich	290

VII
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
CAN 4495	Briefing to the Prime Minister's Office on Foreign Interference Threats to Canada's Democratic Institutions	2
CAN 4079_R01	CAN004079_R01	6
CAN 15842	Briefing to the Prime Minister's Office on Foreign Interference Threats to Canada's Democratic Institutions	6
WIT 50	Interview Summary: Marta Morgan, Nathalie Drouin, Gina Wilson	10
WIT 60	In Camera Examination Summary: Nathalie Drouin, Gina Wilson, Marta Morgan, Monik Beauregard	10
WIT 55	Interview Summary: Monik Beauregard	12
WIT 37	Public Summary of the Classified Interview of: Global Affairs Canada (Marta Morgan, Cindy Termoshuizen, Philippe Lafortune, Tara Denham, Gallit Dobner)	12
CAN.DOC 12	Bureau du Conseil privé (BCP) Rapport Institutionnel	13
CAN.DOC 11	Institutional Report for PCO	14
COM 122	Report On The Assessment Of The Critical Election Incident Public Protocol	16
CAN 9823	Critical Election Interference Public Protocol Panel - Workplan	30
CAN 9920	CEIPP - Meeting six	32
CAN 9397	SITE TF SITREP - September 9, 2019	40
CAN.SUM 1	Don Valley North (DVN) Liberal Party Nomination Race in 2019	45
CAN 457	Critical Election Incident Public Protocol - The Panel	51
CAN.SUM 10	People's Republic of China - Threat Actors, Contact with Candidates and Staff, and Funding of Threat Actors	55

VIII
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
CAN 856	Email: Intelligence report relating to potential PRC foreign interference - Oct 2019	60
CAN 3112	SITE TF SITREP: 21 October 2019	66
WIT 53	P5 2021 Public Summary of In Camera Examination	69
WIT 58	P5 2021 Public Summary of Classified Interview	70
CAN 3336	Critical Election Incident Public Protocol Panel - Meeting Notes	86
CAN 1082	Liberal Party Representatives SITE Briefing	103
CAN 88	Assessing the Canadian Information Environment During the 2019 Federal Election: A DFRLab Report	121
CAN 18756	Daily Foreign Intelligence Brief, 21 February 2020	136
CAN 9823	Critical Election Interference Public Protocol Panel – Workplan	141
CAN 8973	SITE Task Force After Action Report - 2019 Federal Election	166
COM 23	Cabinet Directive on the Critical Election Incident Public Protocol	178
CAN 4821	Chinese State Media and Other Online Activity during GE44	185
COM 195	Report on the assessment of the 2021 Critical Election Incident Public Protocol	190
CAN.SUM 7	Country Summary: India	221
CAN 134	RRM Canada Weekly Trend Analysis	227
WIT 61	Interview Summary of V. Rigby, D. Morrison, M. Macdonald and M. Green	242
WIT 57	NSIA Public Summary of Examination	243
CAN 8266	IAS Dissemination - Flow Chart	251

VIX
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
CAN 5546	How Intelligence Reports get Actioned in the GoC	254
CAN 5547	Governance Structure - Committees pertaining to Foreign Election Interference	256
CAN 4728	Foreign Interference in the 2019 Federal Campaign of Dong Han - CNSB 23/19	261
CAN 13124_R01	CPC Concerns around Foreign Election Interference 2021	263
CAN 14285	Foreign Interference	279
CAN 19496	People's Republic of China Political Interference in Canada	291

Ottawa, Ontario

L'audience débute le lundi 8 avril 2024 à 9 h 35

LE GREFFIER: À l'ordre, s'il vous plaît.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est maintenant en cours. La Commissaire Hogue préside. Il est 9 h 35.

ME SARAH TEICH: Madame la Commissaire, si vous me le permettez, avant de commencer. J'aimerais... -

COMMISSAIRE HOGUE: Oui. Avant cela, j'ai quelque chose à dire. Nous reviendrons donc vers vous juste après.

Bonjour à tous.

J'ai été informé que, malgré tous les efforts de tous, certains documents ont été fournis aux parties, très tard hier soir, et certaines estiment qu'elles n'ont pas le temps nécessaire pour bien préparer leur contre-interrogatoire. Et dans ce contexte, j'ai regardé l'horaire et j'ai décidé d'y apporter une modification.

Ce que nous allons faire, c'est procéder immédiatement à l'examen en chef du Groupe des Cinq pour 2019. Après cela, nous passerons à l'interrogatoire en chef du comité pour 2021, puis nous ferons une pause pour le dîner, ce qui donnera à chacun le temps de terminer la préparation de son contre-interrogatoire.

Nous reviendrons à 13 h 10 pour le contre-interrogatoire du Comité des Cinq de 2019, puis à 15 h 35, ou à peu près, nous procéderons au contre-interrogatoire du Comité des Cinq de 2021. Donc, au lieu de faire le contre-

1 interrogatoire après chaque interrogatoire principal, nous
2 allons reporter le contre-interrogatoire à l'après-midi pour
3 nous assurer d'avoir le plus de temps possible.

4 Comme vous le savez tous, nous devons
5 composer avec des contraintes de temps très, très serrées. Et
6 nous faisons de notre mieux. Tout le monde travaille, je ne
7 peux même pas décrire comment, à quel point tout le monde
8 travaille dur, mais il est clair que c'est le mieux que nous
9 puissions faire si nous voulons respecter la date limite.

10 J'espère donc que tout le monde sera
11 satisfait de cette solution et, si ce n'est pas le cas, je
12 suis prête à entendre tout ce que tout le monde a à dire.

13 **--- REQUÊTE PAR Me SARAH TEICH:**

14 **ME SARAH TEICH:** Merci madame la commissaire.

15 Cela porte sur une partie de la motion que
16 j'allais présenter, mais j'aimerais quand même présenter une
17 motion pour le rappel de certains témoins. Et c'est parce que
18 plusieurs des documents qui ont été téléchargés au cours de
19 la fin de semaine sont pertinents pour les témoins du SCRS,
20 pour le groupe d'experts du groupe de travail, pour Allen
21 Sutherland, pour Erin O'Toole, Jenny Kwan, Michael Chong.

22 Je pense en particulier, par exemple, à la
23 CAN 4495, bien qu'il y en ait d'autres, et j'aimerais
24 rappeler ces témoins-là pour un contre-interrogatoire plus
25 approfondi.

26 **--- PIÈCE No. CAN 4495:**

27 Briefing to the Prime Minister's
28 Office on Foreign Interference

1 Threats to Canada's Democratic
2 Institutions

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Ce que je vais
4 faire, c'est que je mets votre demande en délibéré,
5 j'examinerai les documents plus tard, et je verrai quelles
6 sont les options, mais je n'ajournerai pas pour l'instant et
7 je ne rappellerai pas les témoins pour le moment. Mais nous
8 verrons où nous nous retrouverons à la fin de la journée.

9 **Me. GUILLAUME SIROIS:** Madame la Commissaire..

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui...

11 **--- REPRÉSENTATIONS PAR ME GUILLAUME SIROIS :**

12 **Me GUILLAUME SIROIS:** Guillaume Sirois de
13 l'Alliance démocratique russo-canadienne.

14 Je tiens simplement à dire que l'ARDC se fait
15 l'écho de la frustration exprimée par le représentant de la
16 Coalition des droits de la personne et j'aimerais recommander
17 à la Commission l'application de l'article 56 du Règlement de
18 pratique et de procédure de la Commission, qui stipule
19 qu'avant le témoignage d'un témoin, l'avocat de la Commission
20 doit, avec un préavis raisonnable, fournir aux parties une
21 liste des documents associés à la déposition principale
22 prévue du témoin.

23 **Me GUILLAUME SIROIS:** L'Alliance apprécie la
24 tentative de la Commission de remédier au préjudice causé par
25 les documents qui ont été soumis très tard hier soir en
26 repoussant les contre-interrogatoires à cet après-midi, mais
27 comme l'avait souligné l'Alliance dans son courriel envoyé à
28 ce matin aujourd'hui, la façon de remédier à ce préjudice

1 était de repousser les audiences à demain et l'Alliance
2 aimerait avoir une explication de pourquoi, ça, ça n'a pas
3 été fait.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Parce que ce n'est pas
5 possible étant donné les contraintes de temps avec lesquelles
6 nous devons tous travailler, donc il n'y a pas... cela ne
7 semble pas clair pour tout le monde, mais je peux vous dire
8 que le simple fait d'avoir une journée d'audience nécessite
9 beaucoup de planification et d'organisation. Il y a des
10 interprètes, il y a toutes sortes de ressources qui sont
11 nécessaires pour mener une journée d'audience. Et si nous
12 reportons à demain, cela signifie que nous ne n'aurons pas
13 terminés d'ici mercredi, ce qui n'est pas possible.

14 Et le rapport doit être déposé d'ici le
15 3 mai, et chaque jour est compté, je peux vous le dire, juste
16 pour s'assurer que nous pouvons respecter les retards et que
17 tout le monde travaillera probablement 20 heures par jour
18 pendant les deux ou trois prochaines semaines. Je ne
19 repousserai donc pas.

20 Je pense qu'il y a d'autres options et celle
21 que je suis en train de mettre en œuvre est raisonnable dans
22 ce contexte.

23 **--- REPRÉSENTATIONS PAR Me GIB van ERT :**

24 **Me GIB van ERT:** Madame la Commissaire, c'est
25 Gib Van Ert pour Michael Chong.

26 En ce qui concerne la référence de mon
27 collègue au document 4495, le point sur lequel vous réservez
28 votre décision, je tiens à ajouter qu'il s'agit vraiment d'un

1 document remarquable et qu'il serait utile aux parties de
2 savoir si les avocats de la Commission ont eu l'occasion
3 d'examiner ce document à huis clos.

4 Nous avons reçu le document samedi, si j'ai
5 bien compris. Je ne l'ai vu que dimanche. Toutefois, alors
6 que vous envisagez de rappeler ou non des témoins, comme mon
7 collègue vous l'a demandé, je vous serais reconnaissant de
8 bien vouloir dire aux parties si oui ou non, la Commission
9 elle-même avait accès à ce document lorsqu'elle a procédé à
10 ses propres interrogatoires plus tôt.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je vous entends, je vais
12 regarder le document et, honnêtement, je ne peux pas savoir
13 d'office de quoi il s'agit, alors je veux avoir l'occasion
14 d'examiner le document, puis je déciderai et vous ferai
15 savoir quelle sera ma décision et quelle sera la prochaine
16 ligne de conduite.

17 **--- REPRÉSENTATIONS PAR Me THOMAS JARMYN :**

18 **Me THOMAS JARMYN:** Madame la Commissaire, Tom
19 Jarmyn pour Erin O'Toole.

20 En plus de l'article 4495, j'aimerais que
21 vous vous penchiez sur deux autres documents que nous avons
22 reçus hier soir, soit CAN 004079_R01 et CAN 015842. Nous
23 avons des préoccupations semblables en ce qui concerne
24 l'article 4495 et, dans la mesure où l'avocat de la
25 Commission a interrogé les témoins à huis clos et y a
26 répondu, je m'appuierais là-dessus, mais il est important que
27 ces documents soient examinés.

28 Merci.

1 --- PIÈCE No. CAN 4079 R01:

2 CAN004079_R01

3 --- PIÈCE No. CAN 15842:

4 Briefing to the Prime Minister's
5 Office on Foreign Interference
6 Threats to Canada's Democratic
7 Institutions

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, c'est noté.

9 Autres commentaires, ou demandes?

10 Oui? Bonjour.

11 **MME ERIN DANN:** (hors microphone)

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, c'est ce que

13 j'allais dire, mais l'éclipse est à 3 h 25 à Ottawa.

14 C'est ce qu'on m'a dit. En fait, j'ai vérifié
15 ce matin pour m'en assurer.

16 Je m'excuse, je vais... j'ai vérifié ce matin
17 pour voir justement, mais je ne sais pas si tout le monde est
18 assez responsable pour pouvoir sortir dehors sans
19 supervision. Alors, peut-être qu'il faudra rappeler les
20 consignes d'usage.

21 En principe, la pause est de 15 h 30 à... non,
22 je m'excuse. Bon, je vois que j'ai oublié mes lunettes, en
23 plus. Ah, c'est parce que la pause est prévue seulement pour
24 5 minutes.

25 Maitre Dann, la pause de cet après-midi est
26 censée être de 15 h 30 à 15 h 35.

27 **MME ERIN DANN:** C'est ce que nous espérons.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, maitre Morgan.

2 **ME LYNDA MORGAN:** Bonjour, madame la
3 commissaire. Les membres du groupe d'experts devant vous ce
4 matin sont donc des membres du Groupe des Cinq de 2019, et je
5 leur demanderais d'être assermentés ou affirmés
6 solennellement, s'il vous plaît.

7 **LE GREFFIER:** Nous allons commencer par vous,
8 madame Bossenmaier.

9 Pourriez-vous, s'il vous plaît, épeler votre
10 nom et indiquer votre nom complet pour le compte rendu, s'il
11 vous plaît?

12 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Bien sûr. Mon nom est
13 Greta Bossenmaier. Mon nom s'épelle
14 B-o-s-s-e-n-m-a-i-e-r.

15 **LE GREFFIER:** Merci.

16 **--- MME GRETA BOSSENMAIER, Sous affirmation solennelle:**

17 **LE GREFFIER:** C'est votre tour, madame
18 Drouin.

19 **MME NATHALIE DROUIN:** Bon matin, mon nom est...

20 **LE GREFFIER:** Bon matin.

21 **Mme NATHALIE DROUIN:** Mon nom est Nathalie
22 Drouin - D-R-O-U-I-N. Et j'aimerais faire une affirmation
23 solennelle.

24 **--- MME NATHALIE DROUIN, Sous affirmation solennelle:**

25 **LE GREFFIER:** Merci beaucoup.

26 Alors, madame Wilson? affirmée ou souhaitez-
27 vous être assermenté?

28 **MME GINA WILSON:** Affirmée.

1 **LE GREFFIER:** D'accord. Merci. Affirmez-vous
2 solennellement que le témoignage que vous êtes sur le point
3 de donner aujourd'hui... en fait, désolé. Commencez par dire
4 votre nom complet et épelez votre nom de famille pour le
5 compte rendu.

6 **MME GINA WILSON:** Wilson - W-I-L-S-O-N.

7 **--- MME GINA WILSON, Sous affirmation solennelle:**

8 **LE GREFFIER:** Madame Beauregard:

9 **MME MONIK BEAUREGARD:** Oui. Bonjour, mon nom
10 est Monik Beauregard.

11 **LE GREFFIER:** OK. Et votre... épelez votre
12 dernier nom, s'il vous plaît?

13 **MME MONIK BEAUREGARD:** B-E-A-U-R-E-G-A-R-D.

14 **LE GREFFIER:** Voulez-vous affirmer
15 solennellement..

16 **MME MONIK BEAUREGARD:** Affirmation.

17 **LE GREFFIER:** Pas de problème.

18 **--- MME MONIK BEAUREGARD, Sous affirmation solennelle:**

19 **LE GREFFIER:** And MME Morgan?

20 **MME MARTA MORGAN:** Je m'appelle Marta Morgan,
21 M O R G A N, et j'aimerais faire une déclaration solennelle.

22 **--- MME MARTA MORGAN, Sous affirmation solennelle :**

23 **LE GREFFIER :** Et voilà, madame la commissaire
24 et madame la conseillère, à vous.

25 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR ME LYNDY MORGAN:**

26 **ME LYNDY MORGAN:** Je vais commencer par
27 quelques questions d'ordre administratif préliminaire que
28 nous aborderons rapidement. Nous n'avons que 75 minutes ce

1 matin, alors je vais faire en sorte que ce soit aussi
2 efficace que possible.

3 Madame Morgan, madame Drouin, et
4 madame Wilson, vous avez été interrogées par l'avocat de la
5 Commission le 14 février 2024?

6 **MME NATHALIE DROUIN:** Exactement.

7 **MME GINA WILSON:** Oui.

8 **ME LYNDA MORGAN:** Puis-je avoir WIT 50, s'il
9 vous plaît?

10 **--- PIÈCE No. WIT 50:**

11 Interview Summary: Marta Morgan,
12 Nathalie Drouin, Gina Wilson

13 **ME LYNDA MORGAN:** C'est un résumé de
14 l'entrevue à l'écran à partir de cette date. Avez-vous eu
15 l'occasion d'examiner ce résumé?

16 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

17 **MME GINA WILSON:** Oui.

18 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

19 **ME LYNDA MORGAN:** Est-ce précis ou avez-vous
20 des modifications à y apporter??

21 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

22 **ME LYNDA MORGAN:** C'est précis, pas de
23 changements?

24 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui. Pas de
25 changements.

26 **ME LYNDA MORGAN:** Pas de changements?

27 **MME MARTA MORGAN:** Pas de changements.

28 **MME GINA WILSON:** Pas de changements.

1 **ME LYNDA MORGAN:** D'accord. Et êtes-vous
2 toutes les trois prêtes à adopter ce résumé dans le cadre de
3 votre témoignage devant la Commission aujourd'hui?

4 **MME NATHALIE DROUIN:** Absolument.

5 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

6 **MME GINA WILSON:** Oui.

7 **ME LYNDA MORGAN:** Peut-on afficher le
8 document WIT 60, s'il vous plaît.

9 **--- PIÈCE No. WIT 60:**

10 In Camera Examination Summary:
11 Nathalie Drouin, Gina Wilson, Marta
12 Morgan, Monik Beauregard

13 **ME LYNDA MORGAN:** Et madame Drouin, madame
14 Wilson, madame Morgan et madame Beauregard, vous avez
15 également été interrogées à huis clos par l'avocat de la
16 Commission, et une copie du résumé est affichée à l'écran.
17 Avez-vous eu l'occasion d'examiner un résumé de cette
18 entrevue?

19 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

20 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

21 **MME GINA WILSON:** Oui.

22 **MME MONIK BEAUREGARD:** Oui.

23 **ME LYNDA MORGAN:** Et est-ce que l'une d'entre
24 vous a des modifications à apporter à ce résumé?

25 **MME NATHALIE DROUIN:** Non

26 **MME GINA WILSON:** Pas de changements.

27 **ME LYNDA MORGAN:** Et chacune d'entre vous
28 est-elle prête à adopter ce résumé dans le cadre de son

1 témoignage devant la Commission aujourd'hui ?

2 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

3 **MME GINA WILSON:** Oui.

4 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

5 **MME MONIK BEAUREGARD:** Oui.

6 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

7 Puis-je avoir WIT 55, s'il vous plaît.

8 **--- PIÈCE No. WIT 55:**

9 Interview sommaire: Monik Beauregard

10 **ME LYNDA MORGAN:** Et madame Beauregard, vous
11 avez été interrogée par l'avocat de la Commission le
12 22 février 2024. Est-ce exact ?

13 **MME MONIK BEAUREGARD:** Oui.

14 **ME LYNDA MORGAN:** Et avez-vous eu l'occasion
15 d'examiner le résumé qui s'affiche à l'écran??

16 **MME MONIK BEAUREGARD:** Oui.

17 **ME LYNDA MORGAN:** Et ce résumé est-il exact ?

18 **MME MONIK BEAUREGARD:** Il l'est.

19 **ME LYNDA MORGAN:** Êtes-vous prête à adopter
20 ce résumé dans le cadre de votre témoignage devant la
21 Commission aujourd'hui ?

22 **MME MONIK BEAUREGARD:** Oui.

23 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

24 Et le dernier est WIT 37, s'il vous plaît.

25 **--- PIÈCE No. WIT 37:**

26 Public Summary of the Classified
27 Interview of: Global Affairs Canada
28 (Marta Morgan, Cindy Termoshuizen,

1 Philippe Lafortune, Tara Denham,
2 Gallit Dobner)

3 **ME LYNDA MORGAN:** Et madame Morgan, vous avez
4 été interviewée par l'avocat de la Commission le 9 février
5 2024. Est-ce exact??

6
7 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

8 **ME LYNDA MORGAN:** Et c'était dans le cadre
9 d'Affaires mondiales Canada?

10 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

11 **ME LYNDA MORGAN:** Et avez-vous examiné le
12 résumé qui s'affiche à l'écran?

13 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

14 **ME LYNDA MORGAN:** Avez-vous des modifications
15 à apporter à ce résumé?

16 **MME MARTA MORGAN:** Non.

17 **ME LYNDA MORGAN:** Êtes-vous prêt à adopter ce
18 résumé dans le cadre de votre témoignage devant la
19 Commission?

20 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

21 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Oh, désolée, j'en ai
22 encore une... une autre chose à faire et puis nous passerons à
23 autre chose.

24 C'est... puis-je avoir CAN.DOC 12, s'il vous
25 plaît.

26 **--- PIÈCE No. CAN.DOC 12:**

27 Interview sommaire: Monik Beauregard

28 **ME LYNDA MORGAN:** En attendant, je vous dirai

1 qu'il s'agit du rapport institutionnel du BCP. Et madame
2 Drouin, avez-vous eu l'occasion d'examiner le rapport
3 institutionnel?

4 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

5 **ME LYNDA MORGAN:** Et pouvez-vous confirmer
6 qu'il s'agit de la preuve du BCP?

7 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

8 **ME LYNDA MORGAN:** D'accord. Donc, et la
9 version anglaise de ceci est également CAN.DOC 11.

10 **--- PIÈCE No. CAN.DOC 11:**

11 Institutional Report for PCO

12 **ME LYNDA MORGAN:** J'aimerais donc commencer
13 par passer en revue avec vous la composition et l'objectif du
14 Groupe des cinq, et je vais vous présenter certains des
15 éléments de base, par souci d'efficacité, compte tenu de nos
16 contraintes de temps.

17 Ainsi, la directive du Cabinet établissant le
18 Protocole public en cas d'incident électoral critique énonce
19 les attentes du gouvernement à l'égard des élections
20 générales ou les principes qui guident le processus
21 d'information du public d'un événement qui menacerait la
22 capacité du Canada à tenir des élections libres et
23 équitables.

24 Et si je devais résumer le rôle principal du
25 Groupe d'experts de très haut niveau dans le cadre de ce
26 protocole, seriez-vous d'accord pour dire que le Groupe a été
27 mis en place pour sonner la cloche afin d'informer le public
28 d'un tel événement?

1 **MME GINA WILSON:** Oui.

2 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

3 **ME LYNDA MORGAN:** Et le Comité était composé
4 de cinq hauts fonctionnaires, du greffier du Bureau du
5 Conseil privé, le conseiller du premier ministre en matière
6 de sécurité nationale et de renseignement, le sous-ministre
7 de la Justice et sous-procureur général. Quatrièmement, le
8 sous-ministre des Affaires étrangères, et cinquièmement, le
9 sous-ministre de la Sécurité publique. Est-ce exact ?

10 **MME NATHALIE DROUIN:** Exact.

11 **MME MONIK BEAUREGARD:** Exact.

12 **MME GINA WILSON:** Exact.

13 **ME LYNDA MORGAN:** Chacune d'entre vous peut-
14 elle exposer brièvement, ou expliquer à la Commission, son
15 rôle au moment où elle siégeait au Comité, et si vous n'avez
16 pas siégé au Comité pendant toute la période électorale de
17 2019, pourriez-vous également décrire cette période ?

18 Madame Bossenmaier, Nous allons commencer par
19 vous.

20 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Merci. À l'époque où
21 je siégeais au sein de ce groupe d'experts, j'étais
22 conseillère du premier ministre en matière de sécurité
23 nationale et de renseignement, un poste que j'ai commencé à
24 occuper au printemps 2018 et que j'ai ensuite pris ma
25 retraite au début de décembre 2019.

26 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

27 **MME NATHALIE DROUIN:** Au moment du Panel
28 2019, j'étais sous-ministre à la Justice et sous-procureure

1 générale du Canada.

2 **MME GINA WILSON:** J'ai été sous-ministre de
3 la Sécurité publique en 2019; cependant, j'ai pris un congé
4 juste avant le déclenchement du bref le 11 septembre.

5 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

6 **MME MONIK BEAUREGARD:** J'étais sous-ministre
7 déléguée à la Sécurité publique et au départ de madame
8 Wilson, j'ai pris la relève, et donc, j'ai siégé sur le Panel
9 à partir de la période du writ.

10 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

11 **MME MARTA MORGAN:** J'ai été sous-ministre des
12 Affaires étrangères pendant cette période.

13 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

14 Je vais sortir le protocole de 2019. Nous
15 savons que cela a changé en 2021. Donc, si nous pouvons aller
16 vers le haut COM 122, s'il vous plaît. Et faites défiler
17 jusqu'à la page 27, une fois que cela se charge, s'il vous
18 plaît.

19 **--- PIÈCE No. COM 122:**

20 Report On The Assessment Of The
21 Critical Election Incident Public
22 Protocol

23 **ME LYNDA MORGAN:** Il s'agit donc de la
24 Directive du Cabinet sur le protocole public relatif aux
25 incidents électoraux critiques. On voit bien qu'il s'agit de
26 la version 2019.

27 Et si vous... pouvez-vous faire défiler un peu
28 plus vers le bas sur cette page, s'il vous plaît. Et arrêtez-

1 vous là. Merci.

2 Si nous regardons sous la rubrique Objet,
3 dans le deuxième paragraphe, le Protocole est décrit comme
4 étant:

5 "... reflétant la convention
6 intérimaire."

7 Et madame Drouin, pouvez-vous m'expliquer ce
8 que cela signifie, s'il vous plaît?

9 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, je peux. Ma
10 collègue, Gina Wilson, est également prête à répondre à cette
11 question.

12 Donc, la période électorale du gouvernement
13 intérimaire est une convention en vertu de laquelle les
14 fonctionnaires et les décideurs, les ministres, doivent
15 exercer des contraintes. Et la raison en est que le Parlement
16 est dissous et n'a pas de comptes à rendre au public.

17 Cela signifie donc que seules les affaires
18 urgentes et les affaires courantes peuvent être traitées. Et
19 c'est la raison pour laquelle le Comité des Cinq exerce ses
20 activités pendant la période électorale, car en dehors de la
21 période électorale, les pouvoirs normaux peuvent être exercés
22 par les ministères et les ministres. Je ne sais pas si ma
23 collègue voudrait ajouter quelque chose.

24 **MME GINA WILSON:** C'était bien couvert. La
25 seule chose que j'ajouterais, c'est que lorsqu'un nouveau
26 gouvernement est assermenté, le congrès prend fin.

27 **ME LYNDIA MORGAN:** Merci.

28 Et si nous faisons défiler jusqu'à la page

1 28, s'il vous plaît.

2 Et en haut, au paragraphe 3, se trouve le
3 champ d'application. Et cela touche à ce que vous venez tous
4 les deux d'aborder, c'est que le Protocole a:

5 "... un mandat limité. C'est
6 seulement pour répondre à des
7 incidents qui se produisent pendant
8 la période électorale et qui ne
9 relèvent pas de la zone de
10 responsabilité d'Élections
11 Canada...."

12 Et je m'arrête là un instant. Je crois savoir
13 que le comité a eu des discussions avec le directeur général
14 des élections d'Élections Canada avant le déclenchement du
15 mandat. Et si c'est exact, dans quel but le Comité a-t-il
16 tenu ces discussions?

17 **MME GINA WILSON:** Donc, en fait, le Comité
18 n'était pas censé être opérationnel en dehors de la période
19 électorale, comme vous l'avez mentionné. Il ne devait pas non
20 plus chevaucher d'autres responsabilités, comme celles
21 d'Élections Canada, et ce n'était pas non plus le seul outil
22 dont nous disposions.

23 **ME LYNDA MORGAN:** Est-ce qu'il y a eu des
24 discussions avec le directeur général des élections
25 d'Élections Canada et êtes-vous en mesure de décrire
26 brièvement le but de cette conversation?

27 **MME GINA WILSON:** Lors des premières réunions
28 du Groupe des cinq de 2019, il y a eu une réunion avec

1 Élections Canada pour essentiellement définir ce dont nous
2 étions responsables et ce que nous comprenions, ce que notre
3 rôle était, et simplement pour discuter avec les
4 fonctionnaires d'Élections Canada afin de s'assurer qu'il n'y
5 avait pas de chevauchement et de s'assurer que tout le monde
6 le comprenait.

7 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Et si nous regardons
8 le paragraphe quatre, qui est décrit comme « Groupe d'experts
9 », il établit la composition du groupe d'experts, que nous
10 avons déjà examinée. Sur les cinq membres de cette liste, y
11 avait-il quelqu'un qui avait un droit de veto?

12 **MME GINA WILSON:** Non.

13 **ME LYNDA MORGAN:** Et donc les décisions,
14 toutes les décisions ont été prises sur une base
15 consensuelle. Est-ce exact?

16 **MME GINA WILSON:** C'est exact.

17 **ME LYNDA MORGAN:** Et si nous pouvons faire
18 défiler vers le bas, s'il vous plaît ? À partir de... donc
19 procédez ici. Et c'est ainsi que commence le paragraphe :

20 "Pendant la période électorale, le
21 protocole pour une annonce publique
22 serait le suivant :..."

23 Et il y a une série de sous-paragraphe. La
24 première stipule qu'il y aura

25 "...des séances d'information
26 régulières à l'intention du Groupe
27 d'experts sur l'évolution de la
28 situation en matière de sécurité

1 nationale et les menaces qui pèsent
2 sur l'intégrité de l'élection."

3 Le Comité a-t-il reçu ce type d'information
4 pendant ou avant le G43?

5 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui. Nous avons reçu
6 des séances d'information préliminaires contenant des
7 renseignements de base de la part du Groupe de travail sur
8 les menaces et les tendances, mais aussi des tactiques
9 d'ingérence étrangère potentielles et des séances
10 d'informations générales sur les pays qui pourraient se
11 livrer à des activités d'ingérence financière.

12 **ME LYNDA MORGAN:** Si nous regardons le
13 paragraphe 2, il est dit que:

14 "Si le chef d'un organisme de
15 sécurité nationale prend connaissance
16 de l'ingérence dans l'élection
17 générale de 2019, qu'il examinera, en
18 consultation les uns avec les autres,
19 toutes les options pour y remédier
20 efficacement."

21 Et cela inclut en l'absence de:

22 "... des raisons impérieuses de
23 sécurité nationale ou de sécurité
24 publique d'informer directement la
25 partie concernée de l'incident."

26 Donc, lorsque nous examinons cette étape,
27 l'Agence de sécurité nationale était-elle censée prendre
28 cette décision seule, c'est-à-dire la décision d'envisager

1 toutes les options pour remédier efficacement à l'ingérence
2 ou aviser les parties ? Ou devaient-ils le faire avec les
3 instructions ou les directives du Comité?

4 **Mme NATHALIE DROUIN:** Durant les périodes... la
5 période électorale, les différents ministères conservent... et
6 agences... conservent leur autorité. Le panel n'a pas de
7 pouvoir de donner des directives aux agences.

8 Par contre, le panel travaille en
9 collaboration avec les agences afin d'identifier les
10 solutions, les options qui sont ouvertes. Donc, c'est une
11 discussion qui est beaucoup plus organique. C'est pas une
12 discussion qui est de l'ordre de la direction, puisque le
13 panel n'a pas de pouvoir de direction. Mais les conversations
14 étaient très ouvertes, très consensuelles sur les options qui
15 étaient disponibles pour aborder ou traiter chacun des
16 événements qui étaient soumis à l'attention du panel.

17 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Et si nous passons à
18 l'alinéa trois, cela stipule que le Groupe d'experts
19 évaluera...

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Avant cela, j'ai une
21 question à poser à, probablement, madame Drouin.

22 Si nous examinons le libellé du protocole, la
23 dernière partie du paragraphe deux:

24 "À moins de toute raison impérieuse
25 de sécurité nationale ou de sécurité
26 publique, les organismes informeront
27 la partie concernée, c'est-à-dire un
28 candidat, un parti politique,

1 Élections Canada de l'incident
2 directement."

3 Est-ce que je dois comprendre de ça que le
4 Groupe des Cinq... il était convenu que le Groupe des Cinq
5 n'interviendrait pas à cet égard-là, ou est-ce que c'est
6 quelque chose qui devait se faire en collaboration?

7 **Mme NATHALIE DROUIN:** Il était convenu dès le
8 départ que c'est pas les membres du Panel des cinq qui
9 allaient rencontrer, le cas échéant, des candidats ou des
10 partis politiques. Ces rencontres-là se feraient par les
11 agences. Et comme il a été indiqué dans la preuve qui a déjà
12 été soumise à la Commission, il y avait aussi l'occasion des
13 employés du Bureau du Conseil privé qui participaient à ces
14 rencontres avec les partis politiques.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Et je vois que
16 c'est « the agencies » au pluriel. Ça peut être pour toutes
17 sortes de raisons, dont le fait que ça peut être l'une ou
18 l'autre, mais est-ce qu'il était convenu que ce serait SITE
19 ou les agences elles-mêmes ou la direction des agences elles-
20 mêmes? Est-ce que vous vous souvenez?

21 **Mme NATHALIE DROUIN:** Ben, en fait, SITE
22 n'est pas... c'est un groupe d'experts, un groupe de travail.
23 Ce n'est pas une reconnaissance juridique. C'est un
24 regroupement de quatre organisations. Donc, ça pouvait être
25 le représentant de SITE, par exemple, qui arrivait du Service
26 de renseignement. Mais les... formellement, les briefings
27 étaient plus faits par les agences que par le groupe
28 d'experts.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

2 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Si nous passons à
3 l'alinéa trois, cela stipule que:

4 "Le Comité évaluera les incidents
5 afin de déterminer si le seuil ou
6 l'information du public a été
7 respecté."

8 Et donc, nous nous arrêtons là, et nous avons
9 en quelque sorte couvert cela en décrivant le Comité comme
10 étant principalement responsable de sonner la cloche pour
11 informer le public, mais lorsque nous examinons ce qui
12 relevait du mandat du Comité, le Comité était-il également
13 censé répondre ou élaborer un plan d'action pour répondre à
14 l'ingérence étrangère potentielle dans les élections?

15 **MME GINA WILSON:** Le protocole prévoit donc
16 qu'un rapport indépendant doit être préparé pour évaluer
17 l'efficacité du protocole, par exemple, comment tout cela a-
18 t-il fonctionné, y a-t-il eu une possibilité de le renforcer,
19 mais c'était en dehors du Comité, donc non, il n'y avait
20 aucune obligation pour le Groupe de produire un rapport ou un
21 plan d'action.

22 **ME LYNDA MORGAN:** D'accord. Alors ma question
23 porte donc précisément sur la période électorale. Si le
24 Comité reçoit des renseignements suggérant une ingérence
25 étrangère potentielle dans les élections, outre qu'il en
26 informe le public, a-t-il eu un autre rôle dans le cadre de
27 son mandat pour traiter ou traiter les renseignements qu'il
28 avait reçus?

1 **MME GINA WILSON:** Je pense que là où vous
2 voulez en venir, et je dirais que le Comité n'était pas
3 destiné à arbitrer des questions pendant l'élection ou à se
4 prononcer sur des éléments de renseignement, par exemple.

5 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Et j'aimerais juste
6 examiner brièvement le seuil, c'est-à-dire, si nous pouvons
7 faire défiler cette page un peu plus, s'il vous plaît?

8 Ainsi, le seuil d'information du public
9 indique que:

10 "Une annonce publique n'aura lieu que
11 si le Comité détermine qu'un incident
12 ou une accumulation d'incidents s'est
13 produit qui menace la capacité du
14 Canada de tenir des élections libres
15 et équitables."

16 Et certaines considérations sont ensuite
17 identifiées dans le Protocole, des considérations à prendre
18 en compte pour porter ce jugement.

19 L'un des points comprend :

20 "le degré de confiance des
21 fonctionnaires dans les
22 renseignements ou à l'information."

23 Et on note aussi, si nous regardons le
24 paragraphe commençant:

25 "Bien qu'un événement perturbateur ou
26 une interférence puisse émaner de
27 l'intérieur de pays ou de
28 l'extérieur »

1 Le protocole indique au Comité que :
2 "...comme point de départ, l'accent
3 devrait être mis sur l'ingérence
4 étrangère."

5 Comment le Groupe d'experts a-t-il interprété
6 ce genre d'orientation explicite dans le protocole sur
7 l'ingérence étrangère?

8 **MME NATHALIE DROUIN:** Madame Morgan, si vous
9 me le permettez, je voudrais parler un peu du seuil, car je
10 pense que c'est vraiment pertinent pour la Commission.

11 Alors, comme vous l'avez souligné, le
12 paragraphe 6 est vraiment la définition des critères
13 d'application du seuil. Et je pense qu'il est important de
14 dire que, tout d'abord, une annonce publique n'aura lieu que
15 si le Comité détermine qu'un incident ou une accumulation
16 d'incidents s'est produit pour menacer la capacité du Canada
17 à tenir des élections libres et équitables. Et trois éléments
18 étaient super importants et que nous devions examiner, et ce
19 sont les trois critères que vous voyez là. Tout d'abord:

20 "la mesure dans laquelle l'incident
21 ou les incidents compromettent la
22 capacité des Canadiens de tenir des
23 élections libres et équitables, la
24 possibilité que cet incident ou
25 d'autres incidents compromettent
26 réellement la crédibilité de
27 l'élection et le degré de confiance
28 que les fonctionnaires que nous avons

1 dans les renseignements que nous
2 avons devant nous. »

3 Et un peu plus tard nous pourrons parler de
4 la manière dont nous évaluons l'impact, mais nous y
5 reviendrons.

6 Comme vous l'avez dit, le but du panel était
7 de donner le signal d'alarme aux Canadiens. Mais il est aussi
8 important d'affirmer que ce seuil était très élevé, pour des
9 raisons importantes, d'ailleurs.

10 Tout d'abord, parce qu'il y avait un certain
11 risque que toute intervention du groupe d'experts puisse
12 faire plus de mal que de bien. Cela risquait de créer de la
13 confusion et d'être perçu comme une ingérence dans un
14 exercice démocratique. Et nous voulons aussi nous assurer que
15 nous ne sommes pas perçus comme prenant position, une
16 position partisane, dans un débat.

17 Le Canada est une démocratie où les Canadiens
18 et les Canadiennes jouissent de la liberté d'expression. Nous
19 respectons aussi la primauté du droit. Les Canadiens ont le
20 droit d'exprimer leur opinion, et c'est pourquoi le seuil
21 était si élevé. Je sais que vous avez reçu ces questions et
22 c'est ce que je voulais dire ce matin.

23 En ce qui concerne votre question spécifique,
24 et nous aurons également l'occasion de parler des différences
25 entre cette directive de 2019 et celle de 21, l'accent a été
26 mis sur l'ingérence étrangère en 2019. Cependant, nous avons
27 également pu examiner ce qui se passait à l'échelle
28 nationale. Mais le but du groupe d'experts était vraiment de

1 s'attaquer à l'ingérence étrangère.

2 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

3 Et pour ce qui est de l'interprétation de la...

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Veuillez m'excuser. Je
5 pense qu'il y a quelqu'un...

6 **MME MONIK BEAUREGARD:** Mais si je peux me
7 permettre, je voudrais adresser le troisième critère en ce
8 qui a trait au seuil du protocole et juste pour ajouter que...
9 pour parler un petit peu une minute du renseignement, qui
10 peut être à la fois très utile, mais qui peut aussi être très
11 incomplet, et donc, cet élément de considération était
12 essentiel pour nous.

13 Nous recevons des rapports de renseignement
14 qui... effectivement, c'était des informations partielles, et
15 donc, nous devons évaluer à la lumière de nos connaissances
16 en général ce qu'on pouvait déjà avoir comme connaissances
17 sur un acteur donné, des informations qu'on recevait, qui
18 étaient toutes finalement très partielles. C'est très rare
19 qu'on puisse agir sur le contenu d'un seul rapport... pour ce
20 qui est d'être des renseignements exploitables.

21 Et donc, c'est important de mentionner que
22 ces rapports nous viennent avec des « caveats », avec des
23 notes importantes sur la source qui fournit l'information,
24 que ce soit une source humaine ou une source digitale, et ces
25 notes sont absolument importantes à considérer. Elles sont là
26 pour une très bonne raison et elles sont là pour que le
27 panel, dans nos libérations, qu'on tienne compte de ces
28 « caveats ». Et ça pouvait très bien être, par exemple, une

1 source très bien établie dont les informations précédentes
2 avaient été corroborées et ça peut aller jusqu'à l'autre bout
3 du spectrum où c'est une nouvelle source dont les
4 informations n'ont pas encore été testées.

5 Donc, tout ça entrainait dans la délibération
6 sur... et qui, en bout de ligne, déterminait la confiance qu'on
7 pouvait avoir sur la crédibilité et la fiabilité de
8 l'information qui était fournie.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et les informa... je suis
10 désolée...

11 Et les informations qui vous sont données à
12 cet égard-là le sont essentiellement par les agences, c'est-
13 à-dire sur la crédibilité d'une source, les expériences
14 précédentes qu'il y a eu pu avoir...

15 **MME MONIK BEAUREGARD:** C'était des
16 informations de plusieurs sources.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, elles vous
18 informent de ça.

19 **MME MONIK BEAUREGARD:** C'est ça. Donc, dans
20 les rapports, il y a une note d'information sur la source et
21 l'agence qui nous fournit un rapport de renseignement va
22 utiliser un langage très spécifique et quand même assez
23 générique, c'est souvent le même langage qu'on va voir pour
24 décrire une source et pour décrire l'information qui a été
25 obtenue.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et c'est sur cette base-
27 là qu'entre vous, vous discutez pour, en fait, former votre
28 propre jugement quant à la crédibilité de l'information que

1 vous obtenez.

2 **MME MONIK BEAUREGARD:** Absolument. Et ça
3 rentre dans le contexte de ce qu'on peut déjà savoir sur un
4 acteur donné, sur... d'informations précédentes qui nous ont
5 été fournies.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

7 **Mme NATHALIE DROUIN:** Si je peux juste me
8 permettre d'ajouter. Ce que vient de dire ma collègue est
9 extrêmement important. Quand je vous parlais du seuil pour
10 faire une annonce, comme nous sommes dans une société de
11 droit, le panel ne pouvait pas se permettre de faire une
12 annonce sur des informations qui n'étaient pas fiables. Donc,
13 c'était vraiment un élément important pour déterminer si, oui
14 ou non, on peut faire une annonce qui peut avoir des impacts
15 importants.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

17 **ME LYNDA MORGAN:** Et si le groupe d'experts
18 était en mesure de recevoir de l'information et d'avoir des
19 questions sur le degré de confiance des fonctionnaires dans
20 les renseignements ou l'information, y avait-il une voie par
21 laquelle vous pouviez demander des renseignements
22 supplémentaires en tant que groupe d'experts?

23 **MME MONIK BEAUREGARD :** Oui, absolument, à
24 chaque breffage qu'on obtenait, on avait des rencontres.
25 Donc, une fois par semaine, et quand il y avait des questions
26 sur la fiabilité d'une source, ou pas assez d'informations,
27 parce que l'information était vraiment très partielle,
28 naturellement on demandait aux agences de continuer à

1 surveiller la situation et nous fournir des informations
2 additionnelles dès que possible.

3 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

4 Je vais passer à l'étape suivante, pour
5 couvrir les réunions avec vous en détail.

6 J'ai juste un autre sujet à aborder au sujet
7 du seuil. Alors, pouvons-nous afficher le CAN 9823, s'il vous
8 plaît?

9 **--- PIÈCE No. CAN 9823:**

10 Critical Election Interference Public
11 Protocol Panel - Workplan

12 **ME LYNDA MORGAN:** Il s'agit d'un document
13 daté du 17 mai 2019, donc évidemment en dehors de la période
14 électorale.

15 Passez à la page 3 s'il vous plait, donc à
16 l'extérieur de la période de transition.

17 Mesdames et messieurs les membres du comité,
18 avez-vous déjà vu ce document et reconnaissez-vous
19 l'écriture?

20 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, c'est mon écriture.
21 Est-ce qu'on peut descendre la page?

22 **ME LYNDA MORGAN:** Et donc, si nous examinons
23 ce document, il suit effectivement le libellé des seuils que
24 nous venons d'examiner.

25 À peu près à mi-chemin de la page, il y a une
26 question : « Dans quelle mesure le vote incident change-t-
27 il?

28 Pouvez-vous faire défiler un peu plus vers le

1 bas, s'il vous plaît?

2 Donc, la première puce en haut de la page,
3 là, puis nous voyons une coche et une note manuscrite qui,
4 madame Drouin, je crois, dit « Niveau de conduite? ».

5 Pouvez-vous nous expliquer ce que signifie
6 cette notation et quelles discussions le groupe d'experts a
7 eues à ce sujet?

8 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, absolument.

9 Donc, en 2019, comme vous pouvez le voir ici,
10 nous avons eu des discussions sur la question de savoir si
11 nous devions ou non faire une évaluation d'impact, si oui ou
12 non nous faisons l'évaluation en fonction du niveau de la
13 circonscription ou de l'ensemble de l'élection en général. Et
14 c'est ainsi que ces discussions ont eu lieu.

15 Cependant, je pense qu'il est important de
16 dire que toute l'information et les renseignements que nous
17 avons reçus concernaient toujours quelque chose qui se
18 passait au niveau de la circonscription. Donc, et il est
19 également important de dire que nous n'avons observé en 2019
20 aucun incident qui, selon nous, a même atteint le seuil au
21 niveau de la circonscription.

22 Donc, même si nous avons eu une conversation,
23 nous ne sommes pas arrivés à une conclusion solide en tant
24 que groupe d'experts, que ce soit au niveau de la
25 circonscription ou au niveau national en général, mais à la
26 fin, nous n'avons pas eu à résoudre cette question parce que
27 nous avons fait le test au niveau de la circonscription. Nous
28 recevions de l'information au niveau de la circonscription et

1 nous en sommes venus à la conclusion que, même au niveau de
2 la circonscription, le seuil n'a pas été atteint.

3 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

4 Je vais prendre un document supplémentaire,
5 qui est le CAN 9920.

6 **--- PIÈCE No. CAN 9920:**

7 CEIPP - Meeting six

8 **ME LYNDA MORGAN:** Et c'est un compte rendu de
9 la discussion pour la réunion 6, en attendant qu'elle soit
10 abordée.

11 Permettez-moi de poser une question générale
12 au groupe d'experts, s'il y a une série de... ou il y a un
13 compte rendu des discussions pour cette réunion particulière.
14 Le groupe d'experts avait-il déjà vu ce document ? Les avez-
15 vous examinés au fur et à mesure qu'ils étaient préparés en
16 même temps ?

17 **Mme NATHALIE DROUIN:** Non. Ces documents-là
18 étaient plus des documents au dossier et moi-même j'en ai
19 pris connaissance dans le cadre de l'exercice de cette
20 commission-là. Donc, ils ne nous étaient pas remis lors des
21 rencontres et n'étaient pas sujets à une adoption par les
22 membres.

23 **ME LYNDA MORGAN:** Si nous faisons défiler
24 vers le bas jusqu'à la deuxième puce à partir du haut, vous
25 pouvez voir que la puce se lit comme suit:

26 "Au cours de ses délibérations futures,
27 le Comité a convenu que les activités
28 d'ingérence potentielles devraient être

1 évaluées en fonction de leur impact sur
2 une seule élection nationale par
3 opposition aux répercussions
4 potentielles sur 338 élections
5 individuelles dans l'ensemble du pays."

6 Est-ce que cette puce reflète fidèlement les
7 délibérations du groupe d'experts ou la conclusion du groupe
8 d'experts sur ce sujet?

9 **MME NATHALIE DROUIN:** Non. Comme je viens de
10 le dire, cela ne reflète pas et, comme je l'ai dit, nous ne
11 sommes pas arrivés à une conclusion à cet égard.

12 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Nous avons donc
13 appris que le Comité n'est effectivement opérationnel que
14 pendant la période électorale, mais je crois comprendre que
15 le Comité a commencé à se réunir quelques mois avant le
16 déclenchement du bref en septembre 2019; Est-ce exact?

17 **MME NATHALIE DROUIN:** Exact.

18 **ME LYNDA MORGAN:** Donc, si nous pouvons vous
19 parler de CAN.DOC 11, s'il vous plaît, et de la page 18, s'il
20 vous plaît. Ce que je vous envoie, c'est le rapport
21 institutionnel du BCP à une table indiquant les dates des
22 réunions du Groupe des cinq en 2019. Nous commençons donc par
23 une réunion le 31 mai 2019, et je vais demander si nous
24 pouvons simplement faire défiler lentement ce tableau. Nous
25 assistons à une autre réunion les 20 juin, 27 juin, 7 août,
26 15 août, 9 septembre. Ce sont toutes des réunions
27 préélectorales. Ensuite, nous avons... nous voyons une réunion
28 le 16 septembre, le 24 septembre, le 30 septembre, le

1 7 octobre, le 15 octobre et le 21 octobre. Le 21 octobre
2 étant le jour des élections. En tant que membre du Comité,
3 vous souvenez-vous si vous vous êtes réunis le 21 octobre?

4 **MME NATHALIE DROUIN:** Nous ne nous souvenons
5 pas si nous nous sommes rencontrés.

6 **ME LYNDA MORGAN:** D'accord. Et en dehors de
7 cette réunion en particulier, le tableau vous semble-t-il
8 exact en ce qui concerne la fréquence des réunions?

9 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui. Peut-être juste
10 pour donner un peu de détails, donc la réunion du 21 était
11 une réunion de 30 minutes qui était prévue, mais je pense
12 qu'à la fin, cela ne s'est pas produit. Aucun d'entre nous ne
13 peut se souvenir si oui ou non, et nous n'en avons aucune
14 trace dans notre agenda respectif.

15 **ME LYNDA MORGAN:** Et vous avez déjà décrit
16 qu'en préparation de l'élection, le Groupe d'experts a reçu
17 des séances d'information de base, je suppose, sur la menace,
18 l'environnement et la tendance. À l'approche de l'Assemblée
19 générale 43, qui, selon le Comité, était l'une des plus
20 grandes préoccupations ou menaces pour l'élection?

21 **MME GINA WILSON:** Eh bien, les séances
22 d'informations générales que nous avons reçues portaient sur
23 les pays potentiels qui pourraient s'engager dans l'IF (FI),
24 comme la Chine, par exemple, la Russie, l'Inde et le Pakistan
25 qui ont été quelques-unes des premières conversations, et
26 j'étais là pour les premières parties, donc c'est ce dont je
27 me souviens.

28 **ME LYNDA MORGAN:** Et au cours de ces

1 premières réunions également, en plus de recevoir ces
2 renseignements de base, je crois comprendre que le Groupe a
3 également passé du temps à discuter, à débattre, à analyser
4 le seuil et la façon de l'interpréter, ainsi qu'à examiner
5 divers scénarios hypothétiques; Est-ce exact?

6 **MME MONIK BEAUREGARD:** C'est exact.

7 **MME NATHALIE DROUIN:** C'est exact.

8 **ME LYNDA MORGAN:** Et quel était le but de
9 l'examen des scénarios hypothétiques?

10 **MME MONIK BEAUREGARD:** Donc, les tests qui
11 ont eu lieu ont probablement eu lieu à chaque réunion que
12 nous avons tenue, nous avons tenu une sorte de scénario. Il
13 s'agissait vraiment de tester nos réactions à certains types
14 d'événements, peut-être un événement lié à l'intimidation
15 humaine, à la façon dont les différents membres du Comité
16 percevraient leurs rôles et leurs responsabilités, à la façon
17 dont nous réagirions, ou à une cybermenace, par exemple, ou
18 contre un certain type de mésinformation ou de
19 désinformation.

20 Nous avons donc trouvé très utile de
21 continuer à faire de l'exercice à chaque réunion pour avoir
22 une idée, vous savez, de ce que pourraient être ces
23 événements et ainsi de suite. C'est pourquoi nous avons
24 continué à les faire à chaque réunion.

25 **ME LYNDA MORGAN:** Donc, vous commencez le
26 prédéclenchement avec une sorte d'exercice hypothétique de
27 discussion de table et vous continuez tout au long de la
28 période électorale avec ceux-ci?

1 **MME NATHALIE DROUIN:** Absolument.

2 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Madame Morgan,
3 serait-il utile d'essayer de décrire ce qu'est un ordre du
4 jour habituel, comment cela a fonctionné ou non?

5 **ME LYNDA MORGAN:** Oui, j'aimerais le savoir.
6 Oui, si vous êtes en mesure de décrire, je pense qu'en
7 mettant l'accent sur la période électorale, comment s'est
8 déroulée une réunion standard, qui y a assisté et ce que le
9 Comité a fait?

10 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Bien sûr. Et si vous
11 me le permettez, j'aimerais simplement souligner que nous
12 avons tenu un certain nombre de ces réunions préparatoires
13 qui ont commencé à la fin du mois de mai 2019. Et j'insiste
14 simplement sur ce point parce que ces réunions étaient
15 vraiment de nature fondamentale pour nous, et qu'elles se
16 sont avérées être un forum très efficace pour nous permettre
17 de développer et de nous assurer que nous avons une
18 compréhension commune entre nous, et comme vous l'avez
19 également mentionné, le commissaire aux élections. Nous avons
20 donc revu les choses, encore une fois, comme le mandat. Nous
21 avons examiné le protocole en détail. Nous nous sommes
22 penchés sur le rôle du Groupe d'experts et de ses principaux
23 partenaires, y compris ceux de la communauté de la sécurité
24 et du renseignement et d'autres, encore une fois, comme le
25 commissaire aux élections et Élections Canada.

26 Nous avons parlé des séances d'information de
27 base sur les menaces que nous avons reçues, qui portaient sur
28 un large éventail d'informations, d'activités d'interférence,

1 de sources et de cibles, par exemple. Ces discussions
2 préliminaires et ces exercices de scénarios, ont-ils
3 poursuivi. Ils ont commencé pendant la période préélectorale,
4 et ils se sont poursuivis tout au long de la période
5 préélectorale, et en fait, je dirais, en fréquence et en
6 notre compréhension approfondie.

7 Nous avons également parlé des communications
8 et de la façon dont nous voulions travailler pendant la
9 période électorale. Donc, après le déclenchement des
10 élections, nous avons commencé à nous réunir chaque semaine
11 jusqu'à l'élection. Et, bien sûr, le Comité était toujours
12 disponible pendant la période électorale si nous devions nous
13 réunir au besoin.

14 Donc, l'ordre du jour habituel, comme vous
15 l'avez souligné dans ce document, je pense que c'est toujours
16 à l'écran, vous pouvez voir en quelque sorte certains des
17 éléments clés, mais nous commençons généralement par une
18 séance d'information et une discussion avec les agences de
19 sécurité, généralement dirigées par le directeur du SCRS ou
20 le chef du CST. Donc, on voyait quelles étaient les menaces
21 potentielles à l'intégrité de l'élection, et nous permettait
22 également d'avoir des discussions avec eux sur la nature de
23 la menace, il pourrait s'agir de certaines des mises en garde
24 qui ont déjà été identifiées, et cetera. Et leurs séances
25 d'informations complétaient les rapports quotidiens fusionnés
26 de renseignements multi-sources SITE, donc les rapports de
27 l'équipe SITE.

28 Puis, essentiellement, après avoir eu ces

1 discussions et ces séances d'information avec les agences de
2 sécurité, on leur demandait de partir. Le greffier de
3 l'époque et nous avons tous estimé qu'il était très important
4 que nous puissions délibérer entre nous en tant que groupe de
5 cinq membres. Ils parlaient donc et nous avons des
6 considérations et des délibérations très sérieuses sur ce que
7 nous avons entendu, et aussi sur la façon dont cela serait
8 pris en compte dans notre réflexion sur le seuil.

9 Donc, comme je l'ai mentionné, les
10 discussions préliminaires ont été de continuer à faire
11 l'objet de nos délibérations, elles ont commencé avant le
12 déclenchement et se sont poursuivies pendant la période
13 électorale. Je pense qu'il y a déjà eu des discussions autour
14 des scénarios et des exercices de discussion de table.

15 Encore une fois, ils ont examiné tous les
16 types de brouillage potentiel, les sources, les implications,
17 et cetera. Ceux-ci ont donc constitué une partie très
18 importante de nos réunions tout au long de la période
19 électorale. Et puis nous concluions souvent par une
20 discussion un peu générale, et aussi par l'identification des
21 questions sur lesquelles nous voulions un suivi plus
22 approfondi, ou des choses particulières sur lesquelles nous
23 aimerions réfléchir davantage. Il se peut donc qu'il en
24 ressorte quelque chose qui nous dise que nous aimerions une
25 autre séance d'information à ce sujet, ou une discussion plus
26 approfondie sur ce type de sujet, ou un nouveau sujet lors de
27 notre prochaine réunion. Un peu le déroulement des
28 rencontres.

1 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

2 **ME GIB van ERT:** Un instant, s'il vous plaît.

3 Si vous me le permettez, je vous interromps.
4 C'est Gib Van Ert, pour Michael Chong. Le témoin semble avoir
5 lu des notes pendant qu'elle témoignait. Je demande qu'une
6 copie de ces notes soit remise aux parties à temps pour le
7 contre-interrogatoire de cet après-midi. Merci.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je n'ai aucune idée de ce
9 que sont toutes ces notes. C'est une note que vous avez prise
10 pour votre témoignage ce matin?

11 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Madame la
12 Commissaire, j'ai pris ma retraite il y a plus de quatre ans
13 et demi, ou il y a environ quatre ans et demi. Donc, pour
14 moi, c'était important pour moi de me rafraîchir la mémoire
15 sur ce qui s'est passé, et la façon dont je travaille, c'est
16 très utile pour moi d'avoir, surtout après quatre ans et demi
17 de retraite, des points sur lesquels je peux m'appuyer. Et ce
18 dont j'ai parlé sera essentiellement les facteurs clés que
19 j'ai ici.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Il s'agit donc
21 de noter que vous avez pris en compte votre examen de votre
22 dossier et les notes que vous avez peut-être prises dans le
23 passé et...

24 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Non, ce sont des
25 notes personnelles pour me guider dans mes propos
26 aujourd'hui. Et qui m'aident, justement, à me rappeler de ce
27 qui est arrivé. Ce sont mes notes personnelles.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Je vais passer

1 en revue les notes pour m'assurer que je comprends de quoi il
2 s'agit et je répondrai à votre demande plus tard aujourd'hui.

3 **ME GIB van ERT:** Merci. J'ajouterai
4 simplement que c'est la façon habituelle de procéder dans
5 toute instance judiciaire où un témoin témoigne de vive voix,
6 c'est-à-dire que si ce témoin se rafraîchit la mémoire à
7 l'aide de notes qu'il a apportées à la barre des témoins,
8 celles-ci sont fournies aux parties. Je n'ai pas d'objection
9 à ce que ce témoin ait pris des notes. Elle l'a fait
10 clairement en toute conscience, mais nous avons, à mon avis,
11 le droit, en tant que parties, de voir ces notes.

12 Merci.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je comprends. Mais je
14 veux voir le format des notes avant d'accepter de vous les
15 fournir.

16 **ME GIB van ERT:** Oui, je voulais simplement
17 que vous ayez mon mémoire complet sur ce point. Merci.

18 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

19 Je vais donc résumer ma compréhension de
20 votre témoignage jusqu'à présent en ce qui concerne les
21 sources d'informations ou de renseignement qui sont parvenues
22 au groupe d'experts.

23 Vous avez déjà parlé du rapport du groupe
24 Site, regardons maintenant le document 9397, s'il vous plaît.

25 **--- PIÈCE No. CAN 9397:**

26 SITE TF SITREP - September 9, 2019

27 **ME LYNDA MORGAN:** Et nous n'avons pas besoin
28 de passer beaucoup de temps là-dessus, mais il indique la

1 date, les mises à jour des menaces, les réponses
2 opérationnelles et les mises à jour. Et vous les avez reçus
3 tous les jours de la semaine pendant la période électorale.
4 Est-ce exact??

5 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, c'est exact.

6 **ME LYNDA MORGAN:** J'aimerais vous poser une
7 question au sujet de la tendance des menaces au sommet. Vous
8 voyez donc « Élections fédérales de 2019 - Tendance des
9 menaces stable ». Comment, le cas échéant, le panel a-t-il
10 utilisé cette indication sur les tendances?

11 **MME MARTA MORGAN:** Nous en recevions tous les
12 jours et, personnellement, je les ai examinés, je me suis
13 assuré de les avoir lus tous les jours et j'ai examiné la
14 tendance des menaces, car c'était une indication des conseils
15 fournis par le Groupe de travail sur le degré d'ingérence
16 étrangère en ce qui concerne le niveau global de menace en
17 matière d'ingérence étrangère pendant les élections. Et si
18 nous avons vu ce niveau augmenter d'un jour à l'autre, cela
19 aurait certainement été un sujet de préoccupation et quelque
20 chose que nous aurions dû comprendre ce qui se passait et
21 aborder lors de notre prochaine réunion ou peut-être nous
22 réunir plus rapidement.

23 Il s'agissait donc d'un facteur important
24 pour évaluer quotidiennement le niveau global de menace.

25 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

26 Et ces documents... oh, je suis désolée.

27 **MME MONIK BEAUREGARD:** Puis-je simplement
28 ajouter que, pour nous, cela nous a aidés à voir s'il y avait

1 un pic de signalements. Donc, le fait qu'il soit demeuré
2 stable nous a dit que, d'après l'évaluation de base de la
3 menace, il n'y avait pas de pic.

4 **ME LYNDA MORGAN:** Et ces rapports étaient
5 reçus quotidiennement. Est-ce que vous les avez tous reçus
6 sur le réseau sécurisé?

7 **MME MONIK BEAUREGARD:** Oui.

8 **ME LYNDA MORGAN:** Et je crois que vous avez
9 dit, madame Bossenmaier, que vous avez également reçu
10 certains rapports de situation?

11 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Oui.

12 **ME LYNDA MORGAN:** Est-ce qu'ils ont été reçus
13 de la même manière, comme ils ont été reçus par voie
14 électronique?

15 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Je vais dire oui,
16 mais je peux aussi compléter cela. Certains peuvent également
17 avoir été livrés par un agent des relations avec la
18 clientèle. Il y a deux façons d'obtenir de l'information.

19 **ME LYNDA MORGAN:** D'accord. Il s'agit donc
20 d'une livraison électronique ou d'une remise en main propre
21 de produits de renseignement?

22 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Oui. Respecter la
23 classification du matériau.

24 **ME LYNDA MORGAN:** Et le groupe d'experts a-t-
25 il été en mesure de demander des rapports de renseignement
26 sous-jacents supplémentaires ou de suivi s'ils étaient
27 intéressants?

28 **MME GRETA BOSSENMAIER:** ON avait toujours la

1 possibilité de demander plus d'informations.

2 **ME LYNDA MORGAN:** Et donc... et vous avez
3 également fait référence aux séances d'information orales sur
4 le renseignement à chacune des réunions. Vous aviez dit
5 qu'ils étaient par les chefs des agences.

6 Le groupe d'experts a-t-il également reçu des
7 séances d'information directes de la part des personnes qui
8 faisaient partie du groupe d'experts en 2019??

9 Par exemple, M. King a-t-il assisté
10 physiquement à une réunion et a-t-il informé le groupe
11 d'experts?

12 **MME NATHALIE DROUIN:** Pas selon mon souvenir.
13 À ce moment-là, nous recevions directement David Vigneault et
14 Shelly Bruce, du CST, lors des séances d'information.

15 **ME LYNDA MORGAN:** Vous recevez donc une sorte
16 de communication écrite de la part du groupe de travail SITE
17 par l'intermédiaire des séances d'information orales des
18 chefs d'organismes. Est-ce que c'est un principe général
19 exact?

20 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui. Nous avons aussi
21 eu des réunions où nous avons eu le chef de la GRC. Je pense
22 que nous...

23 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Le patron de MMR
24 aussi.

25 **MME NATHALIE DROUIN:** Le chef de MMR aussi.
26 Mais les membres du groupe de travail en tant que tels
27 étaient représentés par le chef de leurs agences respectives.

28 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

1 Et en ce qui concerne le MMR, avez-vous
2 également reçu des rapports écrits de MMR?

3 **MME MARTA MORGAN:** Oui, nous avons reçu... je
4 veux dire, lorsque nous recevions nos rapports quotidiens,
5 ils faisaient souvent référence à des informations de base
6 supplémentaires et ces informations de base... les gens les
7 recevaient de différentes manières, mais pour moi, c'était
8 normalement avec le représentant quotidien de SITE.

9 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

10 J'aimerais maintenant parler de certains des
11 incidents ou de l'information que le groupe d'experts a
12 traitée au cours de l'EG 43 en ce qui concerne les
13 commentaires que vous pouvez faire publiquement.

14 Nous allons donc commencer par ce qui est un
15 fait non litigieux, c'est-à-dire que le groupe d'experts n'a
16 pas fait d'annonce publique pendant l'élection générale de
17 2019. Exact?

18 **MME MARTA MORGAN:** Exact.

19 **ME LYNDA MORGAN:** J'aimerais donc commencer
20 par les irrégularités dans une course à l'investiture.

21 Je comprends donc que le Groupe des Cinq a
22 reçu des renseignements sur des irrégularités présumées dans
23 une course à l'investiture du Parti libéral dans Don Valley-
24 North en septembre 2019. Est-ce exact?

25 **MME MARTA MORGAN:** Exact.

26 **ME LYNDA MORGAN:** Le comité a-t-il été mis au
27 courant de rapports de renseignement indiquant que des
28 autobus ont été utilisés pour amener des étudiants étrangers

1 au processus de mise en candidature??

2 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

3 Si vous me le permettez, madame Morgan, je
4 pense que nous avons un résumé très utile pour le public où
5 vous avez ces renseignements qui sont rapportés.

6 **ME LYNDA MORGAN:** Je peux vous le demander si
7 vous pensez que c'est utile. C'est CAN.SUM 1.

8 Est-ce le document auquel vous faites
9 allusion?

10 **--- PIÈCE No. CAN.SUM 1:**

11 Don Valley North (DVN) Liberal Party
12 Nomination Race in 2019

13 **MME NATHALIE DROUIN:** Tout à fait.

14 **ME LYNDA MORGAN:** D'accord. Donc, si nous
15 pouvons faire défiler jusqu'à la deuxième page, s'il vous
16 plaît.

17 Je viens donc de vous poser une question au
18 sujet du paragraphe 2(1), à savoir si le groupe d'experts
19 était au courant de ces rapports de renseignement, et vous
20 avez indiqué que, madame Drouin, le comité était au courant.

21 **MME NATHALIE DROUIN:** oui. Une chose que
22 j'aimerais dire, cependant, c'est que, vous savez, la nature
23 du renseignement est qu'il continue d'évoluer, de sorte que
24 la liste des renseignements que vous avez dans ce résumé
25 public ne nous est pas arrivée, vous savez, le même jour.

26 La situation a donc évolué au cours de la
27 période électorale en ce qui concerne l'information que nous
28 recevions.

1 **ME LYNDA MORGAN:** D'accord.

2 **MME NATHALIE DROUIN:** Donc, ce que je peux
3 vous dire, c'est que, oui, le groupe d'experts a reçu de
4 l'information. Nous avons discuté très sérieusement de cette
5 information.

6 Nous avons également discuté de la
7 nomination. Comme nous venons d'en discuter longuement, la
8 directive, le rôle du Comité des Cinq et, habituellement, les
9 mises en candidature ne se font pas pendant une campagne
10 électorale. Habituellement, ils ont lieu avant la campagne
11 électorale. L'une de nos conversations portait donc sur la
12 question de savoir si cela relevait ou non de la compétence
13 du comité.

14 Mais nous avons, vous savez, à la fin,
15 examiné cette information et traité l'information.

16 Nous avons évalué l'information que nous
17 avons reçue, si elle était fiable ou non, si elle était
18 corroborée ou non.

19 **ME LYNDA MORGAN:** Et êtes-vous en mesure de
20 parler publiquement de l'une ou l'autre des délibérations
21 concernant cet exercice d'équilibrage?

22 **MME NATHALIE DROUIN:** Donc, je pense que ce
23 que je peux dire, c'est que l'une des informations qui a été
24 le plus corroborée est l'existence d'autobus avec des
25 étudiants. C'est une chose qui a été plus corroborée.

26 Tous les autres éléments n'ont pas été
27 corroborés. Et...

28 **ME LYNDA MORGAN:** Pardon. Si vous me

1 permettez de vous interrompre.

2 Lorsque vous dites que « les autres éléments
3 n'ont pas été corroborés », pouvez-vous être plus précis sur
4 ce point?

5 **MME NATHALIE DROUIN:** Non, je ne peux pas.

6 **ME LYNDA MORGAN:** OK.

7 **MME NATHALIE DROUIN:** Mais c'est... c'était
8 l'élément pour lequel nous avons des preuves.

9 Et au cours de notre conversation sur la
10 nomination, nous avons également discuté de la question de
11 savoir si oui ou non... comment la nomination était gouvernée.
12 Et les processus de nomination sont vraiment régis par les
13 règles des partis. Ce ne sont pas des règles
14 gouvernementales. Il n'y a qu'un seul élément qui est
15 réglementé, et c'est l'élément de financement lié aux
16 processus de mise en candidature.

17 C'était donc un autre élément qu'on a dû
18 regarder.

19 Nous agissons également en fonction de ces
20 renseignements, et certaines mesures ont été prises à cet
21 égard, alors la première chose à faire, c'est que nous
22 demandons aux organismes, en particulier au SCRS, de
23 continuer à nous fournir d'autres renseignements qu'ils
24 pourraient recevoir au sujet de Don Valley-North.

25 La deuxième chose que nous avons faite à la
26 suite d'autres renseignements a été de nous assurer que le
27 commissaire électoral recevait ces renseignements.

28 Enfin, nous avons également été informés, et

1 nous en avons discuté avec l'agence, que le Parti libéral
2 devrait être informé des renseignements qui nous ont été
3 communiqués.

4 **ME LYNDA MORGAN:** Donc, lorsque vous décrivez
5 qu'Élections Canada a été mis au courant, pour quoi... comment
6 avez-vous compris la raison pour laquelle ils ont été mis au
7 courant?

8 **MME NATHALIE DROUIN:** Parce que certains des
9 renseignements comportaient des allégations de financement.
10 Et comme je viens de le dire, Élections Canada et les
11 commissaires ont compétence en ce qui concerne les
12 irrégularités potentielles en matière de financement des
13 partis et des réunions d'investissement.

14 **ME LYNDA MORGAN:** Et vous avez abordé les
15 discussions sur...

16 **MME NATHALIE DROUIN:** Puis-je...

17 **ME LYNDA MORGAN:** Oui.

18 **MME NATHALIE DROUIN:**... ajouter quelque chose?
19 Parce que je pense que c'est pertinent en ce qui concerne
20 l'information que nous recevons en tant que panel.

21 Lorsque nous avons discuté de cela en 2019,
22 nous avons toujours discuté du nom de la circonscription,
23 jamais du nom du candidat. À tel point que lorsque les fuites
24 se sont produites, il m'a fallu un certain temps pour faire
25 le lien entre le nom du candidat et la circonscription. Nous
26 n'avions donc pas de conversations individuelles. Nous étions
27 en train d'avoir une conversation sur une circonscription
28 électorale.

1 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Et vous avez abordé
2 le genre de discussions sur la question de savoir si la mise
3 en candidature... si une question de course à l'investiture
4 relevait du mandat du Comité, pour ainsi dire. Est-ce que
5 vous, est-ce que le groupe d'experts s'est mis en place ? En
6 fin de compte, est-ce que les membres sont parvenus à une
7 conclusion quant à savoir si c'était quelque chose que vous
8 pouviez traiter?

9 **MME NATHALIE DROUIN:** Donc, comme je l'ai
10 dit, ce n'était pas l'objectif du Comité des Cinq, car
11 habituellement, vous savez, les nominations tombent en dehors
12 de cette période.

13 Cependant, vous savez, c'était quelque chose
14 qui touchait la crédibilité du processus. C'est pourquoi nous
15 nous sommes penchés sur la question. C'est pourquoi certaines
16 mesures ont été prises. Et à la fin, nous avons conclu que
17 l'information dont nous disposions, en raison de l'impact
18 potentiel qu'elle avait, en raison de la fiabilité de
19 certaines informations, que notre seuil n'était pas atteint
20 pour faire une annonce, car elle ne mettait pas, ou ne
21 compromettait pas la tenue d'élections libres et équitables.

22 **ME LYNDA MORGAN:** Vous avez également parlé
23 d'une séance d'information à l'intention du Parti libéral.

24 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

25 **ME LYNDA MORGAN:** Cette séance d'information
26 a-t-elle été prise en compte dans les délibérations du
27 Comité ? Et si oui, pouvez-vous expliquer comment cela, quel
28 impact cela a eu?

1 **MME NATHALIE DROUIN:** Donc, quand nous... je
2 n'ai pas eu l'occasion de parler de la façon dont nous avons
3 fait notre évaluation d'impact. Je suppose que nous y
4 reviendrons. Mais...

5 **ME LYNDA MORGAN:** Vous me donnez l'occasion
6 de parler de comment on fait notre notre évaluation des
7 menaces. Alors on en vient là.

8 **MME NATHALIE DROUIN:** D'accord.

9 **ME LYNDA MORGAN:** C'est peut-être le bon
10 moment de le faire avec cet exemple-là...

11 **MME NATHALIE DROUIN:** Parfait.

12 **ME LYNDA MORGAN:** ... de décrire comment cela
13 fonctionnait.

14 **MME NATHALIE DROUIN:** Donc, le fait que nous
15 puissions avoir des opérations ou des mesures d'atténuation,
16 cela contribue à réduire le risque et à réduire l'impact. Et
17 le fait d'être en mesure d'informer un parti, en l'occurrence
18 le Parti libéral, contribuait à réduire les risques et les
19 répercussions potentiels.

20 Aussi, le fait que nous avons également été
21 en mesure d'échanger de l'information... quand je dis nous, je
22 veux dire le gouvernement. Ce n'est pas le Comité qui a
23 communiqué l'information au commissaire aux élections.
24 C'était le SCRS. Mais le fait qu'il s'agissait également
25 d'une mesure que nous pouvions prendre en main contribuait
26 également à limiter les impacts potentiels.

27 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Alors, ce que je
28 comprends de ce que vous avez dit, que l'un des facteurs dans

1 les délibérations était de voir s'il y avait des options
2 d'atténuation ou quoi que ce soit d'autre qui pourrait
3 réduire le risque?

4 **MME NATHALIE DROUIN:** Absolument, absolument.

5 **ME LYNDA MORGAN:** D'accord. Et en vous
6 retirant de cette situation, qui est spécifique à ce que vous
7 avez décrit comme la séance d'information, y a-t-il eu
8 d'autres actes ou événements généraux que le Comité pourrait
9 considérer comme susceptibles d'atténuer une menace?

10 **MME NATHALIE DROUIN :** Oui, si vous me le
11 permettez, j'aimerais pouvoir utiliser, je pense que ça été
12 donné ou divulgué ce matin, c'est ce qu'on appelle le fameux
13 graphique de la clé anglaise. Je crois l'avoir vu dans les
14 documents qui nous ont été soumis hier par la Commission.

15 **ME LYNDA MORGAN:** Je peux afficher la fameuse
16 clé, c'est-à-dire la CAN 457.

17 **--- PIÈCE NO. CAN 457:**

18 Critical Election Incident Public
19 Protocol - The Panel

20 **ME LYNDA MORGAN:** Et en attendant que cette
21 question soit soulevée, je crois comprendre qu'il s'agit d'un
22 document qui n'a pas été utilisé par le Groupe d'experts en
23 2019, mais qui a été élaboré dans le cadre de son travail sur
24 la façon d'analyser les questions qui lui ont été soumises.
25 Est-ce que c'est un résumé exact?

26 **Mme NATHALIE DROUIN:** Absolument. Donc, le
27 napperon que vous avez devant vous est le résultat,
28 finalement, de différents travaux qu'a fait le Panel 2019. Si

1 vous regardez dans le cadre de tous les documents qui ont été
2 développés en 2019, vous allez voir certains de ces éléments-
3 là. Mais de le voir dans sa totalité, rassemblé comme ça,
4 c'est vraiment comme le résultat de tous les travaux de 2019.
5 Et vous allez voir que ça a été très utile pour nos travaux
6 en 2021.

7 Maintenant, si je me permets de parler un
8 petit peu de l'impact et suivre vos questions sur quelles
9 sont les actions qui peuvent diminuer l'impact. Dans la
10 deuxième colonne, vous allez... vous voyez que, un des
11 éléments, c'est l'autocorrection. L'autocorrection, c'est
12 est-ce que l'écosystème... c'est-à-dire, les médias, les
13 groupes de réflexion, ou par exemple d'autres organismes, les
14 académiques, est-ce qu'ils sont venus corriger la situation?
15 Est-ce que le... l'écosystème est venu corriger la situation?
16 Donc, ça, c'était un autre des éléments que l'on regardait
17 pour mesurer l'impact.

18 On regardait aussi, comme l'a bien expliqué
19 ma collègue Monik Beauregard, la crédibilité de l'information
20 qu'on avait. Est-ce qu'elle était pertinente? La source de
21 l'information. Est-ce que ça restait? Est-ce que c'est
22 quelque chose qui avait une traction qui restait longtemps
23 dans le temps ou non? Est-ce que c'est quelque chose qui
24 était limité? C'est-à-dire, dans un... ou c'est quelque chose
25 qui était très, très répandu au Canada et même qui se
26 reproduisait à l'extérieur du Canada? Donc, ce sont tous des
27 facteurs que l'on regardait pour mesurer l'impact.

28 Et le Panel était aussi capable de savoir si

1 les organismes gouvernementaux pouvaient contribuer à
2 diminuer ces impacts par les différentes actions qu'ils
3 prenaient. Donc, des breffages aux partis politiques, par
4 exemple.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question. Est-ce
6 que, au niveau des moyens qui pouvaient être déployés par le
7 Panel, c'était un tout ou rien? Ce que je veux dire, c'est,
8 est-ce que le Panel aurait pu, par exemple, décider
9 d'intervenir, mais simplement pour corriger une information
10 inexacte, par exemple, qui aurait circulée? Ou est-ce que le
11 Panel ne pouvait intervenir que s'il concluait d'abord que ça
12 portait atteinte à la possibilité d'obtenir des élections
13 libres et justes?

14 **Mme NATHALIE DROUIN:** Merci pour la question.
15 Vous allez voir dans le cadre de nos travaux 20-21 que le
16 Panel s'est posé la question à savoir : « Est-ce qu'on
17 pourrait intervenir même si c'est en deçà du seuil? » Et
18 c'est un exercice qu'on a essayé de faire, mais on est arrivé
19 à la conclusion qu'on ne pouvait pas faire ça.

20 Premièrement, parce que le Panel n'est pas un
21 organisme qui peut... pardon... permanent, mais aussi parce que
22 la raison pour laquelle le seuil est si haut, c'est parce
23 qu'on veut pas intervenir dans des débats partisans. C'est
24 parce qu'on veut pas nuire et créer une interférence
25 supplémentaire par rapport à ce qui se passe en ce moment.

26 Et, finalement, parce qu'on peut pas se
27 permettre de, comme Panel, de mettre au grand jour des
28 informations pour lesquelles on n'aurait pas un confort sur

1 leur fiabilité. Donc, c'est pour ça qu'on est arrivé à la
2 conclusion qu'on n'était pas vraiment capable, avec la
3 directive qu'on avait là, de faire des annonces qui allaient
4 en bas du seuil.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce que...

6 **MME MARTA MORGAN:** Si vous me permettez
7 d'ajouter quelque chose ?

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, bien sûr.

9 **MME MARTA MORGAN:** Premièrement, en vertu du
10 Protocole, les agences de sécurité nationale existantes
11 avaient cependant les pouvoirs nécessaires pour prendre les
12 mesures qu'elles jugeaient nécessaires pendant la campagne
13 électorale. Il y avait donc d'autres mécanismes au sein du
14 gouvernement, et je me souviens d'une élection dans un autre...
15 un ministère, vous savez, qui est intervenu pour corriger
16 certaines informations erronées qui circulaient et qui
17 étaient liées à son mandat.

18 Il y avait donc d'autres façons d'aborder ce
19 genre de choses, si c'était approprié, et évidemment en
20 fonction du jugement des autres organisations concernées.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et était-il possible pour
22 le Groupe d'experts de demander à l'un des organismes, par
23 exemple, de faire quelque chose ? Ou ce n'était pas à vous
24 de faire un tel appel ?

25 **Mme NATHALIE DROUIN:** Le panel comme tel,
26 comme je l'ai dit tantôt, ne pouvait pas donner des
27 directives à un ministère ; par contre, on peut très bien
28 avoir des discussions, faire des suggestions avec un

1 ministère.

2 Disons qu'on avait eu une mauvaise
3 information sur... je vais donner un sujet, en matière
4 d'immigration, par exemple, on aurait pu très bien parler au
5 sous-ministre de l'Immigration puis dire, « il y a vraiment
6 quelque chose qui circule qui est faux, est-ce qu'il y a
7 quelque chose que vous pouvez faire pour corriger cette
8 situation-là? »

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Merci.

10 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Permettez-moi... je
11 vais vous ramener, brièvement, à la question de la mise en
12 candidature. En ce qui concerne la décision du Comité de ne
13 pas faire d'annonce publique sur la question, j'aimerais
14 simplement savoir si l'un ou l'autre des membres a, madame
15 Drouin a abordé certaines des considérations qui ont motivé
16 la décision du Comité de ne pas faire d'annonce. Y a-t-il des
17 membres du Comité qui ont quelque chose à ajouter à ce
18 sujet??

19 **MME MONIK BEAUREGARD:** Non.

20 **ME LYNDA MORGAN:** D'accord, merci. Je vais
21 maintenant passer à une autre question du renseignement.

22 Pouvez-vous afficher CAN.SUM 10, s'il vous
23 plaît. Et jusqu'à la page 2, s'il vous plaît.

24 **--- PIÈCE No. CAN.SUM 10:**

25 People's Republic of China - Threat
26 Actors, Contact with Candidates and
27 Staff, and Funding of Threat Actors

28 **MS. LYNDA MORGAN:** Et en examinant ce

1 document, et encore une fois, la première page, que nous
2 n'avons pas sous les yeux, est une très longue liste de mises
3 en garde qui ont été examinées en ce qui concerne cette
4 information, mais le Comité a-t-il été mis au courant au
5 cours de la période d'évaluation des services de
6 renseignement suggérant qu'il y a probablement eu au moins
7 deux transferts de fonds d'environ 250 000 \$ de la part d'un
8 fonctionnaire de la République populaire de Chine au Canada,
9 peut-être à des fins liées à l'ingérence étrangère et qui ont
10 été transférés par l'intermédiaire d'un leader communautaire
11 influent au membre du personnel d'une élection fédérale de
12 2019, puis à un député provincial de l'Ontario?

13 **MME MONIK BEAUREGARD:** Donc, pour... dans cette
14 situation, pour répondre à la question, j'aimerais d'abord
15 établir que le résumé rassemble plusieurs éléments
16 d'information, ça ne venait pas d'un seul rapport de
17 renseignement, mais plusieurs éléments d'informations
18 récoltés avant jusqu'après la période du WRIT, et ce résumé a
19 été écrit récemment donc je ne peux pas rentrer dans les
20 détails de qu'est-ce qu'on a reçu pendant la période du WRIT,
21 mais c'est continu en ce qui a trait à ça, et je pense que
22 dans le cas de ce résumé, la première page est
23 particulièrement importante.

24 Donc, il faut vraiment garder à l'esprit les
25 notes qui sont mentionnées en première page et si on regarde
26 justement le paragraphe que vous avez mentionné, qui est le
27 paragraphe 5, je pense...

28 Si vous pouvez faire défiler vers le bas.

1 Il y a beaucoup d'ambiguïté dans ce
2 paragraphe. Donc, il y avait quand même une absence de
3 certitude. Ce que je peux dire, c'est que nous étions au
4 courant qu'il y avait des allégations de soutien financier
5 pour certains candidats et que, comme toute autre information
6 qui avait été apportée au Panel à ce moment-là, on demandait
7 aux agences de continuer à examiner la situation de très
8 près.

9 Mais comme encore une fois on peut voir selon
10 le langage, et je vous réfèrerais au témoignage du directeur
11 du SCRS la semaine dernière où il a dit que les mots qui ont
12 été choisis pour ce résumé ont été très soigneusement
13 choisis, on voit encore une fois que transpire une certaine
14 ambiguïté par rapport à l'analyse ou par rapport aux
15 activités qui se déroulaient avant, pendant et après le WRIT.

16 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. En ce qui concerne
17 cette question, et je crois comprendre que le Comité a dit
18 qu'on ne vous a pas présenté un résumé général à examiner
19 lors de votre réunion du Comité, vous obtenez de
20 l'information d'un peu partout, vous recevez des séances
21 d'information, vous obtenez de l'information à différents
22 moments. En ce qui concerne cette question, le Comité peut-il
23 nous en dire plus sur les délibérations sur cette question
24 particulière, y compris sur les raisons pour lesquelles
25 aucune annonce n'a été faite?

26 **MME MONIK BEAUREGARD:** Je pense qu'en ce qui
27 concerne ce que je viens de dire, parce qu'il était clair
28 qu'il y avait beaucoup d'ambiguïté et de manque de clarté en

1 termes d'intention et d'objectif, que nous avons été
2 autorisés à demander aux agences de sécurité nationale de
3 continuer à surveiller la situation et à nous faire rapport.

4 **ME LYNDA MORGAN:** Et à votre connaissance,
5 ces renseignements ont-ils été partagés avec le bureau du
6 commissaire aux élections?

7 **MME MONIK BEAUREGARD:** Je ne peux pas me
8 prononcer là-dessus. Et encore une fois, il ne s'agit pas
9 d'un seul élément de renseignement, mais d'un résumé de
10 nombreux éléments de renseignement.

11 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. En ce qui concerne
12 les délibérations, est-ce que l'un ou l'autre des membres du
13 Comité a des commentaires à ajouter en ce qui concerne les
14 délibérations sur cette question?

15 **Mme NATHALIE DROUIN:** Je veux juste insister
16 sur le fait qu'il y a des informations dans ce sommaire
17 public, là, qui sont réellement arrivées après les élections,
18 et donc, qui sont uniquement tombées sous la responsabilité
19 des agences en question.

20 Pour le bénéfice des travaux de la
21 Commission, tout a été divulgué, mais il y a des informations
22 qui sont arrivées pendant l'élection. En fait, le modus
23 operandi que l'on peut voir ici faisait partie du breffage de
24 base qu'on a reçu sur le type de tactiques et d'approches que
25 pouvait prendre la République de la Chine pour faire ses
26 activités au Canada, mais dans le spécifique, il y a des
27 choses qui sont arrivées après les élections.

28 **MME MONIK BEAUREGARD:** Et si je peux ajouter

1 aussi pour continuer sur la pensée de madame Drouin, il est
2 essentiel de se souvenir qu'avant et après le writ, les
3 processus habituels sont en place, c'est-à-dire que les
4 agences de sécurité nationale ont leur autorité en vertu de
5 leurs législations et sont imputables envers leurs ministres
6 respectifs. Donc, ça, c'est en place avant et après le writ.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et je veux juste
8 m'assurer de bien comprendre. Lorsque vous dites des
9 informations sont arrivées après que les brefs... les writs
10 soient... à l'extérieur de la période des brefs, c'est pas
11 nécessairement parce que l'information était disponible, mais
12 elle ne vous a pas été communiquée, c'est parce que, ce que
13 vous dites, c'est les agences continuent leur travail
14 habituel d'enquête, et donc, au fur et à mesure que leur
15 travail progresse, des nouveaux éléments peuvent apparaître,
16 et donc, vous sont communiqués éventuellement ou
17 ultérieurement.

18 **Mme NATHALIE DROUIN:** Absolument. Merci de
19 nous donner l'opportunité de clarifier. C'était pas... les
20 agences sont fières de leurs travaux, hein? Et ont tendance
21 à nous donner de l'information et non pas la retenir. Et
22 donc, c'est parce que le résultat de leur collection est
23 devenu disponible après la campagne électorale.

24 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Désolée, j'ai un peu
25 de retard dans ma traduction.

26 Je vais maintenant vous poser une question
27 sur une autre question.

28 Si nous regardons le document Canada 856,

1 s'il vous plaît.

2 --- PIÈCE No. CAN 856:

3 Email: Intelligence report relating
4 to potential PRC foreign interference
5 - Oct 2019

6 **ME LYNDA MORGAN:** Ce courriel est donc décrit
7 comme étant lié à un rapport de renseignement relatif à une
8 ingérence étrangère potentielle de la République populaire de
9 Chine. Et si nous faisons défiler vers le bas. Il s'agit d'un
10 courriel de Lyall King, qui était le président du groupe de
11 travail SITE en 2019, et il suit le flux d'information dans
12 ce courriel en ce qui concerne le rapport de renseignement
13 décrit.

14 Et nous pouvons voir à partir de ce courriel,
15 si nous faisons défiler jusqu'à la deuxième page, que le
16 premier courriel sur cette question est envoyé à 18 h 41 un
17 vendredi avant l'élection.

18 Arrêtez juste ici. Le premier courriel est
19 envoyé à 18 h 41, un vendredi avant les élections. Donc,
20 10/18/2019.

21 C'est donc le vendredi soir. Le vendredi,
22 c'est le vendredi soir, et l'élection a lieu le lundi
23 suivant.

24 Et si vous revenez à la première page. M.
25 King décrit, en commençant par le bas de ce que nous
26 regardons, dit-il, « une fois qu'EC » est Élections Canada:
27 "... ont reçu l'information, ils ont
28 communiqué avec le Bureau du conseil

1 privé pour obtenir des consultations
2 quant à la fiabilité des
3 renseignements, etc."

4
5 « EC a déterminé qu'il voulait que
6 l'équipe d'enquête de l'OCCE soit
7 tenue au courant le samedi."

8 Et monsieur King écrit que,

9 « Bien que le rapport ait été remis
10 aux bénéficiaires de la P5..."

11 Quel est le panel des cinq récipiendaires,

12 "... On ne sait pas qui a vu le
13 matériel à quel moment (ce qui n'est
14 toujours pas clair).

15 Il note aussi,

16 « On peut supposer que puisque la
17 NSIA a vu... ou depuis que la NSIA a eu
18 l'information vendredi, elle aurait
19 pu convoquer une discussion si elle
20 l'avait jugé nécessaire."

21 Et madame Bossenmaier, vous rappelez-vous si
22 vous avez reçu une copie de ce rapport de renseignement ?

23 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Je ne peux pas vous
24 dire si j'ai nécessairement reçu ce rapport précis, mais sur
25 cette base, ce que je peux vous dire, c'est que j'ai dirigé
26 cette discussion, c'est-à-dire que j'aurais été informé le
27 vendredi soir. C'était notre façon de travailler, et si mon
28 personnel avait un document que je devais voir, ils

1 m'auraient informé ce vendredi soir, à la fois du rapport des
2 renseignements et de toutes les mises en garde qui y sont
3 associées.

4 **ME LYNDA MORGAN:** D'accord. En ce qui
5 concerne les autres membres du groupe d'experts, vous
6 souvenez-vous si vous avez reçu ce courriel?

7 **Mme NATHALIE DROUIN:** Je ne pense pas avoir
8 reçu le courriel; par contre, l'information dont il est
9 question ici a été reproduite dans le *Daily SitRep* d'octobre,
10 du 21 octobre, et on voit aussi dans ce *SitRep*-là que
11 l'information était pertinente et sous la juridiction du
12 commissaire à l'élection et a été transférée au commissaire à
13 l'élection. Et tous les membres du Panel recevaient le *Daily*
14 *SitRep*.

15 **MME MONIK BEAUREGARD:** Oui. Dans mon cas, je
16 ne l'aurais pas reçu le vendredi soir parce qu'il aurait
17 fallu qu'il soit imprimé pour que je puisse le lire et de la
18 manière qu'on était établi à la Sécurité publique, c'était
19 pas... ce n'était pas propice pour moi de recevoir tard dans la
20 journée parce qu'ils devaient être imprimés et mis dans des
21 colis et livrés chez moi, donc j'aurais vu cela le lundi.

22 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Et en plus de ce que
23 monsieur Drouin a décrit comme étant reflété dans le *sitrep*
24 suivant, êtes-vous en mesure... quelqu'un peut-il commenter ce
25 que le groupe d'experts a compris avoir été fait en ce qui
26 concerne cette question?

27 **Mme NATHALIE DROUIN:** La seule chose que je
28 peux dire, c'était que c'était une information relative au

1 processus électoral, donc au déroulement de l'élection et que
2 ç'a été soumis au commissaire aux élections.

3 **MME GRETA BOSENMAIER:** L'autre chose que
4 j'allais ajouter, si vous me le permettez, c'est que j'ai
5 reçu le courriel de Lyall King, qui indique qu'une lettre
6 distincte adressée à Élections Canada a été effacée, et
7 qu'une fois qu'Élections Canada a reçu l'information, le BCP
8 a communiqué avec le BCP pour le consulter, encore une fois,
9 afin de déterminer la fiabilité des renseignements, et aussi
10 que l'OCCE avait été informé. J'aurais donc été informé que
11 d'autres autorités avaient été informées de cela, et que des
12 mesures avaient donc été prises.

13 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Je vais maintenant
14 vous poser une question au sujet du *Buffalo Chronicle* dans
15 les quatre minutes qu'il nous reste. J'ai peut-être même
16 surestimé trois minutes. Je comprends donc que le comité a
17 été mis au courant de la désinformation présumée qui
18 circulait par l'intermédiaire du *Buffalo Chronicle* pendant la
19 période d'assignation dans l'affaire GE 43; Est-ce exact?

20 **MME GRETA BOSENMAIER:** Oui, c'est exact.

21 **ME LYNDA MORGAN:** Nous avons entendu des
22 témoignages selon lesquels, au cours de l'élection générale
23 43, Facebook a attiré l'attention de monsieur Sutherland sur
24 un article du *Buffalo Chronicle*, qui contenait de la
25 désinformation au sujet du premier ministre. Et monsieur
26 Sutherland se souvient qu'à la demande du greffier du Conseil
27 privé, qui faisait partie de votre groupe à l'époque, et que
28 monsieur... ou, pardon, à la demande du greffier du Conseil

1 privé, monsieur Sutherland a demandé à Facebook de retirer
2 l'article et Facebook s'est exécuté. S'agissait-il d'une
3 demande dont le comité plénier était au courant ?

4 **Mme NATHALIE DROUIN:** Je pense que c'est pas
5 tout à fait comme ça que les faits se sont déroulés, si vous
6 me permettez de corriger, et ma collègue, madame Morgan, va
7 pouvoir aussi expliquer comment on a suivi l'histoire de
8 *Buffalo Chronicle*.

9 Vous avez certainement vu qu'avant les
10 élections de 2019, la ministre Gould, qui était la ministre
11 des Institutions démocratiques à l'époque, avait déposé un
12 plan d'action qui était fondé sur quatre piliers importants,
13 dont le pilier pour la création du Panel de 4... de 5, pardon,
14 mais dans le cadre de ces travaux-là, il y a également une
15 déclaration qui a été signée avec des grandes plateformes,
16 dont Facebook, Google, Microsoft et Twitter, et c'était une
17 déclaration volontaire qui permettait finalement ou donnait
18 la responsabilité à ces grandes plateformes-là de retirer de
19 leurs plateformes des informations qui pouvaient être fausses
20 ou trompeuses. Et la déclaration a vraiment un élément ou un
21 aspect très, très précis sur la mauvaise représentation d'un
22 individu à titre d'exemple.

23 Et donc, c'est Facebook qui, de façon
24 proactive, a communiqué avec leur contact au Bureau du
25 Conseil privé, qui était, en l'occurrence, Al Sutherland,
26 pour dire, « nous voyons cette information qui circule et qui
27 prend de l'ampleur sur notre plateforme, est-ce que vous
28 pensez qu'elle devrait être retirée ? » Al a eu des

1 conversations avec le greffier de l'époque qui était d'avis
2 que l'information devait être retirée.

3 Mais Facebook a réellement agi de façon
4 volontaire, basé sur la déclaration qu'ils ont signée avec
5 nous. Donc, c'était vraiment pas sous la direction ou l'ordre
6 du greffier de l'époque.

7 Mais, si vous permettez, MME Morgan,
8 j'aimerais qu'on donne aussi un petit peu l'histoire de
9 *Buffalo Chronicle* en termes des autres grandes... les autres
10 grands médias qui avaient aussi corrigé la situation.

11 **MME MARTA MORGAN:** Donc, si vous me le
12 permettez, le... comme vous le savez d'après mon témoignage que
13 vous avez reçu à la Commission vendredi dernier, le mécanisme
14 d'intervention rapide qui était hébergé à AMC surveillait les
15 médias sociaux et l'écosystème de l'information pour détecter
16 d'éventuelles ingérences étrangères, en particulier
17 étrangères. Nous avons vu de la désinformation et de la
18 désinformation circuler dans d'autres pays. Nous savions
19 qu'il s'agissait d'un risque potentiel pour le Canada. MMR a
20 relevé ces histoires, sur, je dirais, 10 jours avant le jour
21 de l'élection.

22 Le groupe d'experts en a été informé et a été
23 informé de l'analyse du MMR. Ils ne pouvaient attribuer
24 aucune de ces histoires à l'ingérence étrangère ; En d'autres
25 termes, qu'ils étaient parrainés ou promus de manière
26 inauthentique par un État étranger, ce qui était évidemment
27 au cœur de notre mandat, mais nous avons suivi cela de très
28 près. Et ils ont également informé le groupe d'experts que

1 ces histoires, qui ont été identifiées par les médias grand
2 public comme de la désinformation... ou de la désinformation,
3 excusez-moi, et que les... également des informations étaient
4 fournies par les médias grand public sur le site Web en
5 question qui était situé aux États-Unis.

6 De ce point de vue, le groupe d'experts était
7 bien informé de ce qui se passait, et nous avons constaté que
8 d'autres acteurs de l'écosystème de l'information étaient
9 également attentifs et étaient en mesure de peser et
10 d'évaluer l'information au fur et à mesure qu'elle sortait et
11 de fournir une évaluation crédible au public canadien.

12 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Je crois que notre
13 temps est épuisé. Par souci de clarté, madame Drouin a fait
14 référence à un rapport daté du 21 octobre 2019. Nous n'avons
15 pas besoin de l'extraire, mais l'ID du document est CAN
16 003112. Merci.

17 **--- PIÈCE No. CAN 3112:**

18 SITE TF SITREP: 21 October 2019

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Nous allons prendre une
20 pause de cinq minutes.

21 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

22 La séance est maintenant en pause pour cinq minutes.

23 --- La séance est suspendue à 11 h 37

24 --- La séance est reprise à 11 h 20

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pour le bénéfice de tous,
26 nous essayons simplement d'organiser un horaire pour nous
27 assurer que vous pouvez sortir au bon moment cet après-midi.
28 Nous ferons donc une pause à 15 h 15 et nous reviendrons à

1 15 h 35. Et je pense que c'est prévu pour que cela se
2 produise - toute l'éclipse est censée avoir lieu à 15 h 25,
3 si mes informations sont correctes.

4 --- MME NATHALIE DROUIN, Sous la même affirmation:

5 --- MME MARTA MORGAN, Sous la même affirmation:

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc c'est vous, Maitre
7 MacKay qui...

8 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Oui.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:**... interrogez? Alors, vous
10 pouvez y aller.

11 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Bonjour, Madame la
12 Commissaire.

13 Alors, Jean-Philippe MacKay pour la
14 Commission. Aux fins de l'interrogatoire des témoins du
15 groupe d'experts de 2021 - ce qui est connu comme le Panel of
16 5, en anglais.

17 Donc, je demanderais à ce que les témoins
18 soient... en fait, j'ai l'expression en anglais, sworn or
19 affirmed. Je perds mon français.

20 **LE GREFFIER:** Y'a pas de problème.
21 Certainement.

22 J'imagine qu'on a déjà la plupart qui ont
23 déjà été assermentés.

24 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Oui, vous pouvez...
25 on peut le faire sous le même serment pour madame Drouin et
26 madame Morgan.

27 **LE GREFFIER:** OK. Et madame Charette aussi,

28 j'imagine? **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Non, elle n'a pas...

1 **LE GREFFIER:** Ah! OK.

2 Nous allons donc commencer par vous, madame
3 Charette. Souhaitez-vous être assermenté ou affirmé
4 solennellement pour le compte rendu??

5 **MME JANICE CHARETTE:** J'aimerais prêter
6 serment, s'il vous plaît.

7 **LE GREFFIER:** Pourriez-vous s'il vous plaît
8 indiquer votre nom et épeler votre nom de famille pour le
9 compte rendu?

10 **MME JANICE CHARETTE:** Je suis Janice
11 Charette. C-h-a-r-e-t-t-e.

12 **--- MME JANICE CHARETTE, Assermentée:**

13 **LE GREFFIER:** Bon, alors, Madame Drouin, je
14 pense que vous avez déjà votre assermentation?

15 Monsieur Stewart, voulez-vous prêter serment
16 ou affirmer solennellement?

17 **M. ROBERT STEWART:** Prêter serment, s'il vous
18 plaît.

19 **LE GREFFIER:** Pourriez-vous, s'il vous plaît,
20 indiquer votre nom et épeler votre nom de famille pour le
21 compte rendu?

22 **M. ROBERT STEWART:** Rob Stewart. S-t-e-w-a-r-
23 t.

24 **--- M. ROBERT STEWART, Assermenté**

25 **LE GREFFIER:** Et monsieur Daigle.

26 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Donc, François Daigle -
27 D-A-I-G-L-E. Affirmer, s'il vous plaît.

28 **LE GREFFIER:** Merci.

1 --- M. FRANÇOIS DAIGLE, Sous Affirmation solennelle

2 LE GREFFIER: Et madame Morgan, je crois,
3 voulez-vous prêter serment ou affirmer solennellement??

4 MME ERIN DANN: Madame Morgan a affirmé,
5 déjà.

6 MME MARTA MORGAN: Oui, ce matin.

7 LE GREFFIER: Et M. Morrison, voudriez-vous
8 affirmer ou prêter serment pour le compte rendu?

9 M. DAVID MORRISON: Assermenté, s'il vous
10 plaît.

11 LE GREFFIER: Merci beaucoup.

12 Pourriez-vous, s'il vous plaît, indiquer
13 votre nom et votre nom complet aux fins du compte rendu?

14 M. DAVID MORRISON: David Morrison, M-o-r-r-
15 i-s-o-n.

16 --- M. DAVID MORRISON, Assermenté:

17 LE GREFFIER: Maître, vous pouvez continuer.

18 ME JEAN-PHILIPPE MacKAY: Merci.

19 --- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:

20 ME JEAN-PHILIPPE MacKAY: Et je vais demander
21 au greffier de la cour d'ouvrir WIT 53, s'il vous plaît.

22 --- PIÈCE No. WIT 53:

23 P5 2021 Public Summary of In Camera
24 Examination

25 ME JEAN-PHILIPPE MacKAY: Il s'agit donc du
26 résumé de l'interrogatoire à huis clos qui a été préparé en
27 ce qui concerne les témoignages présentés par les témoins
28 lors de l'audience à huis clos.

1 Et je vais vous demander d'ouvrir WIT 58,
2 s'il vous plaît.

3 --- PIÈCE No. WIT 58:

4 P5 2021 Public Summary of Classified
5 Interview

6 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et voici le résumé
7 de l'entrevue qui a été préparé pour les mêmes témoins.

8 Vous souvenez-vous d'avoir été interrogé et
9 interrogé à huis clos par l'avocat de la Commission?

10 **PANEL MEMBERS:** Oui.

11 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Avez-vous eu
12 l'occasion d'examiner les deux résumés relatifs à l'entrevue
13 et à l'examen à huis clos?

14 **PANEL MEMBERS:** Oui.

15 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et reflètent-ils
16 fidèlement la substance de votre témoignage donné à ces deux
17 occasions?

18 **PANEL MEMBERS:** Oui.

19 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Avez-vous des
20 modifications à apporter aux résumés aujourd'hui?

21 **PANEL MEMBERS:** Non.

22 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et adoptez-vous
23 collectivement ces deux résumés dans le cadre de votre
24 témoignage devant la Commission aujourd'hui?

25 **PANEL MEMBERS:** Oui.

26 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Merci.

27 Je vais commencer par les rôles que vous avez
28 occupés en 2021 lorsque vous avez participé aux activités du

1 Groupe des cinq, afin que nous puissions commencer par madame
2 Charette, puis passer en revue tous les témoins.

3 **MME JANICE CHARETTE:** Merci, Me MacKay.

4 J'ai été nommé greffier intérimaire du
5 Conseil privé en mars 2021 et c'est à ce titre que j'ai
6 présidé le Comité des cinq pour l'élection de 2021, également
7 connu sous le nom de GE 44.

8 **Mme NATHALIE DROUIN:** Au début des travaux du
9 Panel de 5, j'étais sous-ministre à la Justice et sous-
10 procureure générale du Canada. À compter du mois d'août 2021,
11 j'ai été nommée sous greffière et secrétaire associée du
12 Cabinet, et je suis restée comme observatrice pour les
13 travaux du Panel of 5.

14 **M. ROBERT STEWART:** J'ai été nommé sous-
15 ministre de la Sécurité publique en octobre 2019 et j'ai été
16 sous-ministre de la Sécurité publique pour les travaux du
17 Comité en 2021.

18 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** J'ai été nommé sous-
19 ministre à la Justice et sous-procureur général du Canada
20 après le départ de Me Drouin, donc en début août, et j'ai
21 participé aux réunions du Panel à partir de la réunion du
22 23 août.

23 **MME MARTA MORGAN:** J'ai été sous-ministre des
24 Affaires étrangères pendant toute la période qui a précédé et
25 pendant la réunion du groupe d'experts.

26 **M. DAVID MORRISON:** J'ai été conseiller en
27 politique étrangère et de défense du premier ministre au
28 début de 2019. À ce titre, le 1er juillet 2021, on m'a

1 demandé d'agir à titre de conseiller à la sécurité nationale
2 et au renseignement, et c'est ce que j'ai occupé jusqu'au
3 début de 2022, donc j'ai assuré l'intérim jusqu'à la fin de
4 la période précédant l'élection et par la suite.

5 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Donc, ce matin,
6 nous avons entendu la preuve et des témoignages concernant
7 les opérations et le fonctionnement du Panel en 2019, donc ma
8 première question est pour madame Drouin et madame Morgan
9 puisque vous étiez membres du Panel en 2019 et que vous avez
10 participé aux activités du Panel en 2021.

11 On comprend, pour madame Drouin, vous étiez...
12 vous êtes devenue observatrice à partir d'un certain moment,
13 mais de manière générale, est-ce qu'il a des différences
14 notables entre la manière dont le groupe a fonctionné en 2019
15 par rapport au fonctionnement en 2021?

16 **Mme NATHALIE DROUIN:** Oui, merci. D'abord,
17 dire que l'élection 2021 se déroule sous... alors que la COVID
18 est encore présente, donc nos travaux étaient plus de façon
19 hybride, donc les membres étaient souvent réunis ensemble,
20 mais ceux qui nous offraient les breffages de sécurité par
21 exemple étaient souvent en ligne.

22 Et ce matin, j'ai expliqué que les breffages
23 étaient donnés par les premiers dirigeants des agences de
24 sécurité et de renseignement; dans le cadre des travaux de
25 2021, c'était les représentants de SITE vraiment qui nous...
26 toujours en présence des dirigeants des organismes, mais
27 c'était les représentants de SITE qui nous offraient nos
28 briefings en matière de renseignement.

1 Je sais pas si...

2 **MME MARTA MORGAN:** Non, rien à ajouter. Les
3 réunions elles-mêmes fonctionnaient de manière très
4 similaire, à l'exception du fait qu'elles étaient hybrides.

5 **Mme NATHALIE DROUIN:** Et je présume que plus
6 tard vous allez nous demander la différence entre la
7 directive de 2019 et la directive de 2021?

8 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** En fait, c'était ma
9 prochaine question que je pensais adresser à madame Charette,
10 mais si vous pouvez l'aborder maintenant, madame Drouin ou
11 madame Charette, libre à vous.

12 Donc, les modifications, on le sait qu'il y a
13 des modifications qui ont été apportées au protocole avant
14 les élections en 2021, donc j'aimerais que vous nous
15 expliquiez quelles sont ces modifications.

16 **Mme NATHALIE DROUIN:** La première
17 modification, c'est que le protocole de 2019 était... a
18 vraiment été fait pour les élections de 2019, alors qu'en
19 2021, on a rendu le protocole bon pour toute élection
20 générale, donc non pas seulement pour 2019, mais aussi 2021.

21 On est venu également clarifier la période
22 pour laquelle le Panel exerçait ses fonctions. On utilise la
23 campagne électorale ou le pre-writ, en 2019, alors qu'on
24 utilise la convention de transition pour la directive de
25 2021.

26 La distinction entre les deux, c'est que la
27 convention de transition s'applique jusqu'à ce qu'un
28 gouvernement soit nommé, non pas justement à la journée de

1 l'élection, donc il y a une différence en termes temporels
2 qui pouvait exister. Donc, c'est une des différences entre
3 2019 et 2021.

4 Il y a également certaines clarifications qui
5 ont été apportées, mais qui n'ont pas changé le
6 fonctionnement du Panel en termes de avec qui on peut
7 échanger de l'information, comme on est venu préciser dans la
8 directive de 2021 par exemple, on pouvait échanger de
9 l'information avec le commissaire aux élections.

10 Et finalement, une des différences
11 importantes entre 2019 et 2021, c'est qu'on est venu retirer
12 l'élément qui disait que le focus des travaux de la
13 Commission était sur l'ingérence étrangère, ce qui faisait en
14 sorte qu'en 2021 on regardait de façon égale ce qui pouvait
15 être, par exemple, de la désinformation ou de la mauvaise
16 information, autant de provenance domestique que de
17 provenance étrangère. On expliquera plus tard quand même les
18 défis qu'il y a par rapport aux activités domestiques.

19 **MME JANICE CHARENTE:** Est-ce que je peux
20 ajouter quelque chose peut-être?

21 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Absolument.

22 **MME JANICE CHARRETTE:** Le dernier changement
23 que je viens de mentionner, c'est que le Protocole a été
24 clarifié pour souligner que les partis politiques peuvent
25 également fournir des renseignements au Groupe d'experts.

26 Et pour revenir à la discussion sur le fait
27 que madame Drouin venait de terminer la question d'une
28 référence explicite aux menaces intérieures, ainsi qu'aux

1 menaces étrangères. C'était à un moment où nous étions... la
2 toile de fond de l'élection était que le Canada était encore
3 dans une pandémie mondiale de COVID, et donc nous étions
4 également attentifs à tout... c'était une élection inhabituelle
5 à cet égard.

6 Nous étions donc conscients que, quel que
7 soit le débat et la discussion sur la COVID et/ou l'impact de
8 la COVID sur la tenue même de l'élection, il y aurait des
9 possibilités de vulnérabilités potentielles qui pourraient
10 provenir de sources étrangères ou nationales de cette façon.
11 Et aussi, explicitement, je pense, nous étions conscients des
12 risques de violence motivés par les idéologies extrémistes.

13 Et bien sûr, l'élection de 2021 a eu lieu
14 après les événements aux États-Unis. Et donc, les événements
15 du 6 janvier ont montré qu'il y avait peut-être une autre
16 vulnérabilité que le protocole essayait également d'englober
17 dans le cadre de ses directives à nous adresser.

18 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** J'ai un suivi à ce
19 sujet. Mais juste avant...

20 Madame Drouin, vous avez mentionné le
21 commissaire aux élections, mais j'ai le protocole devant moi,
22 simplement pour clarifier, c'est le directeur général des
23 élections.

24 **Mme NATHALIE DROUIN:** Parfait. Oui.

25 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Je comprends que
26 c'est ce que vous vouliez dire.

27 **Mme NATHALIE DROUIN:** Exactement.

28 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Parfait.

1 **Mme NATHALIE DROUIN:** Oui.

2 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Concernant cela...

3 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense que Me Daigle
4 voulait...

5 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Je voulais juste
6 ajouter, sur la convention de transition, la Convention
7 intérimaire, parce que nous avons eu en 2021, un gouvernement
8 réélu, cela signifiait que la Convention intérimaire s'est
9 terminée, vous savez, une fois que nous saurons quand les
10 élections reviendront. Donc, en tant que comité, notre mandat
11 a pris fin à la fin du congrès intérimaire, qui a eu lieu
12 lors de l'élection.

13 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Merci.

14 En ce qui concerne l'ajout de l'ingérence
15 interne dans le Protocole, cela a-t-il eu une incidence sur
16 la façon dont le Groupe d'experts a examiné les questions et
17 en a délibéré ? Pour ce qui est de savoir si l'élément
18 d'attribution qui est important pour l'ingérence étrangère, y
19 a-t-il eu un élément de discussion tout au long des travaux
20 du Groupe d'experts en 2021 ?

21 **MME JANICE CHARETTE:** Je pense que ce que
22 l'ajout signifiait, c'est que la portée de notre travail
23 était clairement définie de manière à inclure toute menace à
24 la capacité des Canadiens d'avoir des élections libres et
25 équitables qui proviendraient d'une source nationale, ou
26 peut-être qu'une source nationale travaillant pour le compte
27 d'un acteur étranger faisait explicitement partie de notre
28 champ d'application. Ainsi, le travail des membres du groupe

1 de travail sur les menaces électorales, l'information qu'ils
2 recueillaient et nous fournissaient, a été éclairé par cette
3 portée élargie.

4 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Okay, thank you.

5 Après l'élection de 2019, monsieur Judd a
6 procédé à un examen du fonctionnement du Comité. Pouvez-vous
7 décrire brièvement les recommandations pertinentes du rapport
8 Judd et savoir si elles ont été mises en œuvre ou non pour
9 les élections de 2021?

10 **MME JANICE CHARETTE:** Donc, l'un des aspects
11 du Protocole, je pense que c'est la dernière section, la
12 section d'évaluation, le Protocole exige qu'il y ait un
13 examen externe du fonctionnement du Protocole. Et cela a été
14 fait par Jim Judd et a été soumis, je n'ai pas la date juste
15 devant moi. Je connais le mois de mai 2020. Que l'évaluation
16 exige également que le rapport de l'examineur externe soit
17 soumis au Comité des parlementaires sur la sécurité nationale
18 et le renseignement et qu'il l'examine.

19 Le rapport de M. Judd contenait donc un
20 certain nombre de recommandations qui ont ensuite été
21 reflétées dans les modifications apportées au Protocole. Des
22 précisions en ce qui concerne la période d'intérim, par
23 exemple, étant donné que certains événements auraient pu,
24 s'il devait y avoir un changement de gouvernement, par
25 exemple, entre l'élection et l'assermentation d'un nouveau
26 gouvernement, cela continuerait d'être la période d'intérim.
27 Et par souci de clarté, les activités du Groupe se
28 poursuivraient jusqu'à ce qu'il y ait un nouveau

1 gouvernement. Comme l'a dit monsieur Daigle, en 2021, nous
2 avons eu un gouvernement qui a été réélu au pouvoir, et le
3 travail du Comité s'est terminé au moment des élections.

4 Il a également suggéré qu'il y ait des
5 éclaircissements en ce qui concerne l'inclusion des acteurs
6 nationaux et étrangers. Je pense donc que les recommandations
7 de monsieur Judd se sont reflétées dans les modifications
8 apportées au Protocole.

9 Il y a eu deux changements qui n'ont pas été
10 pris en compte dans ce protocole, à savoir, tout d'abord, que
11 le travail du protocole soit étendu à la période
12 préélectorale, c'est-à-dire avant le déclenchement des
13 élections. Et je pense que le gouvernement a dit qu'il
14 s'agissait là de commentaires et de recommandations à
15 l'intention du gouvernement pour qu'il choisisse la marche à
16 suivre.

17 Que, compte tenu du fait, qui est explicite
18 dans le Protocole, que les organismes de sécurité nationale,
19 les ministères, les ministres, conservent tous leurs pouvoirs
20 et sont en activité au cours de la période précédant une
21 élection, qu'il ne serait pas nécessairement approprié de les
22 prolonger jusqu'à la période préélectorale.

23 Et j'ajouterais ici qu'en 2021, le
24 gouvernement était en position minoritaire au Parlement, et
25 qu'il aurait donc été assez difficile de définir ce qu'était
26 le pré bref sans dire exactement quand les élections allaient
27 avoir lieu, ce qui, bien sûr, n'était pas connu sur les brefs
28 qui ont été déposés.

1 Deuxièmement, M. Judd a discuté de la
2 question de savoir s'il fallait ou non modifier la
3 composition du Groupe des Cinq et, en fait, le gouvernement a
4 conservé la composition que vous voyez ici aujourd'hui.

5 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Merci.

6 Je vais demander au greffier d'afficher
7 CAN.DOC 11, s'il vous plaît.

8 Et voici le rapport institutionnel du Bureau
9 du Conseil privé.

10 Si vous le permettez, passez à la page 20 de
11 22, s'il vous plaît. Vous pouvez faire défiler lentement vers
12 le bas jusqu'à la page suivante, s'il vous plaît. Et puis
13 nous pouvons revenir à la liste.

14 Nous voyons ici une liste des réunions du
15 Comité qui ont eu lieu dans le cadre de la 44e élection. Nous
16 constatons que certaines réunions ont eu lieu avant la
17 période électorale, d'autres ont eu lieu pendant la période
18 électorale, et nous avons deux réunions après la période
19 électorale. Et aussi, nous voyons dans ce document, le
20 12 juillet, et d'autres jours, des discussions dans la
21 colonne de résumé sur l'exercice de scénario de discussion
22 sur les seuils et aussi une mise à jour du paysage des
23 menaces ou une séance d'information sur le paysage des
24 menaces.

25 Je vais donc commencer par les réunions
26 préélectorales et la préparation préélectorale que le Comité
27 a effectuées. J'aimerais donc commencer par le paysage des
28 menaces. Et comment vous êtes-vous préparé, en tant que

1 groupe d'experts et individuellement, par rapport au paysage
2 des menaces pour mieux saisir l'environnement des menaces en
3 vue de l'élection?

4 **M. ROBERT STEWART:** Je vais parler de cette
5 question en tant que nouveau député, mais en tant que
6 personne qui, à l'époque, était très immergée dans
7 l'environnement des menaces.

8 Juste pour préciser, au début de 2021 et au
9 début de l'été, nous étions dans une sorte de mode
10 d'éducation progressive, où nous avons commencé par
11 socialiser entre nous le rôle du Comité, les leçons apprises
12 et les recommandations du rapport Judd, dont nous venons de
13 parler.

14 À mesure que nous approchions de l'été et que
15 la possibilité de déclencher des élections semblait plus
16 présente, nous avons commencé à nous concentrer davantage sur
17 ce que serait notre rôle, y compris les diverses dimensions
18 de celui-ci, les opérations et les communications, le rôle du
19 groupe de travail sur le groupe de travail.

20 Dans ce contexte, nous avons été informés par
21 les organismes, le SCRS, le CST et la GRC en particulier, sur
22 le paysage des menaces. Et le paysage des menaces comprenait
23 plusieurs choses. C'était plus qu'une simple ingérence
24 étrangère. C'était le risque d'un extrémisme violent motivé
25 par des considérations idéologiques, qui chevauche maintenant
26 à la fois le contexte national et le contexte étranger. Il y
27 avait les cyberrisques. Il comprenait les risques physiques
28 pour le déroulement de l'élection, et il comprenait les

1 risques de sécurité en général.

2 Nous avons donc été en quelque sorte
3 socialisés par les agences à ces risques, nous en avons
4 discuté, ce qui s'est ensuite traduit par des discussions sur
5 des scénarios sur la façon dont les menaces pourraient se
6 manifester dans le contexte de l'élection.

7 Je me contenterai de souligner que c'était
8 dans le contexte d'un grand nombre d'informations publiques
9 sur l'ingérence étrangère. Le SCRS et le CST, en particulier,
10 avaient publié des rapports visant à informer le public sur
11 les risques d'ingérence étrangère, et c'était donc des points
12 de référence pour nous.

13 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et donc, avez-vous
14 été informé en tant que groupe ou individuellement ? Et je
15 sais que l'expérience a pu différer d'un membre à l'autre,
16 mais d'une manière générale, si d'autres membres du groupe
17 peuvent parler de la façon dont l'environnement de la menace
18 leur a été présenté ?

19 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Peut-être que je peux
20 commencer. Moi j'ai... ma première réunion était le 23 août.
21 Donc, j'étais pas là pour les réunions du mois de janvier ou
22 du mois de juillet. Mais heureusement, maître Drouin, qui
23 avait participé à ces réunions-là, m'a fait un briefing pour
24 me mettre à jour. J'ai aussi eu accès aux documents.

25 Mais je dois dire aussi que je n'étais pas...
26 les concepts et les activités d'ingérence étrangère et le
27 reste du « threat landscape » qu'a décrit monsieur Stewart,
28 c'est des choses qui m'étaient quand même assez familières

1 parce que, à la Justice, j'étais responsable pour la question
2 de sécurité nationale.

3 **MME MARTA MORGAN:** J'avais été membre du
4 Groupe d'experts en 2019, je connaissais donc bien les enjeux
5 et, dans le cadre du démarrage du Groupe d'experts de 2021 en
6 janvier, j'ai été informé de l'évolution de la situation des
7 menaces. Et puis, bien sûr, à l'approche des élections, nous
8 avons reçu des informations des agences de sécurité nationale
9 et aussi des séances d'information officielles lors de nos
10 réunions.

11 **M. DAVID MORRISON:** J'étais généralement au
12 courant des problèmes en raison de l'autre rôle que j'ai
13 décrit, que j'ai occupé au sein du Bureau du Conseil privé au
14 cours du premier semestre de 2021, puis j'ai été
15 officiellement intégré en juillet et on m'a donné une trousse
16 à lire, et j'ai posé des questions, puis j'ai participé
17 pleinement aux réunions à partir de ce moment-là.

18 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et je sais que vous
19 témoignerez plus tard aujourd'hui au sujet de votre rôle de
20 conseiller du premier ministre en matière de sécurité
21 nationale et de renseignement, mais est-ce que le rôle que
22 vous avez joué dans le cadre de vos activités normales a
23 influencé la façon dont vous avez abordé les questions liées
24 aux travaux du Comité?

25 **M. DAVID MORRISON:** Absolument.

26 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et madame Charette?

27 **MME JANICE CHARETTE:** J'ai donc rejoint les
28 travaux du Groupe entre le 27 janvier et le 25 juin. Et en

1 fait, j'étais, en tant que secrétaire du Cabinet, j'étais au
2 courant des changements apportés au protocole par le
3 gouvernement. Et donc, en assumant mon rôle de président du
4 Comité, c'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai convoqué
5 trois réunions du Comité avant le début des élections pour
6 nous assurer que nous avons une compréhension commune des
7 exigences du protocole et de ce que cela signifiait pour le
8 rôle du Comité. Nous comprenions bien cela.

9 Nous avons eu l'occasion, comme monsieur
10 Stewart l'a décrit, de nous assurer que nous disposions d'une
11 séance d'information de base et d'une compréhension de
12 l'environnement des menaces et des risques le long des
13 vecteurs que monsieur Stewart a décrits, du type d'origine
14 des menaces et des risques, des capacités des divers acteurs.

15 Nous avons également eu l'occasion de
16 discuter et de donner des directives aux membres du Groupe de
17 travail sur les menaces électorales au sujet des besoins en
18 matière de renseignement ou d'information que nous pensions
19 avoir afin d'être en mesure de nous acquitter de notre
20 fonction lorsque nous sommes arrivés aux élections.

21 Et nous avons eu, dans les réunions qui ont
22 précédé et pendant le bref également, une série d'exercices
23 de scénarios où nous avons essayé de comprendre... examiner des
24 scénarios particuliers qui pourraient être représentatifs
25 d'une menace ou d'un risque d'information ou de renseignement
26 qui pourraient être présentés au Groupe d'experts pour que
27 nous puissions ensuite avoir une sorte d'exercice de
28 simulation, ou une sorte de répétition générale, si vous le

1 permettez, de la façon dont nous appliquerions le protocole.

2 Et parce que l'un des éléments du protocole
3 est que nous fonctionnons sur la base d'un consensus, le
4 seuil qui est défini, et que je soupçonne que nous
5 atteindrons, n'est pas un seuil quantitatif. C'est un seuil
6 qui demande du jugement. C'est pourquoi, en tant que groupe
7 d'experts, nous avons développé notre compréhension commune
8 de ce seuil et de la façon dont il pourrait être appliqué.

9 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et je vous
10 emmènerai à un exemple d'exercice de table plus tard avec le
11 diagramme de la clé.

12 Et pour madame Drouin, je comprends qu'en
13 tant que membre du groupe d'experts en 2019, le processus que
14 vous avez suivi pour comprendre le paysage des menaces a
15 suivi les mêmes lignes que celles de madame Morgan?

16 **Mme NATHALIE DROUIN:** Exactement. Donc,
17 madame Morgan et moi savions qu'on avait la responsabilité
18 d'assurer cette continuité pis d'amener une expérience...
19 l'expertise et les façons de faire qui avaient été
20 développées en 2019. Mais je voudrais aussi ajouter que le
21 Secrétariat aux institutions démocratiques, qui est dirigé
22 par Allen Sutherland, a aussi joué un rôle important dans le
23 transfert des connaissances.

24 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et question pour
25 vous, madame Drouin, est-ce que le portrait de la menace ou
26 des menaces était différent en 2021 par rapport à 2019? On
27 comprend qu'il y avait des situations qui avaient évolué,
28 notamment en lien avec les menaces domestiques qui ont été

1 mentionnées un peu plus tôt par monsieur Stewart, mais de
2 manière générale, est-ce que le portrait était différent en
3 2021 ?

4 **Mme NATHALIE DROUIN:** Le portrait était
5 légèrement différent. On pourrait aller dans le spécifique.
6 En termes des façons de faire des différents pays qui sont
7 impliqués en matière d'ingérence étrangère, il y a certaines
8 nuances ou évolutions.

9 Mais je pense que ce qui est le plus
10 important, c'est parce qu'on était, justement, dans l'ère
11 COVID, on voyait déjà beaucoup plus de risques pour les
12 extrémistes violents et on voyait aussi une augmentation du
13 risque en matière de désinformation et de mauvaise
14 information.

15 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et mes questions
16 portent maintenant sur le sujet de l'Internet, la menace en
17 ligne. Est-ce que cela faisait partie des discussions que
18 vous avez eues avant la période électorale en vue de la
19 période électorale, des menaces qui pourraient apparaître en
20 ligne en lien avec la désinformation, par exemple ?

21 **MME MARTA MORGAN:** Oui. C'était une partie
22 importante de notre préparation. Je veux dire, je pense que
23 nous avons vu une évolution au cours d'un certain nombre
24 d'années de la situation des menaces et de l'environnement en
25 ligne. C'était l'une des raisons pour lesquelles, avant 2019,
26 nous avons mis en place le mécanisme de réponse rapide, le
27 MMR, mais nous avons aussi le CST, qui examinait les
28 différentes capacités des pays en matière de cyberattaques et

1 ce genre de choses.

2 Et donc, ce que nous avons reconnu, c'est
3 qu'il s'agissait d'un environnement qui évoluait
4 continuellement en termes de stratégies et de tactiques qui
5 pouvaient être utilisées et dont il fallait être très
6 attentif.

7 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Donc, avant de
8 passer à la discussion concernant le seuil, je vais demander
9 au greffier d'afficher le document CAN 3336, s'il vous plaît.

10 **--- PIÈCE No. CAN 3336:**

11 Critical Election Incident Public
12 Protocol Panel - Meeting Notes

13 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Nous pouvons faire
14 défiler lentement vers le bas.

15 Ce que nous voyons ici est une série de
16 pages. Le titre est « Notes de réunion 2021 ». Et nous voyons
17 une liste de réunions qui correspondent à la liste que nous
18 avons vue précédemment, et elle commence en juillet, le
19 12 juillet 2021, jusqu'à la dernière réunion que le groupe
20 d'experts a eue en décembre 2021.

21 Ma question est donc la suivante : qu'est-ce
22 que c'est que ce document ? Si vous le reconnaissez, bien
23 sûr, mais qu'est-ce que c'est que ce document, qui l'a
24 préparé ?

25 **MME JANICE CHARETTE:** Je peux peut-être
26 répondre à cette question.

27 Ce document n'est donc pas un document que le
28 Groupe des Cinq a vu lors de ses travaux sur l'élection de

1 2021. Nous l'avons vu dans le contexte de la préparation de
2 notre témoignage devant la Commission.

3 Nous comprenons qu'il s'agit de notes qui ont
4 été préparées par un membre de l'équipe du Bureau du Conseil
5 privé, qui était présent à nos réunions et qui les appuyait,
6 et elles sont censées être une sorte de résumé des décisions
7 prises, mais elles n'ont pas été... je veux dire, elles ne nous
8 ont pas été communiquées au cours de nos délibérations et
9 nous ne les avons pas approuvées.

10 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** D'accord, merci.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question.

12 Je crois savoir que les représentants du BCP
13 assistaient à la réunion du comité. Quel était leur rôle?

14 **MME JANICE CHARETTE:** Donc, à toutes nos
15 réunions, je dirais, en tant que Groupe des cinq, il y avait
16 un représentant, Al Sutherland, de notre équipe des
17 institutions démocratiques, de l'équipe de la protection de
18 la démocratie, et il était là à titre de conseiller du
19 groupe.

20 Il était le supporter de l'équipe qui a
21 essentiellement aidé à rédiger le protocole. De plus, il
22 avait rédigé un autre document, qui est une entente avec les
23 plateformes de médias sociaux, en ce qui concerne l'intégrité
24 dans l'espace des médias sociaux pendant une élection. Et il
25 a été en mesure d'apporter cette information et cela... et la
26 sensibilisation aux interactions avec les entreprises de
27 médias sociaux et d'éclairer nos délibérations à ce sujet.

28 Nous avons un conseiller en communications,

1 Ken MacKillop, qui était également au BCP, parce que nous
2 étions conscients, en tant que groupe d'experts, que, si nous
3 devions faire une annonce publique ou toute autre
4 communication liée aux travaux du comité, cela se ferait à un
5 moment particulièrement délicat et que nous recherchions un
6 soutien d'experts en matière de communication, et c'était le
7 rôle de monsieur MacKillop.

8 Enfin, Mike MacDonald, de notre équipe du
9 renseignement de sécurité, était le secrétaire du groupe
10 d'experts. Il m'a aidé à m'appuyer dans mon rôle de
11 président, et je crois que ce sont ses notes.

12 Mike MacDonald et Al Sutherland ont également
13 eu une conversation continue avec les partis politiques tout
14 au long des travaux du groupe d'experts.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

16 **MME JANICE CHARETTE:** Je pourrais peut-être
17 ajouter que nous parlions tout à l'heure du fonctionnement du
18 comité.

19 Ainsi, dans le contexte d'une réunion
20 proprement dite, nous commencerions la réunion par une séance
21 d'information avec les responsables du Groupe de travail sur
22 les menaces électorales, les dirigeants du SCRS et du CST, le
23 responsable du Mécanisme d'intervention rapide et un haut
24 représentant de la GRC. Nous aurions l'occasion de les
25 entendre individuellement, de poser des questions, de faire
26 un suivi, d'entendre Al Sutherland et Mike MacDonald au sujet
27 de toute information qu'ils nous apporteraient. Mais en tant
28 que groupe des cinq, nous avons demandé aux représentants du

1 groupe de travail de partir et nous avons délibéré entre nous
2 pour savoir si l'information ou les renseignements qui nous
3 ont été fournis pendant l'élection atteignaient le seuil, et
4 je sais que nous y arriverons.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

6 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et, madame Drouin,
7 pour compléter le portrait de cet aspect des travaux du
8 comité... du Panel, pardonnez-moi, est-ce que la manière dont
9 les rencontres se déroulaient en 2021 était similaire à la
10 manière dont les rencontres se déroulaient en 2019?

11 **Mme NATHALIE DROUIN:** En termes de ce que
12 madame Charette vient d'expliquer, c'est-à-dire qu'on
13 recevait l'intelligence et ensuite on délibérait entre les
14 membres, c'est exactement la même chose qui s'est déroulée en
15 2019. L'une des différences, comme je l'ai mentionné tantôt,
16 c'était le fait qu'on avait des membres qui participaient de
17 façon hybride, puis on avait directement les membres de SITE
18 et non pas juste les premiers dirigeants des agences de
19 renseignement.

20 Donc, c'était principalement les grandes
21 différentes.

22 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et sur ce point de
23 là...

24 **Mme NATHALIE DROUIN:** On avait... pardon de
25 vous interrompre, on avait aussi accès au Daily SitReps, donc
26 ça, c'était quelque chose qui est resté en termes de partage
27 de l'information.

28 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et les breffages

1 qui vous étaient donnés oralement par certains représentants
2 d'agences de renseignement, pour ce qui est du SCRS, on voit
3 dans les notes, qui sont toujours à l'écran, que le directeur
4 du Service donnait ou vous transmettait les renseignements et
5 on comprend que monsieur Vigneault ne participait pas aux
6 activités quotidiennes du groupe SITE.

7 Est-ce que c'était monsieur Vigneault qui
8 vous transmettait les renseignements pour le SCRS lors des
9 rencontres du Panel ?

10 **Mme NATHALIE DROUIN:** Il était présent lors
11 des rencontres et participait très activement aux breffages
12 qui étaient donnés aux membres.

13 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et dernière
14 question pour vous, Madame Drouin, vous avez joué un rôle
15 d'observatrice lors de la période électorale et
16 postélectorale en lien avec les activités du Panel,
17 expliquez-nous rapidement en quoi consistait votre rôle
18 d'observatrice pendant cette période.

19 **Mme NATHALIE DROUIN:** L'un de mes premiers
20 rôles était vraiment d'assurer une continuité dans le
21 membership du Panel. Ensuite, j'avais l'opportunité
22 d'exprimer mon opinion, de soulever des questions et de faire
23 des suggestions, mais je n'avais pas de rôle décisionnel
24 comme tel par rapport aux activités ou aux annonces
25 potentielles que le Panel aurait pu faire.

26 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et maintenant je
27 vais demander au greffier de sortir le document CAN 457, la
28 fameuse clé à molette.

1 Et je vais demander à madame Morgan et à
2 madame Drouin, il y a eu le... il y a eu des preuves ce matin
3 concernant le développement d'une compréhension commune du
4 seuil en 2019. Et par rapport à 2021, cette compréhension
5 commune était-elle différente avec les nouveaux membres du
6 panel avec lesquels vous avez travaillé en 2021?

7 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, je veux dire,
8 non. Je veux dire, je pense que l'expérience que nous avons
9 eue en 2019 nous a permis de vraiment cristalliser, si vous
10 voulez, notre réflexion sur ces questions, mais ce que nous
11 avons examiné en tant que groupe d'experts au cours des deux
12 années, c'est, vous savez, en termes de seuil d'annonce, si
13 un incident nuirait à la capacité des Canadiens d'avoir des
14 élections libres et équitables. Quel était le degré de
15 confiance que nous avons dans les renseignements et
16 l'incident aurait-il miné la crédibilité d'une élection?

17 Et nous avons examiné tous ces facteurs qui
18 devaient être évalués ensemble, donc pour un incident ou des
19 incidents donnés, la portée, l'ampleur, la source, la
20 crédibilité du renseignement, ce sont tous des facteurs
21 pertinents pour évaluer si un incident atteindrait le seuil
22 de l'annonce d'un groupe d'experts.

23 Et je pense que le reste donne vraiment une
24 idée de qui devrait faire une annonce parce que nous avons
25 également reconnu en 2021, comme nous l'avions fait en 2019,
26 que les chefs des agences de sécurité nationale conservaient
27 leur autorité, de sorte qu'il peut y avoir des cas qui
28 seraient inférieurs au seuil, mais où d'autres mesures

1 devraient être prises.

2 Et donc je pense que c'est un très bon
3 résumé, en fait, de la façon dont nous avons examiné les
4 problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentaient.

5 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et utiliseriez-vous
6 cette... que nous examinons en ce moment en ce qui concerne
7 tous les incidents qui seraient portés à votre attention
8 pendant la période électorale... l'utiliseriez-vous
9 systématiquement comme un outil lorsque vous examineriez les
10 diverses situations portées à votre attention?

11 **MME MARTA MORGAN:** Je dirais qu'il s'agit
12 d'une ressource qui était à notre disposition parmi d'autres
13 ressources, y compris le protocole lui-même, auquel nous
14 avons souvent fait référence, et qui comprenait les
15 renseignements et l'information qui nous ont été rapportés.

16 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et maintenant,
17 j'aimerais vous amener à la dernière page de ce document, où
18 nous voyons un exemple de scénario.

19 Et nous ne le ferons pas,,, vous avez
20 traversé divers scénarios, alors peut-être que ce n'est pas
21 l'un d'entre eux. Mais pouvez-vous utiliser celui-ci comme
22 exemple de la façon dont vous travailleriez avec les
23 scénarios et du type de discussions dans lesquelles vous vous
24 engageriez, au cours de votre préparation?.

25 **M. FRANCOIS DAIGLE:** Je vais tenter de
26 répondre à la question.

27 On a regardé plusieurs scénarios puis on
28 regardait des scénarios à chacune de nos rencontres, comme

1 l'a expliqué madame Charette, vraiment pour arriver à un
2 consensus ou un accord sur comment on appliquerait les
3 critères qui sont dans le protocole à l'article 6.

4 Ici, je pense, dans le document, il y en a
5 trois différents scénarios. Moi, j'avais regardé le premier,
6 mais juste pour vous donner un exemple du genre de
7 discussions qu'on avait, le premier scénario, si vous allez
8 au scénario 1, là, « Toronto troubles », le scénario est
9 celui où le directeur général des élections recommande que
10 nous reportions l'élection dans certaines circonscriptions
11 parce qu'il y a des inquiétudes au sujet de la propagation de
12 la COVID et ce genre de choses, et puis vous verrez qu'il y a
13 des injections, trois injections, c'est-à-dire des
14 informations différentes qui nous parviennent.

15 Donc, nous, on prenait cette information-là
16 puis on appliquait... moi, c'était un outil là, la clé de
17 molette, c'était un outil qu'on utilisait dans les scénarios,
18 qu'on utilisait à chacune de nos réunions.

19 Mais on se posait des questions, par exemple,
20 sur... dans le premier volet : c'est... qu'est-ce que... c'est quoi
21 l'événement? Quelle information est-ce qu'on a sur
22 l'événement? Est-ce que c'est vraiment de la désinformation
23 ou juste de l'information erronée? Est-ce que c'est plutôt
24 du *realm* de l'opinion? Quelles sont les sources de cette
25 information-là? Est-ce qu'elles sont fiables, elles sont pas
26 fiables? Est-ce que notre information est fiable? Est-ce
27 qu'elle a été corroborée? Est-ce que la distribution de
28 l'information erronée est coordonnée? Quelle preuve est-ce

1 qu'on a qu'elle est coordonnée? Est-ce qu'il y a des... est-ce
2 que ça semble être une discussion, même en ligne entre
3 Canadiens, sur un site canadien ou est-ce qu'il semble y
4 avoir de l'amplification inauthentique par robot?

5 Donc, chacun de ces scénarios-là nous amenait
6 à se poser ce genre de questions là pour qu'on puisse arriver
7 à un consensus sur qu'est-ce qui est pertinent, qu'est-ce qui
8 est moins pertinente, puis madame Morgan a passé les critères
9 qui se retrouvent dans le document, mais on regardait aussi
10 les questions de crédibilité, de pertinence, l'ampleur de
11 l'événement ou la durée de l'événement : est-ce que c'est un
12 événement ou c'est un événement qui persiste? Est-ce qu'on...
13 il y a eu une tentative de corriger l'information puis,
14 malgré la tentative de correction, la mésinformation continue
15 ou persiste?

16 Donc, ça, ça nous apportait vraiment à poser
17 des questions et puis à arriver à un consensus : est-ce qu'on
18 a rencontré les trois critères qui sont à l'article 3 du
19 protocole.

20 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** OK. On a entendu ce
21 matin la preuve concernant... au sujet de l'ampleur là, sur la
22 question de l'ampleur, la discussion à savoir est-ce que le
23 protocole trouve application circonscription par
24 circonscription ou c'est pas plutôt un regard national ou
25 plutôt général qui doit être porté sur la question à savoir
26 si le panel doit faire une annonce publique ou non.

27 Est-ce que... et c'est une question pour madame
28 Drouin ou madame Morgan, est-ce que cette discussion qui

1 s'est tenue en 2019 a également eu lieu en 2012, à savoir
2 quelle est la portée du protocole par rapport aux
3 circonscriptions ou par rapport à l'échelle nationale?

4 **Mme NATHALIE DROUIN:** Forts de l'expérience
5 de 2019 avec les conversations qu'on avait eues, les travaux
6 de 2021 étaient plus faciles, plus claires, et je pense que
7 les membres du Panel n'ont jamais douté qu'on devait regarder
8 l'impact au niveau des comtés, des circonscriptions, et non
9 pas juste de façon globale.

10 Même situation en 2021 qu'en 2019 : toutes
11 les informations que l'on a reçues étaient des informations
12 qui étaient relatives à des comtés en particulier, donc nos
13 travaux étaient toujours basés, étant donné les faits devant
14 nous, sur des impacts qui pouvaient avoir lieu au niveau
15 d'une circonscription en particulier. Donc, on n'avait pas
16 besoin de voir une conséquence sur les quelques
17 300 circonscriptions pour faire une détermination.

18 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et on comprend...
19 Oh! Excusez-moi.

20 **Mme JANICE CHARRETTE:** Est-ce que je peux
21 ajouter quelque chose encore?

22 En tant que groupe des cinq en 2021, nous
23 avons en fait discuté... nous avons en quelque sorte discuté de
24 la question de savoir si... si nous allions voir quelque chose
25 qui se déroulerait au niveau de la circonscription ou peut-
26 être un groupe, une communauté qui chevauchait plusieurs
27 circonscriptions, mais pas nécessairement à l'échelle
28 nationale, comment nous pourrions peut-être ajuster notre

1 approche en matière de communication.

2 Nous nous sommes donc demandé si nous devons
3 faire une annonce qui n'était pas nationale, si nous allions
4 adapter nos communications à une circonscription ou à un
5 groupe particulier de citoyens. Donc, nous... c'était, je
6 pense, en plus de ce que Mme Drouin a expliqué comment nous
7 nous sommes adaptés et avons répondu à votre question.

8 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et nous comprenons
9 qu'il n'y a pas eu de communication publique, que ce soit au
10 niveau national ou ciblé, en 2021. Le comité n'a pas
11 communiqué publiquement...

12 **MS JANICE CHARETTE:** Oui.

13 **MR JEAN-PHILIPPE MacKAY:**... dans le cadre du
14 protocole?

15 **MS JANICE CHARETTE:** Oui. Pour être clair,
16 madame, le Comité des cinq pour 2021 n'a vu aucun incident ou
17 information qui atteigne le seuil que le... qu'il y avait un
18 risque pour la capacité des Canadiens à tenir des élections
19 libres et équitables à l'échelle de la circonscription ou à
20 l'échelle nationale.

21 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et toujours en lien
22 avec la preuve entendue ce matin, madame Drouin, vous avez
23 mentionné que le... en fait, il y a eu une discussion sur des
24 situations qui se situaient sous le seuil, et on a dit ce
25 matin, on a entendu que le Panel ne pouvait pas faire une
26 annonce publique si les conditions du protocole n'étaient pas
27 réunies, mais cependant, vous avez ajouté que des suggestions
28 peuvent être formulées par le Panel aux autorités

1 compétentes. Donc, vous avez mentionné un exemple d'un sous-
2 ministre à l'Immigration, si je me souviens bien.

3 Est-ce que ce sujet a fait l'objet de
4 discussions renouvelées en 2021 de situations se situant sous
5 le protocole... sous le seuil du protocole et où le Panel
6 pouvait soit formuler des suggestions ou accompagner d'autres
7 autorités de compétences au sein de l'appareil fédéral?

8 **Mme NATHALIE DROUIN:** Je pense que c'était
9 très clair pour les membres en 2021 que, malgré les travaux
10 du Panel des 5, les différents ministères et agences
11 retenaient leurs autorités, et donc, avaient certains outils
12 à leur disposition pour venir corriger ou mitiger une
13 situation. C'était donc clair qu'on pouvait avoir des
14 conversations, des suggestions, on pouvait... que ce soit la
15 greffière, dans son rôle de greffière, pouvait parler avec
16 certains sous-ministres dans l'éventualité où on aurait
17 besoin de faire des corrections.

18 Il y a eu également des travaux qui ont été
19 faits en 2021 – je sais pas si on veut en parler – où on a
20 essayé de voir à quoi pourrait ressembler une communication
21 du Panel, non pas des agences ou des ministères, si on avait
22 à faire une communication qui serait en deçà du seuil, et
23 comme je l'ai... comme j'ai témoigné ce matin, on est arrivés à
24 la conclusion que, de un, la directive ne permettait de faire
25 ça, et que, de deux, les risques de faire plus d'impacts
26 négatifs que de positifs seraient très grands si on
27 communiquait, alors que le seuil n'avait pas été rencontré.

28 Je sais pas si mon collègue ou mes collègues...

1 **M. ROBERT STEWART:** Je voudrais ajouter
2 quelque chose.

3 Permettez-moi simplement de dire que la
4 communauté du renseignement de sécurité est très soudée et
5 qu'elle coordonne très efficacement, mais que chacun des
6 principaux acteurs a ses propres pouvoirs et autorités ;
7 n'est-ce pas ? La GRC, bien sûr, fonctionne selon le
8 principe de l'indépendance de la police. Personne ne leur dit
9 quoi faire. Mais avec le CST et le SCRS, ils ont des trousse
10 d'outils et ils peuvent agir sous l'autorité de leurs
11 administrateurs généraux jusqu'à un certain moment. Ils sont
12 responsables de l'administration, et Affaires mondiales
13 Canada fait également partie de cette catégorie.

14 Ils sont responsables devant les ministres,
15 et donc, à un moment donné, s'ils planifiaient une action,
16 ils chercheraient à informer, et peut-être à obtenir la non-
17 désapprobation d'un ministre pour s'assurer qu'ils avaient le
18 soutien nécessaire pour faire ce qu'ils étaient habilités à
19 faire. Nous avons toujours pensé à l'opportunité ou à la
20 nécessité dans la discussion de nos scénarios d'exercice de
21 ces pouvoirs, et en outre, nous avons pensé à ce qui se
22 passerait en dehors du domaine du gouvernement, c'est-à-dire
23 le rôle des autorités civiles..

24 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et en lien avec ce
25 que vous avez dit, Madame Drouin, la discussion que vous avez
26 mentionnée où une... est-ce que le Panel pouvait faire une
27 communication si l'incident ou la situation se situait en
28 deçà du seuil, est-ce que c'était en lien avec une situation

1 spécifique en 2021 ?

2 **Mme NATHALIE DROUIN:** Pas du tout.

3 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Okay.

4 **Mme NATHALIE DROUIN:** C'était dans le cadre
5 des travaux sur le développement d'une approche
6 communicationnelle.

7 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Excellent.

8 Donc, maintenant, on passe à la période
9 électorale.

10 Madame Drouin, puisque vous étiez... ou Madame
11 Morgan, puisque vous étiez présentes en 2019, est-ce que la
12 manière dont le Panel a fonctionné pendant la période
13 électorale était différente en 2021 qu'en 2019 ? Et je pense
14 notamment à la circulation du renseignement, la manière dont
15 le renseignement vous était apporté, les documents qui vous
16 étaient disponibles, les breffages verbaux, et cetera, donc
17 sur le plan processuel, est-ce que la situation était
18 différente en 2021 qu'en 2019 ?

19 **Mme NATHALIE DROUIN:** À part les éléments que
20 j'ai mentionnés tantôt, pas d'autres modifications. En termes
21 de la circulation de l'information, les documents qui sont
22 très secrets ou à un niveau supérieur à très secret ne
23 circulent pas par les systèmes électroniques normaux, donc
24 c'était pas des documents que je pouvais recevoir, par
25 exemple quand je travaillais de la maison, et donc, c'est des
26 documents dont je prenais connaissance lorsque j'allais au
27 bureau. Donc, ça n'arrivait pas... j'en prenais pas
28 connaissance nécessairement à tous les jours, mais quand on

1 avait des réunions hebdomadaires, je pouvais en prendre
2 connaissance quelques fois par semaine.

3 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Et en cas de
4 situation d'urgence, comment le Groupe d'experts serait-il
5 convoqué ou informé pour s'assurer qu'une réaction rapide
6 est...

7 **MME NATHALIE DROUIN:** Ça arrivait souvent,
8 d'ailleurs, pas nécessairement dans les cadres des travaux du
9 Panel, mais c'est arrivé durant la pandémie. C'est toujours
10 l'opportunité du conseiller en sécurité nationale du premier
11 ministre ou de la greffière de convoquer une réunion
12 d'urgence afin qu'on prenne connaissance de documents.

13 Peut-être mon collègue avait probablement le
14 bénéfice... moins le bénéfice que moi-même de travailler de la
15 maison étant donné ses fonctions, donc il avait accès à
16 l'information de façon plus régulière.

17 **MME MARTA MORGAN:** Oui, l'information
18 circulait régulièrement, sur une base quotidienne.

19 **MME JANICE CHARETTE:** Si vous me permettez
20 d'ajouter, les membres du groupe de travail sur le groupe de
21 travail nous ont certainement fait savoir qu'ils
22 travaillaient tous les jours pour être en mesure de faire le
23 suivi et de fournir de l'information. Je pense que nous
24 avons bien compris que si un membre du groupe de travail du
25 groupe de travail jugeait nécessaire de nous fournir de
26 l'information, il le ferait.

27 Ils sonneraient en quelque sorte la cloche et
28 nous pourrions tenir une réunion spéciale, et n'importe quel

1 membre du groupe d'experts pourrait également demander une
2 réunion spéciale. C'était mon travail, en tant que président,
3 de planifier les réunions régulières, mais nous étions
4 disponibles et pouvions nous rencontrer à tout moment en
5 dehors de cela. Nous recevions ces rapports quotidiens qui
6 auraient pu, par exemple, ne pas l'être en 2021, mais qui
7 auraient pu, si l'un d'entre nous avait pensé que nous
8 devions nous rencontrer pour discuter, nous aurions pu le
9 faire, mais cela ne s'est pas produit en 2021.

10 **M. ROBERT STEWART:** Et juste pour ajouter.
11 Bon nombre d'entre nous ont été en mesure de recevoir des
12 renseignements sur une base continue tout au long de la
13 pandémie et pendant toute la durée de l'élection, concernant
14 d'autres événements. Et bien sûr, il y a eu d'autres
15 événements d'une importance assez importante dans le contexte
16 de la sécurité nationale, notamment en Afghanistan.

17 **MME JANICE CHARETTE:** Peut-être, juste un...
18 peut-être un commentaire qualitatif. Donc, le fait que nous
19 ayons... ou que les membres du groupe de travail SITE
20 travaillent ensemble de manière coordonnée pour être en
21 mesure de recueillir, de partager, d'enquêter et d'analyser
22 de l'information et de nous la fournir dans le cadre d'un
23 rapport quotidien, en plus des réunions hebdomadaires d'un
24 groupe de sous-ministres sur un sujet comme les risques pour
25 l'intégrité de l'élection.

26 Ensuite, l'administration du Protocole
27 représente beaucoup de temps et d'attention de la part des
28 hauts fonctionnaires de la communauté du renseignement de

1 sécurité nationale ainsi que d'un groupe de sous-ministres.
2 Et je pense que pour nous, c'était une indication du sérieux
3 avec lequel nous avons pris cette responsabilité, et de la
4 façon dont nous avons travaillé très dur pour nous en
5 acquitter. C'est inhabituel, je suppose, c'est ce que
6 j'essaie de dire.

7 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Merci. Une dernière
8 question concernant la façon dont le Groupe d'experts a
9 fonctionné lors de ses réunions. Aviez-vous des attentes de
10 la part des dirigeants des organismes ou des représentants
11 des organismes pour vous faire part de leur évaluation quant
12 à savoir si le seuil a été atteint ou non en ce qui concerne
13 un renseignement précis ou un incident précis ? Vous
14 attendiez-vous, par exemple, à ce que monsieur Vigneault
15 arrive avec sa propre conclusion sur le seuil ?

16 **MME JANICE CHARETTE:** M. Vigneault et
17 d'autres membres du groupe de travail sur le groupe de
18 travail, qui sont venus nous informer, ont beaucoup
19 d'expérience et de connaissances dans leur domaine. Nous
20 comptons sur eux, non seulement pour nous fournir de
21 l'information ou des renseignements, mais aussi pour leur
22 analyse, leur évaluation et, oui, leurs conseils.

23 Mais en fin de compte, c'est le Groupe des
24 Cinq qui avait la responsabilité en vertu du Protocole et une
25 responsabilité sur laquelle nous nous sommes mis d'accord
26 entre nous, c'était à nous de décider si le seuil avait été
27 atteint ou non. Nous demandions... nous pouvions avoir des
28 conseils et les points de vue de nos organismes, mais... et des

1 chefs d'organismes, mais en fin de compte, c'était notre
2 décision qui devait être prise.

3 **MME NATHALIE DROUIN:** Et c'est pourquoi notre
4 délibération n'a eu lieu qu'entre nous.

5 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Maintenant, je vais
6 demander au greffier d'afficher le document CAN 1082. Et nous
7 pouvons faire défiler lentement les pages, s'il vous plaît.
8 D'accord, nous pouvons remonter jusqu'en haut.

9 **--- PIÈCE No. CAN 1082:**

10 Liberal Party Representatives SITE
11 Briefing

12 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Nous pouvons donc
13 voir que ce document est fortement expurgé, donc il n'y a
14 évidemment pas grand-chose à dire à ce sujet. Mais nous
15 voyons le titre du document, Séance d'information des
16 représentants du Parti libéral.

17 Et pendant la période électorale, avez-vous
18 été mis au courant que le groupe de travail informait des
19 représentants du Parti libéral dont le secret était
20 autorisé?

21 **MME JANICE CHARETTE:** Comme vous pouvez le
22 voir dans le document, il s'agit d'une séance d'information
23 sur l'habilitation de sécurité... une séance d'information
24 classifiée sur les membres du Parti libéral du Canada. Je
25 pense qu'un peu plus loin dans le document, il est indiqué
26 qui était présent à la réunion. Il ne s'agit donc pas d'une
27 représentation complète du Groupe de travail du groupe de
28 travail, je crois qu'il s'agissait de représentants du SCRS

1 et du... avec l'appui du Bureau du Conseil privé.

2 Le sujet de la séance d'information était lié
3 à des questions dont le Groupe d'experts était au courant.
4 Nous avons été informés à la fin du mois d'août, au début du
5 mois de septembre, des documents relatifs aux incidents et
6 aux informations qui constituaient la substance de ce
7 briefing. Nous avons eu l'occasion d'en discuter, de poser
8 des questions et de l'évaluer nous-mêmes. Et à la suite de
9 cette séance d'information qui a eu lieu, le Comité a été
10 informé de la séance d'information et a eu l'occasion de
11 continuer à suivre cet ensemble particulier de questions tout
12 au long de la campagne. Et au cours de nos délibérations, à
13 aucun moment nous n'avons constaté qu'il s'agissait d'un
14 ensemble de faits qui répondait au seuil établi dans le
15 Protocole.

16 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Merci. Je passe
17 maintenant aux possibles campagnes de désinformation
18 concernant M. O'Toole, le Parti conservateur du Canada et
19 monsieur Kenny Chiu.

20 Nous savons que le Comité a été mis au
21 courant des allégations en question au cours de la période
22 d'assignation. Pouvez-vous expliquer comment le Groupe
23 d'experts a abordé cette question en particulier??

24 **MME MARTA MORGAN:** Cette question a donc été
25 portée à l'attention du Groupe dans le cadre d'un rapport de
26 situation, dès que le Mécanisme d'intervention rapide et
27 l'Équipe spéciale SITE en ont pris connaissance. Nous avons
28 été informés que le MMR suivait la question, puis nous avons

1 été informés lors de nos réunions hebdomadaires.

2 Je dirais qu'il y a deux questions dont nous
3 avons été informés. L'un des problèmes concernait les groupes
4 WeChat qui diffusaient de fausses informations concernant une
5 initiative politique particulière promue par monsieur Kenny
6 Chiu, et que ces groupes WeChat étaient des groupes privés.
7 Et par conséquent, là... le MMR nous a informés qu'il était
8 très difficile et qu'il n'était pas non plus dans son
9 attribut d'examiner le contenu des groupes de discussion
10 privés qui comprenaient... qui étaient en fait des
11 conversations en ligne entre citoyens canadiens, mais ils
12 continuaient à surveiller, pour voir si cette information se
13 propagerait, ou s'il semblait qu'elle était promue par des
14 acteurs étatiques étrangers.

15 L'autre question concernait les questions
16 liées à certains reportages. Il s'agissait d'histoires qui
17 provenaient du Canada... de l'écosystème médiatique canadien;
18 l'un d'entre eux provenait du Hill Times, et l'autre était un
19 commentaire d'un commentateur public qui a ensuite été repris
20 et rapporté dans les médias chinois et en Chine, puis ces
21 histoires ont été reprises dans les médias de langue chinoise
22 ciblant les Canadiens d'expression chinoise. Il s'agissait
23 donc des deux questions.

24 Nous en avons été informés. Le MMR tentait de
25 déterminer s'il s'agissait d'un intérêt organique auquel on
26 pourrait s'attendre pendant une campagne électorale, car nous
27 savons que les Canadiens sont très engagés dans les
28 programmes des partis et les enjeux électoraux pendant une

1 campagne, ou si ces questions étaient diffusées de manière
2 inauthentique et propagées par de la désinformation parrainée
3 par l'État ou d'autres acteurs inauthentiques.

4 C'est donc ce qu'ils recherchaient. Et ils
5 n'ont pas pu déterminer pendant la période électorale si ces
6 activités étaient coordonnées ou si elles pouvaient être
7 liées à des acteurs malveillants. Mais c'est absolument une
8 question qui a été discutée par le groupe d'experts. Il
9 s'agit d'une série d'histoires qui ont commencé... qui se sont
10 en quelque sorte calmée à un certain moment, donc je crois
11 que nous avons eu une sorte de discussion de fond sur cette
12 question pendant que les histoires étaient actives, puis nous
13 avons été informés par la suite de... quant à l'analyse qui
14 avait été faite par le MMR sur ces questions.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question...

16 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pour madame Morgan.

18 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors si je comprends
20 bien, le MMR n'a pas le pouvoir d'examiner les discussions
21 privées en cours, sur la plateforme. Cela signifie-t-il que,
22 disons, un État étranger a utilisé des mandataires dans ces
23 groupes privés pour entretenir la discussion, y a-t-il un
24 moyen de l'identifier, ou y a-t-il quelque chose qui peut
25 être fait par le MMR pour essayer de voir ce qui se passe, ou
26 parce que c'est... la discussion se déroule vraiment dans un
27 cadre privé, il n'y a rien à faire?

28 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, MMR peut chercher

1 à voir à l'aide des outils dont il dispose s'il y a une
2 propagation inauthentique de ce type de conversations. Est-ce
3 qu'ils grandissent, ou est-ce qu'on les voit en quelque sorte
4 grandir dans l'écosystème?

5 C'est le genre de choses qu'ils recherchent,
6 mais il est très difficile pour MMR de regarder à l'intérieur
7 pour voir quelles personnes, par exemple, pourraient faire
8 des commentaires sur telle ou telle chose, et cela pourrait
9 être problématique du point de vue de la liberté
10 d'expression, étant donné que, vous savez, et une démocratie,
11 étant donné que, vous savez, bon nombre de ces groupes de
12 discussion sont des conversations entre citoyens canadiens.
13 C'est donc là qu'il y a des limites et des limites, à la fois
14 technologiques, je dirais, mais aussi du point de vue du
15 mandat et de ce que le gouvernement devrait faire.

16 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** J'aimerais ajouter
17 quelque chose sur le contexte de la décision du groupe
18 spécial dans une situation comme celle-ci. Il s'agit donc
19 d'une élection, et une élection est probablement l'événement
20 le plus important de notre démocratie tous les quatre ou cinq
21 ans, ou chaque fois qu'elle se produit. C'est un temps de
22 débat, de débat politique, de candidats, de partis qui
23 mettent en avant des plateformes. Nous espérons qu'ils
24 débattront vigoureusement de ces idées. Nous espérons que les
25 Canadiens participeront à ces conversations. Et à travers
26 cela, ils essaient d'influencer les électeurs pour qu'ils
27 votent pour mon programme ou pour le programme de quelqu'un
28 d'autre. Et cela se produit dans un contexte où la liberté

1 d'expression au Canada est garantie par notre Charte.

2 Donc, le groupe d'experts n'a pas... le groupe
3 ne peut vraiment pas... n'est pas un acteur dans ce débat
4 politique. Nous n'interviendrions pas lorsqu'il y a des
5 preuves de liberté d'expression sur des questions de
6 politique publique, mais nous interviendrions si nous
7 pensions qu'il y a de la désinformation qui a été mise de
8 l'avant par un État étranger ou un acteur national. Et c'est
9 pourquoi nous avons un seuil très élevé dans la section 6 de
10 notre protocole.

11 Il s'agit donc d'une simple possibilité, et
12 je crois que Gallit Dobner a témoigné il y a quelques jours
13 au sujet de l'évaluation de la situation par le MMR, mais la
14 possibilité qu'une tierce partie ait fait quelque chose n'est
15 pas suffisante, à mon avis, pour que le groupe d'experts
16 intervienne. Nous aurions besoin d'informations fiables que
17 nous pourrions vérifier pour savoir qu'il y a une intention
18 malicieuse qui se passe ici et que nous devons rectifier le
19 compte rendu, que nous avons des informations en tant que
20 membres du comité que le public n'a pas et qui les aideraient
21 à s'assurer que les élections sont libres et équitables.

22 Donc, encore une fois, je pense que le but de
23 mon intervention est vraiment de dire que, par exemple, la
24 simple possibilité qu'un mandataire agisse n'est pas
25 suffisante. Nous avons donc les outils dont nous disposons
26 avec les limites qu'ils apportent, et ce que nous devons
27 faire, c'est peut-être améliorer certains de ces outils, mais
28 intervenir dans ce qui est, je pense, une expression critique

1 de la liberté d'expression dans un débat politique n'est pas
2 quelque chose que nous ferions, en particulier, s'il y a,
3 vous savez, certaines des questions sont plus des opinions
4 que des faits.

5 **M. DAVID MORRISON:** Il suffit d'ajouter un
6 point rapide. Votre question, madame la commissaire, portait
7 sur la question de savoir s'il y avait des mandataires qui
8 parlaient dans les groupes privés WeChat. Et la réponse, pour
9 les raisons données par Marta Morgan, c'est que non, nous
10 n'avons pas, nous ne pouvons pas nous pencher sur ces
11 groupes. Et dans la mesure où ils représentent des
12 conversations entre les Canadiens, ce n'est probablement pas
13 approprié de toute façon. Nous ne nous intéressons pas non
14 plus aux groupes Facebook. Mais nous n'avons pas vu quand les
15 discussions au sein de ces groupes se sont répandues sur les
16 sites Web canadiens en langue chinoise. Il y en a plusieurs.
17 Ils sont nommés dans l'information publique. Nous n'avons pas
18 vu de battage médiatique autour de cette information qui
19 circulait alors dans le public.

20 Nous en étions conscients. Il a eu lieu sur
21 ces sites Web accessibles au public à partir du 9 septembre
22 jusqu'au 12 septembre, date à laquelle il a semblé
23 s'éteindre. Il n'y a rien eu d'ajouté. Il n'y a pas eu
24 d'injections. Il n'y avait pas d'éléments nouveaux dans l'une
25 ou l'autre des deux histoires.

26 Vous pouviez toujours trouver ces histoires
27 en effectuant une recherche sur Yahoo, qui agrège les
28 histoires, mais il s'agissait des mêmes histoires recyclées.

1 Il s'est donc agi d'une période d'environ trois jours où
2 cette information s'est échappée des salons privés de WeChat
3 et s'est retrouvée sur des sites Web en langue chinoise
4 accessibles au public, puis elle s'est éteinte vers le
5 12 septembre.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

7 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et plus
8 particulièrement en ce qui concerne monsieur Chiu, il est
9 mentionné dans le résumé de l'entrevue que le fait qu'il y
10 ait eu une intervention publique de monsieur Chiu a eu un
11 effet ou un impact sur le point de vue du comité. Pouvez-vous
12 aborder ce point brièvement?

13 **MME MARTA MORGAN:** Donc, l'une des choses que
14 nous avons examinées en tant que groupe d'experts est de
15 savoir si d'autres acteurs de l'écosystème électoral
16 s'attaquaient aux problèmes au fur et à mesure qu'ils se
17 présentaient, car cela pourrait atténuer l'impact des
18 problèmes liés à tout type de menace électorale, y compris la
19 mésinformation et la désinformation. Donc, si vous regardez
20 notre célèbre clé, c'est l'une des choses que nous
21 recherchons. Le MMR surveillait la situation. Et nous avons
22 vu monsieur Chiu aborder directement la question, ce que nous
23 avons pris comme un signe positif que le... que cette question
24 était abordée par lui, et que l'information était alors
25 fournie publiquement par une personne crédible sur ses
26 intentions réelles. Et donc, vous savez, nous avons pu voir
27 ceci, nous avons parlé un peu du *Buffalo Chronicle* en 2019.
28 Ce sont les médias qui sont intervenus lorsqu'il y avait de

1 la désinformation qui circulait. Il y a les médias, la
2 société civile, les acteurs politiques eux-mêmes, tous ces
3 acteurs... la capacité de tous ces acteurs à intervenir dans
4 une élection et à fournir des informations....

5 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et maintenant,
6 j'aimerais parler de la période postélectorale. Nous avons vu
7 tout à l'heure que vous avez tenu deux réunions après les
8 élections, l'une le 23 septembre et l'autre en décembre. Quel
9 était le but de ces deux réunions après l'élection?

10 **MME JANICE CHARETTE:** Il y a donc eu une
11 réunion, je pense que c'était le 24. Je pense que c'est la
12 bonne date. Donc, quelques jours après l'élection. Nous avons
13 continué à recevoir des rapports quotidiens du groupe de
14 travail pendant quelques jours après l'élection. Et là, nous
15 avons simplement poursuivi notre travail pour voir s'il y
16 avait des détails dont nous devrions être au courant, y
17 compris le jour de l'élection lui-même et aux alentours, tout
18 ce dont le Comité pourrait avoir besoin d'être au courant.

19 À ce moment-là, nous reconnaissons
20 également, en tant que Comité, que nous avons atteint la fin
21 de notre mandat, parce que le résultat des élections était
22 clair et que la période intérimaire était terminée. Et c'est
23 ainsi que notre travail, officiellement, en tant que groupe
24 d'experts, devait être terminé.

25 Et puis la dernière réunion que nous avons
26 eue, qui a eu lieu en décembre 2021, a été l'occasion pour
27 nous de réfléchir à notre travail pour tirer des leçons sur
28 la façon dont nous nous sommes acquittés de nos

1 responsabilités. Comme je l'ai mentionné plus tôt, il y a un
2 examen obligatoire qui a lieu après les travaux d'un groupe
3 d'experts, ou une élection, et donc l'utilisation du
4 protocole, y compris le comité.

5 Nous avons donc eu une conversation sur les
6 choses que nous pourrions... les domaines que nous pourrions
7 améliorer.

8 Tout ce protocole n'a été mis en place que
9 pour les élections de 2019. C'était en 2021. Ainsi,
10 l'environnement des menaces et des risques évoluait. Je pense
11 que nous l'avons reconnu. Et donc, comment pouvons-nous...
12 quelles ont été nos observations, de notre point de vue du
13 groupe d'experts, sur notre expérience qui pourrait éclairer
14 d'autres modifications ou changements au protocole ou aux
15 opérations de notre groupe d'experts, que ce soit pour nous à
16 l'avenir ou pour nos successeurs, qui pourrait ensuite
17 alimenter la personne qui allait faire l'examen externe, et
18 aussi aux conseils que nous pourrions donner à un
19 gouvernement à l'avenir.

20 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et quelles étaient
21 ces principales observations à retenir que vous avez
22 formulées?

23 **MME JANICE CHARETTE:** Je pense que nous avons
24 constaté que, dans l'ensemble, le processus avait très bien
25 fonctionné, et que nous avons eu accès à toute l'information
26 dont nous avons besoin en temps opportun de la part du
27 groupe de travail sur le groupe de travail. Ils ont été très
28 réactifs à toutes les demandes d'informations que nous

1 avions. Et donc, ce processus d'avoir des séances
2 d'information lors de nos réunions, notre accès aux rapports
3 de situation quotidiens, tout cela a très bien fonctionné.
4 Nous pensions que nous avons acquis une bonne compréhension
5 commune de ce que signifierait le seuil et de la façon dont
6 nous l'appliquerions, et nous avons pu en quelque sorte
7 examiner comment nous l'avions fait dans les cas dont nous
8 avons discuté et dans les exercices de scénarios que nous
9 avons effectués.

10 Je pense que nous avons vraiment trouvé que
11 l'exercice de scénario était un moyen utile pour nous de le
12 faire et nous aurions vraiment recommandé à nos collègues de
13 continuer à le faire à l'avenir.

14 Je pense que nous avons également convenu
15 entre nous, en tant que groupe d'experts, que les sujets de
16 la mise à l'information et de la désinformation sont l'un des
17 domaines les plus difficiles à aborder pour une société, pour
18 les gouvernements, et que les progrès technologiques vont
19 rendre cela encore plus difficile à l'avenir avec
20 l'application de choses comme l'intelligence artificielle et
21 les « deep fakes ».

22 Et c'est donc un domaine où je pense que nos
23 adversaires vont continuer à développer des moyens nouveaux
24 et créatifs d'exploiter cela, et que les gouvernements, y
25 compris les organismes qui travaillent dans ce domaine, le
26 MMR, qui était, je pense, une création relativement récente
27 en 2018, et le travail du Groupe devaient continuer à évoluer
28 en même temps.

1 Moi ce serait ma conclusion. Je ne sais pas
2 si mes collègues ont quelque chose à ajouter..

3 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** En ce qui concerne
4 les possibles campagnes de désinformation pendant l'élection,
5 nous savons que le groupe de travail a fait une plongée en
6 profondeur. C'est donc le MMR, et puis c'est devenu un
7 produit SITE.

8 Cet examen de toute l'information disponible
9 qui a été effectué après l'élection par le MRR et le groupe
10 de travail a-t-il été effectué à la demande du Comité?

11 **MME JANICE CHARETTE:** Il y a donc eu un
12 ensemble particulier de préoccupations qui ont été soulevées
13 par le Parti conservateur du Canada dans le cadre de son
14 processus visant à donner un préavis au groupe de travail sur
15 SITE. Cela s'est passé après l'élection. Nous en avons donc
16 parlé brièvement lors de notre réunion juste après les
17 élections, à savoir qu'il y avait des préoccupations qui
18 avaient été soulevées. Les détails de ceux-ci ont été fournis
19 par la suite. Je pense qu'il y a eu un effort très approfondi
20 pour examiner attentivement toute l'information qui provenait
21 du Parti conservateur.

22 Je pense que les membres du groupe de travail
23 sur SITE en 2021, je crois qu'ils l'ont expliqué dans leur
24 témoignage de la semaine dernière. Et nous avons vu... nous
25 avons eu accès aux résultats de cela dans notre séance
26 d'information du groupe de travail SITE en décembre à la fin,
27 où ils ont également fourni l'ébauche de leur rapport après
28 action, ils avaient fait leurs propres réflexions et

1 exercices de leçons apprises et ont pu les partager avec
2 nous.

3 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Merci, et une
4 dernière question sur le rapport Rosenberg.

5 **MME JANICE CHARETTE:** M'hm.

6 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Pourriez-vous
7 résumer brièvement, et c'est ma dernière question,
8 l'essentiel des recommandations qui ont été faites par M.
9 Rosenberg?

10 **MME JANICE CHARETTE:** Bien sûr. Donc, comme
11 je l'ai dit tout à l'heure, l'article 9 du protocole prévoit
12 un examen de l'application du protocole après une élection.
13 Je pense que cela fait partie du... que ce protocole serait
14 renvoyé au Comité des parlementaires du renseignement de
15 sécurité nationale dans le cadre de la reddition de comptes.
16 Et je pense qu'un engagement à l'égard de l'apprentissage et
17 de l'amélioration continue est ancré dans le protocole, en
18 particulier maintenant qu'il est en vigueur pendant toutes
19 les élections.

20 En tant que membres du Groupe des cinq, ainsi
21 qu'à de nombreuses autres personnes interrogées, nous avons
22 eu l'occasion de contribuer à l'examen effectué par M.
23 Rosenberg.

24 Et je pense que nous nous en sommes félicités
25 parce que nous avons accueilli favorablement l'ensemble de
26 l'exercice parce que, comme je l'ai dit plus tôt, le
27 protocole était nouveau en 2019. En fait, je crois que le
28 Canada a été le premier pays à avoir tenté de faire quelque

1 chose de semblable dans le contexte d'une élection, pour
2 essayer de donner confiance aux Canadiens quant à l'intégrité
3 des élections. Il était donc important pour nous de pouvoir y
4 réfléchir et de continuer à l'améliorer. Nous avons donc eu
5 l'occasion d'examiner cela.

6 Il y a une série de recommandations qui sont
7 contenues dans le rapport de M. Rosenberg. Seize (16)
8 recommandations au total. Ils couvrent une variété de
9 facteurs différents en ce qui concerne les modifications au
10 protocole, la façon dont le groupe d'experts fonctionnerait,
11 la composition du groupe de travail SITE. Traiter de
12 certaines des questions et des domaines où il pourrait peut-
13 être y avoir plus de clarté dans le protocole. Par exemple,
14 il parle de l'évaluation de l'impact d'un incident ou d'un
15 événement, de la difficulté que cela représente pour le
16 Comité, et il nous a donné des conseils et des
17 recommandations sur la façon de gérer cette situation.

18 Tous les résultats de cette évaluation ont
19 été rendus publics. Il y a une version publique de cela,
20 ainsi qu'une version classifiée de cela. Je pense que c'est
21 en cours d'examen par le Comité parlementaire, ou le Comité
22 des parlementaires, excusez-moi, qui s'occupe de ces
23 questions.

24 À mon avis, il s'agit là d'un élément
25 important des délibérations et des réflexions que le
26 gouvernement pourrait avoir au sujet des changements à
27 apporter au protocole qu'il voudrait peut-être mettre en
28 place pour les prochaines élections. Et la directive du

1 Cabinet à cet égard, c'est également pertinent pour les
2 délibérations de cette Commission en ce qui concerne la
3 partie C de votre mandat.

4 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Merci.

5 Telles étaient mes questions, Madame la
6 Commissaire.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci. Nous prendrons la
8 pause, la pause déjeuner. Nous reviendrons donc à 13 h 35.

9 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

10 La séance est en pause jusqu'à 13 h 45.

11 --- La séance est suspendue à 12 h 37

12 --- La séance est reprise à 13 h 43

13 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

14 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
15 étrangère a repris.

16 **--- MME JANICE CHARETTE, Sous le même serment:**

17 **--- MME NATHALIE DROUIN, Sous la même affirmation:**

18 **--- M. ROBERT STEWART, Sous le même serment:**

19 **--- MME MARTA MORGAN, Sous la même affirmation:**

20 **--- M. FRANÇOIS DAIGLE, Sous la même affirmation:**

21 **--- M. DAVID MORRISON, Sous le même serment:**

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, trois choses avant
23 de commencer :

24 La plus importante, Maître Manseau, vous êtes
25 en charge de nous faire signe si jamais on passe tout droit à
26 3 h 15. Alors, on va compter sur vous.

27 La seconde chose: Je crois comprendre que les parties ont
28 reçu une copie des notes de Me Bossenmaier. C'est donc réglé.

1 J'ai regardé les trois documents que vous
2 avez envoyés ou reçus récemment, soit CAN 4495, CAN 4079 et
3 CAN 15842. L'avocat de la Commission m'a dit que d'autres
4 témoins discuteront de ces documents et que, par conséquent,
5 vous aurez l'occasion de les contre-interroger.

6 Cela dit, je comprends que certains d'entre
7 vous aimeraient contre-interroger des représentants du SCRS
8 au sujet de ces documents. Donc, juste pour que vous sachiez
9 qu'à la fin des audiences, nous réexaminerons la question et
10 si certains d'entre vous ont encore des questions à poser au
11 SCRS au sujet de ces trois documents, je permettrai que ces
12 questions soient posées par écrit et nous trouverons une
13 façon appropriée de le faire.

14 Je vais certainement limiter le nombre de
15 questions, et peut-être que si certains d'entre vous ont des
16 questions, ce sera une bonne idée d'en discuter à l'avance
17 entre vous pour peut-être trouver un moyen de regrouper les
18 questions et de s'assurer que le... si chacun a un certain
19 nombre de questions et que chacun a la même question, ce
20 n'est pas nécessairement la façon la plus utile de le faire.
21 Je tenais donc à vous le faire savoir, et à partir de
22 maintenant, vous faites ce que vous avez à faire et nous
23 reviendrons sur la question à la fin des audiences.

24 **ME GUILLAUME SIROIS:** Guillaume Sirois,
25 avocat de l'ARRC. Je voulais simplement souligner que nous
26 n'avons pas été en mesure de trouver le résumé de l'audience
27 à huis clos d'AMC, pour Affaires mondiales Canada. Et j'ai
28 soulevé cette question personnellement avec la Commission la

1 semaine dernière avant les premiers témoins d'AMC, et nous
2 avons entendu des témoins d'AMC témoigner, je crois, jeudi,
3 puis les groupes d'experts SITE de 2019 et 2021 ont témoigné
4 vendredi. Ces résumés auraient été très pertinents s'ils
5 avaient été produits. Et je me demandais si la Commission
6 pouvait nous donner une indication sur la date à laquelle ils
7 seront produits.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Il me serait difficile de
9 vous le dire, mais je pense que l'avocat pourra probablement
10 vous informer.

11 **MME NATALIA RODRIGUEZ:** AMC n'a pas été
12 interrogé en tant que ministère lors des audiences à huis
13 clos. Les témoins d'AMC ont témoigné dans le cadre du Groupe
14 des Cinq, mais il n'existe pas de résumé parce qu'il n'y a
15 pas eu d'interrogatoire à huis clos des témoins d'AMC.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et qu'en est-il du résumé
17 de l'entretien?

18 **MME NATALIA RODRIGUEZ:** Ça, ça y est déjà.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Très bien, c'est déjà
20 dedans.

21 **ME GUILLAUME SIROIS:** Oui, exactement.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord, vous parliez
23 tout à l'heure des résumés à huis clos?

24 **ME GUILLAUME SIROIS:** Exactement. Et le
25 résumé à huis clos se trouve effectivement dans la base de
26 données du témoin, c'est juste dans le résumé des témoins, il
27 est dit que les témoins d'AMC ont été interrogés à huis clos.
28 Je n'ai pas la citation directe pour l'instant. Nous pouvons

1 probablement l'examiner si vous le souhaitez. Donc, juste que
2 la phrase était préoccupante pour la RDCA et voulait avoir
3 des éclaircissements. J'apprécie les éclaircissements de
4 madame l'avocate sur ce point.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. C'est donc
6 aussi résolu.

7 **ME SARAH TEICH:** Madame la Commissaire, si
8 vous me le permettez. J'apprécie le manque de temps et
9 j'apprécie la possibilité de poser des questions écrites.
10 J'aimerais tout de même faire part de mes préoccupations, à
11 savoir que la possibilité de poser des questions écrites sans
12 pouvoir poser de questions de suivi n'est pas la même chose
13 que la capacité de contre-interroger. Je réitère donc mes
14 préoccupations.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Elles sont notées.
16 Personne d'autre n'a de questions?

17 C'est très bien. Nous pouvons procéder

18 **MME ERIN DANN:** Contre-interrogatoire. La
19 première partie est le RCDA.

20 **COMMISSAIRE HOGUE :** Oui, désolée.

21 **MME ERIN DANN :** Merci.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'étais confus parce que
23 j'avais ma feuille avec l'interrogatoire en chef du comité
24 suivant, donc tout va bien.

25 **ME GUILLAUME SIROIS:** Non, il ne s'agit pas
26 d'un interrogatoire en chef.

27 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GUILLAUME SIROIS:

28 **ME GUILLAUME SIROIS:** Alors bon après-midi.

1 Je m'appelle Guillaume Sirois et je suis l'avocat de l'ACDR.

2 Je vais poser des questions au sujet du
3 document CAN 88, qui est un rapport du laboratoire de
4 recherche sur la criminalistique numérique, le laboratoire
5 DFR.

6 **--- PIÈCE No. CAN 88:**

7 Assessing the Canadian Information
8 Environment During the 2019 Federal
9 Election: A DFRLab Report

10 **ME GUILLAUME SIROIS:** Il y a le rapport de
11 l'Atlantic Council intitulé « Évaluation de l'environnement
12 canadien de l'information pendant l'élection fédérale de
13 2019 ». Êtes-vous au courant de ce rapport?

14 Eh bien, je vois des hochements de tête, mais
15 pouvez-vous simplement confirmer pour le compte rendu?

16 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Moi, je ne connais
17 pas.

18 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Mais au moins
19 certains d'entre vous sont au courant?

20 Et nous pouvons voir à la page 3 du
21 paragraphe... le troisième paragraphe, il s'agit d'une analyse
22 judiciaire d'une partie de l'écosystème canadien de
23 l'information au cours du mois précédent et des trois mois
24 suivant les élections fédérales de 2019. Vous souvenez-vous
25 que c'était l'objet du rapport?

26 **MME MONIK BEAUREGARD:** Oui.

27 **ME GUILLAUME SIROIS:** Est-ce que ce rapport a
28 été commandé par le gouvernement du Canada?

1 **MME MONIK BEAUREGARD:** Je ne sais pas si
2 c'était le cas. Désolée.

3 **ME GUILLAUME SIROIS:** Savez-vous comment ce
4 rapport a vu le jour, comment il a vu le jour?

5 **MME MONIK BEAUREGARD:** Je connais bien le
6 rapport, mais personnellement, je n'ai aucune information sur
7 la façon dont il a été créé.

8 **ME GUILLAUME SIROIS:** Puis-je simplement
9 obtenir des éclaircissements de la part de l'avocat de la
10 Commission?

11 Il s'agit du document CAN 88, qui, je
12 suppose, a été produit par le gouvernement du Canada, et il
13 figure dans ma liste de documents depuis le temps. Je me
14 demande s'il s'agit d'un document qui émane du gouvernement
15 du Canada?

16 C'est peut-être une question pour l'avocat du
17 gouvernement du Canada?

18 **ME HELENE ROBERTSON:** C'était un document qui
19 était en la possession et sous le contrôle du gouvernement du
20 Canada, oui. Mais pour ce qui est de ses origines, je n'ai
21 pas cette information.

22 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Eh bien, je
23 vais passer à autre chose, alors.

24 Vous ne sauriez donc, évidemment, combien de
25 temps il a fallu au Conseil de l'Atlantique pour terminer ce
26 rapport. Vous n'avez pas plus d'informations à ce sujet.

27 D'accord. Je continue et je vais parler du
28 rapport en général parce qu'il était en possession du

1 gouvernement, même si nous ne savons pas comment ni quand.

2 Je vais passer au cinquième paragraphe du
3 rapport, de cette page. Le DFR Lab, comme on peut le voir dès
4 la première phrase, dit qu'il a observé un volume
5 disproportionné de contenu négatif dirigé contre Trudeau et
6 le gouvernement libéral en place.

7 Ma question est la suivante : le groupe
8 d'experts a-t-il été témoin de campagnes de désinformation
9 similaires lors de l'élection de 2019??

10 **MME MONIK BEAUREGARD:** Est-ce que vous pouvez
11 préciser de la part de qui on aurait... on regarde quel
12 acteur?

13 **ME GUILLAUME SIROIS:** Le rapport... nous y
14 reviendrons, mais je dis simplement de manière générale de la
15 part de n'importe quel acteur.

16 **MME MARTA MORGAN:** Oui. Cela concorde avec
17 les reportages du MRR pendant la campagne électorale sur le
18 contenu négatif des médias sociaux négatifs, de divers types
19 et qui était dirigé contre le premier ministre.

20 **ME GUILLAUME SIROIS:** Le premier ministre et
21 le Parti libéral, n'est-ce pas?

22 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

23 **MME MARTA MORGAN:** Oui, mais très souvent le
24 premier ministre personnellement.

25 **ME GUILLAUME SIROIS:** Et lorsque le panel a vu
26 cela... je vais poser ma question en français.

27 Est-ce que l'écosystème était en mesure de
28 corriger l'information?

1 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, oui. Je veux
2 dire, une partie de cela était liée à la question dont nous
3 avons discuté plus tôt ce matin au sujet de *Buffalo News*, qui
4 a publié des articles sur le premier ministre. D'autres
5 étaient plus organiques. Et ce que nous avons vu pendant la
6 campagne électorale, c'est qu'en général, lorsque ces
7 histoires se sont répandues, nous avons vu, par exemple, les
8 médias traditionnels intervenir pour corriger les histoires.
9 Je suis sûr que ce n'était pas... que ce n'était pas parfait,
10 mais nous avons vu ce genre d'information circuler. Nous
11 avons vu une partie de cela corrigée. Et il n'y avait rien
12 d'autre que celui dont nous avons parlé ce matin où il nous a
13 été identifié qu'il y avait un potentiel de propagation plus
14 importante ou potentiellement inauthentique.

15 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Et cela
16 m'amène à la question des acteurs étrangers et de la façon
17 dont nous pouvons attribuer ces informations à ces acteurs.

18 Le même paragraphe de la page 4 se lit comme
19 suit :DFRLab:

20 "...ne pouvait attribuer avec
21 certitude aucun de ces événements aux
22 opérations d'un gouvernement
23 étranger."

24 Pour ce faire, il faudrait avoir accès à des
25 éléments de preuve corroborant et à des données techniques
26 d'arrière-plan qui n'étaient pas disponibles en l'espèce.

27 Donc, si le DFR Lab Canada n'a pas été en
28 mesure d'attribuer cela en raison d'un manque d'outils ou de

1 données, est-ce que le Groupe des Cinq ou tout autre sous-
2 groupe du gouvernement, comme le Groupe de travail SITE ou
3 tout autre groupe que vous connaissez, était en mesure de
4 faire cette attribution?

5 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, je ne suis pas
6 sûr de voir la deuxième phrase à laquelle vous faites
7 référence. Je vois la première phrase. Cela pourrait... -

8 **ME GUILLAUME SIROIS:** Oh, désolé. C'est le
9 deuxième paragraphe de la page 4.

10 **MME MARTA MORGAN:** Oui, le laboratoire DFR
11 n'a pas pu attribuer avec certitude l'un ou l'autre de ces
12 événements.

13 "Cela pourrait être dû à des
14 changements plus larges dans les
15 tactiques des acteurs étrangers ou à
16 une détermination par les
17 gouvernements adverses que
18 l'ingérence coordonnée ne justifiait
19 pas les risques et les coûts
20 proportionnels."

21 C'est de ces phrases que vous parlez?

22 **ME GUILLAUME SIROIS:** Exactement.

23 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

24 **ME GUILLAUME SIROIS:** Je me demande si le
25 groupe d'experts est au courant de l'existence d'un groupe au
26 sein du gouvernement qui aurait les outils nécessaires pour
27 faire cette attribution.

28 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, ce que je dirais,

1 c'est qu'il ne fait aucun doute que les types d'outils, de
2 techniques et de stratégies utilisés par les acteurs
3 étrangers dans l'environnement numérique, ainsi que ceux
4 utilisés par d'autres acteurs, sont de plus en plus
5 sophistiqués et en constante évolution.

6 L'un des défis pour les organisations de la
7 société civile, mais aussi pour le gouvernement en termes de
8 capacité, est donc de continuer à accroître notre capacité à
9 traiter ces questions et à suivre et détecter ces problèmes
10 au fur et à mesure que ces techniques évoluent. C'est
11 toujours... je veux dire, ça reste un défi.

12 Il a été noté, je crois, dans les rapports du
13 MMR qui ont été rendus publics, que c'était... c'est un défi à
14 attribuer et qu'ils doivent continuer à accroître leur
15 capacité.

16 Et l'une des choses qu'ils font pour cette
17 raison, c'est de travailler avec des organisations
18 extérieures afin de renforcer et d'accroître leur capacité,
19 en particulier pendant les campagnes électorales, compte tenu
20 de l'importance de cette période pour nous.

21 **ME GUILLAUME SIROIS:** Et donc je comprends
22 que vous disiez qu'il s'agit d'un défi important pour le
23 gouvernement, mais je me demande, si je comprends bien,
24 qu'aujourd'hui, la question de savoir si ces nombreux cas de
25 désinformation et de comportement authentique coordonné dont
26 il est question ici proviennent d'un pays étranger reste
27 ouverte. Est-ce encore une question à se poser?

28 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, je veux dire, je

1 pense que les rapports ont été assez clairs sur le fait qu'il
2 n'a pas été possible de déterminer que ces cas étaient le
3 résultat de la désinformation étrangère, en d'autres termes,
4 qu'ils ont été coordonnés ou amplifiés de manière authentique
5 par un gouvernement étranger. Il n'a pas été possible de le
6 déterminer.

7 C'est possible, mais cela ne peut pas être
8 déterminé avec un degré de fiabilité ou de certitude.

9 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. J'aimerais
10 maintenant passer au dernier paragraphe de la page 10, s'il
11 vous plaît. Et celui-ci, je vais le lire en entier parce
12 qu'il est très important :

13 "Au cours de son analyse, le DFRLab
14 s'est concentré sur deux études de
15 cas. Le premier concerne l'échange de
16 discours de haine virulents et anti-
17 immigrants sur de multiples
18 plateformes et communautés en ligne,
19 ce qui était l'un des points centraux
20 du DRFLab dans l'étude. La seconde
21 concerne l'opportunisme dont ont fait
22 preuve les médias d'État russes dans
23 leur couverture des élections
24 canadiennes. Ces affaires, qui
25 témoignent d'une activité
26 antinativiste et d'une amplification
27 du scandale politique national par
28 les médias étrangers, ressemblaient

1 le plus aux opérations d'information
2 russes menées contre les États-Unis
3 en 2016."

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Quelle est votre
5 question?

6 **ME GUILLAUME SIROIS:** Pardon. J'essayais de...
7 parce que dans l'intérêt du temps, j'essayais de me
8 concentrer sur les plus importants.

9 Donc ma question est donc la suivante : est-
10 ce que je comprends bien ce rapport, dans votre témoignage
11 d'aujourd'hui, que même s'il n'est pas possible d'attribuer
12 de manière concluante ces nombreux cas de désinformation
13 virale et de comportement inauthentique coordonné à un État
14 étranger, pour une raison ou une autre, c'est un défi, comme
15 vous l'avez dit, cela ressemble en effet aux opérations
16 d'information russes menées contre les États-Unis en 2016.

17 **MME MARTA MORGAN:** Je ne peux pas commenter
18 cette conclusion dans ce rapport, car il ne s'agit pas d'un
19 rapport préparé par le gouvernement du Canada pour le Groupe
20 d'experts. J'aurais donc besoin de plus d'informations pour
21 commenter ces conclusions particulières.

22 **ME GUILLAUME SIROIS:** Donc, le groupe qui
23 pourrait fournir cette information serait le laboratoire DFR,
24 probablement, ou...

25 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

26 **ME GUILLAUME SIROIS:**... le conseil du DFR Lab?

27 **MME MARTA MORGAN:** Oui, je crois que oui.

28 **ME GUILLAUME SIROIS:** Comment pouvons-nous

1 savoir qu'il n'y a pas eu d'ingérence dans l'élection de 2019
2 si personne n'en avait les outils, ou du moins s'il était
3 difficile d'évaluer si de nombreux cas de désinformation
4 virale et de comportement coordonné et inattentif provenaient
5 d'un acteur étranger en 2019?

6 **MME MONIK BEAUREGARD:** Donc, je ne crois pas
7 que nous ayons dit qu'il n'y avait aucune indication
8 d'activité. Nous avons reçu une évaluation de base de la
9 menace qui couvrait un certain nombre de pays, dont la
10 Russie. Ensuite, les activités sont surveillées par les
11 agences de renseignement, les agences de sécurité nationale
12 avant, pendant et après la période électorale, et elles ont
13 été rapportées au Comité.

14 Et comme nous avons témoigné ce matin, nous
15 avons parlé de la tendance de la menace, et la tendance de la
16 menace est demeurée stable, de sorte qu'il y a eu une
17 surveillance continue des activités qui ont été signalées au
18 Groupe d'experts.

19 **ME GUILLAUME SIROIS:** Je comprends donc votre
20 témoignage selon lequel il y a eu une certaine ingérence
21 russe... du moins étrangère, peut-être russe, du moins d'après
22 le document. Mais s'il n'est pas si difficile d'évaluer si
23 les campagnes de désinformation sont liées à un acteur
24 étranger comme la Russie, comment pouvons-nous connaître
25 l'ampleur de la campagne de désinformation?

26 **ME NATHALIE DROUIN :** Si vous me permettez,
27 maitre Sirois, quelques petits commentaires. On a parlé
28 beaucoup des breffage de base, que le panel a reçu en 2019 et

1 en 2021. Et on a reçu des breffages relativement à certains
2 pays, dont la Russie. Une information qu'on avait à l'époque,
3 c'était que la Russie était un acteur extrêmement capable,
4 surtout en matière d'espionnage et de cyberactivité. Et même
5 dans les semaines précédant l'élection, nos services de
6 renseignements, CSI en particulier, par tous les suivis
7 qu'ils faisaient, étaient capable de nous démontrer que la
8 Russie avait peu d'intérêt dans les élections du Canada.

9 Ceci étant dit, ça ne veut pas dire que la
10 Russie n'est pas un joueur actif en matière d'ingérence
11 étrangère. Mais la Russie a démontré peu d'intérêt dans les
12 élections de 2019, ainsi que dans les élections 2021.

13 **COMMISSAIRE HOGUE** : Maitre Sirois, votre
14 temps est écoulé, alors je vais vous permettre de conclure,
15 par ailleurs, si vous avez une question pour conclusion.

16 **ME GUILLAUME SIROIS** : Les conclusions dont
17 vous mentionnez, madame Drouin, est-ce que c'est possible d'y
18 avoir accès, ou c'est protégé par la confidentialité de la
19 Sécurité nationale?

20 **ME NATHALIE DROUIN** : Ben, mon témoignage en
21 fait foi.

22 **ME GUILLAUME SIROIS** : Vous avez parlé de la
23 source de votre témoignage. Les documents mêmes de CSI ou de
24 CIIS.

25 **ME NATHALIE DROUIN** : Juste un instant. Vous
26 demandez de prouver le négatif. Ce que je vous dis, c'est
27 qu'il n'y avait pas ou peu d'intelligence, précédant la
28 période électorale 2019 et durant la période électorale 2019,

1 à l'effet que la Russie avait un intérêt et était active dans
2 le suivi des élections.

3 **ME GUILLAUME SIROIS** : Je laisse... allez-y.

4 **MME GRETA BOSSENMAIER**: J'allais simplement
5 ajouter un élément aux commentaires de madame Drouin, en ce
6 sens que le Centre de la sécurité des télécommunications a
7 publié, je dirais, en 2017 ou 2018, l'un des premiers
8 rapports, je pense aux premiers rapports internationaux, qui
9 parlaient des menaces qui pèsent sur le processus
10 démocratique, qui parlaient des auteurs et des activités
11 menaçants et de la façon dont diverses parties de la société,
12 les individus, les gouvernements, et cetera, devraient être
13 au courant.

14 Et ils ont suivi ce rapport avec au moins un...
15 et j'ai été mis à la retraite, au moins un, sinon deux
16 rapports supplémentaires. Il s'agit donc de rapports publics,
17 ils sont... je suis sûr qu'ils sont sur leur site Web... qui
18 fournissent leur... et une partie de leur analyse et de leur
19 évaluation quant aux divers acteurs et risques qui existent.

20 **ME NATHALIE DROUIN** : Si je peux juste me
21 permettre, j'aurais dû dire que tout ce qui est pertinent,
22 tout ce qui relève de ce que la Russie aurait pu faire, est
23 entre les mains de la Commission. Donc, toute l'information
24 disponible est entre les mains de la Commission.

25 **ME GUILLAUME SIROIS** : Je vais conclure sur ce
26 point. Je veux juste, et si vous permettez, madame la
27 commissaire, et sinon je vais demander à mon confrère... Je
28 vais demander à mon confrère de l'UCC de partager 10 secondes

1 avec moi, juste pour que je puisse conclure.

2 **ME JON DOODY:** Sans problème.

3 **ME GUILLAUME SIROIS:** Merci.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce sera déduit de votre
5 temps.

6 **ME GUILLAUME SIROIS:** Oui, naturellement.

7 Oui, je veux juste... je vous soumetts que notre
8 Centre de la sécurité nationale a conclu que la Russie
9 n'avait pas l'intention d'interférer dans nos élections, non
10 pas parce que... seulement parce qu'ils ne pouvaient pas
11 observer cela. Mais nous avons de multiples indications que
12 la Russie avait l'intention sérieuse d'interférer dans les
13 élections de 2019, et plus tard de 2021, mais nous n'avons
14 tout simplement pas les outils pour enquêter et être sûrs
15 qu'il n'y a pas eu d'ingérence de la Russie dans ces
16 élections, bien qu'il y ait des indications significatives
17 qu'il y en a eu.

18 **ME NATHALIE DROUIN :** Pas tout à fait d'accord
19 avec la prémisse qu'il n'y a pas d'outils, CSI est parmi les
20 joueurs les plus performants à travers le monde, en termes de
21 surveillance. Et j'ai tout à fait confiance des... de
22 l'information qu'ils collectent. Et l'information qu'ils nous
23 transmettent. Évidemment que les outils doivent continuer à
24 s'améliorer puisque les stratégies des acteurs continuent à
25 évoluer. Mais je suis tout à fait confiante que les analyses,
26 les collectes et l'information que CSI nous a transmise
27 reflètent finalement qu'il n'y a pas eu de pics dans les
28 activités de la Russie sur les élections de 2019 et 2021.

1 **ME GUILLAUME SIROIS** : Merci madame Drouin.

2 Merci madame la commissaire.

3 **COMMISSAIRE HOGUE** : Donc, UCC ?

4 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME JON DOODY:**

5 **ME JON DOODY** : Bon après-midi. Je m'appelle
6 Jon Doody, je suis conseiller juridique du Congrès ukraino-
7 canadien.

8 Nous avons entendu dire que l'ingérence
9 étrangère de la Russie dans les élections américaines de 2016
10 était une préoccupation avant les élections générales
11 canadiennes de 2019. C'était une préoccupation que le groupe
12 d'experts avait également, je suppose ?

13 **MME NATHALIE DROUIN** : Oui.

14 **ME JON DOODY** : Cette préoccupation a-t-elle
15 augmenté ou diminué au cours de la période électorale, ou
16 est-elle demeurée la même qu'au début ?

17 **MME NATHALIE DROUIN** : Il a diminué.

18 L'inquiétude était fondée sur ce que nous avons vu dans le
19 monde entier, puis elle a diminué à la suite de la mise à
20 jour des renseignements.

21 **ME JON DOODY** : Dans le témoignage public,
22 pardon dans le résumé de l'entrevue publique, madame Morgan,
23 vous indiquez que le Groupe d'experts a reçu des informations
24 sur la Russie et sa capacité à se livrer à des cyberattaques
25 et à mener des campagnes de désinformation sur les médias
26 sociaux. Quand le Comité a-t-il reçu cette information, si
27 vous vous souvenez bien ?

28 **MME MARTA MORGAN** : Eh bien, comme nous

1 l'avons noté ce matin, le Groupe d'experts a reçu des séances
2 d'information avant la période électorale elle-même sur
3 l'environnement de la menace, et il s'agit en fait des
4 capacités et des intentions des acteurs étrangers qui
5 pourraient être en mesure ou avoir l'intention d'intervenir
6 dans les élections canadiennes. Nous avons donc examiné toute
7 une série d'informations, y compris celles.

8 **ME JON DOODY:** Cela a donc été fourni avant
9 la période électorale?

10 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

11 **ME JON DOODY:** Et nous avons entendu dire que
12 le seuil d'action du Groupe d'experts était élevé. Et donc,
13 si vous pouvez répondre à cette question, le Groupe d'experts
14 a-t-il constaté des activités de la Russie qui n'ont peut-
15 être pas atteint le seuil, mais qui constituaient néanmoins
16 une préoccupation dont le Groupe d'experts a été informé?

17 **MME MARTA MORGAN:** Je crois qu'il y a, dans
18 l'un des rapports du MMR, il y avait une note selon laquelle
19 certains médias russes couvraient la campagne électorale
20 canadienne, et je pense que c'est ce à quoi il est fait
21 référence dans ce rapport. Mais à part cela, je ne me
22 souviens pas qu'on m'ait apporté, pendant la campagne
23 électorale, de l'information sur l'activité de la Russie dans
24 l'écosystème canadien de l'information.

25 **ME JON DOODY:** Enfin, serait-il juste de dire
26 que, bien que le Comité n'ait relevé aucun incident
27 d'ingérence étrangère russe lors de l'élection générale de
28 2019, il est tout à fait possible qu'il se soit produit et

1 qu'il n'ait tout simplement pas été reconnu?

2 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, vous savez, pour
3 faire suite aux commentaires de Mme Drouin, nos services de
4 renseignement et notre mécanisme d'intervention rapide
5 travaillent en étroite collaboration avec nos alliés, et
6 nous... vous savez, nous avons accès à l'information qu'ils
7 pourraient avoir. Le MMR, en particulier, travaille en
8 étroite collaboration avec tous les pays du G7 et travaille
9 avec les médias sociaux et les organisations de la société
10 civile qui surveillent les élections. C'est donc toujours
11 possible, mais nous ne l'avons certainement pas vu et aucune
12 des organisations avec lesquelles nous travaillions en dehors
13 du gouvernement ne l'a vu à ce moment-là.

14 **ME JON DOODY:** Merci. C'était mes questions.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

16 La prochaine est la Coalition des droits de
17 l'homme.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME SARAH TEICH:**

19 **ME SARAH TEICH:** Bon après-midi.

20 Pourrions-nous, s'il vous plaît, afficher
21 WIT 60. Et je ne crois pas avoir besoin d'autorisation, car
22 je ne vais pas contre-interroger sur une déclaration
23 antérieure incompatible.

24 Et si vous le permettez, passez au paragraphe
25 78 de la page 17.

26 Donc, le résumé note que madame Drouin, et je
27 cite :

28 "... estimait que l'utilisation du

1 mot « réseau »..."

2 Et elle fait référence à des reportages des
3 médias basés sur le paragraphe juste au-dessus:

4 "... était malheureux, car cela donne
5 l'impression que les individus
6 travaillaient de concert."

7 Vous rappelez-vous d'avoir dit cela, madame
8 Drouin?

9 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

10 **ME SARAH TEICH:** Madame la Commissaire,
11 j'aimerais demander la permission d'examiner la CAN 18756.

12 **--- PIÈCE No. CAN 18756:**

13 Daily Foreign Intelligence Brief, 21
14 February 2020

15 **ME SARAH TEICH:** Il s'agit d'un document
16 quotidien du renseignement étranger datant de février 2020,
17 et nous ne l'avons pas inclus dans notre demande de contre-
18 interrogatoire, car c'est l'un de ceux que nous avons reçus
19 au cours de la fin de semaine.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, vous pouvez vous y
21 référer.

22 **ME SARAH TEICH:** Merci.

23 Sur la première page, c'est en fait la seule
24 page, je crois, parce que je pense que la deuxième page est
25 entièrement caviardée, peut-on lire dans l'évaluation:

26 " Les enquêtes sur les activités
27 liées à l'élection fédérale
28 canadienne de 2019 révèlent d'un

1 réseau d'ingérence étrangère active."

2 Ensuite il est écrit:

3 " Ce réseau impliquait les dirigeants
4 de la communauté locale chinoise, les
5 politiciens canadiens et leur
6 personnel. Sous la direction générale
7 de l'équipe cooptée [censurée], les
8 politiciens ciblés fournissent des
9 conseils sur les questions liées à la
10 Chine et les dirigeants
11 communautaires facilitent le
12 transfert clandestin de fonds et
13 recrutent des cibles potentielles.

14 **ME SARAH TEICH:** Madame Drouin, avez-vous vu
15 ce document auparavant?

16 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, j'ai déjà vu ce
17 document. C'est difficile pour moi de voir... de dire quand
18 j'ai vu ce document avec les différents rôles que j'ai joués,
19 mais j'ai déjà vu ce document.

20 **ME SARAH TEICH:** Vous souvenez-vous, l'avez-
21 vous vu avant de faire votre déclaration de témoin dont j'ai
22 parlé tout à l'heure?

23 **MME NATHALIE DROUIN:** Je l'ai vu à la suite
24 des fuites et du travail que j'ai fait dans le cadre de
25 l'enquête sur les fuites.

26 **ME SARAH TEICH:** D'accord. Ma question est
27 donc la suivante : étant donné que ce document utilise le
28 terme « réseau », et qu'il ne s'agit que de médias, cela

1 change-t-il votre opinion sur la pertinence de son
2 utilisation?

3 **MME NATHALIE DROUIN:** Les commentaires
4 restent les mêmes, le réseau ne veut pas dire que les
5 individus travaillaient de concert.

6 **ME SARAH TEICH:** D'accord.

7 Madame la Commissaire, je demanderais ensuite
8 la permission d'examiner la CAN 4495.

9 Il s'agit d'une séance d'information du SCRS
10 au Cabinet du premier ministre à partir de 2023, mais elle
11 décrit également les séances d'information fournies au Groupe
12 des cinq dans le contexte de l'élection générale de 2019. Et
13 comme nous en avons parlé plus tôt, cela n'a également été
14 fourni que ce week-end, c'est pourquoi nous ne l'avons pas
15 mis dans la demande.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, vous pouvez vous y
17 référer.

18 **ME SARAH TEICH:** Donc, si nous allons
19 jusqu'aux pages... en commençant par le bas de la page 3 et en
20 allant jusqu'à la page 4, le document souligne que le SCRS a
21 tenu diverses séances d'information, je vais simplement
22 résumer cela, au sujet de l'ingérence de la RPC, et ils
23 disent qu'ils ont fait des séances d'information au Groupe
24 des Cinq dans le contexte de l'élection générale de 2019.

25 Permettez-moi donc de commencer par confirmer
26 de façon générale que le Comité a effectivement reçu des
27 séances d'information du SCRS à l'approche de l'élection
28 générale de 2019. Je ne demande pas encore sur quel sujet.

1 **MME NATHALIE DROUIN:** Ouais, donc ça va un
2 peu vite. Alors, pouvez-vous répéter votre question?

3 **ME SARAH TEICH:** Je veux simplement confirmer
4 que le SCRS a donné des séances d'information au Groupe des
5 Cinq avant l'élection?

6 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

7 **ME SARAH TEICH:** D'accord, merci.

8 Si nous pouvons faire défiler vers le haut
9 jusqu'au milieu de la page 2. Là. Parfait.

10 Et ici, le service dit :

11 "Nous savons que la République
12 populaire de Chine s'est ingérée
13 clandestinement et de manière
14 trompeuse dans les élections
15 générales de 2019 et de 2021. Dans
16 les deux cas, ces activités
17 d'ingérence étrangère étaient de
18 nature pragmatique et visaient
19 principalement à soutenir ceux qui
20 étaient considérés comme « pro-RPC »
21 ou « neutres » sur les questions
22 d'intérêt pour le gouvernement de la
23 RPC."

24 ET il est également écrit:

25 "... au moins [18] (sic) candidats et
26 13 membres du personnel, ont été
27 impliqués dans les réseaux de la RPC
28 Fl... Il s'agissait notamment de

1 membres de plusieurs partis
2 politiques.

3 Ma question à l'intention du Comité est donc
4 la suivante : lors des séances d'information qu'il a tenues
5 avec le SCRS avant l'élection, a-t-il utilisé ce genre de
6 langage, ce genre d'information que vous avez reçue ?

7 **MME NATHALIE DROUIN:** Le pragmatique, comme
8 ça dépend... ça donne beaucoup de choses ici. Ainsi...

9 **ME SARAH TEICH:** C'est vrai. Nous pourrions
10 le décomposer. Qu'en est-il de « Nous savons » ?

11 **MME NATHALIE DROUIN:** Ce dont je me souviens,
12 désolée, je ne le vois même pas...

13 **M. BARNEY BRUCKER:** Veuillez m'excuser.
14 Pouvons-nous faire défiler vers le haut du document ?

15 **ME SARAH TEICH:** Oui.

16 **M. BARNEY BRUCKER:** C'est... là. Retour à la
17 page...

18 **MME NATHALIE DROUIN:** C'est-à-dire à la suite
19 des fuites, où une séance d'information a été préparée afin
20 de revenir sur les fuites et de donner des informations sur
21 ce que nous savions et quand concernant ces fuites. Donc, si
22 nous parlons de la RPC, et nous le voyons également dans les
23 résumés publics que nous avons envoyés à la Commission,
24 l'approche et la tactique de la RPC sont vraiment de faire un
25 travail pragmatique en ce sens qu'ils mènent des activités
26 lorsqu'ils estiment qu'il est nécessaire de promouvoir leurs
27 propres intérêts.

28 C'est donc le genre de langage que nous avons

1 entendu au sujet de la RPC.

2 **ME SARAH TEICH:** D'accord. Donc...

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Madame Teich, ce sera
4 votre dernière question, car votre temps de parole est déjà
5 écoulé.

6 **ME SARAH TEICH:** D'accord, merci..

7 D'accord. Ma dernière question est,
8 rétrospectivement, si vous aviez reçu tout ce langage et les
9 séances d'information qui ont précédé l'élection générale de
10 2019, non seulement sur le plan pragmatique, mais aussi sur
11 le niveau de certitude que nous connaissons, cela aurait-il
12 changé votre décision quant à savoir si le seuil avait été
13 atteint ou non?

14 **MME NATHALIE DROUIN:** Je crois que
15 l'information de base que nous avons reçue avant 2019 et 21,
16 puis les questions précises que nous avons reçues étaient
17 appropriées, pertinentes et adéquates pour que nous puissions
18 porter notre jugement et prendre notre décision.

19 **ME SARAH TEICH:** D'accord, merci

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

21 Avocat pour Michael Chong.

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GIB van ERT:**

23 **ME GIB van ERT:** Je vais demander au greffier
24 de bien vouloir remettre le document à un moment donné,
25 Canada 009823.

26 **--- PIÈCE No. CAN 9823:**

27 Critical Election Interference Public
28 Protocol Panel - Workplan

1 **MR. GIB van ERT:** Il s'agit du plan de
2 travail que nous avons examiné plus tôt en 2019.

3 Et si vous voulez bien aller à la page 3 de
4 ce document, s'il vous plaît.

5 Cette question s'adresse à madame Drouin.
6 Vous avez vos notes sur le document.

7 Et en faisant défiler un peu plus vers le
8 bas, s'il vous plaît.

9 Au milieu de la page, on voit:

10 " Reconnaisant que ces décisions
11 nécessitaient un jugement nuancé...

12 Le deuxième point est le suivant :

13 " Dans quelle mesure la
14 désinformation a-t-elle été diffusée
15 au-delà de groupes d'intérêt
16 spécifiques, c'est-à-dire reprise et
17 rapportée par les médias grand
18 public??"

19 Ma question pour vous, madame Drouin, est la
20 suivante : qu'est-ce que vous comprenez et qu'est-ce que le
21 Comité a compris des médias grand public ici ? Est-ce que
22 c'est-à-dire des points de vente nationaux de langue anglaise
23 et française?

24 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense donc qu'il
25 s'agit d'une question, et aussi lorsque nous avons discuté de
26 notre interprétation collective de la directive, du seuil, et
27 rappelez-vous ce matin que j'ai parlé du napperon de clé
28 lorsque nous avons parlé de ce que nous devrions prendre en

1 compte lorsque nous faisons notre évaluation d'impact. Et
2 l'ampleur de quelque chose est un facteur qui déterminera,
3 vous savez, l'impact de la désinformation ou de la
4 mésinformation.

5 Donc, le fait que ce soit grand public ou
6 non, c'est comme un moyen d'évaluer l'ampleur de quelque
7 chose. Il ne s'agit pas du fait que l'anglais soit meilleur
8 qu'une autre langue, mais simplement d'un facteur pour
9 évaluer, comme je viens de le dire, l'ampleur de la
10 désinformation.

11 **ME GIB van ERT:** Eh bien, est-ce que c'est
12 pour suggérer que l'information... eh bien, disons la
13 mésinformation ou la désinformation qui n'atteint pas les
14 médias grand public, mais qui repose plutôt sur, pour
15 utiliser le langage de ce point, des groupes d'intérêt
16 spécifiques, afin qu'elle ne sorte pas des groupes d'intérêt
17 spécifiques et n'atteigne pas le courant dominant, elle reste
18 simplement dans les groupes d'intérêt spécifiques, est-ce que
19 cela laisse entendre que ce genre de mésinformation ou de
20 désinformation est moins susceptible d'atteindre le seuil
21 prévu par le protocole?

22 **MME NATHALIE DROUIN:** L'échelle c'est un des
23 facteurs.

24 **ME GIB van ERT:** D'accord.

25 **MME NATHALIE DROUIN:** Il y a l'échelle. Il y
26 a n'importe quoi, que ce soit fiable ou non, que ce soit ou

27 **ME GIB van ERT:** D'accord. Merci. Me Drouin,
28 une autre question pour vous, vous avez expliqué que le

1 comité n'est pas arrivé à une conclusion ou à un consensus
2 sur la question de savoir si l'impact d'un incident donné
3 devait être considéré sur une base nationale ou sur une base
4 par circonscription, vous n'aviez pas besoin de le déterminer
5 en fin de compte.

6 Maintenant, si le greffier affichait le
7 document CAN 9920, nous l'avons vu tout à l'heure, madame
8 Douin. Il s'agit de la minute que le BCP a prise, et vous
9 avez dit depuis qu'elle ne représente pas la véritable
10 conclusion. Donc, si vous faites défiler vers le bas, s'il
11 vous plaît ? Nous y sommes. C'est la deuxième puce.
12 Quelqu'un au bureau du conseil privé, savez-vous qui a pris
13 cette note?

14 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense que c'était
15 dans le secrétariat de FDP, mais...

16 **Me GIB van ERT:** Donc, quelqu'un. Vous ne
17 savez pas.

18 **Mme NATHALIE DROUIN:** On ne savait pas, mais
19 peut-être juste une précision, on dit « minutes », je ne suis
20 pas sûr que c'est des « minutes », des « minutes »... un compte
21 rendu aurait fait l'objet d'adoption par les membres, non.

22 **Me GIB van ERT:** Oui, j'ai déjà entendu votre
23 preuve là-dessus. La question alors... en fait, ma prochaine
24 question, c'était : est-ce qu'il y a quelqu'un qui a pris des
25 minutes ? Si c'est pas ça, est-ce qu'il y a quelqu'un qui a
26 pris des minutes ?

27 **Mme NATHALIE DROUIN:** Il n'y a pas de
28 processus de minutes, de compte rendu formel avec adoption.

1 Non.

2 **Me GIB van ERT:** D'accord. D'accord.

3 Et puis, vous êtes en train de dire, si j'ai
4 bien compris, que le deuxième *point*-là est une erreur, que
5 vous n'avez pas décidé cela. Et alors, ma question, c'est :
6 est-ce qu'il y a un document contemporain qui contredit ce
7 document-ci ?

8 **Mme NATHALIE DROUIN:** Ben, je ne pourrais pas
9 vous dire là avec la quantité de documents, mais moi, ce que
10 je vous dis, premièrement, je pense que c'est important que
11 l'on a fait les analyses, les travaux, au niveau des
12 circonscriptions. La plupart des informations qui nous ont
13 été relayées durant la période électorale concernaient des
14 circonscriptions particulières et le Panel a quand même pris
15 le temps de les évaluer et dans chacune de ces circonstances-
16 là, on est arrivés à la conclusion que, même au niveau du
17 comté, donc même au niveau de la circonscription...

18 **Me GIB van ERT:** Oui.

19 **Mme NATHALIE DROUIN:**... le seuil pour faire des
20 annonces n'avait pas été rencontré.

21 **Me GIB van ERT:** Maître, je m'excuse, j'ai
22 déjà eu votre preuve là-dessus, vous l'avez déjà dit et j'ai
23 très peu de temps, donc je vais continuer.

24 Encore une fois, madame Drouin, si vous me le
25 permettez, je veux m'assurer d'avoir bien compris votre
26 témoignage sur la question de savoir si les allégations de
27 Han Dong ne relevaient pas de la compétence du comité. Je
28 vous ai entendu dire qu'il s'agissait d'une course à

1 l'investiture et qu'il y avait des questions à ce sujet, mais
2 je n'étais pas sûr d'avoir compris, où le comité a-t-il
3 atterri ? Avez-vous décidé que c'était à l'extérieur de
4 votre juridiction, ou avez-vous décidé que c'était à votre
5 portée, ou n'avez-vous pas décidé du tout ?

6 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense donc qu'en
7 raison du suivi que nous avons fait, en raison du sérieux que
8 nous avons consacré à la question, même si ce n'était pas
9 clair, nous avons agi comme si c'était dans le cadre de la
10 mission du groupe d'experts parce que la crédibilité de
11 l'exercice démocratique a peut-être été en jeu.

12 **ME GIB van ERT:** Vous avez pris pour acquis
13 que vous aviez le pouvoir s'il y avait besoin.

14 **Mme NATHALIE DROUIN:** Exact.

15 **Me GIB van ERT:** Merci.

16 **Mme NATHALIE DROUIN:** Juste avec les limites
17 que... vous, savez, les processus de nomination ne sont pas...

18 **Me GIB van ERT:** Oui.

19 **Mme NATHALIE DROUIN:**... règlementés...

20 **Me GIB van ERT:** Oui.

21 **Mme NATHALIE DROUIN:**... du tout par...

22 **Me GIB van ERT:** Vous l'avez déjà expliqué.

23 En fait, on a eu de la preuve d'autres témoins là-dessus
24 aussi, oui.

25 Et puis dernièrement, vous avez expliqué que
26 le fait que le groupe d'experts ait été en mesure d'informer
27 le Parti libéral du Canada des allégations de Han Dong était
28 quelque chose que vous considérez comme une mesure

1 d'atténuation, si j'ai bien compris votre témoignage, une
2 mesure d'atténuation de l'incident.

3 **MME NATHALIE DROUIN:** Pouvez-vous reformuler
4 cela ? Je pense...

5 **ME GIB van ERT:** Oui.

6 **MME NATHALIE DROUIN:**... vous avez parlé de
7 l'avis du panel ?

8 **ME GIB van ERT:** Désolé, d'accord. Alors,
9 laissez-moi réessayer. Oui, et corrigez-moi s'il vous plaît
10 si je me trompe. Je croyais que ce que vous aviez dit, c'est
11 que le groupe d'experts estimait que le fait que le Parti
12 libéral puisse être informé, probablement pas par le groupe
13 d'experts, mais par quelqu'un, de ces allégations était une
14 question qu'il considérait comme une circonstance atténuante.

15 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, c'est...

16 **ME GIB van ERT:** D'accord.

17 **MME NATHALIE DROUIN:**... - ce que j'ai dit.

18 **ME GIB van ERT:** Ma question est donc la
19 suivante... eh bien, la première question, vous considérez
20 cela comme une circonstance atténuante parce qu'après avoir
21 été informé de ces allégations, le Parti libéral pouvait
22 faire tout ce qu'il jugeait bon de faire avec ces
23 allégations.

24 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui..

25 **ME GIB van ERT:** D'accord. Merci. Et une
26 fois, je sais que vous vous êtes rencontrés brièvement après
27 l'élection. À ce moment-là, bien sûr, nous savions tous que
28 rien n'avait été fait au sujet de ces allégations et que Han

1 Dong était maintenant membre du Parlement. Le groupe
2 d'experts a-t-il tenu compte, pour référence future, de la
3 valeur d'atténuation de cette information parce qu'elle n'a
4 rien accompli en fin de compte, n'est-ce pas ?

5 **MME NATHALIE DROUIN:** Je ne pense donc pas que
6 nous puissions arriver à cette conclusion. Je ne pense pas
7 pouvoir en arriver à cette conclusion que rien n'a été fait.
8 Et deuxièmement, avec l'évolution de l'intelligence,
9 certaines choses ont été confirmées, d'autres non, donc je...
10 de toute façon, je vais m'en tenir là.

11 **ME GIB van ERT:** Je comprends votre point de
12 vue. Je suis peut-être allé trop loin en disant que rien n'a
13 été fait. Peut-être qu'il y a eu quelque chose qui a été fait
14 que nous ne savons pas. Ce que je voulais dire, c'est
15 simplement qu'on lui a permis, bien sûr, de continuer à être
16 candidat, puis il a été élu et est devenu membre du caucus du
17 Parti libéral et député. Donc, encore une fois, je vais...
18 juste pour reformuler le point, parce que vous avez raison,
19 peut-être qu'il y a eu quelque chose qui a été fait, mais
20 est-ce que le groupe d'experts a considéré, après avoir vu
21 que monsieur Han Dong est devenu député malgré les
22 allégations, a-t-il pris en compte les implications de cela
23 pour traiter la sensibilisation d'un parti comme un facteur
24 d'atténuation à l'avenir ?

25 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense donc que ce
26 n'est pas le rôle du comité de donner des conseils aux partis
27 pour savoir qui peut être candidat ou non.

28 **ME GIB van ERT:** Oui. Mais avez-vous eu une

1 discussion à ce sujet, c'est tout ce que je vous demande?

2 **MME NATHALIE DROUIN:** Le...

3 **ME GIB van ERT:** Parce que je suis tout à
4 fait d'accord, ce n'est pas votre rôle de donner des conseils
5 à un parti. Je n'avais pas l'intention de suggérer cela, mais
6 y a-t-il eu une discussion après coup sur le fait que,
7 d'accord, eh bien, nous avons laissé le parti s'en occuper.
8 Han Dong est maintenant au Parlement. Comment cela affectera-
9 t-il nos procédures à l'avenir ? Y a-t-il une telle
10 discussion ? Une telle contemplation ?

11 **MME NATHALIE DROUIN:** Il y a peut-être une
12 chose que je dois répéter, c'est qu'avant les fuites, nous
13 parlions de la question de Don Valley-North...

14 **ME GIB van ERT:** Oui.

15 **MME NATHALIE DROUIN:**... et non le nom du
16 candidat.

17 **ME GIB van ERT:** D'accord. Donc, vous n'avez
18 pas mis deux plus deux ensemble après l'élection ?

19 **MME NATHALIE DROUIN:** Non.

20 **ME GIB van ERT:** D'accord. Merci beaucoup.
21 C'est très utile.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

23 Maitre Choudhry pour Jenny Kwan. Désolé. Et
24 votre nom c'est ? Kakkar.

25 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME MANI KAKKAR:**

26 **ME MANI KAKKAR:** Bon après-midi. Comme l'a
27 déclaré le commissaire, maitre Kakkar agit pour le compte de
28 la députée Jenny Kwan. J'ai quelques questions à poser à ce

1 groupe de témoins au sujet de ce que vous avez décrit comme
2 étant l'information que vous avez reçue au sujet de
3 l'ingérence étrangère.

4 Vous avez dit que vous aviez reçu
5 essentiellement de l'information sur l'ingérence étrangère au
6 niveau de la circonscription. Et d'après les rapports du SITE
7 que nous avons pu examiner au moins, il peut souvent s'agir
8 de petites choses ou de petites instances. Il peut s'agir
9 d'un message WeChat ou d'un événement de campagne, donc à eux
10 seuls, ils ne ressemblent pas à grand-chose, mais peut-être
11 que dans l'ensemble, ils peuvent transmettre un message
12 différent. Comment le groupe d'experts a-t-il examiné
13 l'ensemble de cette information?

14 **MME NATHALIE DROUIN:** Votre question est donc
15 la suivante : avons-nous été en mesure de prendre en compte
16 l'ensemble des activités et de ne pas examiner les différents
17 incidents ou activités en vase clos ? Est-ce que c'est... est-
18 ce que je suis...

19 **ME MANI KAKKAR:** C'est exactement ça. Et pour
20 faire le lien avec certaines des informations que vous
21 receviez, par exemple dans les rapports SITE, il y a un
22 niveau de tendance, exact ? Il a donc souvent dit stable
23 semaine après semaine. Et vous avez reconnu dans votre
24 témoignage que vous considériez cela comme un conseil. Si
25 chaque semaine, c'était stable, mais si vous réunissiez trois
26 rapports et que vous voyiez que ce n'était peut-être pas ce
27 que vous caractérisiez au cours des trois semaines réunies,
28 comment avez-vous agrégé et évalué cela ?

1 **MME NATHALIE DROUIN:** Je vous remercie donc
2 pour cette question, car elle me donne l'occasion de dire à
3 quel point il est difficile d'utiliser des renseignements
4 parce que les renseignements arrivent par bribes, c'est sûr.
5 Par exemple, nous collectionnons des choses. Et c'est
6 pourquoi nous avons des organismes comme le CST, comme le
7 SCRS, comme le SITE, pour examiner, recueillir toute
8 l'information et faire une évaluation pour s'assurer que nous
9 ne nous concentrerons pas sur un seul incident et que nous ne
10 tiendrons pas compte du contexte dans lequel ces incidents se
11 produisent. C'est vraiment le rôle que nous attendons des
12 agences de renseignement, qui nous aident à analyser et à
13 recevoir l'information.

14 Le flux d'information, si je puis dire, est
15 une sorte de pyramide. Nos organismes recueillent beaucoup,
16 reçoivent beaucoup, mettent les choses en place, vous savez,
17 de manière agrégée, puis nous transmettent l'information en
18 tant que décideurs. C'est ainsi que fonctionne le flux, car
19 il nous est impossible de lire ce que tous les analystes
20 lisent jour après jour.

21 **ME MANI KAKKAR:** Est-ce que je comprends bien
22 que vous vous êtes ensuite fiés à vos organismes pour agréger
23 l'information pour vous et que vous-même, en tant que groupe
24 d'experts, ne l'avez pas vu de cette façon?

25 **MME NATHALIE DROUIN:** C'est vraiment leur
26 rôle. Cependant, comme nous l'avons dit ce matin, lorsque
27 nous recevions le rapport quotidien du SITE, nous recevions
28 également des matières premières qui seront pertinentes pour

1 ce SITE. Mais bien sûr, comme dans mon rôle lorsque j'étais
2 sous-ministre de la Justice en 2019, je comptais sur le
3 Comité de la sécurité nationale pour fournir l'information
4 pertinente et fournir des conseils sur l'information qu'il
5 fournissait.

6 Je ne sais pas si mes collègues veulent
7 ajouter quelque chose ?

8 **MME GRETA BOSSENMAIER:** J'allais le faire, si
9 vous me le permettez. Et je ne veux pas entrer dans une
10 discussion approfondie sur l'effet de mosaïque, mais les
11 analystes du renseignement et les organisations de
12 renseignement diront qu'ils essaient toujours de continuer à
13 s'assurer qu'ils construisent une image appropriée. Et oui,
14 ils peuvent percevoir un élément d'information un jour et un
15 autre une autre année, et un autre d'une autre source,
16 certains corroborés, d'autres non, certains nécessitant une
17 analyse plus approfondie.

18 Ils sont habiles à regarder les tendances,
19 ils sont habiles à regarder un effet de mosaïque, à essayer
20 de comprendre si cette pièce du puzzle s'adapte ou non. Ce
21 sont donc des experts en la matière. Et d'après ma propre
22 expérience, en regardant ce qui a été mis en place pour
23 l'élection de 2019, je pense qu'on l'a déjà dit, c'était
24 nouveau, c'était sans précédent en termes d'efforts, de mise
25 sur pied d'un groupe d'experts de l'ingérence étrangère, de
26 la mise sur pied des organisations de SITE, de la production
27 de documents publics, de la mise sur pied du groupe
28 d'experts. C'était sans précédent.

1 Donc, pour revenir à ce qu'a dit
2 madame Drouin, il y a eu des efforts considérables de la part
3 de l'appareil de renseignements, des organismes de
4 renseignement de sécurité et des processus qui ont été mis en
5 place pour nous aider à obtenir la meilleure image possible.

6 **MME NATHALIE DROUIN:** Et juste pour ajouter,
7 l'outil important dont nous disposions était de poser des
8 questions. Dans les doutes, si notre compréhension n'était
9 pas appropriée, si nous avons l'impression de ne pas avoir
10 le contexte, nous étions toujours en mesure de demander des
11 informations supplémentaires et de poser d'autres questions.

12 **ME MANI KAKKAR:** D'accord. Je pense que la
13 raison en est qu'il semble y avoir un certain décalage entre
14 la réponse que j'entends, c'est-à-dire que nous comptons sur
15 nos organismes pour faire ce travail global pour nous, et
16 certains des organismes, ou du moins plus particulièrement
17 les documents du SITE que nous avons vus, où vous obtenez en
18 quelque sorte de très petits... ou vous obtenez des rapports
19 quotidiens qui rapportent de petits cas, mais nous n'avons
20 pas vu, du moins, l'information que vous avez reçue
21 collectivement sur ce que cela pourrait signifier, mais vous
22 dites que vos agences vous en ont informé, et c'est la preuve
23 que vous donnez?

24 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

25 **ME MANI KAKKAR:** D'accord. J'aimerais passer
26 au point suivant, compte tenu des contraintes de temps qui
27 m'ont été imparties aujourd'hui. Vous avez noté, et vous y
28 faites souvent référence dans votre témoignage, que les

1 gouvernements étrangers ne sont pas en mesure d'attribuer des
2 éléments particuliers d'institutions financières potentielles
3 à un gouvernement étranger, mais êtes-vous d'accord pour dire
4 que le protocole lui-même est plus large que cela et qu'il
5 fait référence à des acteurs étrangers ? Si vous en avez
6 besoin, je suis heureux de mettre en place le protocole.

7 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

8 **ME MANI KAKKAR:** Vous êtes d'accord pour dire
9 qu'il s'agit d'acteurs étrangers ? Il n'est pas nécessaire
10 que ce soit seulement les gouvernements ?

11 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

12 Et vous avez également mentionné que
13 l'ingérence étrangère et l'information que vous avez reçue se
14 produisaient généralement au niveau de la circonscription, et
15 même si, dans vos conclusions, vous avez constaté que tous
16 ces cas au niveau de la circonscription n'ont pas déclenché
17 le seuil, diriez-vous alors qu'un événement au niveau de la
18 circonscription, si vous concluez qu'il a déclenché le seuil,
19 pourrait en fait entraîner une réponse du Comité des cinq ?

20 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

21 **ME MANI KAKKAR:** Oui. D'accord. L'autre point
22 que je voulais soulever, et vous l'avez vu dans certains des
23 rapports du SITE, c'est que les acteurs étrangers eux-mêmes
24 peuvent travailler par l'intermédiaire de mandataires
25 nationaux. Je voulais comprendre comment ce groupe d'experts
26 considérait essentiellement le travail des acteurs étrangers
27 par l'intermédiaire de mandataires nationaux lorsqu'il
28 examinait si un seuil avait été atteint.

1 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

2 **ME MANI KAKKAR:** Pouvez-vous élaborer?

3 **MME NATHALIE DROUIN:** Eh bien, le fait qu'un
4 acteur étranger ou un pays spécifique utilise des mandataires
5 et que nous ayons, disons que nous avons des informations de
6 renseignement selon lesquelles ce mandataire agit réellement
7 pour le compte de cet acteur étranger, c'est ce qu'est
8 l'ingérence étrangère. Par exemple, si c'est caché, c'est... si
9 c'est trompeur et si c'est menaçant, ça répond à la
10 définition d'ingérence étrangère.

11 **ME MANI KAKKAR:** D'accord. Donc, étant donné
12 que, d'une part, je pense, nous sommes théoriquement d'accord
13 sur le fait que cela pourrait se faire par l'intermédiaire
14 d'une procuration nationale, vos collègues d'AMC et de MMR
15 ont témoigné la semaine dernière qu'il leur était
16 pratiquement impossible de retracer et de comprendre
17 l'ingérence étrangère de la Chine, par exemple, en
18 particulier, parce qu'ils ne connaissaient pas ces
19 plateformes de médias sociaux. Ils n'avaient pas d'accords
20 avec ces plateformes de médias sociaux, et il était donc
21 difficile d'obtenir, peut-être, ce qui serait une information
22 fiable. Avez-vous été mis au courant de cette question et
23 comment avez-vous abordé cette question?

24 **MME MARTA MORGAN:** Oui, nous avons été
25 informés par le MMR et le groupe de travail SITE des défis
26 liés à l'évaluation de l'information sur différentes
27 plateformes de médias sociaux et nous étions bien conscients
28 que dans certains cas, nous avons des ententes, il y avait

1 plus de transparence.

2 Dans certains cas, ce qui se passait sur les
3 plateformes de médias sociaux était transparent, nous avons
4 des ententes et nous avons constaté que certains des
5 problèmes liés à l'élection de 2021 se trouvaient en fait sur
6 des sites transparents. Mais il y aura toujours des défis
7 dans certains domaines et nous avons été informés de manière
8 appropriée, je pense, de l'endroit où les difficultés
9 pourraient se situer.

10 **ME MANI KAKKAR:** Et ces difficultés ont-elles
11 été prises en compte lorsque vous avez appliqué le seuil ?
12 Dire que vous n'avez peut-être pas d'information fiable dans
13 ce contexte, vous ne l'aurez peut-être jamais, mais alors
14 comment appliquer le seuil ?

15 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, oui, bien sûr,
16 nous en tiendrions compte. Nous savions que nous devons
17 avoir un seuil très élevé parce que si nous, en tant que
18 groupe d'experts, devons faire des déclarations publiques,
19 l'information dont nous disposions devait être fiable et nous
20 savions aussi qu'il pourrait y avoir des défis pendant une
21 campagne électorale, compte tenu de la brièveté de celle-ci
22 et des diverses réalités de la façon dont cela peut être
23 fait.

24 Mais néanmoins, pour que nous puissions faire
25 une annonce au public, nous avons besoin d'une information
26 de qualité, crédible et solide. Et nous l'avons vu se
27 produire lorsqu'il y a eu des cas d'ingérence étrangère
28 généralisée dans d'autres élections dans d'autres pays. Ce

1 n'est donc pas... ce n'est pas... nous avons vu ce genre
2 d'information obtenue, évaluée, analysée et rendue publique.
3 Nous savions donc que c'était possible.

4 **ME MANI KAKKAR:** Je crois...

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Votre temps de parole est
6 écoulé, je vais donc vous laisser conclure par une dernière
7 question.

8 **ME MANI KAKKAR:** Merci madame la commissaire.
9 Je pense que ce que je veux demander en
10 particulier, juste pour doubler la mise, c'est que je
11 comprends que vous l'avez vu dans d'autres pays, mais ce que
12 vous avez vu spécifiquement au Canada, ce sont de petits cas
13 d'ingérence étrangère potentielle au niveau des
14 circonscriptions. Vous aviez été informé que la Chine était
15 un acteur clé de cette ingérence, et vous disposiez de très
16 peu d'informations fiables provenant de vos agences ou de vos
17 sources d'information pour comprendre cette ingérence. Et
18 c'est ainsi... c'est ce que vous deviez alors appliquer à un
19 seuil très élevé afin de déterminer si vous alliez prendre
20 des mesures. Est-ce que je comprends bien?

21 **MME NATHALIE DROUIN:** Si vous me permettez,
22 plusieurs éléments dans votre question. Premièrement, il faut
23 faire la différence entre est-ce qu'il y avait de la
24 désinformation, est-ce qu'il y avait des informations
25 erronées ou il y avait des opinions qui étaient exprimées, et
26 c'est trois situations très différentes. Et c'est pas le rôle
27 du Panel de venir clarifier une interprétation, par exemple
28 sur une politique publique ou sur une plateforme électorale.

1 C'est pas le rôle du Panel également d'être le Panel de la
2 vérité et de venir dire qu'est-ce qui est vrai et qu'est-ce
3 qui n'est pas vrai.

4 Puis j'aimerais aussi mentionner que
5 l'article 6 de la directive précise que le Panel aurait pu
6 faire une annonce, même s'il n'avait pas été dans la
7 possibilité de faire une attribution publique sur qui était
8 derrière, par exemple l'ingérence étrangère. Donc, c'est une
9 chaîne de certitudes où la première, c'est : on ne voit pas
10 d'ingérence étrangère ; la deuxième, c'est : on la voit, on
11 la sait, mais c'est... on n'est pas capable de le dire encore
12 publiquement ; et finalement, à l'autre bout du spectre,
13 c'est : on la voit, on la sait, et on peut faire une
14 attribution publique.

15 Mais la directive, le protocole prévoyait
16 qu'on aurait pu parler d'ingérence étrangère, même si on
17 avait été dans l'incapacité de nommer ou de faire une
18 attribution publique d'où ça venait précisément.

19 **MS MANI KAKKAR:** Merci madame la commissaire.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

21 Avocat pour Han Dong ?

22 **MME EMILY YOUNG:** Nous n'avons pas de
23 questions. Merci.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Avocat pour Erin O'Toole ?

25 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME THOMAS JARMYN:**

26 **ME THOMAS JARMYN:** Je vous remercie, Monsieur
27 le Commissaire. Je m'appelle Tom Jarmyn et je suis l'avocat
28 d'Erin O'Toole. Je suppose que si je pouvais obtenir le

1 Commission 122, qui est le rapport Judd dont il est question
2 ensuite nous passerons ensuite à la directive, qui se trouve
3 à la page 27, je crois.

4 Et pendant que nous faisons cela, j'aimerais
5 commencer par la distinction que le directeur général des
6 élections a faite au cours de son témoignage, à savoir qu'il
7 y a une différence entre une élection légale et une élection
8 libre et équitable. Est-ce que cela est accepté par le
9 comité? En d'autres termes, une situation qui est menée
10 conformément à la primauté du droit, mais qui n'est ni libre
11 ni juste.

12 **MME NATHALIE DROUIN:** Eh bien, c'est une
13 question intéressante. Lequel est plus large que l'autre,
14 mais le seuil que nous avons était libre et juste.

15 **ME THOMAS JARMYN:** Oui. Et c'est la raison
16 pour laquelle, en fait, le directeur général des élections a
17 demandé des pouvoirs supplémentaires pour réglementer les
18 élections. Êtes-vous au courant de cela dans son dernier
19 rapport postélectoral?

20 **MME NATHALIE DROUIN:** Je sais qu'un rapport
21 contenant des recommandations a été déposé devant la Chambre,
22 oui.

23 **ME THOMAS JARMYN:** D'accord. Et donc j'ai
24 encore du mal à savoir quel est exactement le seuil ici. Et
25 le mot libre et équitable a été utilisé assez régulièrement,
26 mais comment détermine-t-on ce qu'est une élection libre et
27 équitable?

28 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense donc que vous

1 avez la bonne annexe. Si vous voulez passer à l'article 6, je
2 pense que ça peut aider.

3 **ME THOMAS JARMYN:** Oui.

4 **MME NATHALIE DROUIN:** Parce que c'est
5 vraiment là qu'on parle de seuil. Donc, si nous regardons le
6 premier paragraphe, donc, tout d'abord, ce que nous
7 regardons, c'est l'incident ou l'accumulation de tous les
8 incidents qui peuvent menacer le Canada, et c'est important
9 ici, la capacité du Canada d'avoir des élections libres et
10 équitables.

11 **ME THOMAS JARMYN:** Ou je suppose que je ne
12 veux pas passer en revue les termes de la directive parce que
13 ce que je demande, c'est quel est l'événement ou la chose
14 objectivement observable qui devrait être vu pour déterminer
15 que ce seuil a été atteint?

16 **MME NATHALIE DROUIN:** Eh bien, j'ai
17 l'impression tout le temps de me répéter, mais si vous
18 regardez tous les facteurs, nous cherchions à voir si un
19 incident ou de nombreux incidents peuvent avoir une incidence
20 sur une élection libre et équitable. De nombreux facteurs ont
21 été pris en compte.

22 S'agissait-il d'un seul incident ? Parlions-
23 nous de quelque chose qui reste très longtemps ? S'agit-il
24 d'un problème qui touche beaucoup de Canadiens ? S'agit-il
25 de quelque chose qui ne peut pas être démystifié par
26 l'écosystème ? S'agit-il de quelque chose que seul le
27 gouvernement, par exemple, connaît au sujet de la source et
28 que d'autres ne connaissent pas ? C'étaient donc les

1 facteurs. Et c'est pourquoi nous avons passé en revue de
2 nombreux scénarios, pour être en mesure d'examiner différents
3 événements, différents contextes, et de jouer avec tous ces
4 différents facteurs pour déterminer si le seuil a été atteint
5 ou non.

6 Et le seuil devait aussi être interprété par
7 le fait que nous sommes une démocratie, nous avons la liberté
8 d'expression, nous avons la liberté d'opinion. Nous n'en
9 sommes pas là, on n'est pas un panel d'arbitres pour
10 déterminer qu'est-ce qui est une bonne idée, qu'est-ce qui
11 est une idée qui est moins bonne, qu'est-ce qui est vrai,
12 qu'est-ce qui n'est pas vrai sur l'interprétation, par
13 exemple, d'une plateforme électorale.

14 **ME THOMAS JARMYN:** Mais nous réglémentons
15 considérablement la liberté d'expression pendant les
16 élections. N'est-ce pas?

17 **MME NATHALIE DROUIN:** Je ne sais trop.

18 **ME THOMAS JARMYN:** Par exemple, les
19 organismes de bienfaisance n'ont pas le droit de s'exprimer
20 sur la politique partisane.

21 **MME NATHALIE DROUIN:** Pouvez-vous répéter?

22 **ME THOMAS JARMYN:** Un organisme de charité...

23 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

24 **ME THOMAS JARMYN:**... n'a pas le droit de
25 s'exprimer sur la politique partisane; Est-ce exact? Je
26 vais m'arrêter là.

27 M. Daigle, dans le deuxième groupe de
28 témoins, a utilisé ces mots avant que nous... il a dit qu'ils

1 interviendraient. « Nous avons besoin d'informations fiables
2 - désolé, nous avons besoin d'informations fiables que nous
3 pourrions tester qu'il y a quelque chose qui se passe et qui
4 doit être corrigé. Une simple possibilité ne suffit pas. Cela
5 témoigne d'un certain degré de certitude quant à l'ingérence
6 étrangère. Accepteriez-vous ce critère?

7 **MME NATHALIE DROUIN:** Absolument. Parmi les
8 autres tests, oui.

9 **ME THOMAS JARMYN:** D'accord. Et cela m'amène
10 à suggérer qu'en fait, cette directive contient un très fort
11 parti pris en faveur d'une action. Et la raison pour laquelle
12 je dis cela, c'est que l'intelligence permet très rarement un
13 certain degré de certitude au premier abord. Est-ce que c'est
14 exact?

15 **MME NATHALIE DROUIN:** Donc, je pense que la
16 raison pour laquelle le seuil est très élevé, et c'est parce
17 que nous travaillions avec le renseignement, l'un de ces
18 éléments est que nous travaillions avec le renseignement, et
19 je pense que - et je l'ai dit à plusieurs reprises aussi ce
20 matin que si le groupe d'experts fait une annonce basée sur
21 quelque chose qui n'est pas fondé, qui n'est pas vrai, nous
22 pouvons créer plus de torts que d'essayer de corriger quelque
23 chose.

24 **ME THOMAS JARMYN:** Oui. Non, je suis
25 d'accord, et c'est... mais je dis qu'il y a un très fort
26 préjugé à ne pas vouloir faire un pas.

27 **MME NATHALIE DROUIN:** Je n'aime tout
28 simplement pas le fait qu'il s'agisse d'un parti pris en

1 faveur de l'inaction. Je pense que c'était le seuil
2 nécessaire pour s'assurer que le groupe d'experts agira quand
3 c'est nécessaire et quand le contexte est approprié. Une
4 chose que nous devrions dire cependant, c'est que ce n'est
5 pas parce que le groupe d'experts n'exerce pas son annonce,
6 son autorité ou son pouvoir que rien ne se passe.

7 D'autres agences peuvent le faire, et il est
8 important de le dire. Par exemple, le SCRS peut prendre des
9 mesures de réduction de la menace. D'autres ministères... la
10 GRC peut mener une enquête. Élections Canada peut mener une
11 enquête. Donc, tous les autres outils dont nous disposons
12 dans notre cadre juridique canadien demeurent.

13 **ME THOMAS JARMYN:** Je reconnais que ces
14 outils existent. Qui s'assure que ces outils sont utilisés et
15 mis à l'épreuve?

16 **MME NATHALIE DROUIN:** Il y a donc beaucoup de
17 mécanismes de reddition de comptes dans notre système pour
18 s'assurer que les ministères utilisent leurs lois et leurs
19 pouvoirs de façon appropriée.

20 Cette commission est également un exemple du
21 type de mécanisme de reddition de comptes dont dispose le
22 Canada. Vous savez, les ministres font rapport au Parlement.
23 Il y a donc beaucoup de mécanismes pour s'assurer que les
24 ministères agissent de manière appropriée.

25 **ME THOMAS JARMYN:** Donc, la correction... le
26 protocole d'incident critique, cependant, a deux remèdes.
27 Premièrement, la déclaration publique, mais il dit aussi que
28 les organismes devraient... en fait, cela donne des directives

1 selon lesquelles les organismes informeront les parties
2 touchées. Est-ce exact?

3 **MME NATHALIE DROUIN:** Pouvez-vous répéter
4 cela, s'il vous plaît?

5 **ME THOMAS JARMYN:** Il indique que les
6 organismes informeront les parties concernées?

7 **MME NATHALIE DROUIN:** Donc, le Groupe
8 d'experts ne donne pas de directives.

9 **ME THOMAS JARMYN:** Non, le Protocole indique
10 aux organismes qu'ils informeront les parties concernées.
11 Est-ce exact?

12 **MME NATHALIE DROUIN:** Donc oui, c'est l'une
13 des différences entre le texte de la directive que nous avons
14 en 2019 et celui de 1921. Et bien qu'il ait été possible en
15 2019 d'informer les représentants des différents partis, et
16 en fait, beaucoup de ces séances d'information ont eu lieu en
17 2019 et 21 à l'intention des partis représentatifs par les
18 pairs, des séances d'information spécifiques ont eu lieu,
19 mais beaucoup de séances d'information générales ont été
20 données à ces représentants lors des deux élections.

21 **ME THOMAS JARMYN:** En ce qui concerne les
22 incidents précis, vous avez témoigné que les organismes,
23 lorsqu'ils ont pris connaissance d'incidents précis, ont
24 informé les partis politiques ou les partis touchés en temps
25 réel?

26 **MME NATHALIE DROUIN:** Que voulez-vous dire?

27 **ME THOMAS JARMYN:** Eh bien, il est écrit :
28 " Sauf pour des raisons impérieuses

1 de sécurité nationale ou de sécurité
2 publique.."

3 C'est ce qu'indique l'article 5,
4 paragraphe 2:

5 "... Les organismes informeront la
6 partie concernée (p. ex., un
7 candidat, un parti politique,
8 Élections Canada) de l'incident
9 directement."

10 **MME NATHALIE DROUIN:** Oh, d'accord. Pouvez-
11 vous dérouler un peu ?

12 Il s'agissait donc d'un processus si une
13 annonce était déclenchée. Donc, si nous étions sur le point
14 de faire une annonce qui était le processus dans lequel
15 l'annonce se déroulerait et la façon dont nous allions
16 atteindre les parties concernées.

17 **ME THOMAS JARMYN:** Donc, ce n'est que si vous
18 atteignez ce niveau de certitude que quelque chose s'est
19 produit que vous vous engagez réellement avec les parties ?

20 **MME NATHALIE DROUIN:** C'est donc le processus
21 si l'annonce a été déclenchée. Mais comme vous le savez, le
22 SCRS, et avec l'appui des gens du BCP, a également fourni des
23 séances d'information avant et pendant l'élection, et des
24 séances d'informations précises à certaines occasions.

25 **ME THOMAS JARMYN:** Je vais jeter un coup
26 d'œil à quelques documents relatifs à l'incident de Don
27 Valley-North.

28 Donc, si nous pouvions afficher le CAN 8973.

1 --- PIÈCE No. CAN 8973:

2 SITE Task Force After Action Report -
3 2019 Federal Election

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce sera votre dernière
5 question.

6 **ME THOMAS JARMYN:** Et si vous allez à la page
7 12 en haut, puis à la page 13 en bas.

8 Et c'est un rapport qui a été préparé en août
9 2020, tant de mois après et avec une occasion de recueillir
10 plus d'informations.

11 Et si vous continuez à descendre.

12 Il s'agit donc d'une discussion sur....

13 Plus bas. Plus loin. Oui.

14 Il y a donc la discussion sur l'ingérence
15 étrangère et l'ingérence de la Chine dans les élections. Il
16 est juste de dire que c'est un peu plus concluant que ce à
17 quoi vous seriez parvenu pendant l'élection elle-même en tant
18 que groupe d'experts?

19 **MME NATHALIE DROUIN:** De quoi parlez-vous
20 exactement?

21 **ME THOMAS JARMYN:** Évaluation initiale..
22 désolé:

23 "Cependant, le groupe de travail SITE
24 a observé des activités d'ingérence
25 étrangère ciblant certaines
26 circonscriptions et certains
27 candidats en lien avec l'élection,
28 dirigées en grande partie depuis la

1 Chine et, dans une moindre mesure,
2 depuis l'Inde et le Pakistan..."

3 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense que cela va
4 dans le sens de notre conclusion. Nous n'avons pas dit qu'il
5 n'y avait pas eu d'ingérence étrangère. Ce n'est pas ce que
6 nous avons dit. Comme je l'ai dit ce matin, nous examinons
7 les renseignements que nous recevons au niveau de la
8 circonscription, mais ce n'est pas au SITE qu'il appartenait
9 de faire la décision du comité, mais SITE et le comité sont
10 arrivés à la même conclusion que, dans l'ensemble, les
11 renseignements que nous avons vus, les incidents que nous
12 avons vus n'ont pas changé le résultat de l'élection.

13 **ME THOMAS JARMYN:** Donc, ce n'est pas qu'il
14 n'y a pas eu d'ingérence étrangère, c'est qu'elle ne s'est
15 pas produite à un degré suffisant pour que vous vouliez faire
16 quelque chose à ce sujet?

17 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

18 **ME THOMAS JARMYN:** D'accord, merci.

19 Merci madame la commissaire.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

21 Le parti conservateur.

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME NANDO de LUCA:**

23 **ME NANDO de LUCA:** Bon après-midi. Première
24 question, est-il exact que chacun d'entre vous faisait partie
25 du Groupe des Cinq en raison de vos fonctions de sous-
26 ministres ou, dans le cas de madame Bossenmaier, en tant que
27 SIA?

28 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

1 MME GRETA BOSSENMAIER: Exact.

2 MME GINA WILSON: Oui.

3 ME NANDO de LUCA: Et chacune de ces
4 nominations est faite par le gouverneur en conseil?

5 MME NATHALIE DROUIN: Oui.

6 MME GINA WILSON: Oui.

7 MME GRETA BOSSENMAIER: Oui.

8 ME NANDO de LUCA: Vous avez été nommé à vos
9 fonctions par le premier ministre sur l'avis du greffier?

10 MME GINA WILSON: Exact.

11 MME NATHALIE DROUIN: Oui.

12 ME NANDO de LUCA: Et madame Surette, dans le
13 cas du greffier, le greffier est nommé par le gouverneur en
14 conseil; Est-ce exact?

15 MME JANICE CHARETTE: Oui.

16 ME NANDO de LUCA: D'accord. Vous avez tous
17 servi selon le bon plaisir du premier ministre, et vous
18 servez certains d'entre vous?

19 MME NATHALIE DROUIN: Oui. C'est... oui, c'est
20 le libellé de notre commission, oui.

21 ME NANDO de LUCA: D'accord. Et est-ce que
22 les réponses à ces questions seront les mêmes pour le Panel
23 des Cinq de 2021, alors je peux peut-être m'épargner une
24 question?

25 MME NATHALIE DROUIN: Oui, mêmes réponses.

26 ME NANDO de LUCA: D'accord. Je crois que,
27 d'après votre témoignage principal de ce matin avec maître
28 Morgan, vous avez indiqué que vous considérez tout le Groupe

1 des cinq comme un organe délibérant ; c'est bien ça ?

2 **MME NATHALIE DROUIN:** Et ?

3 **ME NANDO de LUCA:** Organisme délibérant.

4 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, oui..

5 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Et à tel point
6 qu'après avoir reçu vos briefings sur le renseignement et la
7 sécurité de la part des différentes entités de sécurité, vous
8 leur avez demandé de partir pendant que vous délibériez en
9 interne . C'est bien ça ?

10 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

11 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Ai-je également
12 bien entendu qu'aucun membre du Groupe d'experts n'avait de
13 droit de veto sur les actions du Comité ?

14 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, c'est ce que nous
15 avons dit ce matin. Je peux peut-être ajouter que je
16 comprends tout à fait la question en ce sens qu'on peut voir
17 que, parce que nous avons agi sur une base consensuelle, il
18 semble que nous essayions de trouver le plus bas
19 dénominateur. Cela n'a pas été le cas. En ce qui concerne
20 toutes les conversations que nous avons eues au sujet de
21 notre analyse, en ce qui concerne les différents éléments,
22 nous n'avons pas eu de désaccord quant à savoir si le seuil
23 était atteint ou non.

24 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Vous étiez donc
25 un organe délibérant qui a agi à l'unanimité ; c'est bien ça ?

26 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

27 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Êtes-vous
28 d'accord avec moi pour dire que si un organe délibérant est

1 chargé d'agir à l'unanimité, et si l'on ajoute à cela ce qui
2 est interprété comme un seuil très élevé avant que
3 l'organisme n'agisse, il est très difficile pour cet organe
4 de prendre des mesures. Est-ce exact?

5 **MME NATHALIE DROUIN:** Non. Je ne pense pas
6 que ce soit exact. Comme vous le savez, j'ai participé
7 activement et j'ai été membre des deux groupes d'experts.
8 Nous avons travaillé très fort pour développer notre
9 compréhension et notre compréhension de la directive, et
10 lorsque nous avons été confrontés à une analyse concrète, sur
11 la base des renseignements qui nous ont été présentés, nous
12 n'avons pas eu de désaccord majeur ou nous étions vraiment
13 alignés en termes de conclusions et d'évaluations de la
14 situation.

15 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Est-il exact de
16 dire que, dans votre cas, vous avez essentiellement dû faire
17 en sorte que cinq personnes soient unanimement d'accord pour
18 que le seuil élevé ait été atteint avant d'agir?

19 **MME NATHALIE DROUIN:** Ce que je veux dire,
20 c'est que, et c'est ainsi que nous fonctionnons dans de
21 nombreux autres dossiers, l'avantage de ces conversations a
22 été d'évaluer l'information, de discuter de l'impact et de
23 s'assurer que nous fonctionnions également dans les
24 paramètres de la directive.

25 Et je dirais que nos conclusions ont été
26 encore plus riches par ces conversations que l'inverse. Et je
27 ne suis pas d'accord avec l'hypothèse selon laquelle le fait
28 que nous agissions sur une base consensuelle rendait notre

1 conclusion en quelque sorte non pertinente ou si faible
2 qu'elle n'était pas utile pour les Canadiens.

3 **ME NANDO de LUCA:** Je n'ai rien dit à ce
4 sujet. Je vous ai demandé d'être d'accord avec une question
5 simple. Dans votre cas, avant d'agir, il faudrait que cinq
6 personnes soient unanimement d'accord pour dire que le seuil
7 élevé a été atteint. N'est-ce pas exact??

8 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, c'est exact.

9 **ME NANDO de LUCA:** OK. Êtes-vous d'accord
10 avec moi pour dire qu'il y a un autre processus délibératif
11 par lequel vous avez pu agir ou avoir été chargé d'agir, et
12 c'est par un vote majoritaire, par exemple?

13 **MME NATHALIE DROUIN:** Eh bien, pas dans le
14 contexte de la façon dont le sous-ministre travaille dans
15 d'autres... beaucoup, beaucoup de dossiers.

16 **ME NANDO de LUCA:** OK. Êtes-vous d'accord
17 avec moi... nous prendrons cela pour acquis. Êtes-vous d'accord
18 avec moi pour dire que si vous aviez agi sur cette base, par
19 exemple au moyen d'un vote majoritaire, il aurait peut-être
20 été plus facile de prendre des décisions dans le cadre de ce
21 mémoire?

22 **MME NATHALIE DROUIN:** Je n'ai pas dit ça.

23 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Et cela aurait-
24 il permis à quelqu'un qui avait un désaccord d'enregistrer ce
25 désaccord, plutôt que d'avoir à agir à l'unanimité?

26 **MME NATHALIE DROUIN:** C'est comme, c'est des
27 questions vraiment hypothétiques. J'essaie de vraiment être
28 transparente sur comment le processus s'est déroulé. Et les

1 questions que vous posez ne se sont pas présentées.

2 **ME NANDO de LUCA:** Merci. Pouvez-vous me
3 dire... est-ce que je peux faire afficher le COM 122, s'il vous
4 plaît ? Bas de la page 13, haut de la page 14.

5 C'est le rapport auquel nous avons fait
6 référence. Et cela, vous en conviendrez, énonce ou reflète le
7 mandat du Comité des cinq pour l'élection de 2019 ? Est-ce
8 exact??

9 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

10 **MME NANDO de LUCA:** Entre autres?

11 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

12 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Est-il vrai... ai-
13 je raison de dire que le mandat précise que la question
14 fondamentale est l'impact d'un incident sur la capacité du
15 Canada d'avoir des élections libres et équitables ? C'est
16 bien ça?

17 **MME NATHALIE DROUIN:** Exact.

18 **ME NANDO de LUCA:** Pouvez-vous confirmer en
19 outre que le mandat stipule que la question que le Comité
20 doit trancher pour décider s'il y a lieu d'agir est de savoir
21 si les incidents menacent la capacité du Canada de tenir des
22 élections libres et équitables?

23 **MME NATHALIE DROUIN:** Désolée, à quoi vous
24 faites référence?

25 **ME NANDO de LUCA:** Bas de la page.

26 "...une annonce publique pendant la
27 période électorale n'aurait lieu que
28 si le Comité détermine qu'un incident

1 ou une accumulation d'incidents s'est
2 produit et menace la capacité du
3 Canada de tenir des élections libres
4 et équitables."

5 Exact ?

6 **MME NATHALIE DROUIN:** C'est bien ça. Et puis,
7 comme je l'ai expliqué à quelques reprises maintenant, vous
8 avez la liste des...

9 **ME NANDO de LUCA:** Oui .

10 **MME NATHALIE DROUIN:**... facteurs dont nous
11 avons besoin...

12 **ME NANDO de LUCA:** Considérations.

13 **MME NATHALIE DROUIN:** à prendre en compte.

14 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Êtes-vous
15 d'accord avec moi pour dire qu'il ne s'agit pas de savoir si
16 un ou plusieurs incidents ont réellement nui à la capacité du
17 Canada d'avoir des élections libres et équitables, mais
18 plutôt de savoir si ces actes ont menacé la capacité du
19 Canada d'avoir des élections libres et équitables ?

20 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, si vous descendez
21 un peu, alors le paragraphe qui commence par « Troisième »,
22 puis vous avez la phrase :

23 "En fin de compte, c'est l'incidence
24 de l'incident sur la capacité du
25 Canada de tenir des élections libres
26 et équitables qui est en cause dans
27 la décision..."

28 **ME NANDO de LUCA:** Exact. La capacité du

1 Canada de... Il n'est pas nécessaire d'avoir une déficience
2 réelle; c'est bien ça?

3 **MME NATHALIE DROUIN:** Ça nécessite un impact.

4 **ME NANDO de LUCA:** Seriez-vous d'accord avec
5 moi pour dire que le seuil d'une déficience réelle est plus
6 élevé que celui d'une menace d'affaiblissement?

7 **MME NATHALIE DROUIN:** Eh bien, le critère ici
8 était l'impact sur la capacité d'avoir des élections justes
9 et libres.

10 **ME NANDO de LUCA:** Rétrospectivement, pouvez-
11 vous dire, ici aujourd'hui, qu'il n'y a pas eu d'incidents
12 d'ingérence étrangère qui ont menacé la capacité du Canada de
13 tenir des élections libres et équitables en 2019?

14 **MME NATHALIE DROUIN:** Ce que nous disons,
15 comme je l'ai déjà dit, c'est que nous avons été témoins
16 d'ingérence étrangère, mais nous n'avons rien vu qui ait une
17 incidence sur le droit des Canadiens à des élections libres
18 et équitables.

19 **ME NANDO de LUCA:** Êtes-vous d'accord pour
20 dire que le vote de chaque électeur au Canada lors d'une
21 élection fédérale est important??

22 **MME NATHALIE DROUIN:** Absolument.

23 **ME NANDO de LUCA:** Et êtes-vous également
24 d'accord pour dire qu'il est également important qu'un seul
25 vote soit compromis, supprimé ou menacé en raison de preuves
26 d'ingérence étrangère que vous pourriez avoir devant vous?

27 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

28 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Puis-je s'il

1 vous plaît obtenir CAN. SUM10 appelé, s'il vous plaît ?

2 Il s'agit donc d'un rapport sommaire qui a
3 été préparé, sous réserve de toutes les mises en garde que
4 nous avons vues à la page 1 et qui ont été discutées.

5 Je n'ai pas été clair dans votre témoignage
6 de ce matin. Pouvons-nous faire défiler jusqu'au
7 paragraphe 5 de la page 2 ?

8 Puis-je vous demander de dire à la Commission
9 quels sont les faits de renseignement qui sont résumés dans
10 ce paragraphe et dont vous avez été informé, en tant
11 qu'organisme, par le GE43 ou avant, qui a eu lieu le
12 21 octobre 2019 ?

13 Passons donc en revue... il y a un certain
14 nombre de faits, ici. Pouvez-vous nous dire lesquels vous
15 connaissiez au moment de l'élection ? Parce que votre
16 témoignage de ce matin laissait entendre qu'il y en avait que
17 vous connaissiez avant, d'autres que vous connaissiez après.
18 Je vous demande donc quels sont les faits sur cinq que vous
19 connaissiez à la date de l'élection ?

20 **MME NATHALIE DROUIN:** Je vais parler pour
21 moi-même, mais d'autres ajouteront.

22 Donc, les informations sur l'implication
23 potentielle de 11 candidats, les informations sur cela...

24 **ME NANDO de LUCA:** Désolée, pouvons-nous le
25 faire de cette façon ? Pardon. Faisons-le par paragraphe,
26 par phrase. La première phrase...

27 **MME NATHALIE DROUIN:** Je ne sais pas si j'y
28 arriverai... -

1 **ME NANDO de LUCA:** D'accord.

2 **MME NATHALIE DROUIN:**... de le faire par
3 paragraphe. Alors je vais vous dire ce que je peux vous dire..

4 **ME NANDO de LUCA:** OK.

5 **MME NATHALIE DROUIN:**... dans ce forum.

6 J'étais donc au courant de l'existence de
7 renseignements concernant des tactiques financières, en
8 utilisant des fonctionnaires de la RPC au Canada. Je ne
9 savais pas qu'il y avait potentiellement 11 candidats. Ce
10 rapport concernant ces renseignements a été publié après
11 l'élection.

12 **ME NANDO de LUCA:** Puis-je vous poser cette
13 question ? Saviez-vous, au moment de l'élection, qu'il y
14 avait eu au moins deux transferts de fonds d'environ
15 250 000 \$ de la part des fonctionnaires de la RPC au Canada ?

16 **MME NATHALIE DROUIN:** Je ne me souviens pas
17 d'avoir reçu ce niveau de détail.

18 **ME NANDO de LUCA:** Vous souvenez-vous d'avoir
19 reçu des informations selon lesquelles des fonds avaient été
20 transférés par des fonctionnaires de la RPC au Canada ?

21 **MME NATHALIE DROUIN:** Comme je l'ai dit, je
22 me souviens d'avoir entendu parler de la tactique consistant
23 à utiliser un canal ou un conduit financier, en utilisant des
24 procurations, pour appuyer certains candidats.

25 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Dernière
26 question. D'après les renseignements que vous avez fournis, à
27 la date de l'élection, le 21 octobre 2019, le Comité avait
28 des renseignements selon lesquels il y avait au moins deux

1 transferts de fonds de la part de représentants de la RPC au
2 Canada, et vous ne pensiez pas que cela constituait une
3 menace pour l'intégrité de l'élection au Canada ? Est-ce
4 exact ?

5 **MME NATHALIE DROUIN:** Non, ce n'est pas
6 juste. D'autant plus qu'en ce qui concerne les systèmes ou
7 les canaux de financement illégaux potentiels, cela relève
8 vraiment de la compétence du Bureau du commissaire aux
9 élections. Et je pense que nous l'avons dit, et d'autres
10 aussi, que cette information a été relayée à cet organisme.

11 **ME NANDO de LUCA:** Donc, à votre avis, s'il y
12 avait des preuves concrètes, ils auraient dû faire quelque
13 chose à ce sujet ?

14 **MME NATHALIE DROUIN:** Si les renseignements
15 avaient été autorisés à produire des éléments de preuve et à
16 prouver certaines infractions, oui, je crois que la ligne de
17 conduite aurait été respectée.

18 **ME NANDO de LUCA:** Merci beaucoup.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

20 Prochaines questions, AG ?

21 **ME HELENE ROBERTSON:** Nous n'avons pas de
22 questions, merci.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Contre-interrogatoire ?

24 **ME LYNDA MORGAN:** Non, merci.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Il est 15 h 5. Nous ne
26 pouvons pas forcer l'éclipse à se produire avant, donc ce que
27 je suggère, c'est que nous allons nous assurer que les
28 prochains témoins seront ici, et nous commencerons à... c'est à

1 15 h 25. Si nous le pouvons, je suggère 15 h 30. Si ce n'est
2 pas encore fini, au plus tard à 15 h 35.

3 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

4 La séance est en pause jusqu'à 15 h 35.

5 --- La séance est suspendue à 15 h 7

6 --- La séance est reprise à 15 h 37

7 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

8 Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère à
9 repris.

10 --- MME JANICE CHARETTE, Sous le même serment:

11 --- MME NATHALIE DROUIN, Sous la même affirmation:

12 --- M. ROBERT STEWART, Sous le même serment:

13 --- MME MARTA MORGAN, Sous la même affirmation:

14 --- M. FRANÇOIS DAIGLE, Sous la même affirmation:

15 --- M. DAVID MORRISON, Sous le même serment:

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Le premier à subir le
17 contre-interrogatoire est l'avocat d'Erin O'Toole.

18 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME THOMAS JARMYN:

19 **ME THOMAS JARMYN:** Je m'appelle Tom Jarmyn.
20 Je suis l'avocat d'Erin O'Toole.

21 Le premier document qu'on afficherait serait
22 le COM 23, qui est le protocole pour les élections de 2021.
23 Et si seulement nous pouvions regarder cela.

24 --- PIÈCE No. COM 23

25 Cabinet Directive on the Critical
26 Election Incident Public Protocol

27 **ME THOMAS JARMYN:** Et je dois déduire de
28 votre témoignage de ce matin que l'un des changements qui ont

1 été apportés entre 2019 et 2021 a été la suppression de
2 l'exigence qu'il y ait ingérence étrangère et que nous
3 examinions l'ingérence en général, ce qui répondait au
4 critère particulier. Est-ce exact?

5 **MME JANICE CHARETTE:** Je crois que j'ai
6 témoigné, oui, qu'en outre, il y a eu des précisions sur le
7 fait qu'il pourrait s'agir d'une menace étrangère ou
8 nationale.

9 **ME THOMAS JARMYN:** Oui. Et cela a en grande
10 partie éliminé le problème de l'attribution des mandataires
11 au Canada agissant pour le compte d'un gouvernement étranger,
12 si nous pouvions retracer cela dans son ensemble.

13 **MME JANICE CHARETTE:** Je pense que j'ai
14 essayé de témoigner ce matin pour expliquer la genèse de
15 cette situation, qui a été associée à divers facteurs, y
16 compris, vous savez, l'ingérence étrangère, par exemple. Je
17 crois que j'ai témoigné qu'il s'agirait d'extrémistes
18 violents logiquement motivés comme exemple supplémentaire,
19 mais oui, je pense que nous voulions, dans nos délibérations,
20 nous assurer qu'en suivant la directive du Cabinet, nous
21 avions affaire à un acteur étranger ou à un acteur national
22 qui travaillait pour le compte d'un acteur étranger.

23 **ME THOMAS JARMYN:** En ce qui concerne le
24 mandat global lui-même, il s'est divisé en deux séries
25 d'actions. Il y avait ceux qui relevaient du mandat de
26 diverses autorités, par exemple, Élections Canada, et
27 c'était... ou la GRC, et ceux qui n'avaient pas vraiment de
28 domicile et, par conséquent, c'est là que le comité se

1 concentrerait principalement.

2 **MME JANICE CHARETTE:** Eh bien, je regarderais
3 les choses de l'autre côté, monsieur. C'est-à-dire que, dans
4 le cadre de notre rôle de Groupe d'experts, le Groupe de
5 travail sur SITE nous fournissait quotidiennement, ainsi que
6 dans le cadre de nos séances d'information hebdomadaires, des
7 renseignements sur l'environnement de la menace et sur toute
8 preuve qu'il voyait, par le biais de renseignements ou
9 d'autres renseignements, au sujet des risques pour
10 l'élection. Et puis, il y avait un certain nombre de mesures
11 qui étaient possibles, y compris des mesures de la part du
12 Comité comme le prévoit le protocole, ou cela pourrait
13 relever du mandat d'un autre organisme, Élections Canada, ou,
14 comme vous l'avez dit, de la GRC. Mais le Groupe d'experts
15 fait partie d'un écosystème plus vaste. Il y a une
16 responsabilité partagée.

17 Et donc je pense que ce n'est pas... je dirais
18 qu'il y a une multiplicité de choses qui pourraient être
19 faites, et je pense que nous avons essayé de vous donner
20 quelques exemples ce matin de mesures d'atténuation, par
21 exemple, qui pourraient être prises pour des choses qui
22 n'atteignent pas le seuil du Comité, qui ne satisferaient pas
23 à vos deux autres critères du commissaire aux élections ou de
24 la GRC.

25 **ME THOMAS JARMYN:** Il en va de même pour une
26 question qui relève du mandat du commissaire aux élections,
27 par exemple, la contribution de fonds étrangers à... la dépense
28 de fonds étrangers pour influencer sur le résultat d'une

1 élection. En 2019, nous avons donc fait état d'un transfert
2 de 250 000 \$. Disons simplement qu'hypothétiquement, nous
3 sommes en mesure d'établir avec un certain degré de certitude
4 ce qui s'est passé; c'est une question qui relèverait de la
5 Loi électorale; Est-ce exact?

6 **MME JANICE CHARETTE:** Donc, si vous me le
7 permettez, je pense qu'une lecture attentive de ce que dit le
8 résumé en ce qui concerne 2019, si nous pouvions y revenir,
9 parce que je pense que votre... la façon dont vous venez de le
10 dire ne reflète pas nécessairement... je ne pense pas que cela
11 reflète...

12 **ME THOMAS JARMYN:** D'accord, oublions 2019.

13 **MME JANICE CHARETTE:**... - mais

14 **ME THOMAS JARMYN:** Passons directement à une
15 hypothèse stricte : dans un pays étranger, quelqu'un
16 transfère 250 000 \$ à une personne au Canada pour les
17 dépenses liées à une élection canadienne. Il s'agirait d'une
18 violation de la *Loi électorale*.

19 **MME JANICE CHARETTE:** Il s'agirait
20 certainement d'une question qui serait portée à l'attention
21 du Comité et nous veillerions à ce qu'elle soit transmise aux
22 autorités responsables, y compris peut-être à Élections
23 Canada...

24 **ME THOMAS JARMYN:** Et le...

25 **MME JANICE CHARETTE:**... Il y en a peut-être
26 d'autres. Nous n'avons pas...

27 **ME THOMAS JARMYN:**... si nous

28 **MME JANICE CHARETTE:** Puis-je ajouter,

1 monsieur?

2 **ME THOMAS JARMYN:** Oui.

3 **MME JANICE CHARETTE:** Nous n'avons pas vu
4 cela en 2021.

5 **ME THOMAS JARMYN:** D'accord, oui, vous ne
6 l'avez pas fait. Et si cela se produisait, parce que j'essaie
7 de comprendre une affaire où l'affaire relève de la
8 compétence d'Élections Canada, mais qui ne peut pas être
9 prouvée en raison d'une contestation fondée sur la
10 transformation du renseignement en preuve, ou parce que nous
11 n'avons pas de TAML avec ce pays afin de nous permettre
12 d'obtenir des preuves. Comment cela serait-il géré?
13 .

14 **MME JANICE CHARETTE:** Je ne suis pas
15 certaine.

16 **ME THOMAS JARMYN:** Donc, une affaire se
17 produit, nous avons... cela affecte clairement, avec certitude,
18 le degré de certitude nécessaire, cela aurait une incidence
19 sur l'élection, mais cela relève du mandat d'Élections
20 Canada, mais cela ne peut pas être prouvé en raison des défis
21 liés au renseignement et à la preuve, ou parce que nous ne
22 pouvons pas aller en Chine et obtenir les preuves.

23 **MME JANICE CHARETTE:** Tout en reconnaissant,
24 monsieur, que nous dépassons le mandat du groupe de cinq,
25 puis-je dire qu'en plus du groupe de cinq, en plus du Groupe
26 de travail sur SITE, il y avait un groupe de fonctionnaires
27 qui s'est réuni pour examiner la sécurité des élections, qui
28 comprenait des membres d'Élections Canada et du Centre de la

1 sécurité nationale. Il y aurait donc des moyens et des moyens
2 de transfert d'information entre ces organisations dont le
3 Groupe d'experts n'aurait pas connaissance ou qu'il n'aurait
4 pas vus.

5 Donc, dans la situation hypothétique que vous
6 avez proposée, je vais hypothétiquement dire qu'il y a des
7 lieux et des mécanismes pour faire face à cela.

8 **ME THOMAS JARMYN:** D'accord, merci.

9 Et en ce qui concerne l'épreuve des
10 événements qui se sont produits, monsieur Daigle a donné une
11 sorte de description très utile ce matin. Pour reprendre vos
12 mots, monsieur Daigle, vous avez besoin d'informations
13 fiables que nous pourrions vérifier qu'il y a quelque chose
14 qui se passe et qui doit être corrigé. Une simple possibilité
15 ne suffit pas. Cela me donne un certain degré de certitude
16 que des événements se sont produits et que vous êtes
17 intervenus. Est-ce exact?

18 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Oui, c'est exact, oui.

19 **ME THOMAS JARMYN:** Et d'après votre
20 expérience dans le domaine du renseignement, à quelle
21 fréquence un premier rapport, un rapport de renseignement
22 contient-il ce degré de certitude?

23 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Eh bien, nous recevions
24 beaucoup d'informations. Je veux dire, dans la nature du
25 renseignement, une grande partie de ce qui nous vient
26 d'avant, et nous avons une base de renseignements sur les
27 méthodologies et les activités à surveiller. Nous tiendrons
28 donc compte de tout cela pour décider si un seuil est, vous

1 savez, un seuil dans un cas particulier.

2 **ME THOMAS JARMYN:** Ma question est la
3 suivante : lorsqu'un premier rapport de renseignement est
4 reçu, à quelle fréquence contient-il ce degré de certitude
5 dans le monde du renseignement?

6 Regardons par exemple les rapports du groupe
7 de travail de SITE à la fin de la campagne électorale
8 impliquant M. O'Toole et M. Chiu, dans lesquels ils laissent
9 entendre que des événements sont en train de se produire,
10 mais que nous ne pouvons pas, avec aucune crédibilité,
11 déterminer d'une manière ou d'une autre ce qui se passe.

12 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Donc...

13 **ME THOMAS JARMYN:** Il s'agissait d'un premier
14 rapport.

15 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Je ne suis pas d'accord
16 avec vous pour dire... la prémisse de votre question est qu'il
17 n'y a jamais de renseignement, ou qu'un premier rapport de
18 renseignement n'est jamais assez solide pour que nous
19 prenions des mesures. Et cela dépend vraiment de
20 l'information, et nous ne comptons pas sur un seul rapport de
21 renseignement pour examiner ces questions.

22 **ME THOMAS JARMYN:** Regardons donc l'évolution
23 de l'intelligence par rapport à M. O'Toole et M. Chiu.

24 Et madame la commissaire, j'aimerais avoir la
25 permission de faire référence aux trois documents dont nous
26 avons discuté ce matin. 4079, 14852... ou 4495 et 15482, qui
27 ont été reçus tard dans la fin de semaine.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord.

1 **ME THOMAS JARMYN:** Merci.

2 Pouvons-nous tout d'abord évoquer la CAN
3 4821, qui est une analyse du groupe de travail SITE datée du
4 25 octobre 2021.

5 **--- PIÈCE No. CAN 4821:**

6 Chinese State Media and Other Online
7 Activity during GE44

8 **ME THOMAS JARMYN:** Et si nous allons à la
9 page 2, et qu'il est question de l'objet du rapport, et qu'il
10 est dit :

11 "L'objectif de ce rapport est de
12 présenter une chronologie de tous les
13 éléments de preuve dont dispose SITE
14 à l'appui de nos observations selon
15 lesquelles le chef du CCP..."

16 Ou, pardon, « mais » ouais, juste là, ouais:

17 "...que le chef du PCC, Erin O'Toole,
18 l'ancien député du PCC, Kenny Chiu,
19 et le PCC en général ont été la cible
20 d'activités en ligne et dans les
21 médias visant principalement à
22 décourager les électeurs canadiens
23 d'expression chinoise d'appuyer le
24 parti conservateur du Canada..."

25 Maintenant, avant cela, cette déclaration est
26 en fait rendue beaucoup plus conditionnelle que cela. Ils
27 tentent d'en tirer des sources. Mais vous conviendrez avec
28 moi qu'il s'agit d'une évolution par rapport à la situation

1 de SITE quatre semaines auparavant.

2 **MME MARTA MORGAN:** Je pourrais peut-être
3 intervenir ici, juste pour dire que, pour être clair, ce
4 n'est pas du renseignement que nous examinons ici. Il s'agit
5 d'informations, c'est-à-dire de sources ouvertes, qui
6 utilisent des informations de source ouverte glanées sur des
7 comptes de médias sociaux, et cetera. Donc, juste pour être
8 clair.

9 Mais, oui, absolument, au fur et à mesure que
10 l'analyse évolue au fil du temps, vous savez, vous verrez
11 dans ce cas-ci qu'il y avait des indications, vous verrez que
12 le MMR a suivi ces indications. Vous verrez qu'il y a eu une
13 augmentation de l'inattention à cette histoire, puis vous
14 verrez que cette histoire s'est éteinte une semaine avant la
15 date des élections. Et puis vous verrez par la suite qu'une
16 analyse plus poussée peut être faite pour essayer d'en savoir
17 plus... de déterminer avec plus de certitude, vous savez, s'il
18 y a eu une action inauthentique ou coordonnée pour promouvoir
19 ces histoires.

20 **ME THOMAS JARMYN:** Et c'est...

21 **MME MARTA MORGAN:** Et c'est normal.

22 **ME THOMAS JARMYN:**... ce que je veux dire, c'est
23 qu'il y a eu une évolution continue de l'analyse et le
24 problème a continué d'être examiné.

25 Et je vais passer au dernier document.

26 **MME JANICE CHARETTE:** Maitre Jarmyn, puis-je
27 intervenir ici...

28 **ME THOMAS JARMYN:** Oui.

1 **MME JANICE CHARETTE:**... si je peux:

2 Je crois donc que je l'ai dit ce matin, si je
3 ne l'avais pas fait, j'aurais dû le faire. Mais je crois
4 avoir dit qu'après les élections, le Parti conservateur du
5 Canada a fait part de ses préoccupations aux membres du
6 Groupe de travail sur SITE et qu'il a mis en place les
7 mécanismes et les moyens appropriés pour le faire, et qu'il
8 nous a soumis des renseignements qu'il jugeait importants
9 pour étayer ses préoccupations. Et donc, comme l'a
10 témoigné le groupe de travail de SITE dans son témoignage de
11 la semaine dernière, il y a eu beaucoup de travail et
12 d'efforts qui ont été consacrés à l'examen de cette
13 information qui provenait du parti, et ce document, qui fait
14 environ 11 pages, représente, en partie, pas seulement une
15 évolution pour le plaisir de l'évolution. Mais une réponse au
16 fait qu'il y avait des préoccupations qui ont été soulevées
17 par un parti, qui ont été prises très au sérieux par le
18 groupe de travail de SITE pour ce qui est de s'assurer que
19 nous retournions et regardaient ce qui venait du parti, ce
20 qu'ils voyaient dans l'environnement, et doublant notre
21 analyse pour être sûr qu'on ne laisse aucune pierre non
22 retournée.

23 **ME THOMAS JARMYN:** Oui, non, et je suis
24 d'accord avec cela. Comme vous l'avez dit, il s'agit d'un
25 processus en cours, ils ont examiné le problème plus en
26 profondeur et ont élaboré une solution plus raffinée.

27 Nous examinerons le CAN 4079_R01, qui est
28 daté du 22 octobre 2022.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Votre temps de parole est
2 écoulé, mais je vous laisse conclure sur ce sujet.

3 **ME THOMAS JARMYN:** D'accord, merci.

4 Et si nous regardons la page 1 et faisons
5 défiler vers le bas. Donc, ici, « Situation actuelle”:

6 “Pour acquiescer aux responsables de
7 la RPC et au Département du travail
8 du Front uni, les dirigeants
9 communautaires et les associations
10 cooptées ont fourni une assistance
11 dans la collecte de fonds. l'activité
12 est souvent secrète, probablement
13 illégale, et constitue donc une
14 ingérence étrangère de la part de la
15 RPC. »

16 Grande section caviardée. Et puis:

17 “Les responsables de la RPC
18 pourraient être enhardis dans leurs
19 efforts d'ingérence électorale par la
20 défaite en 2021 de l'ancien député de
21 Richmond, Kenny Chiu.”

22 Il existe également un autre document, 4495,
23 du 21 février 2023, qui décrit ces menaces de manière encore
24 plus détaillée.

25 Je suppose que ce que je veux vous dire,
26 c'est que plus ces questions sont étudiées et plus de
27 renseignements sont recueillis, plus nos organismes sont en
28 mesure d'en arriver à une conclusion beaucoup plus certaine

1 qu'ils ne le sont au premier contact pendant la période
2 électorale de cinq semaines qui a constitué votre mandat.
3 Est-ce exact?

4 **MME JANICE CHARETTE:** Je pense qu'il est
5 juste de dire que les organismes continuent de recueillir des
6 renseignements, de recueillir de l'information, ce qui
7 pourrait ajouter au tableau et que les documents auxquels
8 vous faites référence, je crois, sont tous deux bien après
9 l'élection, de sorte qu'il se pourrait que de nouveaux
10 renseignements soient révélés.

11 Une partie de la difficulté pour les résumés
12 que la Commission ou le public a, je crois, c'est que les
13 documents qui se trouvent dans les résumés, ce qui est le
14 meilleur moyen de fournir une image des différents acteurs de
15 la menace ou des différents événements de renseignement,
16 contiennent un certain nombre de mises en garde, y compris
17 que nous ne savons pas quand l'information a été recueillie.
18 la nature de la source, et il y a un certain nombre de mises
19 en garde. Donc, comme ça, vous devez examiner les cas
20 particuliers ici afin d'être en mesure de vraiment répondre à
21 la question que je pense que vous posez.

22 **ME THOMAS JARMYN:** Et je pense que le fait
23 est que le premier rapport a souvent besoin de beaucoup plus
24 de travail?

25 **MME JANICE CHARETTE:** Je ne dirais pas ça. Je
26 dirais que le premier rapport se suffit à lui-même. La
27 situation peut changer au fur et à mesure que de plus amples
28 informations deviennent disponibles.

1 **ME THOMAS JARMYN:** D'accord, merci.

2 Merci madame la commissaire.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

4 Parti conservateur?

5 **ME NANDO de LUCA:** Madame la Commissaire,
6 dans un souci d'efficacité, nous allons céder la moitié de
7 notre temps à l'avocat de madame Kwan et l'autre moitié à
8 l'avocat de M. Chong. Cinq minutes chacun, si ça vous
9 convient.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Un instant.

11 Vous avez dit cinq minutes à l'avocat de Jenny Kwan?

12 **ME NANDO de LUCA:** Oui.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et cinq minutes pour
14 conseiller Michael Chong?

15 **ME NANDO de LUCA:** Oui, merci.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Le prochain est
17 l'avocat de Jenny Kwan.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME MANI KAKKAR:**

19 **ME MANI KAKKAR:** Bonjour au Comité et au
20 commissaire. Je m'appelle maitre Kakkar. Je suis l'avocat du
21 député Kwan.

22 Les questions que je vous pose cet après-midi
23 ont une portée limitée au seuil.

24 Et si je pouvais demander que COM 195 soit
25 affiché?

26 **--- PIÈCE No. COM 195:**

27 Report on the assessment of the 2021
28 Critical Election Incident Public

1 Protocol

2 **ME MANI KAKKAR:** Il s'agit du rapport de
3 monsieur Rosenberg que vous connaissez peut-être en tant que
4 groupe d'experts.

5 Et plus précisément, en faisant défiler
6 jusqu'à la page 37 du rapport, qui est la page 38 du PDF. En
7 fait, j'aimerais commencer à la page 36 du rapport, à la page
8 37 du PDF. Le deuxième paragraphe sous la puce.

9 Vous verrez que M. Rosenberg soulève ici une
10 question. Il dit qu'il est possible qu'il y ait des exemples
11 où :

12 "...Les électeurs d'une circonscription
13 ou d'une communauté de la diaspora
14 reçoivent des courriels d'acteurs
15 malveillants les menaçant de le
16 regretter s'ils ne votent pas pour un
17 candidat en particulier. Bien qu'il
18 soit peu probable que cela atteigne
19 le seuil de menace pour l'intégrité
20 de l'ensemble de l'élection, cela
21 pourrait avoir un effet sur le
22 comportement électoral des personnes
23 ciblées."

24 Et j'aimerais que chacun d'entre vous réponde
25 brièvement, compte tenu de mes contraintes de temps, si vous
26 êtes d'accord ou non avec cette préoccupation que M.
27 Rosenberg a exprimée?

28 **MME JANICE CHARETTE:** Eh bien, je suis

1 heureux de commencer ici, si je le pouvais. Donc, juste pour
2 mettre ce paragraphe en contexte, c'est, comme vous l'avez
3 dit, la page 36 d'un long document. Il s'agit d'un paragraphe
4 qui traite de la question de savoir si le protocole devrait
5 être modifié pour permettre une sorte de déclaration au
6 public en cas d'incident qui n'atteint pas le seuil élevé
7 établi dans la directive actuelle. Et monsieur Rosenberg
8 poursuit en donnant un exemple de ce que l'on a fait.

9 Et je pense que, de toute évidence, en
10 fonction de l'ensemble des faits et de la situation qui nous
11 a été présentée, s'il y avait des exemples d'électeurs d'une
12 circonscription ou d'une communauté de la diaspora recevant
13 ce genre de courriels de ce type, cela mériterait
14 certainement d'être sérieusement examiné par le Comité et
15 d'examiner quelles mesures d'atténuation pourraient être
16 prises, le cas échéant.

17 **ME MANI KAKKAR:** En guise de déclaration,
18 êtes-vous d'accord pour dire qu'il est possible que le groupe
19 d'experts conclue que le seuil n'a pas été déclenché dans une
20 situation comme celle-ci?

21 **MME JANICE CHARETTE:** Vous posez une question
22 hypothétique sur un exemple. Est-ce possible? Oui. Il est
23 également possible que le groupe d'experts tire une
24 conclusion différente.

25 **ME MANI KAKKAR:** Merci. Y a-t-il d'autres
26 membres du groupe d'experts?

27 **M. ROBERT STEWART:** Oui, j'ajouterai
28 simplement à la réponse de Janice que nous avons envisagé ce

1 genre de circonstance dans les scénarios qu'on nous a montrés
2 et dont on nous a parlé. Et dans une certaine mesure, nous
3 avons considéré qu'une situation où il s'agissait d'un
4 comportement évolutif était le genre de chose qui serait
5 abordée par d'autres acteurs, qui serait remarquée, qui
6 serait abordée par d'autres acteurs. Il n'y a donc pas, vous
7 savez, de scénario binaire où il existe ou n'existe pas et
8 est en dessous ou n'atteint pas un seuil ou n'atteint pas un
9 seuil. Je pense que c'est un peu un continuum.

10 **ME MANI KAKKAR:** Est-ce que je vous comprends
11 bien quand vous dites qu'il s'agit d'un continuum et que la
12 réponse est aussi un continuum, qu'il y a d'autres acteurs
13 qui pourraient intervenir en dehors du Groupe des Cinq?

14 **M. ROBERT STEWART:** Oui.

15 **ME KAKKAR:** Et donc, naturellement, vous
16 n'êtes pas responsable, et je pense que vous avez clairement
17 indiqué que vous n'avez pas le pouvoir de conseiller... ou
18 désolé, d'instruire toute autre agence. Mais êtes-vous
19 d'accord ou pensez-vous que le protocole de votre groupe
20 d'experts devrait être modifié pour couvrir clairement ce
21 genre de situation?

22 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense qu'il s'agit
23 d'une question intéressante et je pense que la Commission
24 aura l'occasion, au cours de la deuxième phase de ses
25 travaux, de discuter des options politiques et peut-être
26 pourrons-nous aborder cette question au cours de cette phase.

27 **MME JANICE CHARETTE:** Puis-je ajouter une
28 chose? Je pense que l'impact de l'ingérence étrangère sur

1 les communautés de la diaspora est une préoccupation pour le
2 Groupe, a été une préoccupation dans notre genre de travail
3 quotidien à l'extérieur du Groupe, et nous étions donc très
4 conscients qu'en fait, certains des impacts les plus
5 difficiles et les plus préjudiciables de l'ingérence
6 étrangère sont sur ces communautés de la diaspora. Donc, le
7 genre de question hypothétique que vous posez, je pense, est
8 exactement le genre de question qui ferait l'objet d'un
9 examen politique en évolution. Je suis tout à fait d'accord
10 avec Mme Drouin pour dire que c'est quelque chose qui mérite
11 d'être examiné et réfléchi davantage.

12 **Mme NATHALIE DROUIN:** Et juste pour le
13 dossier, on a témoigné plus tôt aujourd'hui qu'il y avait
14 quand même plusieurs autres mécanismes qui pouvaient être
15 utilisés. Il y avait les pouvoirs des différents ministères,
16 des différentes agences, il y a l'écosystème qui peut
17 corriger également une information.

18 Donc, je ne voudrais pas donner l'impression
19 que parce qu'on... le seuil est à ce niveau et qu'on n'est pas
20 publiquement intervenu, alors que le seuil était pas
21 rencontré, que rien ne s'est fait. Au contraire, il y a
22 énormément de choses qui ont pu être faites par les
23 différentes agences.

24 **ME MANI KAKKAR:** Je vous remercie de votre
25 réponse, et je comprends qu'il y a une deuxième phase à cela,
26 et je ne veux pas nécessairement entrer dans des
27 considérations de politique ici. Mais j'aimerais savoir si ce
28 groupe d'experts a des opinions sur la question de savoir si

1 une approche à échelle mobile, c'est-à-dire le genre
2 d'approche qui existe pour la lutte contre le terrorisme, où
3 vous avez une échelle mobile de risque allant de très faible,
4 faible, moyen, élevé, critique, pourrait être adoptée ici
5 pour répondre à certaines des préoccupations que vous avez
6 peut-être rencontrées lors des élections de 2019 et de 2021
7 concernant l'ingérence étrangère à laquelle sont confrontées
8 les communautés de la diaspora et dans la circonscription
9 niveau?

10 **Mme NATHALIE DROUIN:** Peut-être c'est
11 important, on n'a pas eu l'occasion de le dire assez, mais le
12 Gouvernement du Canada a publié énormément de documents
13 récemment, depuis 2019, principalement le Plan d'action pour
14 le maintien d'une saine démocratie, qui avait été présenté
15 par la ministre Gould à l'époque.

16 Il y a des documents qui ont été présentés
17 par CSIS. Le directeur lui-même donne des conférences très
18 régulièrement et même des conférences qui s'adressent à des
19 communautés en particulier. Il y a CSC également qui produit
20 des documents pour alerter, informer, sensibiliser les
21 Canadiens au risque de l'ingérence étrangère.

22 Il y a le Comité des parlementaires, donc
23 connu sous l'acronyme NSICOP, qui a produit énormément de
24 rapports. Aussi, donc, sans qu'il y ait d'échelle, comme vous
25 le suggérez, il y a beaucoup de communication qui se fait au
26 grand... au niveau des... pour les Canadiens afin de les
27 sensibiliser au fait que l'ingérence étrangère, oui, elle est
28 présente, elle est plus présente maintenant qu'elle l'était,

1 par exemple, il y a une vingtaine d'années.

2 Est-ce que les outils peuvent s'améliorer ?
3 Certainement. Les pratiques d'ingérence étrangère évoluent,
4 nos façons de faire aussi pour sensibiliser les Canadiens
5 doivent continuer à évoluer.

6 **ME MANI KAKKAR:** D'accord. Je vous remercie
7 d'avoir répondu qu'il y a d'autres outils, mais qu'il y a
8 d'autres outils disponibles pour informer le public et
9 j'apprécie votre réponse, qu'il s'agisse du SCRS ou d'autres
10 organismes.

11 Mais il semble que le Groupe des Cinq ait été
12 créé dans le but précis d'examiner quand des annonces
13 publiques seraient nécessaires, de sorte que pour ensuite
14 transférer la responsabilité lorsque ces annonces seraient
15 nécessaires lorsque des cas spécifiques comme ceux décrits
16 par monsieur Rosenberg se produisent à d'autres agences,
17 pensez-vous que c'est l'interprétation appropriée du
18 protocole, du rôle du Groupe des cinq, et est-ce ainsi que
19 vous avez administré vos décisions en 2021 ? Est-ce ainsi
20 que vous avez appliqué le seuil en 2021, sachant que d'autres
21 organismes étaient responsables du genre de problème
22 identifié par M. Rosenberg ?

23 **MME JANICE CHARETTE:** Je pense que nous avons
24 fait de notre mieux pour expliquer que, vous savez, la
25 directive du Cabinet a fixé un seuil. Ce seuil est ce qui a
26 été donné au groupe d'experts en ce qui concerne notre rôle,
27 mais le groupe d'experts est un acteur d'un écosystème plus
28 large d'intervenants qui ont une responsabilité partagée à

1 l'égard de l'ensemble des questions de l'ingérence étrangère
2 et des menaces nationales à l'intégrité des élections, et la
3 nature de la menace évolue et notre réponse doit évoluer.

4 Mais parce que le... et certains d'entre nous
5 ne sont pas actuellement à l'emploi du gouvernement du Canada
6 et ne donnent pas de conseils stratégiques ici, mais je pense
7 que, vous savez, en demandant au... nous pouvons vous parler de
8 notre travail en 2021. Notre point de vue sur la question de
9 savoir si le protocole doit être modifié à l'avenir, je pense
10 que c'est une question pour un autre forum.

11 **ME MANI KAKKAR:** Je comprends cela et je
12 pense que je devrais donc limiter ma question à votre travail
13 en 2021.

14 À la lumière de votre travail en 2021,
15 auriez-vous été d'avis que le problème soulevé par M.
16 Rosenberg n'était pas en mesure de s'attaquer efficacement à
17 ce problème compte tenu du seuil élevé et qu'il aurait dû
18 s'adresser à un autre organisme?

19 **Mme NATHALIE DROUIN:** La réponse à ça, c'est
20 clairement non. Quand on regarde les différents incidents que
21 j'ai pu voir le Panel à l'œuvre, en aucun moment on a senti
22 qu'on n'avait pas les outils nécessaires. On vous a donné
23 plusieurs informations, plusieurs indications sur ce qui a
24 été fait par rapport aux éléments qui nous ont été soumis en
25 2021, donc on n'a jamais senti que l'écosystème, par exemple,
26 ne corrigeait pas une information, que les breffages
27 appropriés ne pouvaient être donnés.

28 Donc, dans les situations auxquelles on a été

1 confrontés en 2021, on avait les outils nécessaires pour
2 prendre des mesures pour mitiger les impacts.

3 **MME JANICE CHARETTE:** De plus, je pourrais
4 ajouter que l'exemple donné par M. Rosenberg, nous n'avons
5 pas vu pendant la campagne de 2021... pour être clair, nous
6 n'avons pas vu d'activité... d'information ou de renseignement
7 d'activité de ce type pendant l'élection de 2021.

8 **ME MANI KAKKAR:** Mais vous avez reçu des
9 rapports qui parlaient souvent d'événements individuels au
10 niveau de la circonscription qui pourraient être de
11 l'ingérence étrangère?

12 Les avez-vous considérés dans leur ensemble
13 ou les avez-vous considérés comme des événements individuels
14 et n'avez-vous pas nécessairement appliqué le seuil à leur
15 impact global?

16 **MME JANICE CHARETTE:** Je pense que les
17 comptes rendus écrits montrent que nous recevions
18 quotidiennement des rapports de situation de la part des
19 membres du groupe de travail SITE. De plus, je crois que nous
20 avons discuté tout à l'heure du fait que nous avons eu une
21 séance d'information par les membres du groupe de travail de
22 SITE, une séance d'information orale lors de nos réunions
23 hebdomadaires qui nous a donné l'occasion d'examiner non
24 seulement les éléments d'information individuels qui nous ont
25 été fournis, mais aussi d'examiner les choses à la fois
26 ensemble, en évolution et d'avoir une idée de ce à quoi
27 ressemblait l'ensemble en même temps.

28 Je pense donc que nous examinons les deux, il

1 serait juste de le dire, chers collègues.

2 **ME MANI KAKKAR:** Et ma toute dernière
3 question et sujet pour vous est, en fait, l'utilisation de
4 proxys nationaux. Je comprends que vous faites référence à
5 des acteurs étrangers qui, lorsque nous avons posé la
6 question au groupe d'experts de 2019, ont convenu qu'ils
7 pourraient inclure des acteurs non gouvernementaux. Mais il
8 existe un modus operandi d'ingérence étrangère qui utilise
9 des mandataires nationaux pour mener à bien l'ingérence.

10 Avez-vous, en 2021, gardé cela à l'esprit
11 lorsque vous avez examiné ce qui pourrait ressembler à une
12 menace intérieure, d'autant plus que votre protocole avait
13 été élargi pour inclure également l'ingérence intérieure?

14 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, nous en avons
15 certainement tenu compte.

16 **ME MANI KAKKAR:** Pourriez-vous nous en dire
17 plus à ce sujet?

18 **MME NATHALIE DROUIN:** J'aimerais simplement
19 ajouter que, parce que nous avons reçu deux questions, on
20 supposait que, parce qu'il s'agissait d'un mandataire
21 canadien, cela n'avait pas été pris en compte dans
22 l'ingérence étrangère.

23 Je ne pense pas que ce soit ce que nous
24 disons. L'utilisation d'un mandataire canadien s'ils sont
25 dirigés par un acteur étranger, c'est une action secrète et
26 c'est de l'ingérence étrangère s'ils sont, vous savez,
27 calomniés.

28 Je ne veux donc pas donner l'impression à la

1 Commission qu'il ne s'agissait pas d'ingérence étrangère
2 parce qu'elle utilisait des mandataires nationaux.

3 **ME MANI KAKKAR:** J'apprécie cette
4 clarification.

5 Et pardon, madame Charette, vous disiez que
6 vous aviez envisagé cela dans le panel de 2021?

7 **MME JANICE CHARETTE:** Oui, on l'a envisagé.

8 **ME MANI KAKKAR:** D'accord. Je pense que ce
9 sont là toutes mes questions.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

11 Avocat pour Michael Chong.

12 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GIB van ERT:**

13 **ME GIB van ERT:** Merci.

14 Je vais commencer, si vous me le permettez,
15 par Me Daigle, s'il vous plaît.

16 Vous avez expliqué ce matin qu'en ce qui
17 concerne l'affaire Kenny Chiu, il n'y avait pas suffisamment
18 d'information pour déterminer si un État étranger était
19 responsable de la désinformation ou de la désinformation
20 potentielle concernant ce candidat. En d'autres termes,
21 l'attribution à la RPC n'était pas possible. C'est vrai?

22 **ME FRANÇOIS DAIGLE:** Je pense que, oui,
23 madame Morgan en a parlé, et c'est... c'est la conclusion à
24 laquelle nous sommes parvenus.

25 **ME GIB van ERT:** Pardon. J'ai noté que vous
26 l'aviez dit.

27 Eh bien, je suis heureux de le diriger
28 également vers madame Morgan. Je vais donc demander à

1 l'opérateur judiciaire de bien vouloir présenter le COM 0023.
2 C'est le protocole de 2021.

3 Et si vous voulez bien aller au point 6.0,
4 s'il vous plaît. Nous y sommes.

5 Et si vous faites défiler un peu plus bas. Un
6 peu plus loin encore.

7 Bien, merci.

8 Je veux donc vous amener à ce passage. Et là
9 où je veux en venir, c'est que je veux vous dire que
10 l'attribution à un État étranger n'est pas exigée par le
11 protocole.

12 Je vais donc vous montrer le libellé ici.
13 Voici ce qu'on peut y lire :

14 "Un événement perturbateur ou des
15 incidents d'ingérence peuvent émaner
16 d'acteurs nationaux et/ou étrangers.
17 L'attribution des tentatives
18 d'ingérence peut être difficile ou
19 impossible dans les délais autorisés
20 par les événements, étant donné que les
21 tentatives d'influencer indûment
22 l'élection peuvent impliquer une
23 mauvaise orientation et de la
24 désinformation. De plus, il est
25 possible que des acteurs étrangers
26 travaillent en collaboration avec des
27 acteurs nationaux ou par leur
28 intermédiaire."

1 Et c'est là le point clé:

2 "En fin de compte, c'est l'incidence de
3 l'incident sur la capacité du Canada de
4 tenir des élections libres et
5 équitables qui est en cause lorsqu'il
6 s'agit de déterminer si le seuil a été
7 atteint et si une annonce publique est
8 nécessaire."

9 La question que je veux vous poser est la
10 suivante : je comprends que, dans le cas de Kenny Chiu, le
11 comité ait estimé que l'attribution était impossible, mais
12 que l'attribution n'était pas nécessaire pour aller de
13 l'avant et décider de faire une annonce. Êtes-vous d'accord
14 avec cela?

15 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense que j'ai
16 témoigné un peu à ce sujet tout à l'heure, que l'attribution
17 peut être une fourchette, de sorte que nous ne pouvons avoir
18 absolument aucune information et que pour le pays, nous
19 pouvons avoir la confirmation qu'aucun acteur étranger n'est
20 derrière quelque chose. Nous pouvons avoir de l'information,
21 mais pas assez solide pour nous permettre de faire une
22 attribution publique, puis nous pouvons faire le travail qui
23 prend beaucoup de temps et ensuite être en mesure de faire
24 une attribution publique.

25 C'est ce dont nous parlions, la situation
26 intermédiaire où nous savons qu'il y a un acteur étranger,
27 mais que nous n'avons pas le temps ou la capacité de faire
28 une attribution publique.

1 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Et ce à quoi je faisais
2 allusion ce matin, c'est que nous avons besoin de quelque
3 chose de plus que la simple possibilité qu'un responsable de
4 la RPC ait dirigé la campagne de désinformation.

5 **ME GIB van ERT:** Oui.

6 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Et le fait qu'il y ait
7 une possibilité n'est pas suffisant, donc nous savons que la
8 méthodologie de la RPC utilisait des proxys.

9 **ME GIB van ERT:** Oui.

10 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Mais ce n'est pas
11 nécessairement parce qu'on les a vus l'utiliser dans le passé
12 qu'ils l'ont utilisé dans ce cas-ci. Nous n'avons aucune
13 information. Ainsi...

14 **ME GIB van ERT:** Je...

15 **M. FRANÇOIS DAIGLE:**... Nous n'avons pas
16 d'informations qu'ils avaient, donc nous avons besoin d'au
17 moins quelques informations fiables, pas assez pour pouvoir
18 les attribuer publiquement, mais nous avons besoin
19 d'informations. Donc, il y a un... je pense que dans votre
20 interrogatoire de la semaine dernière, vous avez parlé, vous
21 avez dit, « raisonnable » au-delà de tout doute raisonnable.
22 Nous ne sommes pas en train de monter un dossier criminel
23 ici.

24 **ME GIB van ERT:** Exact.

25 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Nous n'examinons pas les
26 preuves. Nous examinons l'ensemble de l'information et des
27 renseignements recueillis au fil du temps et nous essayons de
28 faire le meilleur jugement possible avec l'information dont

1 nous disposons. Mais s'il n'y a même pas... il n'y a pas assez
2 d'information pour pouvoir dire qu'il y a un lien, que... je
3 pense que cela nous créerait des difficultés parce que nous
4 serions alors inquiets d'intervenir dans ce qui serait
5 autrement simplement une conversation entre les Canadiens sur
6 une question qui est très pertinente pour eux.

7 **ME GIB van ERT:** D'accord. Je m'intéresse
8 donc beaucoup à ce point sur la question du possible par
9 rapport au probable, et j'ai une note à vous faire à ce
10 sujet, mais je veux terminer là-dessus parce que je ne pense
11 pas avoir encore eu de réponse au point que j'ai soulevé au
12 comité, à savoir que l'attribution n'est pas nécessaire pour
13 exercer le pouvoir que vous confère l'article 7 de la
14 directive de faire une déclaration publique. Si vous n'êtes
15 pas en mesure d'attribuer, mais que vous avez l'intention de
16 faire une déclaration quand même, vous avez ce pouvoir. Êtes-
17 vous d'accord avec cela?

18 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, je suis d'accord
19 avec cela.

20 **MME MARTA MORGAN:** Mais...

21 **ME GIB van ERT:** Vous êtes d'accord. Merci

22 **MME MARTA MORGAN:**... je dirais que dans le cas
23 de la désinformation, et je pense que c'est ce à quoi vous
24 faites allusion, nous chercherions des signes de cette
25 désinformation, ce qui inclurait des signes similaires si
26 elle était nationale ou étrangère ou si elle se trouvait dans
27 une zone grise, c'est-à-dire, vous savez, y avait-il... y
28 avait-il une coordination et y avait-il une diffusion

1 inauthentique de l'information. Il se peut donc que les mêmes
2 types de signaux soient présents, qu'il s'agisse d'un acteur
3 étatique étranger ou d'un mandataire, ou d'un acteur national
4 qui tente de créer des perturbations. Et donc c'est le genre
5 de choses d'un niveau plus technique que nous recherchons .

6 **ME GIB van ERT:** Et voici ce qui m'inquiète,
7 madame Morgan. Si le comité était d'avis qu'il devait être en
8 mesure d'attribuer, et de plus, qu'il devait être en mesure
9 de le faire selon la norme élevée que Me Daigle mentionnait,
10 et qu'il ne pouvait pas le faire, il pourrait se sentir
11 paralysé par cela. Et je dis que vous n'étiez pas tenu
12 d'établir une quelconque attribution, et que, par conséquent,
13 vous auriez pu faire une annonce au sujet de M. Chiu même
14 sans l'attribuer à la Chine et dire aux gens de cette
15 circonscription : « Il y a de la désinformation et de la
16 désinformation au sujet de ses politiques et de ses positions
17 et vous devriez être attentifs à ces choses parce que des
18 contre-vérités sont répandues. " sans même mentionner la
19 RPC". Vous aviez ce pouvoir.

20 **M. DAVID MORRISON:** Puis-je simplement
21 souligner que c'est M. Chiu lui-même qui a donné 2 entrevues
22 à des journaux anglophones de Vancouver au début du mois de
23 septembre 2021 que cela lui arrivait. Il n'est donc tout
24 simplement pas vrai que nous devions souligner, en tant que
25 groupe d'experts, que des informations erronées circulaient à
26 son sujet et sur son registre d'influence étrangère parce
27 qu'il était déjà en train de le faire, et que son équipe de
28 campagne l'était probablement.

1 L'Institut MacDonald Laurier, au Canada,
2 était à la hauteur. Plus tard, il a publié un article dans le
3 *Vancouver Sun* à ce sujet. Nous avons donc dit à plusieurs
4 reprises qu'il y a un écosystème, et ce n'est pas le cas... des
5 informations erronées circulent tout le temps, et peut-être
6 même surtout dans le cadre d'une campagne électorale. Dans le
7 cas de Kenny Chiu, non seulement nous n'avons pas été en
8 mesure de l'attribuer à un acteur étatique étranger, mais
9 nous étions assez confiants qu'il n'était pas inconnu. Le
10 candidat lui-même était bien au courant et,
11 vraisemblablement, les gens de sa circonscription le savaient
12 aussi, compte tenu de la... -

13 **ME GIB van ERT:** Pourquoi avez-vous présumé
14 cela?

15 **M. DAVID MORRISON:** Parce qu'il avait...

16 **ME GIB van ERT:** Juste parce que c'était dans
17 un journal en anglais ? Parce que ce que je vous dis, c'est
18 que les gens de cette circonscription obtenaient
19 l'information de WeChat et de sources en mandarin. Et le
20 groupe d'experts est venu leur parler en mandarin et leur a
21 dit... en tant que groupe d'experts, pas seulement en tant que
22 M. Chiu, parce que tout le monde va supposer que M. Chiu ne
23 sera pas d'accord. Ils n'accorderont pas beaucoup
24 d'importance à cela. Vous êtes un groupe de sous-ministres et
25 le greffier du Conseil privé, et vous parlez avec autorité.
26 Vous auriez pu dire en mandarin : « Cette information est
27 diffusée. Nous estimons qu'elle est fausse. S'il vous plaît,
28 conseillez-vous en conséquence et conduisez-vous en

1 conséquence. Et c'est ce que vous n'avez pas fait.

2 **M. BARNEY BRUCKER:** Peut-être monsieur
3 Morrison pourrait-il achever sa réponse avant d'être
4 interrompu?

5 **M. DAVID MORRISON:** Ce que j'essayais de
6 dire, c'est qu'il y avait toutes les possibilités, en anglais
7 ou en mandarin, pour les directeurs impliqués dans la
8 campagne électorale de démystifier toute information qu'ils
9 considéraient comme inexacte. C'est ce qui arrive au cours
10 d'une campagne électorale.

11 Et comme nous l'avons témoigné à plusieurs
12 reprises, il y a un écosystème qui fait partie de la coupure
13 et de la poussée. Donc, si... le document de M. Rosenberg était
14 à l'écran il y a un instant et qu'il parle de ce qui se
15 passera si... ou de ce qui pourrait arriver si le groupe
16 d'experts parle. Quelqu'un d'autre a dit que ce n'est pas le
17 rôle du comité de décider ce qui est vrai et ce qui est faux.
18 Et lorsqu'il y a des discussions sur quelque chose, je pense
19 que nous croyons que le système fonctionne.

20 **ME GIB van ERT:** Ce n'est pas le rôle du
21 comité de déterminer ce qui est vrai et ce qui est faux.
22 C'est votre preuve, monsieur?

23 **M. DAVID MORRISON:** Je pense que le rôle du
24 groupe d'experts est bien décrit dans les divers protocoles.

25 **ME GIB van ERT:** Exact.

26 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Peut-être, je pense que
27 ce que nous essayons d'expliquer ici, c'est qu'il y a
28 beaucoup de débats politiques qui se déroulent dans une

1 démocratie. Les Canadiens ont le droit d'avoir des différends
2 sur un certain nombre de questions de politique publique.

3 **ME GIB van ERT:** Oui.

4 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Ils ont le droit de dire
5 des choses qui ne sont pas vraies et d'en débattre. Et pour
6 que nous puissions réellement intervenir, un groupe d'experts
7 indépendants non partisans a mis en place une directive que
8 nous devons suivre, afin que nous puissions intervenir dans
9 cet exercice de la liberté d'expression entre les Canadiens,
10 parce que nous devons avoir au moins des informations fiables
11 indiquant qu'il ne s'agit pas seulement d'un groupe de
12 Canadiens qui ont un différend sur une question de politique
13 publique.

14 Mais il y a en fait des informations selon
15 lesquelles quelqu'un essaie d'alimenter cette histoire et de
16 créer des perturbations ici. Et notre conclusion, comme l'a
17 expliqué madame Morgan, était que nous n'avons pas vu
18 d'indicateurs de cela. Nous n'avons pas vu...

19 **ME GIB van ERT:** Dans le cas de
20 monsieur Chiu, vous voulez dire?

21 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Excusez-moi?

22 **ME GIB van ERT:** Je veux juste être sûr
23 d'avoir bien compris. Vous voulez dire que dans le cas de
24 monsieur Chiu, vous n'avez pas...

25 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Oui.

26 **ME GIB van ERT:**... vu les indicateurs de ça?

27 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Si nous l'avions vu,
28 nous aurions dû tenir compte d'autres considérations. Et nous

1 aurions pu, selon les éléments de preuve, faire une
2 déclaration publique sans attribution publique, mais nous
3 avons besoin de preuves qu'il ne s'agissait pas seulement
4 d'un groupe de Canadiens qui discutaient d'une question, le
5 registre des agents étrangers, qui est une question très
6 actuelle. Et ce n'est...

7 **ME GIB van ERT:** Oui. Et vous avez dit que...

8 **M. FRANÇOIS DAIGLE:**... toujours à l'étude par...

9 **ME GIB van ERT:**... l'information que SITE vous
10 fournissait ne répondait pas à cette norme?

11 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Il ne répondait pas à
12 cette norme. Nous n'avions pas cette...

13 **ME GIB van ERT:** Et cela nous ramène à la
14 norme dont je voulais vous parler et je pense que vous
15 vouliez en parler aussi, c'est-à-dire la norme. Et je crois
16 que ce que je vous ai entendu dire, Me Daigle, c'est que cela
17 devait être probable, pas possible. C'est-à-dire qu'il devait
18 être plus probable qu'improbable qu'il s'agisse de
19 désinformation ou qu'elle atteigne le seuil. Est-ce que
20 c'était votre norme d'exploitation plus probable
21 qu'improbable?

22 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** C'est ce que dit le
23 résumé de mon entrevue, que nous recherchons des informations
24 probables qui rendraient probable qu'il s'agit d'ingérence,
25 et qu'il y a probablement un impact sur l'élection.

26 **ME GIB van ERT:** Et c'est une norme que vous
27 avez adoptée en tant que groupe d'experts après avoir examiné
28 le protocole et l'avoir interprété de cette façon, est-ce que

1 c'est exact ?

2 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** C'est comme ça... eh bien,
3 je pense...

4 **ME GIB van ERT:** Encore une fois, je m'excuse
5 si vous me permettez d'apporter des précisions. Ce que je
6 veux dire, c'est que le protocole lui-même ne vous dit pas
7 que la norme est plus probable qu'improbable, ou qu'il y a
8 des motifs raisonnables de croire, ou des motifs raisonnables
9 de soupçonner. Il vous laisse le soin de déterminer, à votre
10 avis, ce qu'il devrait être, est-ce exact ?

11 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Un des critères, c'est
12 la fiabilité de l'information.

13 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, c'est vrai,
14 lorsque l'un des critères est la fiabilité de l'information

15 **ME GIB van ERT:** Je ne parle que de la norme..

16 **MME MARTA MORGAN:** Bien...

17 **ME GIB van ERT:**... ici.

18 **MME MARTA MORGAN:** Non, mais...

19 **ME GIB van ERT:** Il ne faut pas confondre les
20 deux...

21 **MME MARTA MORGAN:** Mais le standard..

22 **ME GIB van ERT:**... - parce que nous nous
23 écartons de la bonne voie.

24 **MME MARTA MORGAN:** Mais le...

25 **ME GIB van ERT:** J'ai juste besoin d'insister
26 sur ce point, à savoir quelle est votre norme de preuve ? Et
27 j'ai entendu monsieur Daigle dire que c'était plus probable
28 qu'improbable. Vous êtes donc d'accord avec cela ?

1 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Nous ne sommes pas un
2 tribunal.

3 **ME GIB van ERT:** Mais vous êtes avocat,
4 monsieur, et vous étiez probablement là pour conseiller le
5 Comité sur des questions juridiques.

6 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** J'y étais en tant que
7 sous-ministre de la Justice. Je n'ai pas, je crois, donné de
8 conseils juridiques pendant notre panel. Mais...

9 **ME GIB van ERT:** Donc, si vous pensiez qu'une
10 erreur de droit était commise...

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Laissez-le finir, s'il
12 vous plaît.

13 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Nous obtenions de
14 l'information et essayions de déterminer si elle atteignait
15 le seuil décrit à l'article 6. Pour prendre cette décision,
16 nous avons examiné les preuves, l'information et les
17 renseignements que nous avons reçus, et nous avons essayé... et
18 testé leur crédibilité.

19 Encore une fois, tout ce que je peux faire,
20 c'est dire si c'est... le fait qu'il soit possible qu'il y ait
21 eu interférence n'était pas suffisant. Nous cherchions
22 quelque chose de plus.

23 **ME GIB van ERT:** Oui, je suis d'accord.

24 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Je l'ai décrit comme
25 probable parce que je suis avocat et que c'est un terme
26 auquel je suis habitué. Mais en réalité, ce que nous avons
27 fait, c'est d'examiner tous les facteurs qui entrent en jeu,
28 toute l'information contenue dans les renseignements que nous

1 avons reçus, et d'essayer de déterminer si nous devrions
2 faire... nous avons atteint le seuil et nous devrions faire une
3 annonce publique, principalement parce que nous avons des
4 renseignements que les Canadiens n'ont pas et qu'ils
5 devraient avoir au sujet de cet incident.

6 **Mme NATHALIE DROUIN:** Si vous me permettez?

7 **ME GIB van ERT:** Et ce qui m'inquiète, c'est
8 juste pour finaliser... oh, allez-y, s'il vous plaît.

9 **Mme NATHALIE DROUIN:** Je suis convaincue que
10 le Service de renseignement vous a parlé de comment on évalue
11 une information, un renseignement. Donc, est-ce que c'est une
12 source unique? Est-ce que c'est corroboré? Est-ce que c'est
13 une source qui est connue du Service?

14 Donc, la... quand François parle de
15 probabilité, on... il parle vraiment de l'évaluation de la
16 qualité de l'intelligence que l'on reçoit.

17 Donc, ce sont tous des facteurs qui sont
18 regardés pour déterminer si l'information que l'on reçoit est
19 vraiment de l'ordre de la rumeur ou même des fois on peut
20 avoir des témoins qui sont des témoins qui... pas des témoins,
21 des sources, pardon, qui sont des sources qui ont un intérêt
22 à nous faire passer cette information-là. Donc, ils nous font
23 passer l'information parce qu'ils ont un intérêt à le faire.

24 Donc, ce sont tous des éléments que l'on
25 regarde pour déterminer la valeur de renseignement que l'on
26 reçoit.

27 **ME GIB van ERT:** Oui. Et juste le dernier
28 point alors. Vous avez fait un excellent travail là-bas,

1 madame Drouin, si je puis dire, en expliquant toutes les
2 considérations avec lesquelles vous devez jongler, et si vous
3 jonglez avec toutes ces considérations selon une norme de la
4 RPC ou de la désinformation, je pense que vous ne ferez
5 jamais d'annonce concernant l'ingérence étrangère de la RPC
6 au cours d'une élection. Parce que vous n'arriverez jamais à
7 cette norme.

8 **MME NATHALIE DROUIN:** Donc...

9 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Je ne suis pas d'accord
10 avec cela. Je veux dire, nous avons passé beaucoup de temps à
11 examiner un certain nombre de scénarios pour comprendre où se
12 situe ce seuil et quel genre de cas nous amèneraient à faire
13 une annonce publique en vertu du protocole, et nous étions
14 prêts à faire une annonce publique si nous voyions, vous
15 savez, de l'information qui, vous savez, cela nous a dit que
16 quelque chose devait être corrigé. Nous étions prêts à le
17 faire, mais nous n'avons tout simplement pas vu suffisamment
18 d'informations, ou d'informations qui nous permettraient de
19 conclure que nous avons atteint le protocole. Mais nous
20 étions prêts à le faire s'il le fallait.

21 **ME GIB van ERT:** Merci. C'est très utile.
22 Merci beaucoup.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

24 La Coalition pour les droits de la personne ?

25 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME SARAH TEICH:**

26 **ME SARAH TEICH:** Bon après-midi. J'aimerais
27 revenir sur certains des points qui viennent d'être soulevés
28 au sujet des seuils et des échelles mobiles, et mon collègue

1 a parlé en particulier de la possibilité de faire une annonce
2 uniquement dans la circonscription de Kenny Chiu. Le Groupe
3 d'experts a-t-il également envisagé la possibilité de faire
4 une annonce ciblée à l'intention de certaines communautés de
5 la diaspora qui sont plus vulnérables à l'ingérence
6 étrangère?

7 **MME JANICE CHARETTE:** Je sais que nous avons
8 discuté de la possibilité de faire une annonce au sujet
9 d'informations ou de renseignements qui n'ont pas atteint le
10 seuil. Je crois que madame Drouin a témoigné ce matin qu'à la
11 fin, nous avons convenu que notre seuil établi ici était en
12 deçà du seuil d'une élection libre et équitable.

13 Nous étions également prêts à examiner le
14 niveau de conduite. Est-ce qu'on a regardé... je pense qu'une
15 circonscription ou un groupe de circonscriptions, en ce qui
16 concerne une communauté touchée, je pense que cela a été
17 intégré dans nos délibérations et nos discussions, oui.

18 **ME SARAH TEICH:** D'accord. Et vous avez
19 décidé de ne pas faire d'annonce.

20 **MME JANICE CHARETTE:** Désolée, j'ai dû me
21 rendre jusqu'à cela.

22 **ME SARAH TEICH:** Non, je l'apprécie. Et vous
23 avez décidé de ne pas le faire?

24 **MME NATHALIE DROUIN:** Non, je ne devrais pas
25 dire ça. Je pense que nous avons décidé que nous ne pouvons
26 pas faire d'annonce si c'est en dessous du seuil. Mais je ne
27 pense pas que nous en soyons arrivés à la conclusion que, si
28 je peux me permettre, s'il ne s'agit que d'une communauté, ou

1 d'un groupe de communautés, dans une ou deux
2 circonscriptions, il n'y a rien que nous puissions faire.

3 Ce n'est pas notre conclusion. Notre
4 conclusion est que nous ne pouvions pas faire d'annonce en
5 deçà du seuil. Mais notre conclusion n'est pas que s'il ne
6 s'agit que d'une communauté, c'est nécessaire en deçà du
7 seuil. D'autres éléments ont été nécessaires à évaluer pour
8 arriver à une conclusion sur l'impact.

9 **ME SARAH TEICH:** D'accord.

10 **M. DAVID MORRISON:** Je pense qu'à titre de
11 rappel, parce que cela a déjà été mentionné dans le cadre de
12 ce groupe de témoins, il y a eu beaucoup d'éducation, de
13 sensibilisation au public qui a été faite par les divers
14 organismes du gouvernement canadien au sujet de l'ingérence
15 étrangère et de ce qui était... qui nous considérons comme
16 étant le plus à risque et ainsi de suite.

17 **ME SARAH TEICH:** C'est vrai. Nous en avons
18 entendu parler au cours des premiers jours de l'audience.
19 Mais pour autant que je m'en souviens, beaucoup de ces
20 documents éducatifs étaient de nature générale et n'étaient
21 pas offerts dans une variété de langues. Je dirais donc que
22 ce n'est pas nécessairement ce que je demande. Et je... peut-
23 être que je devrais faire le lien avec le concept d'échelle
24 mobile dont nous avons parlé.

25 Donc, dans l'hypothèse, où le seuil n'est pas
26 atteint, mais qu'il y a des preuves de quelque chose qui se
27 passe, à votre avis, pensez-vous qu'il aurait été utile de
28 faire une sorte d'annonce ciblée spécifiquement aux électeurs

1 sinophones, par exemple, afin de renforcer la résilience de
2 la communauté face à certaines de ces menaces ?

3 **M. ROBERT STEWART:** Je pense.. je veux dire,
4 nous parlons vraiment d'une hypothèse ici d'un genre très
5 rare. Et donc, sans essayer de répéter ce que mes collègues
6 ont déjà dit, nous avons beaucoup d'information devant nous,
7 nous n'avons jamais statué sur le seuil qui s'approchait
8 d'être atteint, que ce soit au niveau individuel ou à
9 l'échelle nationale. Par conséquent, nous n'avons pas
10 envisagé le modus operandi, les modes ou les moyens de
11 communication possibles dans une circonstance individuelle.

12 **MME NATHALIE DROUIN:** Peut-être une chose,
13 c'est que si la menace est réelle et qu'elle n'atteint pas le
14 seuil en termes d'impact, le SCRS peut toujours prendre une
15 mesure de réduction de la menace, et il l'a fait pendant les
16 élections, avant et après les élections. Il s'agit donc d'un
17 instrument que le SCRS peut utiliser si la menace est réelle
18 et pendant l'élection, si l'impact n'a pas été au point
19 d'atteindre le seuil.

20 **MME SARA TEICH:** D'accord. Je n'ai pas
21 d'autres questions. Merci.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

23 Avocat de la Coalition sikhe ?

24 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME PRABJOT SINGH:**

25 **ME PRABJOT SINGH:** Bon après-midi membres du
26 panel.

27 Madame Morgan, puis-je m'adresser à vous en
28 premier ? La Commission a entendu des témoignages la semaine

1 dernière au sujet des observations formulées par le mécanisme
2 de réaction rapide en 2021 au sujet de la désinformation
3 polarisante qui provient de l'Inde. Pouvez-vous nous parler
4 des délibérations ou des mesures prises par le Groupe
5 d'experts pour examiner les répercussions ou la menace de
6 cette vague de désinformation?

7 **MME MARTA MORGAN:** Il s'agissait pour nous
8 d'un mémoire important pour ce qui aurait pu se produire
9 pendant la période électorale. Mais je ne me souviens pas
10 d'avoir fait une séance d'information sur des questions
11 spécifiques liées à l'Inde dans l'environnement en ligne
12 pendant la période électorale de 2021. Mais nous aurions été
13 informés... d'un point de vue contextuel à ce sujet parce que
14 nous savions que ce genre de chose pouvait se produire au
15 Canada, et qu'en tant que groupe d'experts, nous devions être
16 préparés à cela.

17 **ME PRABJOT SINGH:** Donc, juste pour clarifier
18 cette réponse, donc en ce qui concerne l'information ou les
19 renseignements qui ont été fournis au Comité, il n'y a pas eu
20 d'avertissements ou de séances d'information sur la menace de
21 la désinformation indienne dans les élections?

22 **MME MARTA MORGAN:** Oh non. Ce n'est pas du
23 tout ce que je disais. En fait, c'est le contraire. Ce que je
24 disais, c'est que, comme vous l'avez mentionné, nous avons eu
25 un certain nombre de réunions avant l'élection elle-même, et
26 dans ces séances d'information, nous avons été informés d'un
27 point de vue situationnel sur les menaces provenant de
28 multiples acteurs différents, qu'il s'agisse de personnes à

1 personne, d'ingérence étrangère, de potentiel de
2 désinformation en ligne, et cetera.

3 Il ne s'agit donc pas du type de menace, mais
4 aussi des origines potentielles, y compris de ce qui pourrait
5 arriver à divers pays potentiels, y compris l'Inde.

6 **ME PRABJOT SINGH:** Et donc, ce qui semble
7 être, c'est qu'il s'agissait d'un briefing généralisé sur les
8 possibilités ou le potentiel d'une menace.

9 **MME MARTA MORGAN:** C'est exact.

10 **ME PRABJOT SINGH:** Pour reformuler ma
11 question. J'aimerais savoir si le Groupe d'experts a examiné
12 des cas précis où des menaces constituées par la
13 désinformation indienne?

14 **MME MARTA MORGAN:** Pas pendant la période
15 électorale.

16 **ME PRABJOT SINGH:** Merci. Et...

17 **MME NATHALIE DROUIN:** Parce qu'il n'y avait
18 pas d'information.

19 **MME MARTA MORGAN:** Parce qu'il n'y avait pas
20 d'information suggérant qu'il y avait de la désinformation ou
21 provenant de cette source dans l'écosphère de l'information
22 canadienne au cours de cette période.

23 **ME PRABJOT SINGH:** Cela m'amène à ma
24 prochaine question, c'est-à-dire que le MMR a identifié
25 certaines vulnérabilités et certaines lacunes dans la
26 méthodologie permettant de comprendre les écosystèmes
27 d'information provenant d'endroits comme l'Inde et leurs
28 impacts sur les communautés de la diaspora. D'autres travaux

1 d'enquête ont-ils été effectués pour remédier à cette
2 vulnérabilité ou s'agissait-il d'une lacune qui n'a pas été
3 comblée pendant la période électorale?

4 **MME MARTA MORGAN:** Y a-t-il un document
5 particulier auquel vous faites allusion et auquel vous
6 pourriez nous renvoyer à ce sujet?

7 **ME PRABJOT SINGH:** Non, il n'y a pas... je pose
8 la question de savoir si ces séances d'information ont eu
9 lieu ou si le groupe d'experts a tenté de combler des
10 lacunes. Nous avons donc longuement parlé du ciblage des
11 communautés de la diaspora, des impacts de la désinformation
12 sur les communautés de la diaspora. J'essaie donc de
13 comprendre et d'aider la Commission à comprendre si le Groupe
14 d'experts était réellement équipé ou s'il a fait des efforts
15 pour cerner ces lacunes et les combler.

16 **MME MARTA MORGAN:** Le MMR s'efforce toujours
17 d'améliorer ses capacités, notamment en travaillant avec des
18 acteurs extérieurs, en travaillant avec la société civile qui
19 a une expertise dans ce domaine. Il y a donc toujours une
20 tentative continue de combler les lacunes qui sont
21 identifiées.

22 **ME PRABJOT SINGH:** Donc, d'après ce que vous
23 avez compris, cette lacune subsiste en termes de
24 compréhension de la désinformation indienne dans l'écosystème
25 de l'information?

26 **MME MARTA MORGAN:** Ce n'est pas ce que je
27 dis.

28 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, si vous me le

1 permettez. Les renseignements que nous recevons au sujet de
2 différents acteurs étrangers au sujet de leurs intentions,
3 des mécanismes qu'ils utilisent et des approches qu'ils
4 utilisent pour mener certaines activités d'ingérence
5 étrangère au Canada, ces renseignements ne provenaient pas de
6 MMR, mais du SCRS et du CST, en particulier, pour ce qui est
7 de ce qu'ils savent, des activités qu'ils observent dans le
8 cadre de tout leur travail de surveillance. Ce sont donc les
9 deux principaux organismes qui nous ont permis de voir le
10 niveau d'ingérence étrangère qu'un acteur étranger peut
11 faire.

12 Par exemple, le mmr n'est pas là pour voir un
13 modèle en termes de fonctionnement. Ils peuvent suivre un
14 média précis et regarder, vous savez, comment il est
15 authentifié, qui s'exprime à ce sujet, mais ils ne regardent
16 pas les tendances, une tendance en termes d'activités
17 d'acteurs étrangers, vous savez, et des choses comme ça. Je
18 pense donc que nous devons nous assurer que nous comprenons
19 le rôle de toutes nos organisations dans ce domaine.

20 **ME PRABJOT SINGH:** À la lumière des séances
21 d'information fournies par le SCRS ou d'autres organismes au
22 sujet de la désinformation sur les Indiens, le Comité a-t-il
23 mené des délibérations ou des conversations sur l'évaluation
24 d'une menace et sur l'examen d'une annonce visant à contrer
25 la désinformation des Indiens dans les circonscriptions
26 électorales du Canada?

27 **MME JANICE CHARETTE:** Je vais essayer d'y
28 répondre. Dès le début de notre travail, nous avons donc été

1 informés par le Groupe de travail SITE sur les capacités des
2 acteurs étrangers et sur certains des outils qu'ils
3 pourraient utiliser. Lorsque nous avons entamé la campagne
4 électorale elle-même, nous avons été informés des activités
5 et des renseignements ou de l'information qui nous
6 parvenaient sur la façon dont ces capacités ou ces outils
7 étaient déployés. Et je ne crois pas que lors des élections
8 de 2021, nous ayons vu des preuves de l'utilisation de ces
9 outils par le gouvernement indien dans la campagne.

10 **ME PRABJOT SINGH:** Je vous remercie de cette
11 réponse claire et directe.

12 La semaine dernière, des collègues du SCRS et
13 du Groupe de travail sur l'EITI nous ont dit que l'Inde avait
14 ciblé des circonscriptions individuelles ou des candidats
15 précis aux élections de 2021. Le Groupe d'experts a-t-il reçu
16 des détails précis sur ces menaces et a-t-il envisagé de
17 prendre des mesures ou de faire une annonce publique à la
18 suite de ces menaces??

19 **MME NATHALIE DROUIN:** Si nous pouvons mettre
20 un résumé public par pays, je pense que cela peut nous aider.

21 **ME PRABJOT SINGH:** Bien sûr. Je crois que ce
22 sera...

23 **MME NATHALIE DROUIN:**...en termes de ce qu'est...

24 **ME PRABJOT SINGH:**... - CAN.SUM 12.

25 **--- PIÈCE No. CAN.SUM 7:**

26 Country Summary: India

27 **MME NATHALIE DROUIN:**... dans le domaine public
28 et ce dont nous pouvons discuter dans ce forum.

1 Et si mes souvenirs sont bons, je ne pense
2 pas que nous ayons un sujet spécifique de résumé public par
3 rapport à...

4 **ME PRABJOT SINGH:** Désolé. Monsieur le
5 greffier, Je pense que c'est peut-être le CAN. SOMME 7, en
6 fait. Désolé, si vous pouviez juste... une seconde. Non. Oui,
7 c'est très bien. Si nous pouvons faire défiler vers le bas.
8 Si vous pouvez faire défiler vers le bas. Un peu plus loin :

9 "Un ensemble d'informations indique
10 que... des mandataires ont peut-être
11 tenté de s'ingérer dans les processus
12 démocratiques... y compris par la
13 fourniture clandestine d'un soutien
14 financier illicite à divers...
15 Politiciens..."

16 Est-ce que l'une ou l'autre de ces menaces
17 précises a été prise en considération par le Groupe
18 d'experts??

19 **M. DAVID MORRISON:** Permettez-moi simplement
20 de dire que je pense que le résumé public parle de lui-même,
21 et que tout ce que nous avons à dire en tant que groupe
22 d'experts a été transmis à la Commission lors des audiences à
23 huis clos.

24 **ME PRABJOT SINGH:** Oui, et donc c'est tout à
25 fait bien, c'est ce que je recherche. S'il y a des
26 renseignements qui ne peuvent pas être fournis dans un lieu
27 public, si vous pouvez le noter et madame la commissaire et
28 l'avocate de la Commission, vous pouvez déterminer si un

1 suivi est nécessaire à huis clos.

2 Dois-je le prendre?---

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai dit que nous
4 travaillerions... s'il n'est pas possible de répondre à une
5 question dans cette tribune, alors la question est écrite et
6 nous ferons un suivi après les audiences.

7 **ME PRABJOT SINGH:** D'accord.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** S'il y a un besoin de...

9 **ME PRABJOT SINGH:** Oui. Je vais donc
10 reformuler ma question en fonction de ce genre de
11 connaissances de base, à savoir que s'il y a des informations
12 qui ne peuvent pas être partagées dans ce cadre public, vous
13 êtes libre d'informer la Commission que vous n'êtes pas en
14 mesure de répondre et madame la commissaire peut voir s'il y
15 a un suivi qui est nécessaire.

16 Alors, est-ce que le Groupe d'experts a
17 enquêté ou évalué les menaces de désinformation émanant de
18 l'Inde pendant la période électorale?

19 **M. ROBERT STEWART:** Je pense que nous avons
20 déjà répondu à cette question et que nous avons dit non à la
21 désinformation.

22 **ME PRABJOT SINGH:** Oui. Et y avait-il des
23 menaces précises sur des circonscriptions particulières qui
24 ont été examinées par le Comité?

25 **M. ROBERT STEWART:** Et la réponse à cette
26 question est non, non aussi. Et pour plus de clarté, les
27 résumés par pays auxquels nous avons fait référence incluent
28 un ensemble de renseignements qui sont accumulés sur une

1 période de temps beaucoup plus longue, y compris jusqu'à ce
2 qu'ils soient clairement proches d'aujourd'hui.

3 **ME PRABJOT SINGH:** D'accord. Et donc, juste
4 pour clarifier, donc votre réponse n'est pas que vous n'êtes
5 pas en mesure de répondre, votre réponse est qu'il n'y avait
6 pas de menaces ou de cibles spécifiques de campagnes
7 individuelles qui ont même été examinées par le Comité.

8 **M. ROBERT STEWART:** Nous n'avons pas été
9 informés d'une activité particulière dans les
10 circonscriptions qui font partie de la matière dont vous
11 parlez...

12 **ME PRABJOT SINGH:** Et y avait-il des...

13 **M. ROBERT STEWART:**... - au cours de notre
14 processus d'inscription sur la liste pendant la période
15 électorale.

16 **ME PRABJOT SINGH:** D'accord, merci. Cela m'a
17 beaucoup aidé. Et y a-t-il eu des enquêtes ou des menaces
18 concernant le financement provenant de sources indiennes pour
19 des campagnes?

20 **M. ROBERT STEWART:** Ce n'est pas ce qui a été
21 porté à notre attention.

22 **ME PRABJOT SINGH:** Merci. Ce sont toutes mes
23 questions.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

25 Alliance démocratique des Canadiens russes.
26 Et vous avez 10 minutes de l'UCC.

27 **ME GUILLAUME SIROIS:** J'aimerais remercier
28 mon collègue de l'UCC qui me donne son temps pour ce contre-

1 interrogatoire.

2 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GUILLAUME SIROIS:

3 **ME GUILLAUME SIROIS:** Monsieur Morrison, vous
4 avez témoigné que, du 9 au 12 septembre, le Groupe des Cinq
5 était préoccupé par la campagne de désinformation menée par
6 la Chine. Il s'agissait de la campagne de désinformation
7 visant Kenny Chiu, c'est vrai?

8 **M. DAVID MORRISON:** Oui.

9 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Quels sont...

10 **M. DAVID MORRISON:** C'était l'information qui
11 était peut-être inexacte qui circulait à ce moment-là. Il
12 s'agissait du registre des agents étrangers, du Parti
13 conservateur du Canada et du programme d'Erin O'Toole, et les
14 gens des médias faisaient des commentaires à ce sujet au
15 cours de cette période.

16 **MME JANICE CHARETTE:** Permettez-moi également
17 de vous dire, monsieur, qu'il est juste de dire que nous
18 avons suivi de près le terme « préoccupé », mais nous avons
19 suivi de près beaucoup de choses au jour le jour tout au long
20 de la campagne électorale.

21 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Était-ce -
22 les campagnes de désinformation russes potentielles étaient-
23 elles aussi proches que celle des médias chinois?

24 **M. DAVID MORRISON:** Je pense qu'il est juste
25 de dire que nous aurions suivi n'importe quelle campagne de
26 désinformation ou de désinformation d'aussi près, compte tenu
27 de l'impact potentiel sur la campagne électorale.

28 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ce n'est pas... ce

1 n'était pas une question hypothétique. Je demande au moment
2 des faits, entre les 9 et 15 septembre environ, est-ce que le
3 Panel surveillait de la même façon une campagne de
4 désinformation russe qu'une campagne de désinformation
5 chinoise? C'est oui ou non.

6 **M. DAVID MORRISON:** Le Groupe d'experts lui-
7 même ne surveille pas l'information. Nous recevons des
8 rapports du groupe de travail SITE... puis-je terminer ma
9 réponse?

10 **ME GUILLAUME SIROIS:** Oui, d'accord

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Laissez-le répondre.

12 **M. DAVID MORRISON:** Les rapports quotidiens
13 de SITE sont disponibles pour tous. Autant que je m'en
14 souviens, ils n'ont signalé aucune activité de la Russie qui
15 nécessitait un suivi de la part du Groupe d'experts.

16 **ME GUILLAUME SIROIS:** En bref, non?

17 **MME NATHALIE DROUIN:** Nous avons donc pris au
18 sérieux tout ce qui nous a été montré. Comme je l'ai dit ce
19 matin, nous connaissions et nous connaissons toujours les
20 capacités de la Russie, surtout en matière d'espionnage et de
21 cyberactivité. Et nos agences de renseignement suivaient
22 l'intérêt que la Russie manifestait pour nos exercices
23 électoraux. Et nous n'avons pas été informés d'activités
24 spécifiques qu'ils menaient lors de l'élection de 2021.

25 **ME GUILLAUME SIROIS:** Thank you. C'est
26 vraiment utile, Maitre Drouin.

27 **MME JANICE CHARRETTE:** Et je peux
28 probablement vous faire remarquer que, rien que dans le

1 rapport après action qui a été préparé par le Groupe de
2 travail sur les menaces à la sécurité et au renseignement
3 pour les élections, daté du 17 décembre, sous la rubrique
4 Résumé des principales observations, il contient une
5 déclaration :

6 "D'autres acteurs étatiques (Russie,
7 [...] n'ont pas été observés en train
8 de se livrer à des activités menaçant
9 l'GE44 du Canada."

10 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci. Ça l'aide aussi.
11 J'aimerais tirer CAN, trois zéros, 134. Eh
12 bien, CAN 000134.

13 **--- PIÈCE No. CAN 134:**

14 RRM Canada Weekly Trend Analysis

15 **Me GUILLAUME SIROIS:** Vous souvenez-vous de
16 l'analyse hebdomadaire des tendances préparée par le MMR ?
17 Cela vous dit quelque chose ? Cela a été préparé pour le
18 groupe de travail de l'EITI, je le sais, mais je sais aussi
19 que le groupe de travail de l'EITI n'était pas censé filtrer
20 l'information, c'est pourquoi je vais vous poser des
21 questions à ce sujet.

22 **MME JANICE CHARRETTE:** Il ne s'agit donc pas
23 d'un rapport communiqué au Groupe d'experts. Il se peut que
24 l'information qu'il contient soit de l'information qui a été
25 transmise par l'intermédiaire du groupe de travail SITE dans
26 nos séances d'information. Cela dépend des points
27 particuliers que vous êtes sur le point de soulever,
28 monsieur.

1 **ME GUILLAUME SIROIS:** Oui, j'y arrive. Et
2 vous souvenez-vous, par hasard, de la firme Yonder, que le
3 GAC ou MMR Canada a été engagé pour surveiller les
4 plateformes de médias sociaux?

5 **MME MARTA MORGAN:** Oui, nous le savions

6 **ME GUILLAUME SIROIS:** Donc, oui. Il s'agit de
7 l'analyse hebdomadaire des tendances du ROR pour la semaine
8 du 9 au 15 septembre. J'aimerais aller à la page 2, s'il vous
9 plaît.

10 Donc, nous ne savons pas grand-chose sur
11 cette entreprise là-bas, nous n'avons pas beaucoup de
12 documents à ce sujet, mais nous avons ce genre de résumé, un
13 résumé très court, qui dit, entre autres choses :

14 "Il semble que les comptes chinois et
15 russes alignés sur l'État affichent
16 généralement de faibles niveaux
17 d'engagement dans l'ensemble, souvent
18 des comptes uniques et seulement
19 quelques Tweets."

20 Vous voyez ça?

21 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

22 **ME GUILLAUME SIROIS:** Savez-vous ce que
23 l'entreprise Yonder entendait par « généralement », «
24 globalement » ou « souvent »?

25 **MME MARTA MORGAN:** C'est une question qu'il
26 vaudrait mieux poser à eux ou aux experts du MMR.

27 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Mais seriez-
28 vous d'accord, rien qu'en lisant ceci, qu'il est difficile de

1 comprendre la portée de ces campagnes de désinformation avec
2 ces qualitatifs?

3 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, je dirais qu'il
4 note qu'ils affichent généralement de faibles niveaux
5 d'engagement dans l'ensemble, ce qui expliquerait
6 probablement pourquoi l'information contenue dans ce
7 paragraphe particulier n'a pas été incluse dans les rapports
8 quotidiens qui nous ont été adressés, qui comprenaient des
9 informations dont nous devons être au courant à ce moment-là
10 parce qu'il y avait potentiellement un problème dont nous
11 devons être conscients.

12 Donc, j'interpréteraï cela comme un faible
13 niveau d'engagement, et donc quelque chose à surveiller, mais
14 pas quelque chose... pas un sujet de préoccupation à ce moment-
15 là.

16 **ME GUILLAUME SIROIS:** Mais vous avez été
17 informé de la campagne de désinformation chinoise, n'est-ce
18 pas??

19 **MME MARTA MORGAN:** Nous avons été informés
20 qu'il y avait des préoccupations au sujet de l'information
21 qui était partagée à la fois dans les sites des médias sino-
22 canadiens et par l'entremise de WeChat, oui. Nous en avons
23 été informés, absolument.

24 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Mais il est erroné de
25 dire qu'il s'agit d'une campagne de désinformation.

26 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien... et c'est aussi le
27 cas... il s'agit spécifiquement des États chinois et russes et
28 des comptes alignés sur les États, donc, vous savez, je pense

1 que ce serait une question qu'il vaudrait mieux poser aux
2 experts en ce qui concerne la façon dont deux choses
3 s'alignent.

4 Mais ma lecture de cela, en ce qui concerne
5 l'intervention russe, est qu'au moins pour les comptes qu'ils
6 surveillaient, il y avait de faibles niveaux d'engagement.
7 Cela ne veut pas dire qu'il y avait quelque chose d'autre qui
8 se passait ailleurs.

9 **MME NATHALIE DROUIN:** Et peut-être pour
10 ajouter... nous venons d'avoir une conversation précédente sur
11 d'autres incidents où nous avons dit que dans ces incidents,
12 je parle ici des incidents O'Toole et Kenny Chiu, dans les
13 deux cas, nous avons dit que nous n'avons vu aucune direction
14 ou amplification venant directement de la RPC. Donc, je pense
15 que c'est tout à fait aligné avec ce que nous disons ici.

16 **ME GUILLAUME SIROIS:** Mais nous avons
17 confirmé plus tôt que vous, le Groupe des Cinq, avez été
18 informé d'une potentielle campagne d'influence chinoise. Il a
19 peut-être été dirigé par la RPC ou influencé par la RPC.

20 Ma question est la suivante : pourquoi a-t-il
21 été informé... pourquoi le Groupe des Cinq a-t-il été informé
22 de cette campagne de désinformation chinoise et non de la
23 campagne de désinformation russe qui circule en ligne si
24 l'entreprise qui a été chargée de surveiller les médias
25 sociaux par AMC a identifié les deux menaces comme étant les
26 mêmes ?

27 **MME MARTA MORGAN:** Permettez-moi simplement
28 de dire qu'AMC a également passé des contrats et travaillé

1 avec un certain nombre de GAC d'origine différente... le MMR
2 avait également sa propre capacité et le MMR a également
3 travaillé avec la société civile. Ainsi, l'information que
4 nous obtenions en tant que groupe d'experts provenait de
5 sources multiples qui ont été recueillies et analysées par
6 Affaires mondiales.

7 Donc, cette déclaration particulière, je ne
8 pense pas, fait la conclusion que vous essayez de tirer. Nous
9 n'avons pas été informés d'une tentative de désinformation
10 russe pendant la campagne dans l'écosystème en ligne parce
11 qu'elle n'a pas été vue par le groupe de travail SITE à ce
12 moment-là pendant le procès.

13 **MME NATHALIE DROUIN:** Si vous me permettez de
14 revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure, Marta,
15 c'est-à-dire qu'en ce qui concerne ces acteurs étrangers,
16 oui, nous recueillons nos propres renseignements, mais nous
17 travaillons aussi avec des alliés, et le Groupe des cinq en
18 particulier, et ils sont également là pour nous aider à voir
19 les choses en ce qui concerne les activités des acteurs
20 étrangers. Ainsi, l'évaluation est basée sur ce que nous
21 voyons, mais aussi sur ce que les autres voient à notre
22 sujet.

23 **Me GUILLAUME SIROIS:** Mais, Maître Drouin, on
24 s'entend que Five Eyes ne surveille pas les réseaux sociaux
25 de Canadiens, n'est-ce pas?

26 **Mme NATHALIE DROUIN:** Non, mais les Five Eyes
27 peuvent toutefois avoir accès à de l'intelligence sur les
28 intentions des acteurs étrangers.

1 **Me GUILLAUME SIROIS:** On parle pas des
2 intentions... avec respect, Maitre Drouin, on parle pas des
3 intentions ici, on parle que la firme qui surveille les
4 réseaux sociaux a remarqué que la campagne russe était la
5 même... la campagne de désinformation russe...

6 **Mme NATHALIE DROUIN:** Je vais vous donner des
7 exemples.

8 **Me GUILLAUME SIROIS:**... était la même que la
9 campagne de désinformation chinoise. Les deux sont
10 identifiées comme étant basses, ça, je change pas, mais ma
11 question, c'est pourquoi le Panel de cinq n'a jamais été
12 informé de ce fait?

13 **MME MARTA MORGAN:** Le Panel des Cinq... le MMR
14 a de multiples sources qu'il utilise, et si vous regardez ne
15 serait-ce qu'un peu plus bas sur cette page, vous verrez que
16 l'observatoire de l'écosystème des médias a constaté que les
17 intérêts chinois sont devenus plus visibles au cours de cette
18 période de référence. Ainsi, le MMR recevait des analyses et
19 des commentaires de diverses sources et de ses propres
20 capacités.

21 Donc, je dirais simplement qu'une source
22 particulière, qui est mentionnée ici, n'est pas concluante et
23 n'aurait pas été concluante en termes d'information qu'elle
24 nous fournissait.

25 S'ils avaient vu des preuves de
26 désinformation... de la désinformation parrainée par l'État par
27 la Russie pendant la période électorale, je suis convaincu
28 qu'ils nous auraient transmis cette information et que nous

1 l'aurions prise très au sérieux parce que c'était absolument
2 l'un des problèmes que nous recherchions et c'était quelque
3 chose que nous avons vu dans d'autres pays. Nous avons vu
4 de la désinformation parrainée par l'État russe aux États-
5 Unis, en Allemagne et en France, qui avait toutes été rendues
6 publiques. C'était donc quelque chose auquel nous étions
7 clairement très attentifs.

8 **M. ROBERT STEWART:** Si je peux me permettre,
9 je pense que nous sommes très clairs sur le fait que nous
10 n'avons pas observé ou été informés d'une quelconque preuve
11 d'une campagne de désinformation concertée de la Russie
12 pendant la campagne, ce qui ne veut pas dire que cela ne se
13 produit pas dans un contexte plus général. Et en effet,
14 depuis le début de la guerre en Ukraine, la guerre illégale
15 de la Russie, nous avons eu une surveillance et une
16 notification constantes où nous voyons de la désinformation
17 russe.

18 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. Juste dans
19 l'intérêt du temps, je vais revenir.. je vais continuer sur
20 d'autres points qui sont encore dans le même paragraphe.

21 Monsieur Morrison, vous avez également
22 témoigné que la campagne de désinformation WeChat, vous
23 savez, ou campagne d'influence, peu importe comment vous
24 voulez l'appeler, a en quelque sorte diminué autour du
25 12 septembre, vous avez dit ? D'accord. Donc, encore une
26 fois, ce rapport, désolé d'attirer votre attention là-dessus,
27 c'est comme la troisième phrase, à peu près.. désolé. Oui,
28 c'est la deuxième phrase. Désolé. C'est ce qu'il dit

1 "L'entreprise a constaté moins
2 d'engagement de la part de comptes
3 qui amplifient généralement les
4 sources de l'État chinois..."

5 Cela a semblé confirmer votre témoignage
6 selon lequel... ce rapport a été publié le 15 septembre,
7 environ, donc cela semble confirmer votre témoignage selon
8 lequel les campagnes d'influence de désinformation chinoises
9 semblent diminuer au cours de cette semaine, exact ?

10 **M. DAVID MORRISON:** Ce n'est pas ce que dit
11 cette phrase. J'ai fait une déclaration ce matin qui a mis
12 des paramètres temporels autour de l'activité que nous avons
13 vue en ce qui concerne M. O'Toole et M. Chiu. Mais je pense
14 que ce que cette déclaration dit est quelque chose d'un peu
15 différent.

16 **ME GUILLAUME SIROIS:** Pouvez-vous nous
17 expliquer la différence ?

18 **M. DAVID MORRISON:** La phrase dit:
19 "L'entreprise a constaté moins
20 d'engagement de la part de comptes
21 qui amplifient généralement les
22 sources de l'État chinois, mais plus
23 d'engagement de la part des comptes
24 qui amplifient généralement les
25 sources de l'État russe.

26 **ME GUILLAUME SIROIS:** Et pour l'instant, je
27 demande juste la première partie de cette phrase, concernant
28 les sources de l'État chinois, juste pour être clair.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Mais je pense qu'on ne
2 peut pas se contenter de couper au milieu. Il faut lire la
3 phrase en entier.

4 **ME GUILLAUME SIROIS:** Absolument. Je voulais
5 simplement attirer l'attention du témoin sur la partie qui
6 m'intéressait le plus. Et je passerai à la deuxième partie
7 juste après cela, c'est sûr.

8 **M. DAVID MORRISON:** Ce que je veux dire,
9 c'est qu'il s'agit de sources de l'État chinois et que nous
10 avons témoigné, je pense, assez longuement que nous ne
11 pouvions pas nécessairement établir de liens avec des sources
12 de l'État chinois, et c'est pourquoi je m'interroge sur votre
13 question.

14 **ME GUILLAUME SIROIS:** Ce résumé ne fait donc
15 pas non plus d'attribution. Il dit simplement que:

16 "... qui amplifient généralement les
17 sources de l'État chinois..."

18 Il n'y a rien à dire sur l'attribution en
19 dehors de cela. Mais il semble que j'essaie juste de
20 corroborer votre témoignage avec le document.

21 **M. DAVID MORRISON:** Désolé. J'ai perdu le fil
22 de votre question.

23 **ME GUILLAUME SIROIS:** Vous n'êtes pas
24 d'accord avec le fait que cette phrase corrobore votre
25 témoignage d'aujourd'hui, ce matin, selon lequel les comptes
26 qui amplifient généralement les sources de l'État chinois ont
27 diminué au cours de la période du 9 au 15 septembre 2021?

28 **M. DAVID MORRISON:** Je ne sais pas... j'ai

1 témoigné ce matin du fait que sur les trois ou quatre médias
2 de langue chinoise qui sont mentionnés dans l'un des résumés,
3 il n'y a pas eu de nouvelles informations au sujet de Kenny
4 Chiu ou d'Erin O'Toole et de l'ensemble du programme du Parti
5 conservateur du Canada après le 12 septembre. Il y avait...
6 vous pouviez toujours le chercher, mais il n'y avait rien de
7 nouveau qui se passait. Je ne suis pas du tout sûr que les
8 organes de presse auxquels je faisais référence entrent dans
9 la catégorie des sources d'État Chinoises qui amplifient
10 généralement.

11 **ME GUILLAUME SIROIS:** Eh bien, je suis tout à
12 fait d'accord avec vous pour dire que cette phrase est
13 extrêmement vague et qu'il est difficile de reconstituer le
14 puzzle. Et je ne discuterai pas avec vous là-dessus.

15 J'aimerais maintenant passer à la deuxième
16 partie de la phrase, qui dit qu'il y a eu:

17 "...plus d'engagement de la part de
18 comptes qui ont généralement amplifié
19 les sources de l'État russe."

20 Nous avons donc ici une campagne de
21 désinformation chinoise qui semble diminuer au cours de cette
22 période et une campagne de désinformation russe qui semble
23 augmenter. Je sais qu'il y a de multiples sources sur
24 lesquelles le gouvernement s'appuie pour déterminer s'il y a
25 une influence étrangère, mais pourquoi l'information n'a-t-
26 elle pas été communiquée au Groupe des Cinq
27 ?

28 **M. DAVID MORRISON:** Donc, vous prétendez

1 qu'il s'agit d'une campagne de désinformation de l'État
2 chinois et d'une campagne de désinformation de l'État russe.
3 Ce n'est pas ce que dit le rapport. Et comme mon collègue,
4 MME Morgan, vient de l'expliquer, SITE a intégré toute une
5 série d'entrées dans les rapports qu'ils nous ont fournis. Et
6 encore une fois, nous n'avons pas vu ce document particulier,
7 nous n'avons pas vu les matières premières du ROR, mais SITE
8 ne nous a pas informés d'une quelconque activité russe en
9 ligne préoccupante. Et comme l'a souligné madame Charette, le
10 rapport final de SITE du 17 décembre 2021 ne nous a pas non
11 plus alertés sur des informations en ligne russes
12 préoccupantes.

13 **ME GUILLAUME SIROIS:** Est-ce que je comprends
14 bien votre témoignage selon lequel la désinformation
15 concernant l'augmentation de l'engagement à partir de comptes
16 qui amplifient généralement les sources de l'État russe a été
17 filtrée, soit par MMR Canada, soit par le groupe de travail
18 SITE?

19 **M. MARTA MORGAN:** Le groupe de travail de
20 l'EITI... MMR Canada a alimenté le groupe de travail de l'EITI
21 et le groupe de travail de l'EITI nous a fourni
22 quotidiennement de l'information sur les questions
23 préoccupantes, sur les questions qu'il avait jugées être des
24 questions dont nous devrions être conscients. Et ils avaient
25 un seuil pour déterminer de quoi il s'agissait, et ils n'ont
26 pas vu, tout au long de la campagne électorale, d'inquiétude
27 au sujet de la désinformation parrainée par l'État en
28 provenance de la Russie dans l'écosystème électoral canadien

1 pendant la période électorale.

2 Nous n'avons pas vu cela porté à notre
3 attention parce que, de leur point de vue, sachant ce qu'ils
4 ont fait et l'analyse qu'ils avaient à leur disposition, ce
5 n'était pas une question, à ce moment-là, dont le Groupe des
6 Cinq avait besoin d'être informé. S'ils avaient cru que
7 c'était le cas, ils l'auraient certainement inclus et nous
8 l'auraient dit.

9 **ME GUILLAUME SIROIS:** Il a donc été filtré ?
10 C'est ma question. Oui ou non ?

11 **M. MARTA MORGAN:** Le groupe de travail sur
12 l'EITI et le MMR ont analysé quotidiennement l'information
13 que le groupe d'experts avait besoin de connaître et les
14 problèmes qui, selon eux, étaient potentiellement des
15 problèmes auxquels nous devrions prêter attention parce
16 qu'ils étaient émergents ou préoccupants, et ils ne nous ont
17 pas signalé ces problèmes. Et je pense que c'est une question
18 de jugement professionnel de leur part, que nous avons
19 respectée.

20 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Et vous devriez
21 demander... je veux dire, si vous êtes si préoccupé par cela,
22 vous devriez poser la question à ceux qui ont pris la
23 décision de ne pas nous en informer. Mais ils l'ont fait,
24 mais on leur a dit : « Informez-nous de tout ce qui est
25 important et pertinent. » Et donc cela ne nous est pas venu.

26 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ben, Maître Daigle,
27 c'est pas moi qui est préoccupé tant que ça. Oui, je le suis,
28 mais c'est surtout les membres de la diaspora russe et les

1 membres de la diaspora ukrainienne qui ont gentiment cédé mon
2 temps... leur temps à moi aujourd'hui. Et je trouve ça
3 inquiétant de voir ce document-là, et eux autres aussi
4 trouvent ça très inquiétant de voir ce document-là qui parle
5 d'ingérence potentielle de la Russie...

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maitre Sirois, on
7 n'argumente pas avec un témoin, on lui pose des questions.

8 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ma question c'est
9 qu'est-ce que vous pouvez dire aux membres de la diaspora
10 russe et ukrainienne pour les rassurer lorsqu'ils voient ce
11 genre d'information qui n'a pas été communiqué au Panel de
12 cinq?

13 **Mme NATHALIE DROUIN:** Si vous me permettez,
14 mon collègue tantôt a parlé des activités que l'on voit
15 encore en ce moment de la Russie, surtout à la suite de
16 l'invasion de l'Ukraine.

17 Les membres du Panel ont été briefés en 2019
18 et en 2021 sur les capacités de la Russie, sur leurs
19 objectifs afin d'attaquer les démocraties à travers le monde.
20 C'est des choses que l'on voit sur une base régulière contre
21 le Canada et contre d'autres démocraties.

22 Je pense que la conclusion auquel on doit en
23 arriver, c'est qu'on n'a pas vu d'intérêt particulier. Ça
24 veut pas dire que la Russie n'est pas active. On n'a pas vu
25 d'intérêt particulier dans les élections de 2019 et de 2021,
26 dans notre langage, on parle de « spike », nous n'avons donc
27 pas vu de pic de la part de la Russie lors des élections de
28 2021. Cela dit, cela ne veut pas dire que la Russie ne mène

1 pas une campagne, comme je l'ai dit, pour essayer de saper
2 les démocraties du monde entier.

3 **ME GUILLAUME SIROIS:** C'est ma dernière
4 question.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, dernière.

6 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci, Madame la
7 Commissaire.

8 Est-ce qu'il faut un pic pour faire une
9 annonce, pour que le Panel de 5 fasse une annonce publique?

10 **Mme NATHALIE DROUIN:** L'ingérence étrangère,
11 il faut toujours lutter contre l'ingérence étrangère et c'est
12 ce que les organismes puis que le gouvernement du Canada
13 font, c'est pour ça qu'on travaille aussi à améliorer le
14 cadre législatif pour mieux lutter contre l'ingérence
15 étrangère, on veut travailler sur la sensibilisation, on veut
16 travailler avec l'écosystème, dont les plateformes pour mieux
17 équiper les Canadiens, mais en période électorale, on regarde
18 vraiment les activités qui sont là pour influencer les
19 résultats d'une élection, l'impact sur les résultats d'une
20 élection, et donc, c'est pour ça qu'on regarde les activités
21 qui sont accrues, qui sont visées vraiment sur l'exercice
22 démocratique qu'on est en train de surveiller.

23 **MME JANICE CHARETTE:** Et je pourrais juste
24 dire...

25 **ME GUILLAUME SIROIS:** Oui.

26 **MS JANICE CHARETTE:**... La réponse à votre
27 question est non. Le protocole est très clair. Il s'agit d'un
28 incident ou d'une accumulation d'incidents. Ce sont les mots

1 sur lesquels nous nous serions concentrés dans le cadre de
2 notre travail en tant que groupe d'experts.

3 **ME GUILLAUME SIROIS:** Mon temps est écoulé,
4 mais merci, Madame la Commissaire.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** AG?

6 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci les panélistes.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** AG?

8 **MR BARNEY BRUCKER:** Pas de questions, madame
9 la commissaire

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Contre-interrogatoire?

11 Merci à tous. Vous êtes libre de partir.

12 On va avoir les nouveaux témoins, on fait ça
13 le plus rapidement possible. Alors, restez tous autour.

14 Ce n'est pas une vraie pause. C'est seulement
15 pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux témoins.

16 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

17 La séance est en pause jusqu'à cinq minutes.

18 --- La séance est suspendue à 17 h 2

19 --- La séance est reprise à 17 h 13

20 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

21 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
22 étrangère a reprise.

23 **--- MME GRETA BOSSENMAIER, Sous la même affirmation:**

24 **--- M. DAVID MORRISON, Sous la même affirmation:**

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maître Cameron, vous
26 pouvez y aller.

27 **ME GORDON CAMERON:** Bonjour, madame la
28 commissaire. Gordon Cameron, pour l'avocat de la Commission.

1 Nous avons pour vous le prochain groupe de
2 témoins, et le dernier pour aujourd'hui, un groupe d'anciens
3 conseillers en matière de sécurité nationale et de
4 renseignement.

5 Et puis-je faire prêter serment ou affirmer
6 solennellement les témoins, s'il vous plaît.

7 **LE GREFFIER:** Oui. Je crois que les deux ont
8 déjà été assermentés et affirmés solennellement.

9 Alors, M. Rigby, pourriez-vous indiquer si
10 vous souhaitez être assermenté ou affirmé solennellement?

11 **M. VINCENT RIGBY:** Affirmé.

12 **LE GREFFIER:** D'accord. Pourriez-vous, s'il
13 vous plaît, indiquer votre nom et épeler votre nom de famille
14 pour le compte rendu.

15 **M. VINCENT RIGBY:** Vincent Rigby. Mon nom de
16 famille s'épelle R-I-G-B-Y.

17 **--- M. VINCENT RIGBY, Sous affirmation solennelle :**

18 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR ME GORDON CAMERON:**

19 **ME GORDON CAMERON:** Mesdames et messieurs les
20 témoins, nous avons un peu de ménage, des documents à
21 adopter, et ce n'est pas tout le monde qui correspond
22 aujourd'hui à tous les documents que nous adoptons, alors
23 nous allons devoir rester attentifs.

24 La première, si nous pouvions faire appel à
25 WIT 61.

26 **--- PIÈCE No. WIT 61:**

27 Interview Summary of V. Rigby, D.
28 Morrison, M. Macdonald and M. Green

1 **ME GORDON CAMERON:** Mesdames et messieurs les
2 panélistes, voici le résumé d'une entrevue avec deux d'entre
3 vous, M. Rigby et M. Morrison. MME Bossenmaier, vous n'étiez
4 pas là. Et il y avait deux autres personnes à l'entretien qui
5 ne sont pas là.

6 Je vais donc vous le dire de cette façon,
7 monsieur Morrison et monsieur Rigby, dans la mesure où
8 l'information contenue dans ce document, le résumé de
9 l'entrevue, peut être rendue publique, est-ce que ce résumé
10 est exact en ce qui concerne les contributions que vous avez
11 faites à cette entrevue?

12 **M. DAVID MORRISON:** C'est en ce qui concerne
13 mes contributions.

14 **ME GORDON CAMERON:** Et monsieur Rigby?

15 **M. VINCENT RIBGY:** Il s'agit des mêmes
16 arguments.

17 **ME GORDON CAMERON:** Merci. Et l'adoptez-vous
18 dans le cadre de votre témoignage devant la Commission
19 aujourd'hui?

20 **M. DAVID MORRISON:** Oui.

21 **M. VINCENT RIBGY:** Oui.

22 **ME GORDON CAMERON:** Merci. Et madame la
23 commissaire demandera aux autres personnes de cette entrevue
24 d'adopter cette preuve par affidavit.

25 Et en ce qui concerne le document suivant,
26 WIT 57, pourrions-nous l'appeler, s'il vous plaît.

27 **--- PIÈCE No. WIT 57:**

28 NSIA Public Summary of Examination

1 **ME GORDON CAMERON:** Il s'agit d'un résumé de
2 votre interrogatoire à huis clos et de monsieur Mike
3 MacDonald, qui n'est pas ici aujourd'hui. Je peux donc vous
4 poser cette question à tous les trois. Dans la mesure où
5 l'information contenue dans ce résumé de l'interrogatoire à
6 huis clos est... peut être rendue publique, est-ce exact... est-
7 ce exact en ce qui concerne les éléments de preuve que chacun
8 d'entre vous a fournis à l'audience à huis clos??

9 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Oui.

10 **M. DAVID MORRISON:** Oui.

11 **M. VINCENT RIBGY:** Oui.

12 **ME GORDON CAMERON:** Merci. Et l'adoptez-vous
13 dans le cadre de votre témoignage devant la Commission
14 aujourd'hui?

15 **M. DAVID MORRISON:** Oui.

16 **M. VINCENT RIBGY:** Oui.

17 **ME GORDON CAMERON:** Merci.

18 Chacun d'entre vous a été conseiller du
19 premier ministre en matière de sécurité nationale et de
20 renseignement pendant au moins une période, et certains
21 d'entre vous l'ont fait plus d'une fois.

22 Je vais donc essayer de le faire de manière
23 séquentielle et commencer par vous, madame Bossenmaier.
24 Pouvez-vous nous dire à quelles dates vous avez occupé le
25 poste de conseiller à la sécurité nationale et au
26 renseignement?

27 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Bien sûr. J'ai été
28 conseillère à la sécurité nationale et au renseignement du

1 printemps 2018 au début de décembre 2019.

2 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Et puis, je
3 vais passer à vous, monsieur Morrison, pour prendre juste un
4 bout d'étiquette. Est-ce que je comprends que vous avez eu
5 une brève période après le mandat de madame Bossenmaier par
6 intérim?

7 **M. DAVID MORRISON:** Oui, à partir du moment
8 où Greta est partie au début de décembre 2019 jusqu'à la
9 nomination de Vincent à la fin de janvier 2020.

10 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Et j'y
11 reviendrai avec vous, monsieur Rigby. Pouvez-vous nous dire
12 quand vous étiez conseiller en matière de sécurité nationale
13 et de renseignement??

14 **M. VINCENT RIBGY:** Et j'ai été nommé NSIA à la
15 fin du mois de janvier 2020, et j'ai occupé ce poste jusqu'au
16 30 juin 2021.

17 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Et maintenant,
18 nous revenons à vous, monsieur Morrison. Pouvez-vous nous
19 dire quand vous avez accepté ce rôle, et si vous pouvez
20 simplement inclure dans ce compte rendu la brève période
21 pendant laquelle vous avez été remplacé par monsieur
22 MacDonald?

23 **M. DAVID MORRISON:** Oui. J'ai pris mes
24 fonctions le 1er juillet 2021, et j'ai occupé ce poste, en
25 plus de mes responsabilités de conseiller en politique
26 étrangère et de défense auprès du premier ministre, jusqu'au
27 11 janvier 2022. La seule exception était que j'étais en
28 congé de maladie du 18 juillet au 9 août 2021.

1 **ME GORDON CAMERON:** Merci beaucoup, et merci
2 de nous aider à assurer l'exactitude de ces mandats.

3 Je vais maintenant vous demander si vous
4 pourriez décrire brièvement le rôle et les fonctions de CSNR.

5 Et il me vient à l'esprit, en examinant la
6 documentation qui a été fournie aux parties, si nous
7 pourrions appeler à nouveau WIT 57.

8 Parce que, madame Bossenmaier, au
9 paragraphe 3, il s'agit du résumé de l'audience à huis clos,
10 et au paragraphe 3, vous avez fourni ce qui semble être l'une
11 des meilleures descriptions. C'est aussi dans le rapport
12 institutionnel du BCP, mais si vous pouviez dire au
13 commissaire comment vous décrivez les trois principaux rôles
14 du conseiller en matière de sécurité nationale et de
15 renseignement?

16 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Oui, bien sûr. Il y a
17 en fait trois rôles principaux pour le conseiller en matière
18 de sécurité nationale et de renseignement. Le premier est en
19 fait le titre. Il s'agit de fournir au premier ministre des
20 conseils en matière de sécurité nationale et de
21 renseignement. Et il pourrait s'agir de conseils sur des
22 questions de politique, des choses qui sont peut-être en voie
23 d'être examinées par le Cabinet, afin de fournir également
24 ces conseils en ce qui concerne les questions
25 opérationnelles. Il peut s'agir d'un problème ou d'un
26 incident de sécurité important qui doit être traité, ou d'un
27 problème opérationnel.

28 Le deuxième rôle clé, auquel nous consacrons

1 beaucoup de temps, consiste non seulement à convoquer, mais
2 aussi à coordonner la communauté de la sécurité et du
3 renseignement au Canada. Et, vous savez, les principaux
4 acteurs seraient le Service, le CST, la GRC, par exemple.

5 Et le troisième rôle est de traiter
6 efficacement avec les homologues de CSNR dans d'autres pays.
7 Ce n'est peut-être pas exactement ce qu'ils font en termes
8 d'organisation, mais je pense qu'il est juste de dire que de
9 nombreux pays ont un type de fonction similaire, donc pour
10 pouvoir interagir avec vos homologues dans d'autres pays. Je
11 pense que j'ai fait référence au Groupe des cinq, peut-être,
12 mais pas seulement, avec d'autres homologues. Donc, en un
13 mot, je mettrais en quelque sorte en évidence ces trois
14 rôles.

15 **ME GORDON CAMERON:** Merci.

16 Et monsieur Morrison, dans une partie de
17 l'entrevue où vous avez parlé des différents rôles au sein de
18 CSNR, vous aviez quelque chose à dire au sujet de CSNR... et
19 nous pourrions peut-être aborder deux points ici, l'un
20 concerne les autres choses qui se passent en plus de
21 l'ingérence étrangère lorsque CSNR est dans son fauteuil, et,
22 de plus, les aspects des conseils en matière de sécurité
23 nationale et de renseignement qui sont davantage axés sur la
24 sécurité nationale sans une grande composante de
25 renseignement, et vice versa. Peut-être pourriez-vous
26 m'expliquer cela?

27 **M. DAVID MORRISON:** Oui, Merci. Et pour faire
28 suite à ce que Greta vient de dire, l'objectif de cette

1 commission est évidemment l'ingérence étrangère, qui est l'un
2 des dossiers importants dont s'occupe le conseiller en
3 matière de sécurité nationale et de renseignement. Il est
4 certain qu'au cours de mon deuxième mandat, dans la deuxième
5 moitié de 2021, qui a englobé toute la période préélectorale
6 et la période électorale et les conséquences, nous avons eu...
7 j'ai beaucoup mis l'accent sur l'ingérence étrangère en tant
8 que membre du groupe des Cinq.

9 Mais je ne voudrais pas donner l'impression
10 que le cœur du rôle est lié au renseignement, parce que la
11 sécurité nationale est beaucoup plus large que... et le rôle
12 est beaucoup plus large que la circulation du renseignement.
13 Je peux donc parler de ce que j'ai vécu à l'automne 2021,
14 c'est-à-dire d'abord et avant tout la chute de Kaboul et
15 l'évacuation du personnel de l'ambassade et d'autres
16 Canadiens du pays, puis l'évacuation des Afghans ayant un
17 lien avec le Canada. Cela s'est poursuivi du 15 août jusqu'à
18 l'automne.

19 Les gens se souviendront qu'immédiatement
20 après le jour de l'élection, il y a eu l'annonce de la
21 libération des deux Michael. Eh bien, cela s'est passé dans
22 les coulisses tout au long des mois d'août et de septembre,
23 avec beaucoup d'implication de la part du conseiller à la
24 sécurité nationale et au renseignement jusqu'au jour où ils
25 ont été libérés.

26 Il y a eu aussi l'Éthiopie, qui n'a pas
27 abouti à une évacuation des Canadiens, mais de très près...
28 c'était une affaire serrée. Cela aurait certainement pu être

1 le cas. Nous nous sommes donc tous préparés à devoir procéder
2 à une évacuation. Au cours de ces semaines cruciales, le
3 premier ministre a passé beaucoup de temps à faire de la
4 diplomatie avec les gouvernements de l'Afrique, les Nations
5 Unies, et cetera, pour tenter d'améliorer la situation.

6 Il y a eu un sommet à Washington entre le
7 premier ministre et le président mexicain qui a porté sur les
8 questions migratoires; Il portait sur le fentanyl, qui a des
9 répercussions sur la sécurité nationale.

10 Et je peux continuer encore et encore. Il y a
11 eu deux sommets cet automne-là, le G20 et le Sommet sur les
12 changements climatiques, qui ont également nécessité la
13 présence du conseiller à la sécurité nationale et au
14 renseignement, et c'est finalement au cours de cet automne...
15 tout au long de cet automne que nous avons eu connaissance en
16 arrière-plan de renseignements sur la Russie qui s'accumulait
17 à la frontière de l'Ukraine. Il s'agissait donc d'une affaire
18 qui n'était pas publique, mais qui était en cours
19 d'élaboration dans les coulisses, et tout le monde sait ce
20 qui s'est passé en février 2022.

21 **ME GORDON CAMERON:** Merci.

22 Et si vous me le permettez, demandez à
23 l'opérateur judiciaire d'appeler le CAN. DOC11, qui devrait
24 être le rapport institutionnel du Bureau du Conseil privé, et
25 faites défiler jusqu'au bas de la première page, parce que je
26 vais vous demander, monsieur Rigby, si vous pouviez nous dire
27 ce que vous pensez de l'appui que la NSIA reçoit des deux
28 secrétariats qui sont décrits au bas de cette page, le

1 Secrétariat de la sécurité et du renseignement et le
2 Secrétariat de l'évaluation du renseignement. Pouvez-vous
3 décrire ce qu'ils font et comment ils vous ont soutenu dans
4 votre rôle lorsque vous étiez au CSNR?

5 **M. VINCENT RIGBY:** Absolument.

6 Donc, en tant que conseiller à la sécurité
7 nationale et au renseignement, j'avais deux secrétariats sous
8 mes ordres, l'un était le Secrétariat à la sécurité et au
9 renseignement, en abrégé, S-I, et j'avais aussi le SAI, qui
10 était le Secrétariat d'évaluation du renseignement.

11 L'IAS est essentiellement une unité qui
12 effectue des évaluations du renseignement étranger,
13 principalement. À l'époque, il s'occupait surtout du
14 renseignement étranger. Il s'agit donc de documents d'analyse
15 du renseignement sur des questions étrangères destinés à un
16 large éventail de clientèles de la ville, y compris jusqu'au
17 premier ministre, de documents tels que les évaluations
18 nationales du renseignement, etc. Il s'agit donc d'une unité
19 d'évaluation qui fournit des renseignements.

20 Et puis, le Secrétariat à la sécurité et au
21 renseignement, S-I, était plutôt une sorte d'organisme
22 opérationnel de politique qui me fournissait des conseils
23 stratégiques et des conseils opérationnels au milieu d'une
24 crise ou d'un événement particulier que je pouvais ensuite
25 utiliser pour travailler avec mes homologues de la communauté
26 des S-I de la ville ou directement avec le premier ministre.
27 Donc, un élément était opérationnel sur les politiques,
28 l'autre était l'évaluation du renseignement.

1 **ME GORDON CAMERON:** Merci.

2 Le greffier pourrait-il trouver et mettre en
3 place la CAN 8266 ?

4 **--- PIÈCE No. CAN 8266:**

5 IAS Dissemination - Flow Chart

6 **ME GORDON CAMERON:** Qui devrait être un
7 graphique du flux de renseignements du Secrétariat
8 d'évaluation du renseignement jusqu'à... et voilà... en passant
9 par la NSIA et au-delà.

10 Je vais vous demander si vous, madame
11 Bossenmaier, pouvez nous dire ce que c'est... en regardant tout
12 en haut de ce graphique et peut-être si le greffier est en
13 mesure d'agrandir la première ligne pour les gens qui
14 essaient de le lire depuis la salle. Qu'est-ce que le
15 Bulletin quotidien sur le renseignement étranger et le
16 Bulletin hebdomadaire sur le renseignement du premier
17 ministre ?

18 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Il s'agit donc de
19 deux documents qui sont produits par le Secrétariat
20 d'évaluation du renseignement, celui dont monsieur Rigby
21 vient de parler.

22 Pourriez-vous peut-être le retirer un peu
23 pour moi, juste pour que je puisse voir ce qu'il y a à
24 l'écran ? Parfait, excellent.

25 Il s'agit donc de deux rapports qui, encore
26 une fois, comme leur nom l'indique, sont des rapports
27 quotidiens sur le renseignement étranger, et l'autre est un
28 rapport hebdomadaire du premier ministre. Donc, sur une base

1 quotidienne, la Direction générale de l'évaluation du
2 renseignement rassemble un certain nombre d'éléments clés
3 qu'elle juge pertinents pour divers intervenants, et elle
4 essaie de le faire de manière très succincte afin que les
5 gens puissent voir ce qui se passe dans un document d'une ou
6 deux pages qui est... vraiment l'objectif est de fournir une
7 sorte d'évaluation en temps opportun de ce qui se passe avec
8 ce genre de documents de choses pertinentes sur lesquelles
9 les décideurs ont besoin d'être informés soit uniquement d'un
10 point de vue général, soit peut-être comme un élément
11 constitutif vers autre chose, par exemple.

12 L'hebdomadaire du premier ministre est un
13 document qui serait envoyé au premier ministre et qui, encore
14 une fois, mettrait en évidence les questions les plus
15 pertinentes et les plus pertinentes, les évaluations, encore
16 une fois pour appuyer les priorités et le processus
17 décisionnel du gouvernement du Canada.

18 M. Rigby a en fait dirigé cette succursale
19 pendant un certain temps, il pourrait donc avoir quelques
20 détails supplémentaires à fournir.

21 **M. VINCENT RIGBY:** J'ai dirigé la succursale
22 de 2008 à 2010. En fait, j'ai été intimement impliqué dans la
23 mise en place du PMWIB et du DFIB, comme on les appelle
24 encore une fois sous forme abrégée.

25 Je pense donc que Greta a bien répondu. Peut-
26 être juste quelques précisions. Habituellement, le quotidien
27 comptait environ sept ou huit articles. Cela dépendait des
28 jours. Parfois, il y en avait quatre ou cinq, parfois, il y

1 en avait six, sept, huit ou neuf, selon le poids de
2 l'intelligence.

3 Nous avons essayé de rendre les
4 renseignements aussi réactifs et pertinents que possible,
5 mais un point important est qu'un grand nombre des ajouts qui
6 se sont retrouvés dans le DFIB étaient en fait basés sur des
7 sources provenant d'autres documents. Il peut s'agir d'un
8 résumé d'un document produit par le SCRS, par exemple, ou
9 d'un allié du Groupe des cinq, du CST ou de quoi que ce soit
10 d'autre. Et donc, il y avait parfois un point de vue de
11 l'IAS, d'autres fois, nous ne faisons que rapporter ce qu'un
12 autre organisme a rapporté, donc je pense que c'est un
13 contexte important.

14 Et puis, le briefing hebdomadaire du premier
15 ministre sur le renseignement, comme Greta l'a dit, il était
16 publié une fois par semaine, évidemment, généralement le
17 vendredi. Et c'était presque comme une collection de grands
18 succès des briefings quotidiens du renseignement étranger.
19 Ils ont donc pris les éléments les plus pertinents et les
20 plus pertinents qui, selon eux, intéresseraient le plus le
21 premier ministre et les ont mis dans ce document, puis ils
22 ont transmis directement le premier ministre à une chaîne
23 distincte. Ils avaient des listes de distribution
24 différentes, les deux documents. Le quotidien se
25 concentrerait sur un groupe beaucoup plus large de personnes
26 et d'organisations que le bulletin hebdomadaire du premier
27 ministre sur le renseignement, qui était très axé sur le
28 premier ministre et un nombre très restreint de sous-

1 ministres dans la ville.

2 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Et à ce sujet,
3 au sujet des rapports de renseignement et de la façon dont
4 ils sont présentés, si l'opérateur judiciaire pouvait nous
5 parler de la CAN 5546?

6 **--- PIÈCE No. CAN 5546:**

7 How Intelligence Reports get Actioned
8 in the GoC

9 **ME GORDON CAMERON:** Maintenant, je pense que
10 ce graphique a probablement été considéré comme le plus utile
11 pour décrire la différence entre le chemin que prennent les
12 rapports pendant la période où le groupe de travail SITE est
13 opérationnel et la période où il ne l'est pas.

14 Mais le point dont je voulais vous demander,
15 à vous les panélistes, de parler est la différence avec CSNR
16 de ce que l'on appelle dans ce graphique des éléments
17 constitutifs de l'intelligence, de sorte que les rapports qui
18 vont en quelque sorte être utilisés plus tard, peut-être pour
19 être rassemblés ou analysés et évalués, et d'autres
20 renseignements appelés renseignements critiques, qui sont
21 soit urgents, soit suffisamment importants pour nécessiter
22 une action plus immédiate. Et si vous pouviez décrire cela
23 dans le contexte des types de renseignements qui sont
24 transmis à la NSIA et de la façon dont vous décidez des
25 mesures à prendre. Je pense que vous pourriez peut-être,
26 monsieur Morrison, en parler.

27 **M. DAVID MORRISON:** Et puis je demanderai à
28 Vincent d'intervenir. La distinction que vous avez faite est

1 donc importante. Mes collègues de ce matin, et je pense que
2 tout au long de ce processus, nous avons parlé de l'effet
3 mosaïque, lorsqu'une personne lit des renseignements en tant
4 que consommateur et qu'elle essaie de constituer un casse-
5 tête, ou une image qui se précisera graduellement, de sorte
6 que beaucoup d'informations sont mises dans le panier des
7 éléments de construction. Les informations qui nécessitent
8 une action peuvent être de plusieurs types. L'une d'entre
9 elles est peut-être que nous devons en discuter.

10 Nous avons besoin... vous savez, cela soulève
11 des questions, de sorte que l'action consiste à convoquer une
12 réunion, ou à appeler le service, ou à parler à des collègues
13 pour s'assurer que votre compréhension est correcte. Et puis,
14 il y a très, très occasionnellement, très rarement des
15 renseignements qui, à mon avis, sont en quelque sorte
16 critiques et doivent être pris en compte immédiatement, y
17 compris à des niveaux plus élevés jusqu'au premier ministre
18 et y compris.

19 J'aimerais simplement souligner qu'en ce qui
20 concerne le régime qui est à l'écran, qui n'est pas un régime
21 qui... je ne connais pas la province, mais je pense que, étant
22 donné que la partie supérieure parle de la période électorale
23 et la partie inférieure parle du processus régulier, il est
24 certainement vrai que les renseignements arrivaient à l'EITI,
25 puis au groupe d'experts, J'espère que tout le monde est
26 clair là-dessus, sur l'ingérence étrangère dans tout ce qui
27 pourrait affecter l'élection. Je veux simplement que les gens
28 comprennent qu'en ce qui concerne la moitié inférieure du

1 document, où il s'agit d'un processus régulier, cela se passe
2 avant, pendant et après une élection. Ce n'est pas qu'une
3 chose nouvelle entre en jeu, qu'une chose supplémentaire, un
4 ensemble supplémentaire de protocoles entre en jeu, mais tout
5 au long du processus électoral, tous les processus habituels
6 de la moitié inférieure du document continuent de se
7 dérouler.

8 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Et sur ce
9 point, nous voyons que le graphique appelle un processus
10 régulier, le renseignement transmis à divers comités, si le
11 greffier pouvait appeler le 5547, le CAN 5547 ?

12 **--- PIÈCE No. CAN 5547:**

13 Governance Structure - Committees
14 pertaining to Foreign Election
15 Interference

16 **ME GORDON CAMERON:** Pendant qu'il s'en
17 s'affiche, je vais juste demander, c'est... ce graphique que
18 vous allez voir, vous vous en souvenez peut-être de vos
19 cauchemars. Il s'agit de la liste de tous les comités que la
20 NSIA doit présider ou auxquels elle participe, y compris l'un
21 d'entre eux qui n'a pas été effacé et dont l'existence
22 publique ne peut même pas être révélée. Et plutôt que de vous
23 présenter tous ces éléments, qui sont abordés dans le résumé
24 de votre entrevue, lors de votre interrogatoire à huis clos,
25 vous avez tous parlé avec une certaine attention de
26 l'importance particulière du Comité des opérations du sous-
27 ministre, le DMOC. Peut-être que l'un d'entre vous, et je
28 vais vous donner la parole, pour ainsi dire, peut expliquer

1 pourquoi ce comité était celui qui était le plus important
2 pour vous en tant qu'AISN.

3 **M. VINCENT RIGBY:** Peut-être puis-je donner
4 le coup d'envoi?

5 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Oui, absolument.

6 **MR VINCENT RIGBY:** Si vous me le permettez,
7 je voudrais faire quelques commentaires sur la façon dont le
8 renseignement est mis en œuvre, simplement parce que vous
9 avez parlé du processus régulier, je pense qu'il y a quelques
10 points qui sont vraiment importants. Ce graphique avait fière
11 allure en théorie, d'un point A à un point B.

12 Ce n'était pas si propre. Cela peut souvent
13 être assez salissant. Je ne suis pas toujours allé devant un
14 comité. Parfois, le projet de loi a été renvoyé au comité.
15 Parfois, c'était assez organique, ça s'est fait
16 naturellement.

17 Parfois, si vous êtes au milieu d'une crise,
18 si vous êtes au milieu d'un événement majeur à l'étranger, ou
19 d'un enlèvement, ou quelque chose comme ça, vous seriez en
20 fait dans une réunion avec toutes sortes de personnes
21 différentes de partout dans la communauté et de l'extérieur
22 de la communauté parfois, et un élément de renseignement
23 serait mis en lumière lors de la réunion. Et vous décidez
24 sur-le-champ s'il s'agit d'un renseignement exploitable, nous
25 devrions y travailler. Ainsi, les renseignements exploitables
26 pouvaient apparaître de manières très différentes, et les
27 éléments qui semblaient généralement exploitables ne
28 l'étaient pas toujours. Et des choses que vous ne pensiez

1 peut-être pas pouvoir actionner ont fini par l'être.

2 L'autre point que je voulais soulever, c'est
3 que je dirais... mes collègues ne seront peut-être pas d'accord
4 avec moi, mais je pense qu'ils le seront, que la plupart des
5 renseignements que nous avons vus n'étaient pas exploitables.
6 Et la plupart du temps, ce que nous avons vu, c'était de
7 l'intelligence qui était extrêmement utile, très utile en
8 termes de connaissance de la situation, de construction de
9 votre base de connaissances, de connexion, de points, de
10 construction lente d'une image, de la mosaïque, ou si vous
11 voulez utiliser l'autre métaphore, du puzzle et de
12 l'assemblage, mais ce n'était pas immédiatement exploitable.
13 Et beaucoup de choses étaient garées, et ce n'était tout
14 simplement pas exploitable. C'est une excellente information,
15 mais je n'en ai pas vraiment besoin pour le moment. Peut-être
16 y reviendrons-nous plus tard, mais c'est comme ça que ça a
17 fonctionné.

18 Je pense qu'on a parfois l'impression que
19 chaque élément de renseignement qui arrive sur votre bureau,
20 on doit en faire quelque chose. Et parfois, vous l'avez fait,
21 parfois vous ne l'avez pas fait, mais cela faisait partie du
22 jugement qu'un NSIA a porté, en regardant les informations,
23 et en se disant : « Qu'est-ce que je fais avec ça ? Est-ce
24 que c'est génial juste pour ma propre base de connaissances ?
25 Est-ce que je le partage avec quelqu'un ? Est-ce que je
26 l'apporte au premier ministre ? Est-ce que je convoque une
27 réunion ? Cela faisait donc partie du processus.

28 **ME GORDON CAMERON:** Merci.

1 **MR VINCENT RIGBY:** En ce qui concerne la
2 structure de gouvernance, je pense que David a parlé assez
3 longuement du DMOC lors de l'entrevue à huis clos. Le DMOC
4 était un comité particulièrement important. Ça arrive... je
5 pense que ça arrive encore tous les jeudis. Quand j'étais au
6 NSIA, je pense que c'était de 16 h 30 à 17 h 30 ou de 16 h à
7 17 h, et il s'agissait essentiellement de réunir tous les
8 adjoints de la communauté S&I, la communauté de base des
9 agences et des organisations que Greta a mentionnées, mais
10 aussi d'autres dans un autre cercle concentrique en dehors de
11 ce cercle restreint, pour parler de questions hautement
12 prioritaires.

13 Donc, ce que c'était... l'expression que
14 j'avais l'habitude de dire, c'était, vous savez, ce qui vous
15 empêche de dormir tard le soir, que ce soit du point de vue
16 du renseignement, ou que ce soit opérationnel, ou parfois
17 politique. Donnez-moi une mise à jour sur le mémoire au
18 Cabinet qui sera présenté la semaine prochaine, ou s'il
19 s'agit d'une question opérationnelle, j'aurais peut-être
20 demandé au SCRS ce qui se passe dans le cadre de l'enquête
21 sur ceci, cela ou autre, ou sur la GRC, peu importe le cas.

22 C'était en partie moi qui tirais, mais il y
23 avait aussi beaucoup de pression, et donc on s'attendait à ce
24 que les gens se préparent et apportent ce que j'avais besoin
25 de savoir, et leurs collègues avaient besoin de savoir à la
26 table. Et donc, je commençais généralement par un bref résumé
27 de ce que j'avais fait la semaine précédente, le genre de
28 conversations que j'avais eues avec le premier ministre,

1 toujours très prudent sur ce dont je leur parlais en ce qui
2 concerne mes conversations avec le premier ministre, mais je
3 leur donnais une idée générale. Mais ensuite, nous faisons
4 une table ronde, et je ferais littéralement le tour de chaque
5 personne, ou dans la salle, ou si c'était au téléphone, sur
6 une ligne sécurisée, qu'est-ce que vous devez apporter à la
7 table cette semaine. Vous vous attendiez donc à ce que les
8 gens portent à votre attention des choses que vous aviez
9 besoin de savoir.

10 Le seul autre organisme que je mentionnerais
11 est le Comité du renseignement du sous-ministre, et cela
12 rejoint ce que j'ai dit tout à l'heure au sujet des endroits
13 où nous pourrions parler de renseignement et de ce qu'il faut
14 faire à ce sujet. J'ai donc créé ce comité parce que je
15 voulais avoir plus de conversations sur le renseignement.

16 J'avais peur que les gens... je ne savais pas
17 toujours qui voyait quoi, et si nous lisions tous le même
18 matériel, mais aussi, si nous recevions tous les mêmes
19 conclusions en termes de renseignement. Et, vous savez, le
20 renseignement pouvait-il être exploité ? Avions-nous besoin
21 de parler de ce qu'il fallait faire ensuite ? Avons-nous eu
22 besoin de parler de l'envoyer au premier ministre ou au
23 ministre ? Le CIMD a donc été créé pour essayer d'avoir ce
24 genre de conversations. C'étaient donc deux des éléments clés
25 pour moi.

26 **M. DAVID MORRISON:** Sur ce point
27 d'actionnabilité (sic) et d'inaction, il est très important,
28 je pense, de comprendre que presque tous les renseignements

1 sont assortis de mises en garde. Donc, le problème, le sujet,
2 peut être très alarmant, mais c'est peut-être la première
3 lueur que vous en avez, et cela peut s'accompagner d'une mise
4 en garde dès le départ qui dit qu'il s'agit d'une source
5 unique, non corroborée, de fiabilité inconnue.

6 Ainsi donc, vous pourriez en parler, parce
7 que c'est... ce serait alarmant si c'était vrai, mais jusqu'à
8 ce que vous en ayez un peu plus, c'est la mosaïque. Vous
9 pourriez en quelque sorte... vous pourriez l'informer parce que
10 c'est alarmant. Vous pourriez dire que cela pourrait se
11 développer en quelque chose. Mais les mises en garde, y
12 compris celles qui figurent à la une de nos résumés, sont
13 très, très importantes lorsqu'il s'agit de renseignement.

14 **ME GORDON CAMERON:** Merci. Et je suis
15 conscient de l'heure. Je vais terminer par deux questions qui
16 ont été soulevées lors d'examens précédents, mais qui ont une
17 certaine incidence sur vos témoignages, chers témoins.

18 La première concerne le rappel de la CNSB,
19 23/19, et c'est une question qui s'adresse à vous, madame
20 Bossenmaier.

21 Si monsieur le greffier pouvait appeler
22 rapidement l'écran, juste pour rappeler aux gens de quoi nous
23 parlons, CAN4729 ? Désolé, commençons par 4728.

24 **--- PIÈCE No. CAN 4728:**

25 Foreign Interference in the 2019
26 Federal Campaign of Dong Han - CNSB
27 23/19

28 **ME GORDON CAMERON:** Maintenant, vous voudrez

1 peut-être vous présenter, madame Bossenmaier, et tout, ...
2 désolé, le greffier pourrait-il faire défiler un peu vers le
3 bas juste pour que les gens puissent voir... d'accord. C'est
4 donc celui dont les parties se souviendront peut-être qu'il a
5 été soulevé auprès du comité du SCRS sous la forme d'un
6 rapport de renseignement dont le directeur s'est souvenu.

7 Et madame Bossenmaier, comme vous l'avez dit,
8 je crois, et encore une fois, pour vous aider, si
9 l'opératrice judiciaire pouvait appeler WIT57 et faire
10 défiler jusqu'au paragraphe 16, où l'agent de justice
11 Bossenmaier, au cours de l'audience à huis clos, a parlé de
12 ses souvenirs, ou du moins de ses pensées, sur cet incident
13 de rappel.

14 Après avoir examiné cela, madame Bossenmaier,
15 pourriez-vous simplement aider le commissaire à nous dire ce
16 que vous pensez ou non de cet incident et ce que vous en
17 pensez?

18 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Bien sûr. Je pense
19 que l'élément le plus important, et les gens peuvent lire le
20 document là-bas, je pense que l'élément le plus important sur
21 lequel je dois me concentrer, c'est que je n'ordonnerais
22 jamais, en tant que NSAI, à un autre organisme de... ne
23 donnerait pas et n'a pas demandé à un autre organisme de
24 modifier l'un de ses rapports de renseignement. Ils sont
25 responsables et avaient le pouvoir de produire leurs
26 rapports. Je n'ai pas le mandat de leur demander de le
27 changer et je ne leur ai pas demandé de le faire.

28 **M. GORDON CAMPBELL:** Merci. Et si le greffier

1 pouvait alors appeler CAN13124 ? Et il y a un trait de
2 soulignement R01 dessus, mais je pense que c'est le seul
3 13124 dans la base de données. Nous y sommes.

4 **--- PIÈCE No. CAN 13124 r01:**

5 CPC Concerns around Foreign Election
6 Interference 2021

7 **M. GORDON CAMPBELL:** Et c'est une question
8 qui s'adresse à vous, monsieur Morrison, parce qu'elle a été
9 soulevée plus tôt dans les débats. Il s'agit d'un document
10 qui est postérieur à votre mandat, mais qui contient une
11 pièce jointe dont vous êtes l'auteur.

12 Si le greffier pouvait faire défiler jusqu'à
13 la page 16 de 19, qui est un courriel de vous, M. Morrison, à
14 Me Drouin.

15 Et je suppose que la façon la plus simple de
16 poser des questions à ce sujet est simplement de vous
17 demander de nous dire de quoi parlait cet e-mail et de quoi
18 vous parliez dans ces trois paragraphes ?

19 **M. DAVID MORRISON:** Nous avons beaucoup parlé
20 aujourd'hui des préoccupations du Parti conservateur du
21 Canada au sujet d'une possible ingérence étrangère dans les
22 élections de 2021.

23 À la suite des élections, le Parti
24 conservateur s'est adressé à l'EITI ou au BCP, je ne sais pas
25 lequel, pour parler davantage de ses préoccupations. C'est
26 donc après le jour de l'élection. Ils ont fourni de
27 l'information vers la fin du mois de septembre, autant que je
28 me souviens, madame Charette a pris la parole à ce sujet ce

1 matin. Le groupe de travail sur le ROR et l'EITI se sont
2 penchés en profondeur sur les préoccupations soulevées par le
3 Parti conservateur du Canada. Et puis, peu de temps avant... à
4 un moment donné en octobre, le... mon collègue, Mike MacDonald,
5 a rencontré des représentants du Parti conservateur pour
6 discuter de leurs préoccupations et de ce que nous avons
7 trouvé ou de ce que le groupe de travail sur l'EITI avait
8 trouvé en réponse à son examen approfondi. Et cela... beaucoup
9 d'éléments de cette plongée en profondeur se trouvent dans ce
10 même dossier d'information.

11 Ce à quoi je faisais allusion dans ce
12 courriel, c'est qu'après avoir rencontré monsieur MacDonald,
13 les représentants du Parti conservateur ont dit qu'ils
14 n'étaient pas satisfaits de notre réponse à leurs
15 préoccupations et qu'ils avaient l'intention de rendre
16 publiques leurs préoccupations et notre absence de réponse,
17 notre absence de ce qu'ils considéraient comme une réponse
18 satisfaisante publique. J'ai donc dit dans ce courriel que
19 nous devrions nous assurer que les gens de RCOMS sont là-
20 dessus.

21 Et puis, je ne me souviens pas vraiment
22 d'avoir écrit le courriel, mais dans les deux derniers
23 paragraphes, je pense que j'essayais de réfléchir honnêtement
24 aux préoccupations soulevées et à certaines des difficultés
25 dont nous avons parlé aujourd'hui pour déterminer s'il s'agit
26 d'ingérence étrangère, de discussions légitimes entre
27 Canadiens ou d'activités diplomatiques légitimes. Nous avons
28 passé beaucoup de temps, et j'ai essayé dans mon témoignage

1 de vendredi dernier de parler en quelque sorte de ce qui est
2 clair et de ce qui peut être plus ambigu.

3 Je pense qu'en dernier... ou dans le troisième
4 paragraphe, je dis que les parties et l'EITI devraient peut-
5 être apprendre à se connaître un peu mieux afin qu'elles
6 puissent établir une compréhension commune des catégories
7 d'ingérence étrangère en ligne et hors ligne et ainsi de
8 suite afin d'essayer de renforcer notre trousse d'outils.

9 **ME GORDON CAMERON:** Merci beaucoup, monsieur
10 Morrison. Et merci, messieurs les témoins.

11 Madame la commissaire, je pense qu'à ce
12 moment-ci de la journée, il est préférable que l'avocat de la
13 Commission passe le micro aux parties, alors je vais terminer
14 mes questions là.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

16 Oui?

17 **M. VINCENT RIGBY:** Pardon. Je voulais
18 simplement revenir sur le point soulevé par David Morrison,
19 parce qu'il s'agit d'un point absolument essentiel et qu'il
20 s'agit des mises en garde. Et j'ai trouvé très intéressante
21 la façon dont les résumés du renseignement sont lus par les
22 Canadiens, et dans la presse en particulier, qu'ils sont
23 presque présentés comme des déclarations de faits.

24 J'encourage tout le monde à lire la page
25 couverture de ces mises en garde aussi attentivement qu'ils
26 lisent les résumés des renseignements. Les résumés des
27 renseignements ne sont pas des déclarations de fait. Ce sont
28 des résumés des renseignements dont nous disposons à

1 l'époque. Ce sont des évaluations. Ce sont des affirmations,
2 mais ce ne sont pas nécessairement... elles pourraient l'être
3 dans certains cas, mais ce ne sont pas nécessairement des
4 déclarations de fait.

5 J'encourage tout le monde à lire la page
6 couverture de ces mises en garde aussi attentivement qu'ils
7 lisent les résumés des renseignements. Les résumés des
8 renseignements ne sont pas des déclarations de fait. Ce sont
9 des résumés des renseignements dont nous disposions à
10 l'époque. Ce sont des évaluations. Ce sont des affirmations,
11 mais ce ne sont pas nécessairement... elles pourraient l'être
12 dans certains cas, mais ce ne sont pas nécessairement des
13 déclarations de fait.

14 Donc, comme David l'a souligné, il y aura des
15 endroits où vous aurez des renseignements de source unique,
16 des sources humaines avec des antécédents de rapports non
17 corroborés, de sorte que nous ne savons pas si elles ont eu
18 des périodes exactes ou si leurs renseignements se sont
19 avérés exacts dans le passé. Mais même les évaluations du
20 renseignement qui ont pris une collection de renseignements
21 et fourni une analyse globale, même celles-ci sont souvent
22 accompagnées de mises en garde. D'après les premières
23 conclusions, il s'agit d'un reportage d'investigation
24 précoce. Nous devons faire beaucoup plus de travail. Nous
25 avons d'énormes lacunes en matière de renseignement. Et ce
26 n'est pas fini.

27 Je pense donc qu'il est très, très important
28 que tout le monde comprenne que c'est ce que sont ces résumés

1 et que chaque fois que je lis des renseignements, l'une des
2 premières choses que j'ai faites a été d'aller aux sources et
3 de voir sur quoi les renseignements étaient basés, puis de
4 porter certains des jugements dont je parlais tout à l'heure
5 sur ce que vous en faites réellement.

6 Je suis désolé de prendre votre temps, mais
7 je viens de... -

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

9 **ME GORDON CAMERON:** Merci beaucoup.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Avocat pour Han Dong?

11 **MME EMILY YOUNG:** Nous n'avons pas de
12 questions, merci.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Avocat, pour Erin
14 O'Toole.

15 **ME THOMAS JARMYN:** Je vous remercie, madame
16 la commissaire. Je m'appelle Tom Jarmyn. Je suis l'avocat
17 d'Erin O'Toole.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME THOMAS JARMYN:**

19 **ME THOMAS JARMYN:** Je n'ai que quelques
20 questions. Tout d'abord, vous trois, vous avez plus
21 d'expériences dans le domaine du renseignement que quiconque.
22 Est-ce exact?

23 **M. VINCENT RIBGY:** Ça doit être les cheveux
24 gris.

25 **ME THOMAS JARMYN:** Eh bien, j'en ai aussi.
26 Donc, mais si je vous qualifie d'experts dans le domaine, ce
27 serait exact...

28 **M. VINCENT RIBGY:** Je dirais que nous avons

1 certainement beaucoup d'expérience. Laissons les autres juger
2 si nous sommes de vrais experts ou non.

3 **ME THOMAS JARMYN:** D'accord. Merci.

4 **M. VINCENT RIBGY:**... - Nous avons beaucoup
5 d'expérience, oui.

6 **ME THOMAS JARMYN:** Il y a eu beaucoup de
7 reportages sur l'ingérence étrangère dans la société
8 canadienne et les élections. Est-ce juste?

9 **M. DAVID MORRISON:** Je dirais, juste pour
10 calibrer les choses, et cela apparaît dans certains résumés,
11 que la grande majorité des renseignements que j'ai vus au
12 cours de ma carrière de consommateur n'ont rien à voir avec
13 l'ingérence étrangère. Il s'agit de toutes sortes de choses
14 que font les gouvernements étrangers. Il y a un sous-ensemble
15 de renseignements qui proviennent de nos organismes nationaux
16 et qui ont à voir avec l'ingérence étrangère, oui.

17 **ME THOMAS JARMYN:** Oui. Et cela correspond à
18 votre - désolé, allez-y.

19 **M. VINCENT RIBGY:** Désolé, mais j'aimerais
20 faire le même étalonnage pour moi-même. Lorsque j'étais NSIA,
21 entre fin janvier 2020 et juin 2021, la plupart des
22 renseignements que je voyais étaient en fait liés à la
23 pandémie. C'était mon gros problème. Je l'ai vécu et respiré
24 pendant les 18 mois où j'ai occupé ce poste. Il n'y avait
25 donc pas un flot constant de renseignements sur l'ingérence
26 étrangère, et en particulier l'ingérence étrangère en ce qui
27 concerne le processus électoral et les élections en
28 particulier.

1 **ME THOMAS JARMYN:** Et c'est ce que j'allais
2 dire, l'ingérence étrangère est une partie d'un mandat très
3 large que vous avez décrit, de l'Afghanistan à la pandémie en
4 passant par la cybersécurité, et cetera?

5 **M. VINCENT RIBGY:** Oui, c'est exact.

6 **ME THOMAS JARMYN:** Mais suffisamment
7 significatif pour être perceptible.

8 **M. DAVID MORRISON:** Absolument, et c'est très
9 significatif et très important dans le contexte des
10 élections, c'est tout à fait évident.

11 **ME THOMAS JARMYN:** Oui. Et je ne vais pas
12 comprendre... c'est ce que j'allais dire. Je ne vais pas
13 m'étendre sur les seuils spéciaux et autres, mais il est
14 juste de dire que l'ingérence étrangère est un problème
15 important pour la démocratie canadienne. Est-ce exact?

16 **M. VINCENT RIBGY:** Je dirais certainement que
17 l'ingérence étrangère est un problème, mais comme David l'a
18 dit, c'est un problème parmi tant d'autres. Lorsque j'étais
19 NSIA, nous nous concentrions sur les activités des États
20 hostiles au sens large, et donc sur ce que les États hostiles
21 étaient en train de faire. L'ingérence étrangère était l'un
22 des outils, mais il y avait aussi les cyberattaques, il y
23 avait aussi l'espionnage, toutes sortes d'autres choses qui
24 relevaient de l'activité hostile d'un État. Mais oui,
25 l'ingérence, telle qu'elle est définie dans la Loi sur le
26 SCRS, oui, c'était certainement un élément important.

27 **ME THOMAS JARMYN:** Oui. Et que ces événements
28 se sont également produits dans le contexte des élections?

1 Est-ce exact ? Des événements d'ingérence étrangère ?

2 **M. DAVID MORRISON:** Oui. Oui, l'ingérence
3 étrangère se produit aussi dans le contexte des élections.

4 **ME THOMAS JARMYN:** Et ils ont fait l'objet de
5 rapports et d'observations ?

6 **M. DAVID MORRISON:** Je pense que ce que nous
7 avons essayé de dire, c'est qu'il y a une base d'ingérence
8 étrangère qui se produit tous les jours dans la société
9 canadienne, et qui peut en fait augmenter, et cela ne change
10 pas pendant une période électorale.

11 **ME THOMAS JARMYN:** Il peut s'agir à la fois
12 d'acteurs étatiques, mais aussi d'acteurs individuels
13 d'autres pays qui tentent d'atteindre leurs propres
14 objectifs, qu'ils soient économiques ou autres ; Est-ce
15 exact ?

16 **M. DAVID MORRISON:** Oui.

17 **ME THOMAS JARMYN:** D'accord. Telles sont
18 toutes mes questions, madame la commissaire. Merci.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

20 Avocat pour Michael Chong.

21 **ME GIB van ERT:** Madame la Commissaire, nous
22 n'avons pas de questions à poser, mais je crois savoir que le
23 Parti conservateur du Canada figure sur la liste, et qu'il ne
24 l'a pas fait. Je propose donc de céder mon temps de parole au
25 Parti conservateur, s'il vous plaît.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. La prochaine
27 fois, j'aimerais que vous le fassiez avant.

28 **ME GIB van ERT:** D'accord, j'en suis désolé.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Parce que c'est...

2 **ME GIB van ERT:** Nous avons seulement
3 réalisé...

4 **COMMISSAIRE HOGUE:**... un peu difficile à gérer
5 quand...

6 **ME GIB van ERT:** D'accord, c'est juste que...

7 **COMMISSAIRE HOGUE:**... ce n'est pas fait à
8 l'avance.

9 **ME GIB van ERT:** D'accord, nous le ferons
10 certainement. Merci.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

12 **ME NANDO de LUCA:** Juste un instant. Désolé,
13 je cherche mon signet.

14 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME NANDO de LUCA:**

15 **ME NANDO de LUCA:** Pourrais-je demander
16 l'appel de la CAN 4728, s'il vous plaît. Merci.

17 Ai-je raison de dire qu'il s'agit d'une copie
18 caviardée d'un document d'information sur la sécurité
19 nationale du SCRS qui a été remis à un certain nombre de
20 personnes, y compris la l'Agence de sécurité et du
21 renseignement?

22 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Il s'agit d'un CNSB
23 du SCRS, daté du 23 octobre 2019, numéro 2319, le 1er octobre
24 2019, et il était destiné à la liste de distribution que vous
25 voyez là.

26 **ME NANDO de LUCA:** Et ça vous a été envoyé
27 également?

28 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Oui.

1 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Et le mémoire...
2 ce mémoire a été présenté pendant la période électorale pour
3 l'élection générale no 43; c'est bien ça?

4 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Oui, le bref a été
5 déposé le 11 septembre.

6 **ME NANDO de LUCA:** S'agit-il de la première
7 séance d'information sur la sécurité que vous avez reçue ou
8 que vous avez reçue en lien avec des irrégularités liées à
9 l'investiture libérale de Don Valley-North qui a eu lieu le
10 12 septembre 2019??

11 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Je ne serais pas en
12 mesure de vous dire si c'était le premier ou non, je n'ai pas
13 le résumé des dates sous les yeux.

14 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Vous rappelez-
15 vous combien de séances d'information vous avez déjà reçues
16 au sujet de cette question particulière, c'est-à-dire de la
17 course à l'investiture?

18 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Je ne serais pas en
19 mesure de vous donner un chiffre précis.

20 **ME NANDO de LUCA:** Pouvez-vous nous dire si
21 le résumé de l'information expurgée à la page 2 est exact
22 selon votre compréhension?

23 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Eh bien, je vais
24 laisser le texte en l'état. Je ne commenterai pas ce qu'il y
25 a sous le caviardage, mais je laisserai le texte en l'état.

26 **ME NANDO de LUCA:** Mais vous n'êtes pas en
27 désaccord avec ce que dit le texte?

28 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Je n'ai aucune raison

1 de ne pas être d'accord avec cela.

2 **ME NANDO de LUCA:** Merci. Est-ce que l'un
3 d'entre vous a des renseignements que vous pourriez partager
4 dans cette tribune sur les circonstances dans lesquelles ce
5 mémoire sur la sécurité nationale a été rappelé et corrigé,
6 si je peux utiliser ce terme ? Nous avons entendu des
7 témoignages. Y a-t-il quelque chose que vous pouvez partager
8 à ce sujet?

9 **MME GRETA BOSSENMAIER:** C'est le document que
10 je viens de... n'est-ce pas ? Oui, je viens de parler de ce
11 document il y a cinq, dix minutes.

12 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Y a-t-il
13 d'autres renseignements que vous pouvez fournir sur les
14 circonstances dans lesquelles ce document a été corrigé?

15 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Comme je l'ai déjà
16 dit, et je crois que le directeur du Service l'a également
17 dit dans son témoignage, c'est à lui de se souvenir de ce
18 document et je ne lui ai pas ordonné de le faire et je ne
19 l'ai pas fait.

20 **ME NANDO de LUCA:** D'accord, c'était mes
21 questions, merci .

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.
23 Avocat pour Jenny Kwan.

24 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR M. SUJIT CHOUDHRY:**

25 **M. SUJIT CHOUDHRY:** Bon après-midi. Je
26 m'appelle Sujit Choudhry pour la petite histoire. Et mes
27 questions s'adressent en fait à Monsieur Morrison
28 aujourd'hui.

1 Donc, si nous pouvions s'il vous plaît citer
2 le document 61, s'il vous plaît, ou WIT 61. Et si nous
3 pouvions passer au paragraphe 13.

4 Et donc, monsieur Morrison, ce paragraphe, si
5 vous pouviez vous rafraîchir la mémoire, décrit votre
6 témoignage. Il décrit comment il y a parfois que
7 l'intelligence brute est utilisée pour une action immédiate.
8 Et je veux juste vous amener aux première, deux, trois,
9 quatre, cinq, sixième lignes dans ce paragraphe où il est
10 dit:

11 " Le deuxième cas concernait un
12 important renseignement diffusé dans
13 les semaines qui ont suivi les
14 élections fédérales de 2021
15 concernant une ingérence étrangère
16 potentielle lors de cette élection
17 impliquant un pays spécifique.

18 Et il est dit que vous avez immédiatement
19 signalé le rapport au sein du gouvernement. Maintenant, je
20 suppose que dans ce cadre public, vous êtes limité dans votre
21 capacité à discuter de ces détails, n'est-ce pas?

22 **M. DAVID MORRISON:** Dans ce contexte, je ne
23 peux pas en dire plus que ce qui est déjà reflété dans les
24 documents.

25 **M. SUJIT CHOUDHRY:** Donc, conformément à la
26 procédure que la Commission a adoptée, je vais simplement
27 poser quelques questions qui, si elles n'ont pas déjà été
28 posées, vous seront posées à huis clos, plus tard, par écrit.

1 Alors, de quel pays s'agit-il ? Quels
2 étaient les détails de l'ingérence étrangère présumée ?
3 L'ingérence étrangère présumée ou potentielle était-elle une
4 ingérence étrangère réelle, après une enquête plus
5 approfondie ? Était-ce au niveau de la conduite ou était-ce
6 de la désinformation ou les deux ? Comme vous l'avez vu,
7 parfois ces choses se chevauchent, parfois elles sont un peu
8 distinctes. Était-ce lié à un candidat en particulier ? Et
9 ce candidat a-t-il été élu ?

10 Voilà donc ces questions. Pourrions-nous
11 passer au témoin 57, s'il vous plaît.

12 **M. SUJIT CHOUDHRY:** Et le paragraphe 18.
13 Donc, monsieur Morrison, cela reprend... mes questions ici
14 reprennent une partie de la conversation que nous avons eue
15 lorsque vous faisiez partie du groupe d'experts d'AMC. Vous
16 avez eu un certain nombre de chapeaux différents. Il s'agit
17 donc de réponses diplomatiques à l'ingérence étrangère. Vous
18 vous souvenez que nous avons entamé cette conversation et que
19 nous voulions la poursuivre, si nous le pouvions. Donc, si
20 vous pouviez juste faire défiler un peu vers le bas, si vous
21 pouviez faire défiler... oui.

22 Donc, vous avez parlé de... ici, à cette partie
23 du paragraphe 18, vous parlez d'outils diplomatiques autres
24 que persona non grata. Et vous parlez de soulever la question
25 de l'ingérence étrangère des dizaines de fois, y compris dans
26 des notes diplomatiques étrangères. Je me demande donc si
27 nous pourrions obtenir un peu plus de détails, dans la mesure
28 du possible.

1 Donc, quand vous dites que vous avez soulevé
2 l'ingérence étrangère des dizaines de fois, est-ce
3 verbalement que vous l'avez soulevé lors de réunions avec des
4 diplomates d'États étrangers ou comment soulève-t-on
5 exactement cette préoccupation?

6 **M. DAVID MORRISON:** Oui. L'ingérence
7 étrangère est une question que le gouvernement prend au
8 sérieux, tout comme Affaires mondiales Canada. Nous avons
9 donc un certain nombre d'outils dans notre boîte à outils.
10 Vous avez parlé à l'un d'entre eux, et j'y reviendrai dans un
11 instant.

12 Nous avons le pouvoir de délivrer ou non des
13 visas. Donc, si nous sommes préoccupés par la possibilité
14 qu'un certain diplomate proposé fasse de l'ingérence
15 étrangère au Canada, nous n'avons pas à donner de visa en
16 premier lieu.

17 Nous avons un dialogue continu avec nos
18 ambassades à l'étranger avec nos homologues gouvernementaux
19 d'un certain nombre de pays et avec les ambassadeurs et les
20 autres représentants de ces pays ici au Canada au sujet de ce
21 que nous considérons comme une activité diplomatique légitime
22 et de l'endroit où se trouvent les lignes de démarcation. Et
23 si ces lignes sont franchies, ce que nous considérons comme
24 une ingérence étrangère.

25 Et je pense que dans le panel d'AMC auquel
26 j'ai participé vendredi dernier, nous avons essayé d'en
27 parler un peu, y compris en nous référant spécifiquement à la
28 Convention de Vienne, qui est en vigueur tout le temps, mais

1 que nous considérons comme la délivrance d'ordonnances, nous
2 en profitons pour rappeler à tous les diplomates quel type de
3 conduite est hors de portée... hors limite compte tenu de leurs
4 obligations en vertu des traités internationaux. la
5 *Convention de Vienne.*

6 Pour répondre à votre question, nous parlons
7 à des représentants étrangers, nous les convoquons à un
8 niveau subalterne, à un niveau supérieur ou à un niveau
9 d'ambassadeur. Les ministres peuvent faire des appels, des
10 appels téléphoniques. Quelqu'un comme moi peut passer un
11 appel. Vincent a témoigné que les NSIA ont des homologues
12 dans tous les pays. J'ai donc aussi un homologue dans chaque
13 pays. Et si nous avons des inquiétudes... et le ministre des
14 Affaires étrangères a un homologue dans chaque pays.

15 Donc, si nous avons des préoccupations au
16 sujet de l'ingérence étrangère, il y a un certain nombre de
17 façons de les soulever dans le jeu diplomatique. Il y a aussi
18 des notes formelles, qui font partie de l'enregistrement. Et
19 donc, nous déployons tous ces outils lorsque nous avons des
20 préoccupations au sujet de l'ingérence étrangère.

21 **M. SUJIT CHOUDHRY:** Une dernière question,
22 donc. Ainsi, certains cas d'ingérence étrangère de la RPC
23 sont maintenant enregistrés dans le cadre de ce processus. Le
24 comité du SCRS a confirmé quelques-uns de ces détails, les
25 230 000 \$, les pressions, l'utilisation de procurations pour
26 désinviter les politiciens sino-canadiens d'événements
27 communautaires, et ainsi de suite.

28 Est-ce que ces questions précises ont été

1 soulevées dans le cadre de ces communications avec la
2 République populaire de Chine??

3 **M. DAVID MORRISON:** Je ne peux pas parler,
4 c'est vrai. J'allais donc dire que je ne peux pas parler du...

5 **(RIRES)**

6 **M. DAVID MORRISON:** Mais je remercie mon
7 conseil. Je ne peux pas parler des détails des communications
8 diplomatiques privilégiées, mais je peux dire que nous avons,
9 en tant que... le gouvernement prend l'ingérence étrangère très
10 au sérieux et fait des représentations à tous les niveaux en
11 utilisant tous les outils.

12 **M. SUJIT CHOUDHRY:** Merci monsieur.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

14 Avocat pour RCDA.

15 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GUILLAUME SIROIS:**

16 **ME GUILLAUME SIROIS:** C'est très utile. Bonne
17 après-midi. Guillaume Sirois, avocat de la RCDA.

18 J'aimerais vous parler des angles morts.

19 Peut-on parler d'angles morts du point de vue du
20 renseignement de sécurité nationale ? Oui? D'accord.

21 Je voudrais afficher, s'il vous plaît...

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je ne suis pas sûre
23 qu'ils aient dit oui.

24 **ME GUILLAUME SIROIS:** Oh! (Rires) Je suis
25 désolé.

26 **M. VINCENT RIGBY:** Pourriez-vous définir ce
27 que vous entendez par angles morts?

28 **ME GUILLAUME SIROIS:** Exactement. Je vais

1 demander la permission au commissaire d'afficher le
2 Canada 014285 s'il vous plaît.

3 **--- PIÈCE No. CAN 14285:**

4 Foreign Interference

5 Donc, à la première page ici, nous voyons que
6 c'est un document qui a été envoyé au premier ministre par
7 Mike MacDonald. Je crois comprendre que Mike MacDonald n'est
8 pas ici avec nous aujourd'hui, mais est-ce que l'un d'entre
9 vous peut nous parler de ce document?

10 **M. DAVID MORRISON:** Nous ne savons pas encore
11 ce qu'il dit.

12 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord.

13 **M. VINCENT RIGBY:** Je n'étais pas NSIA à
14 cette époque, donc je ne peux pas en parler.

15 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Et j'étais à la
16 retraite à cette époque.

17 **M. DAVID MORRISON:** À l'époque, j'étais sous-
18 ministre du Commerce international. Et il semble qu'il
19 s'agisse d'un document du BCP, donc non.

20 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. Madame la
21 Commissaire, j'ai reçu notification que ce document existait,
22 comme vous savez, assez tard. Je veux... je comprends que les
23 témoins ne connaissent pas nécessairement ce document, mais
24 je vais essayer de leur en parler quand même de façon
25 générale, si vous le permettez.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je pense qu'à partir du
27 moment où ils vous disent qu'ils ne connaissent pas le
28 document, vous allez devoir poser vos questions sans vous

1 appuyer sur le document, parce qu'ils ne le connaissent pas.

2 Alors, posez les questions que vous avez en
3 tête là, à ces témoins-là, et vous verrez ce qu'ils peuvent
4 vous dire ou non. Mais on peut pas suppléer à leur absence de
5 connaissance simplement en essayant d'utiliser le document.
6 Malheureusement, ça fonctionne pas comme ça.

7 **Me GUILLAUME SIROIS:** On peut descendre le
8 document dans ce cas-là, si c'est pas possible d'en parler...
9 Pardon, fermer le document. Oui, merci.

10 Disons que il y avait un document qui avait
11 été soumis au premier ministre, signé par Mike MacDonald, qui
12 disait qu'il y avait pas de preuve d'ingérence étrangère dans
13 l'écosystème de l'information numérique, mais qu'il y avait
14 des angles morts dans cette... dans la façon... Désolé, je vais
15 reformuler ma question. C'est un peu difficile sans le
16 document, mais je vais essayer de reformuler au mieux de mes
17 capacités.

18 Supposons qu'il existe un document similaire
19 à ce que nous venons de voir qui dit qu'il n'y a aucune
20 preuve de campagnes d'ingérence à grande échelle dirigées par
21 des États étrangers dans les écosystèmes de l'information
22 numérique, mais que ce document hypothétique a noté des
23 angles morts dans la détermination de l'attribution de l'État
24 et la distinction entre les campagnes de désinformation
25 étrangères et nationales.

26 Je veux juste parler des angles morts, comme
27 je l'ai dit. Je sais que vous ne pouvez pas parler du
28 document, mais que pouvez-vous dire... me dire, en tant

1 qu'AINN, des angles morts potentiels ? Surtout lorsque vous
2 essayez de faire la distinction entre les campagnes de
3 désinformation étrangères et nationales ?

4 **M. DAVID MORRISON:** Je pense qu'il va sans
5 dire que la communauté du renseignement fait tout son
6 possible pour créer une vision globale du monde. Cela
7 signifie-t-il que la communauté du renseignement d'un pays
8 sait tout ? Bien sûr que non. Il y aura donc des lacunes en
9 matière de renseignement.

10 J'ajouterais que l'écosystème en ligne et la
11 quantité d'information qui circulent, certaines réelles,
12 d'autres non, rendent l'ensemble du renseignement encore plus
13 difficile.

14 Donc, nous n'appelons pas les « angles
15 morts ». C'est ce que nous appelons les « lacunes en matière
16 de renseignement ». Et dans presque toutes les évaluations,
17 il y aura des choses que la communauté du renseignement sait
18 et des choses que nous ne savons pas.

19 **M. VINCENT RIGBY:** C'est exactement ce que je
20 disais tout à l'heure en termes de mises en garde et de
21 limites. Encore une fois, pour utiliser cette métaphore du
22 puzzle, vous obtenez autant de pièces que possible pour ce
23 puzzle, mais vous n'obtenez jamais une image complète,
24 jamais. Il y aura toujours des pièces manquantes.

25 Il y aura des lacunes en matière de
26 renseignement et il y aura... nous ne les appelons pas des
27 angles morts, mais il y aura des éléments où nous devons
28 admettre que nous n'avons pas toute l'information. Nous

1 faisons donc le meilleur jugement possible, mais nous
2 précisons toujours qu'il y a des mises en garde.

3 **ME GUILLAUME SIROIS:** Et y a-t-il un moyen de
4 nous donner un ordre de grandeur de ces aveugles... pardon, pas
5 des angles morts, mais des lacunes en matière d'intelligence
6 ? À quoi cela ressemble-t-il du point de vue du
7 renseignement??

8 **M. DAVID MORRISON:** Cela dépend entièrement
9 du domaine d'enjeu, de la question posée, du pays dont nous
10 parlons. En tant que Canada, en tant que cadre exécutif au
11 Canada, nous avons des priorités en matière de renseignement
12 qui sont établies dans le cadre d'un processus annuel ou
13 biennal, alors nous nous concentrons sur les choses... ou les
14 domaines d'où la communauté s'entend pour dire que les plus
15 grandes menaces sont susceptibles d'émerger.

16 Mais il y a des lacunes dans notre
17 compréhension de bon nombre d'entre elles. Dans de nombreux
18 pays du monde, et je suppose que si nous parlons, par
19 exemple, d'extrémisme violent motivé par des considérations
20 idéologiques ici au Canada, il y a aussi des lacunes dans
21 notre compréhension de cela.

22 Il ne faut pas oublier que nos adversaires ne
23 veulent pas nous dire tout ce qu'ils font, donc il y aura des
24 lacunes.

25 **M. VINCENT RIGBY:** C'est pourquoi je disais
26 tout à l'heure que, souvent, dans une évaluation du
27 renseignement, il y a une phraséologie comme nous jugeons
28 avec un degré de confiance élevé, un degré de confiance

1 moyen, un degré de confiance faible, que c'est le cas, mais
2 qu'un bon rapport de renseignement vous expliquerait pourquoi
3 le degré de confiance est faible, élevé, moyen parce que nous
4 avons des lacunes en matière de renseignement dans un certain
5 domaine.

6 Il ne s'agit donc pas d'une note de 1 à 10.
7 Encore une fois, ce n'est pas une science. Mais vous pouvez...
8 vous savez, vous ne faites pas de prédiction dans la
9 communauté du renseignement et vous ne faites pas... quand vous
10 regardez en arrière, vous ne dites pas définitivement que
11 c'est ce qui s'est passé, donc c'est... de toute façon, que
12 vous regardiez vers l'avenir ou que vous regardiez dans le
13 passé, il y a beaucoup d'interprétation et vous prenez les
14 preuves disponibles que vous pouvez et vous les rassemblez.
15 Mais vous portez des jugements à la fin de la journée. Ce
16 sont des jugements. Ce ne sont pas nécessairement des énoncés
17 de faits.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Votre temps est écoulé,
19 Maitre Sirois.

20 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ah, je vois ici
21 3 minutes 25, donc je me fie à ça. Je sais pas..

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non, non, vous avez
23 commencé à exactement 18 h 6, il est 18 h 13. Posez une
24 dernière question. Je veux pas faire un débat à savoir... mais
25 j'ai noté l'heure à laquelle vous avez débuté.

26 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Je vais donc
27 poser ma dernière question.

28 Je vais essayer de préciser la question que

1 je pose pour vous aider à comprendre.

2 Si nous parlons de lacunes en matière de
3 renseignement en ce qui concerne spécifiquement la
4 détermination de l'attribution de l'État et la distinction
5 entre les campagnes de désinformation étrangères et
6 nationales, que pouvez-vous me dire à ce sujet en
7 particulier?

8 **M. DAVID MORRISON:** Je pense que nous avons
9 abordé cette question dans une large mesure dans le dernier
10 groupe de témoins auquel j'ai participé. Je viens de dire que
11 l'environnement en ligne présente des défis particuliers,
12 notamment en ce qui concerne la question de savoir si ce qui
13 est vu en ligne est lié à un État étranger ou à des acteurs
14 nationaux.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

16 La Coalition des Sikh?

17 Donc, juste au cas où, il est 18 h 15.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME PRABJOT SINGH:**

19 **ME PRABJOT SINGH:** Merci.

20 Et pour mémoire, c'est Prabjot Singh qui
21 comparaît au nom de la Coalition sikhe.

22 Monsieur Rigby, si vous le voulez bien, je
23 vais vous poser mes questions dans l'intérêt du temps. Je ne
24 veux pas dépasser mes six minutes.

25 Je pense que vous en avez parlé tous les
26 trois lorsque vous avez parlé à l'avocat de la Commission,
27 mais l'une des principales responsabilités de l'AIN est de
28 fournir des conseils, non seulement en fournissant des

1 renseignements bruts ou même des analyses, mais aussi en
2 fournissant au premier ministre des conseils sur la façon
3 d'agir. Est-ce juste?

4 **M. VINCENT RIGBY:** C'est juste.

5 **ME PRABJOT SINGH:** Et dans le résumé de
6 l'entrevue, le rôle de l'AINSN a été décrit comme ne se
7 contentant pas de fournir des renseignements, mais aussi
8 comme fournissant une vision du monde qui contextualise
9 différents éléments de renseignement. Est-ce juste?

10 **M. VINCENT RIGBY:** C'est juste.

11 **ME PRABJOT SINGH:** Et je pense que vous
12 conviendrez avec moi, d'après certains de vos commentaires
13 publics, selon lesquels, d'une manière générale, sans entrer
14 dans les détails, l'une des pierres de touche constantes de
15 la vision du monde du gouvernement canadien au cours des
16 dernières années a été que l'Inde est un partenaire important
17 dans la région du Pacifique, en particulier en tant que
18 solution de rechange ou contrepoids à la Chine. Est-ce
19 juste?

20 **M. VINCENT RIGBY:** J'ai fait des déclarations
21 publiques à cet effet. Je n'aurais pas nécessairement dit
22 certaines choses lorsque j'étais fonctionnaire, mais j'ai dit
23 en réponse à la publication de la Stratégie indopacifique que
24 la stratégie sera remise en question si nous ne gérons pas
25 soigneusement les relations avec l'Inde, car l'Occident
26 utilise l'Inde dans une certaine mesure comme un rempart
27 contre la Chine. Je l'ai dit publiquement, oui.

28 **ME PRABJOT SINGH:** Et donc...

1 **M. VINCENT RIGBY:** Et c'est mon opinion.

2 **ME PRABJOT SINGH:** Et je pense qu'avec
3 l'exemple de la stratégie indopacifique, je pense qu'il y a
4 un sentiment général que l'Inde n'est pas considérée comme un
5 État hostile, mais comme un partenaire potentiel. Est-ce
6 juste?

7 **M. VINCENT RIGBY:** Oui, je dirais que, encore
8 une fois, ce que j'ai dit publiquement, c'est que l'Inde doit
9 être considérée comme un partenaire potentiel, mais le Canada
10 doit également trouver un équilibre entre l'Inde en tant que
11 partenaire potentiel et certaines activités qu'il a été
12 accusé de perpétrer et la façon dont vous gérez cette
13 relation très, très délicate.

14 **ME PRABJOT SINGH:** Et donc, naturellement,
15 étant donné le contexte des priorités stratégiques du
16 gouvernement qui sont... et des priorités en matière de
17 renseignement qui sont établies, les conseils d'une AISN au
18 premier ministre et les réponses subséquentes à l'ingérence
19 étrangère seraient raisonnablement différents dans l'approche
20 de la lutte contre l'ingérence étrangère de l'Inde par
21 rapport à celle de la Chine. Est-ce juste?

22 Et je n'essaie pas d'entrer dans les détails
23 de la réponse, mais il est naturel, compte tenu de la
24 différence dans la relation et les priorités politiques, que
25 l'approche soit différente à certains égards.

26 **M. VINCENT RIGBY:** Je pense que la réponse à
27 cette question est que cela dépend. Il serait très difficile
28 de faire une généralisation quant à la façon dont

1 j'appliquerais un mémoire au premier ministre... et nous
2 entrons dans des conjectures ici, n'est-ce pas, des
3 spéculations sur la façon dont j'aurais pu faire quelque
4 chose avec le premier ministre sur la façon dont j'aurais
5 fait un exposé sur l'Inde par rapport à la façon dont je
6 ferais un exposé sur la Chine.

7 **ME PRABJOT SINGH:** Il ne s'agit donc pas de
8 parler de vous en particulier ou nécessairement de votre
9 mandat, mais plutôt du rôle de la NSIA en tant que personne
10 qui conseille le premier ministre. Et s'il y a deux pays
11 comme l'Inde et la Chine et que le gouvernement a établi deux
12 politiques différentes et qu'il y a deux relations
13 différentes, naturellement les conseils et la réponse du
14 gouvernement seraient différents selon les circonstances
15 uniques.

16 Et comme courant...

17 **M. VINCENT RIGBY:** Je pense que c'est bien,
18 en fait, que David se lance.

19 J'aurai quelque chose à dire, mais je pense
20 que David devrait passer en premier.

21 **M. DAVID MORRISON:** Mes collègues sont à la
22 retraite, alors permettez-moi d'aborder la question.

23 Je ne suis pas d'accord avec la prémisse de
24 votre question. Le Canada a beaucoup d'intérêts qu'il essaie
25 d'équilibrer dans ses relations avec un pays en particulier
26 et il est très intolérant à l'égard de l'ingérence étrangère.
27 Donc, la prémisse selon laquelle, parce que nous avons
28 actuellement un type de relation avec la Chine et que vous

1 suggérez un autre type de relation avec l'Inde, votre
2 prémisses selon laquelle nous ferions un coup de poing contre
3 l'ingérence étrangère vis-à-vis du premier ministre, je ne
4 pense tout simplement pas qu'elle soit exacte.

5 **ME PRABJOT SINGH:** Et donc, juste pour
6 clarifier mon point, ce n'est pas ce que j'essayais de
7 suggérer. Je n'essaie pas de dire que la NSIA ou le
8 gouvernement ne prendrait pas l'ingérence étrangère au
9 sérieux.

10 Ce que je veux dire, c'est que lorsque, par
11 exemple, on envisage des mesures de réduction de la menace,
12 il y a différents risques qui sont évalués. Et donc, en
13 raison de la nature d'une relation avec un pays unique, la
14 nature de ce risque et les conseils qui seront donnés
15 diffèrent d'un pays à l'autre, en fonction des priorités
16 politiques, et en prenant l'Inde et la Chine de l'exemple, en
17 parlant en termes généraux des décisions politiques; Est-ce
18 que c'est juste?

19 **M. DAVID MORRISON:** Non, ce n'est pas juste
20 parce que vous supposez que les considérations de politique
21 étrangère l'emportent d'une manière ou d'une autre sur les
22 considérations de sécurité nationale. Cela dépend donc des
23 circonstances exactes, mais il n'est pas juste de dire qu'à
24 travers le temps et l'espace, parce que nous poursuivons une
25 politique à l'égard d'un pays et une autre à l'égard d'un
26 autre pays, les conseils seraient différents.

27 **ME PRABJOT SINGH:** Et donc, encore une fois,
28 je n'essaie pas de suggérer que l'un l'emporte sur l'autre.

1 Ce que je dis, c'est que lorsque la NSIA fournit des conseils
2 au premier ministre, elle tient compte d'une grande quantité
3 de renseignements et des priorités stratégiques qui ont été
4 dictées par le gouvernement, et tient compte de toute cette
5 foule de facteurs liés à chaque pays et à chaque relation
6 différemment ; Est-ce que c'est juste ?

7 **M. DAVID MORRISON:** Le premier ministre tire
8 ses renseignements d'un éventail beaucoup plus large de
9 sources que la seule AISN. Lui... et la NSIA tire ses
10 informations d'une source beaucoup plus large... un ensemble de
11 sources beaucoup plus larges que le simple renseignement. Et
12 je ne prendrai pas de temps parce que les résumés des témoins
13 parlent de tous les différents endroits où l'AISN obtient ses
14 renseignements. Donc, pour contourner ce qui est juste ou ce
15 qui ne l'est pas, je pense que votre analyse est peut-être un
16 peu trop simple. Cela ne reflète pas la réalité.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce sera votre dernière
18 question...

19 **ME PRABJOT SINGH:** Oui... ---

20 **COMMISSAIRE HOGUE:**... Parce que votre temps...

21 **ME PRABJOT SINGH:** Oui. Ma dernière question,
22 c'est où je veux en venir, et, encore une fois, je ne veux
23 pas suggérer... et je prends Indian Channel. Sortons cela de
24 l'exemple. Ce dont je parle et ce que je suggère, ou ce que
25 j'essaie d'obtenir des éclaircissements, c'est le fait que
26 les priorités stratégiques du gouvernement influencent les
27 moyens ou les tactiques qui seront adoptés par rapport à
28 chaque pays qui commet une ingérence étrangère ; Est-ce que

1 c'est juste?

2 **MR/ DAVID MORRISON:** Non.

3 **ME PRABJOT SINGH:** Merci. Ce sont toutes mes
4 questions.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

6 Coalition pour les droits de la personne?

7 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME SARAH TEICH:**

8 **ME SARAH TEICH:** Bon après-midi, ou devrais-
9 je dire bonsoir. Si vous le pouvez, veuillez prendre le WIT
10 57 et passer à la page 2 et plus précisément au paragraphe 3.
11 Ainsi, dans ce paragraphe, M. Rigby décrit le rôle de l'AISN
12 dans la,

13 "...l'engagement des parties prenantes
14 au sens large. et a expliqué que la
15 NSIA s'engage parfois avec des
16 partenaires nationaux comme des
17 commissaires de police et des membres
18 de la communauté universitaire."

19 L'AISN s'est-elle engagée auprès des
20 communautés de la diaspora dans le cadre de son rôle
21 d'engagement des intervenants?

22 **M. VINCENT RIGBY:** Je ne me souviens pas que
23 je l'aie fait spécifiquement. Mes collègues ont peut-être une
24 réponse différente, mais j'ai participé à la mobilisation des
25 intervenants, nous avons tenu des consultations publiques,
26 des discours, des universitaires, des représentants du
27 secteur privé. D'emblée, je ne me souviens pas d'un
28 engagement spécifique de la diaspora.

1 **M. DAVID MORRISON:** Mes collègues ont
2 souligné, je crois, que le groupe d'experts d'Affaires
3 mondiales Canada a fait de la mobilisation auprès des
4 communautés de la diaspora.

5 **ME SARAH TEICH:** D'accord. Pourrions-nous
6 maintenant consulter la CAN 19496 ?

7 **--- PIÈCE No. CAN 19496:**

8 People's Republic of China Political
9 Interference in Canada

10 **ME SARAH TEICH:** Il s'agit d'une note
11 d'information de la NSIA au premier ministre intitulée «
12 Ingérence politique de la République populaire de Chine au
13 Canada ». Il est daté du 29 juin 2017. Et si nous pouvions
14 passer au point 2 de la page 2 ?

15 Ça dit:

16 " Les auteurs de menace de la RPC ont
17 tenté de le faire de manière
18 clandestine et/ou trompeuse..."

19 Je ne vais pas lire toute cette section,
20 mais, vous savez,

21 "... influencer sur les résultats des
22 élections canadiennes [...] ; Faire
23 pression et/ou influencer les
24 fonctionnaires pour qu'ils prennent des
25 positions spécifiques [...] ; [...] Forcer
26 les résidents et/ou les citoyens
27 canadiens à retourner en Chine contre
28 leur gré en utilisant des comportements

1 intimidants et menaçants...

2 Ensuite, si nous pouvons aller à la page 4,
3 la dernière phrase, on peut lire que,

4 " Les Canadiens d'origine chinoise et
5 ceux qui critiquent publiquement les
6 politiques de la RPC sont le plus
7 souvent victimes de ce type de
8 comportement menaçant."

9 Si nous pouvons ensuite aller au bas de la
10 page 5, juste à la toute dernière ligne, cela se lit comme
11 suit :,

12 " Il s'agit d'une question très
13 sensible, et les efforts de
14 sensibilisation du public doivent
15 rester généraux et ne pas cibler des
16 pays spécifiques afin d'éviter
17 d'éventuels incidents bilatéraux."

18 Ma question est donc la suivante : la NSIA a-
19 t-elle l'habitude de recommander au premier ministre
20 d'accorder la priorité à la prévention des incidents
21 bilatéraux plutôt qu'à la sécurité des Canadiens ?

22 **M. DAVID MORRISON:** Je dirais non.

23 **ME SARAH TEICH:** Care to elaborate?

24 **MR DAVID MORRISON:** C'est ce que j'ai fait,
25 je crois, dans ma réponse aux questions précédentes. Je pense
26 qu'il s'agirait d'un cas très particulier. Je tiens à
27 souligner qu'il s'agit d'un conseil. Je n'avais jamais vu ce
28 document auparavant. Je ne pense pas que ni l'un ni l'autre

1 d'entre nous n'étaient des NSIA à l'époque. Et c'est un
2 conseil, mais ce n'est pas quelque chose que j'ai jamais vu à
3 mon service mis en pratique.

4 **M. VINCENT RIGBY:** Je suis d'accord avec
5 cela, et je me sens un peu mal à l'aise à l'idée de commenter
6 un document dont je ne suis pas vraiment au courant et que je
7 n'avais pas le stylo.

8 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Je comprends.

9 **ME SARAH TEICH:** D'accord. D'accord. Alors,
10 seriez-vous d'accord pour dire que les Canadiens seraient les
11 mieux placés pour se protéger contre le harcèlement,
12 l'intimidation et/ou la désinformation si on leur disait de
13 quel pays émane précisément la menace?

14 **M. DAVID MORRISON:** Oui, même si je suppose
15 qu'ils connaissent les Canadiens qui sont victimes de ce
16 genre de comportement très malheureux, vous avez parlé de
17 menaces et de coercition. Je pense que ce n'est pas un secret
18 pour eux les pays d'où elle émane.

19 **ME SARAH TEICH:** D'accord. Merci. Ce sont
20 toutes mes questions.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

22 Me Robertson?

23 **ME HELENE ROBERTSON:** Nous n'avons pas de
24 commentaires à faire pour ce panel. Merci.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Autre ré-interrogatoire?
26 Merci beaucoup. Vous êtes libre de partir.

27 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

28 La séance est maintenant fermée pour la journée.

1 --- La séance est ajournée à 18 h 27

2

3

4

C E R T I F I C A T I O N

5

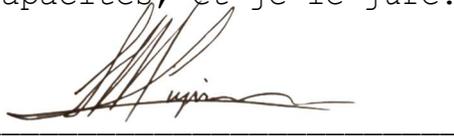
6 I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,
7 hereby certify the foregoing pages to be an accurate
8 transcription of my notes/records to the best of my skill and
9 ability, and I so swear.

10

11 Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,
12 certifie que les pages ci-hautes sont une transcription
13 conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes
14 capacités, et je le jure.

15

16



17 Sandrine Marineau-Lupien

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28